



BNP PARIBAS

DEUXIEME AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022

DEPOSE AUPRES DE L'AMF LE 27 JUILLET 2023

Document d'enregistrement universel et rapport financier annuel 2022 déposé auprès de l'AMF le 13 mars 2023, sous le numéro D. 23-0087.

Premier amendement au Document d'enregistrement universel et rapport financier annuel 2022 déposé auprès de l'AMF le 3 mai 2023 sous le numéro D.23-0087-A01.

Société anonyme au capital de 2 468 663 292 euros
Siège social : 16 boulevard des Italiens, 75009 PARIS
R.C.S. : PARIS 662 042 449

TABLE DES MATIERES

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ SEMESTRIEL	3
2. INFORMATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2023.....	80
3. FACTEURS DE RISQUE.....	215
4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	233
5. RESPONSABLE DU CONTROLE DES COMPTES	237
6. RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL.....	238
7. TABLES DE CONCORDANCE	239



Ce deuxième amendement au document d'enregistrement universel 2022 a été déposé le 27 juillet 2023 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du Règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au Règlement (UE) n°2017/1129.

Le présent document d'enregistrement universel peut faire partie de tout prospectus de l'émetteur composé de documents séparés au sens du Règlement (UE) n°2017/1129.

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ SEMESTRIEL

1.1 Résultats du 1^{er} semestre 2023

DES RÉSULTATS SOLIDES

Le modèle diversifié et intégré de BNP Paribas et la capacité à accompagner les clients et l'économie de façon globale en mobilisant ses équipes, ses ressources et ses expertises, ont continué de soutenir la croissance de l'activité et des résultats au premier semestre 2023.

Soutenus par la force du modèle diversifié, les revenus sont en croissance de 4,1% et les frais de gestion de 1,4% par rapport au premier semestre 2022, hors les éléments exceptionnels¹. Les frais de gestion sont bien maîtrisés et le Groupe génère un effet de ciseaux positif sur cette base. Bénéficiant d'une approche de long terme et d'une gestion prudente et proactive des risques, le coût du risque est toujours à un niveau bas et inférieur à 40 points de base, la guidance du plan GTS 2025.

Le Groupe dégage un résultat net en croissance de 22,5% par rapport au premier semestre 2022², hors les éléments exceptionnels¹. La croissance organique du Groupe compense au premier semestre 2023 les effets de la cession de Bank of the West.

Le résultat net distribuable³, qui sert de base au calcul du montant distribué aux actionnaires s'établit à 6 105 millions d'euros au premier semestre 2023, soit un bénéfice net par action de 4,72 euros au premier semestre 2023, en croissance de 16,8% par rapport au premier semestre 2022.

Ces résultats reflètent la performance intrinsèque robuste du Groupe et constituent une base solide pour l'atteinte des objectifs du plan GTS 2025.

Le Groupe renforce sa politique d'engagement dans la société. Il déploie une approche globale et s'engage aux côtés de ses clients dans la transition vers une économie durable et bas carbone avec des ambitions et des objectifs clairs contribuant à l'avènement d'une économie neutre en carbone en 2050. Le Groupe a en particulier publié en mai 2023 son rapport climat détaillant les mesures engagées pour l'alignement de ses portefeuilles de crédits sur la base du scénario « net-zéro 2050 » de l'Agence Internationale de l'Énergie sur les secteurs les plus émetteurs⁴ en cohérence avec la recherche de l'atteinte de ses engagements de neutralité carbone. La mobilisation du Groupe est reconnue. BNP Paribas est ainsi numéro 1 mondial pour l'émission d'obligations vertes et numéro 1 mondial pour les financements durables au premier semestre 2023⁵. BNP Paribas a aussi été reconnu pour la troisième année consécutive comme la « Meilleure Banque au monde pour la Finance Durable » par le magazine *Euromoney*.

Sur l'ensemble du premier semestre, le produit net bancaire, à 23 395 millions d'euros est stable par rapport au premier semestre 2022 (23 404 millions d'euros) malgré l'impact extraordinaire négatif de -833 millions d'euros lié aux changements de modalités sur le TLTRO décidés par la Banque Centrale Européenne au quatrième trimestre 2022 et l'impact exceptionnel de -125 millions d'euros de provisions pour litiges. Hors ces impacts, le produit net bancaire augmente de 4,1% par rapport au premier semestre 2022.

Dans les pôles opérationnels, le PNB augmente de 2,6% par rapport au premier semestre 2022. Il est en progression de 1,1% (+1,8% à périmètre et change constants) chez CIB soutenu par la très forte hausse des revenus de Global Banking (+15,3%) et la progression de Securities Services (+3,1%). Les revenus de Global Markets sont en baisse de 6,6% du fait d'une activité des clients plus normalisée. Le PNB⁶ est

¹ Eléments exceptionnels (dont éléments extraordinaires - cf. diapositive 42 de la présentation des résultats du 2T23)

² Hors résultat des activités destinées à être cédées (cession de Bank of the West le 01.02.23) (2 947 M€ au 1S23, 365 M€ au 1S22 en application de la norme IFRS 5)

³ Résultat Net Part du Groupe distribuable, ajusté conformément aux annonces faites en février 2023 – cf. diapositive 45 de la présentation des résultats du 2T23

⁴ Voir Rapport Climat du Groupe, publié en mai 2023

⁵ Source : Dealogic - All ESG Fixed Income, Global & EMEA Financements durables (*ESG Bonds and Loans*), bookrunner en volume au 1S23

⁶ Intégrant 100% de la Banque Privée (hors effets PEL/CEL en France)

en hausse de 4,6% (+4,8% à périmètre et change constants) chez CPBS, soutenu par la croissance des banques commerciales (+4,2%¹) et l'augmentation des revenus des métiers spécialisés (+5,1%¹). Enfin, le PNB d'IPS est en hausse de 0,5% (+0,5% à périmètre et change constants), porté par une forte croissance des revenus des métiers Assurance (+7,8%) et Wealth Management (+8,6%) compensée par l'effet d'un environnement peu porteur sur le métier Immobilier.

Les frais de gestion du Groupe à 16 080 millions d'euros, sont en hausse de 3,5% par rapport au premier semestre 2022. Ils intègrent au premier semestre 2023 l'impact exceptionnel des coûts d'adaptation globaux liés au métier Personal Finance (236 millions d'euros), des coûts de restructuration et d'adaptation (87 millions d'euros) et des coûts de renforcement informatique (188 millions d'euros) pour un total de 512 millions d'euros (177 millions d'euros au premier semestre 2022). Hors ces impacts exceptionnels², les frais de gestion sont en augmentation de 1,4%. Sur cette base, le Groupe dégage un effet de ciseaux très positif de 2,7 points.

Les frais de gestion incluent pour 1 638 millions d'euros la comptabilisation des taxes et contributions au titre de l'année en application de la norme IFRIC 21 « Taxes » (1 818 millions d'euros au premier semestre 2022).

Dans les pôles opérationnels, les frais de gestion sont en hausse de 2,2% par rapport au premier semestre 2022 (+2,7% à périmètre et change constants). L'effet de ciseaux est positif. Les frais de gestion de CIB sont en hausse de 1,4% (+2,2% à périmètre et change constants) avec une baisse des frais de gestion de Global Markets et un effet de ciseaux très positif de Global Banking. Les frais de gestion¹ sont en hausse de 2,6% chez CPBS (+2,9% à périmètre et change constants¹). L'effet de ciseaux est très largement positif (+1,9 points¹). Les frais de gestion sont en hausse de 1,0%¹ dans les banques commerciales avec un effet de ciseaux très positif (+3,2 points¹) et de 6,3%¹ dans les métiers spécialisés avec le développement de l'activité et des projets ciblés. Enfin, pour IPS, les frais de gestion progressent de 3,7% (+3,6% à périmètre et change constants).

Le résultat brut d'exploitation du Groupe s'établit ainsi à 7 315 millions d'euros. Il s'établissait au premier semestre 2022 à 7 871 millions d'euros. Hors l'impact des éléments exceptionnels², il progresse de 9,2%.

Le coût du risque du Groupe s'établit à 1 331 millions d'euros (1 409 millions d'euros au premier semestre 2022). Il enregistre au premier semestre 2023, l'impact exceptionnel de provisions en Pologne (130 millions d'euros). Il s'établit à 30 points de base des encours de crédit à la clientèle. Il est à un niveau toujours bas. Il reflète des reprises de provisions sur encours sains de 190 millions d'euros au premier semestre 2023.

Le résultat d'exploitation du Groupe s'établit à 5 984 millions d'euros. Il s'établissait au premier semestre 2022 à 6 462 millions d'euros. Hors l'impact des éléments exceptionnels², il progresse de 14,2%.

Les éléments hors exploitation du Groupe s'élèvent à 451 millions d'euros (363 millions d'euros au premier semestre 2022). Ils enregistraient au premier semestre 2022 l'impact positif de l'écart d'acquisition négatif sur bpost banque pour +244 millions d'euros et d'une plus-value de +204 millions d'euros, compensés par la dépréciation des titres d'Ukrsibbank pour -159 millions d'euros et l'impact négatif du recyclage de la réserve de conversion pour -274 millions d'euros.

Le résultat avant impôt du Groupe s'établit à 6 435 millions d'euros. Il s'établissait au premier semestre 2022 à 6 825 millions d'euros. Hors l'impact des éléments exceptionnels², il progresse de 15,0%.

Le taux moyen d'impôt sur les bénéfices s'établit à 30,6% (33,2% au premier semestre 2022), du fait notamment de la comptabilisation au premier trimestre des taxes et contributions au titre de l'année en application de la norme IFRIC 21 « Taxes » dont une part importante n'est pas déductible.

Le Groupe a réalisé la cession de Bank of the West le 1^{er} février 2023. Les conditions de cette opération annoncée le 20 décembre 2021 rentrent dans le champ d'application de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente. En application de la norme IFRS 5, le résultat des activités destinées à être cédées s'établit à 2 947 millions d'euros au premier semestre 2023, reflétant la plus-value de cession de Bank of the West, considérée comme un élément extraordinaire. Ce résultat s'établissait à 365 millions d'euros au premier semestre 2022.

¹ Intégrant 100% de la Banque Privée (hors effets PEL/CEL en France)

² Y compris éléments extraordinaires

Le résultat net part du Groupe s'élève ainsi à 7 245 millions d'euros au premier semestre 2023 (4 298 millions d'euros hors le résultat des activités destinées à être cédées). Il s'établissait au premier semestre 2022 à 4 933 millions d'euros (4 568 millions d'euros hors le résultat des activités destinées à être cédées). Hors l'impact des éléments exceptionnels¹ et hors le résultat des activités destinées à être cédées, le résultat net part du Groupe progresse de 22,5% par rapport au premier semestre 2022.

Conformément aux annonces faites en février 2023, le résultat net part du Groupe du premier semestre 2023 est ajusté pour calculer le résultat net part du Groupe distribuable. Il reflète ainsi la solide performance intrinsèque du Groupe post-cession de Bank of the West et post-contribution à la constitution du Fonds de Résolution Unique. Le résultat net part du Groupe distribuable s'établit ainsi à 6 105 millions d'euros au premier semestre 2023.

La rentabilité annualisée des fonds propres tangibles non réévalués est de 13,6%. Elle reflète les solides performances du Groupe BNP Paribas grâce à la force de son modèle diversifié et intégré.

Au 30 juin 2023, le ratio « *common equity Tier 1* » s'établit à 13,6%². Le *Liquidity Coverage Ratio* (fin de période) s'établit à 143% au 30 juin 2023. La réserve de liquidité du Groupe, instantanément mobilisable, est de 473 milliards d'euros, soit plus d'un an de marge de manœuvre par rapport aux ressources de marché. Le ratio de levier³ s'établit à 4,5%.

L'actif net comptable tangible⁴ par action s'élève à 83,8 euros, soit un taux de croissance annuel moyen de 6,9% depuis le 31 décembre 2008 illustrant la création de valeur continue au travers des cycles économiques.

¹ Y compris éléments extraordinaires

² CRD5 ; y compris dispositions transitoires IFRS9

³ Calculé conformément au Règlement (UE) n°2019/876

⁴ Réévalué

CORPORATE AND INSTITUTIONAL BANKING (CIB)

CIB enregistre une activité commerciale dynamique au global. Les métiers de financement enregistrent un très bon niveau d'activité de la clientèle. Sur les marchés de taux et de change, l'environnement est plus normalisé par rapport à une base élevée au premier semestre 2022. La demande est en forte hausse sur les marchés de crédit. Le niveau d'activité des métiers d'actions est moins soutenu au second trimestre 2023. Enfin, le métier Securities Services poursuit une bonne dynamique commerciale.

Sur l'ensemble du premier semestre, le produit net bancaire de CIB, à 8 871 millions d'euros, est en augmentation de 1,1% (+1,8% à périmètre et change constants) par rapport au premier semestre 2022 portée par la progression de Global Banking (+15,3%) et de Securities Services (+3,1%). Les revenus de Global Markets sont en retrait de 6,6% par rapport à une base élevée au premier semestre 2022.

Les revenus de Global Banking, à 2 879 millions d'euros, augmentent de 15,3% par rapport au premier semestre 2022, avec une très forte hausse de l'activité *Transaction Banking*, en particulier en EMEA, et de Capital Markets. Le métier poursuit ses gains de part de marché, en particulier en EMEA.

À 4 676 millions d'euros, les revenus de Global Markets, sont en baisse de 6,6% par rapport à une base très élevée au premier semestre 2022. A 3 032 millions d'euros, les revenus de FICC¹ sont en baisse de 3,1%, du fait d'un contexte de marché plus normalisé au second trimestre 2023, notamment sur les produits de taux et de change et les dérivés sur les matières premières. A 1 644 millions d'euros, les revenus de Equity & Prime Services sont en retrait de 12,4% dans un marché d'actions moins porteur notamment au premier trimestre 2023.

À 1 315 millions d'euros, les revenus de Securities Services sont en hausse de 3,1% par rapport au premier semestre 2022, portés par l'effet favorable de la hausse des taux partiellement compensé par l'impact de volumes de transactions et d'un niveau d'encours moyen en retrait par rapport au premier semestre 2022.

Les frais de gestion de CIB, à 5 715 millions d'euros, sont en hausse de 1,4% (+2,2% à périmètre et change constants) par rapport au premier semestre 2022, en lien avec l'accompagnement de la croissance de l'activité, en particulier au premier trimestre 2023. Les frais de gestion de Global Markets sont en baisse dans un contexte de normalisation de l'activité. Enfin, Global Banking dégage un effet de ciseaux très positif.

Le résultat brut d'exploitation de CIB est ainsi en hausse de 0,5% par rapport au premier semestre 2022 (+1,0% à périmètre et change constants), à 3 156 millions d'euros.

Le coût du risque de CIB est en reprise de 77 millions d'euros (dotation de 78 millions d'euros au premier semestre 2022). Il est en reprise de 86 millions d'euros pour Global Banking, en lien avec des reprises de provisions sur encours sains (strates 1 et 2) et un coût du risque sur créances douteuses (strate 3) à un niveau très bas. Il s'établit à -10 points de base des encours de crédit à la clientèle.

CIB dégage ainsi un résultat avant impôt de 3 235 millions d'euros, en hausse de 5,1% par rapport au premier semestre 2022 (+5,9% à périmètre et change constants).

*
* *

¹ Fixed Income, Currency and Commodities

COMMERCIAL, PERSONAL BANKING & SERVICES (CPBS)

Le pôle CPBS génère un niveau de résultats élevé et dégage un effet de ciseaux très positif. Les encours de crédit augmentent de 4,0% par rapport au premier semestre 2022. La progression du parc financé d'Arval est très bonne (+9,5% par rapport au 30 juin 2022¹). Les dépôts sont en retrait de 0,1% par rapport au premier semestre 2022. Enfin, la banque privée enregistre une très forte collecte nette de près de 9,6 milliards d'euros au premier semestre 2023.

Sur l'ensemble du premier semestre, le produit net bancaire², à 13 448 millions d'euros, est en hausse de 4,6% par rapport au premier semestre 2022, porté par la très bonne performance des banques commerciales et une très forte croissance d'Arval.

Les frais de gestion² progressent de 2,6% par rapport au premier semestre 2022, à 8 361 millions d'euros, contenus par l'effet des mesures d'économies de coût. L'effet de ciseaux est très largement positif (+1,9 point) soutenu par l'effet de ciseaux des banques commerciales (+3,2 points). Le résultat brut d'exploitation² s'établit ainsi à 5 087 millions d'euros et progresse fortement de 7,9% par rapport au premier semestre 2022.

Le coût du risque² s'établit à 1 383 millions d'euros (1 210 millions d'euros au premier semestre 2022).

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée au métier Wealth Management (pôle IPS), le pôle dégage un résultat avant impôt³ de 3 751 millions d'euros, en hausse de 2,6% par rapport au premier semestre 2022. Il enregistre l'impact négatif de 99 millions d'euros des effets induits par la situation d'hyperinflation⁴ en Turquie au premier semestre 2023.

¹ Progression de la flotte fin de période en milliers de véhicules

² Intégrant 100% de la banque privée (hors effet PEL/CEL en France)

³ Intégrant 2/3 de la banque privée (hors effet PEL/CEL en France)

⁴ Effets de l'application de la norme IAS 29 et prise en compte de la performance de la couverture en Turquie

Banque Commerciale en France (BCEF)

BCEF réalise un bon niveau de performance et le métier dégage un effet de ciseaux positif. L'activité commerciale est soutenue par un positionnement commercial porteur. Les encours de crédit augmentent de 3,2% par rapport au premier semestre 2022, en progression sur tous les segments de clientèle. L'ajustement des taux d'intérêt se poursuit et la sélectivité sur le crédit immobilier est maintenue. Les encours de dépôts sont en baisse de 0,5% par rapport au premier semestre 2022. Les encours d'épargne hors-bilan progressent de 7,1% par rapport au 30 juin 2022. La Banque Privée réalise une très bonne collecte nette de 4 milliards d'euros ce semestre.

Sur l'ensemble du premier semestre, le produit net bancaire¹ s'élève à 3 386 millions d'euros, en hausse de 2,1% par rapport au premier semestre 2022. Les revenus d'intérêt¹ sont en hausse de 4,0%, du fait de la bonne tenue des marges et de l'apport des couvertures inflation, malgré la progression des coûts de refinancement. Les commissions¹ sont stables. La hausse des commissions bancaires, en lien notamment avec les commissions sur les moyens de paiement et le *cash management*, est compensée par la baisse des commissions financières.

Les frais de gestion¹, à 2 390 millions d'euros, sont en hausse de 1,5% par rapport au premier semestre 2022, contenus par l'effet des mesures d'économie de coûts. L'effet de ciseaux est positif (+0,6 point).

Le résultat brut d'exploitation¹ s'élève à 996 millions d'euros, en hausse de 3,6% par rapport au premier semestre 2022.

Le coût du risque¹ s'établit à 226 millions d'euros (157 millions d'euros au premier semestre 2022). À 20 points de base des encours de crédit à la clientèle, il est à un niveau bas.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée au métier Wealth Management (pôle IPS), BCEF dégage un résultat avant impôt² de 688 millions d'euros en baisse de 9,0% par rapport au premier semestre 2022, du fait d'une base élevée des « éléments hors exploitation » au second trimestre 2022 et de la hausse du coût du risque en lien avec un dossier spécifique.

¹ Intégrant 100% de la Banque Privée (hors effet PEL/CEL en France) (-3M€ au 2T23, +14M€ au 2T22, 0M€ au 1S23, +25M€ au 1S22)

² Intégrant 2/3 de la Banque Privée (hors effet PEL/CEL en France)

BNL banca commerciale (BNL bc)

Les résultats de BNL bc. sont en hausse et le profil de risque est en amélioration continue. Les encours de crédit sont en baisse de 2% par rapport au premier semestre 2022. La croissance des crédits de moyen et long terme est compensée par la baisse des crédits à court terme sur les entreprises. Les encours de dépôts sont stables par rapport au premier semestre 2022. Les comptes d'épargne et les comptes à terme progressent avec une bonne maîtrise des marges. La collecte nette de la Banque Privée est bonne ce semestre (2 milliards d'euros).

Sur l'ensemble du premier semestre, le produit net bancaire¹ est en hausse de 2,8% par rapport au premier semestre 2022 et s'établit à 1 362 millions d'euros. Les revenus d'intérêt¹ sont en hausse de 4,6%, portés notamment par l'impact positif de l'environnement de taux et la bonne tenue des marges sur les dépôts et par une croissance des revenus plus marquée sur la clientèle des entreprises du fait de l'accompagnement des clients dans la transition énergétique. Les commissions¹ sont quasi-stables (+0,2%), soutenues par la progression des commissions bancaires.

À 892 millions d'euros, les frais de gestion¹ sont en hausse de 2,5%, contenus par l'effet des mesures d'efficacité opérationnelle compensant partiellement l'impact de l'inflation. L'effet de ciseaux est positif (+0,2 point).

Le résultat brut d'exploitation¹ est en hausse de 3,2%, à 470 millions d'euros.

À 178 millions d'euros, le coût du risque¹ est en amélioration de 59 millions d'euros. Il s'établit à un niveau bas de 45 points de base des encours de crédit à la clientèle.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée au métier Wealth Management (pôle IPS), BNL bc dégage un résultat avant impôt² de 277 millions d'euros, en très forte hausse de 35,5% par rapport au premier semestre 2022.

¹ Intégrant 100% de la Banque Privée

² Intégrant 2/3 de la Banque Privée

Banque Commerciale en Belgique (BCEB)

Les résultats de BCEB sont en hausse et le métier génère un effet de ciseaux positif. Le niveau d'activité commerciale est bon. Les encours de crédit augmentent de 4,8% par rapport au premier semestre 2022, portés par la progression des crédits sur l'ensemble des segments et notamment sur la clientèle des particuliers. Les encours de dépôt baissent légèrement (-0,5% par rapport au premier semestre 2022). La progression des dépôts à terme compense la baisse des dépôts à vue et les marges se tiennent bien. L'épargne hors-bilan augmente de 0,9% par rapport au 30 juin 2022 portée par les OPCVM. La collecte nette de la Banque Privée est de 2,6 milliards d'euros pour ce premier semestre 2023.

Sur l'ensemble du premier semestre, le produit net bancaire¹ est en hausse de 6,4% par rapport au premier semestre 2022 et atteint 2 022 millions d'euros. Les revenus d'intérêt¹ sont en forte croissance de 9,7%, grâce à la bonne tenue des marges. Les commissions¹ sont en retrait de 1,0%. La hausse des commissions financières est compensée par la baisse des commissions bancaires par rapport à une base élevée au premier semestre 2022.

À 1 514 millions d'euros, les frais de gestion¹ sont en hausse (+3,8% par rapport au premier semestre 2022), contenus par les mesures d'économie de coûts qui compensent partiellement l'impact de l'inflation. L'effet de ciseaux est très positif (+2,6 points).

Le résultat brut d'exploitation¹ est en forte hausse de 15,0%, à 508 millions d'euros. À 28 millions d'euros, le coût du risque¹ est à un niveau toujours bas. Il était en reprise de 1 million d'euros au premier semestre 2022.

Le coût du risque¹ s'établit à 4 points de base des encours de crédit à la clientèle.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée au métier Wealth Management (pôle IPS), BCEB dégage un résultat avant impôt² de 446 millions d'euros, en forte croissance de 5,9% par rapport au premier semestre 2022.

¹ Intégrant 100% de la Banque Privée

² Intégrant 2/3 de la Banque Privée

Banque Commerciale au Luxembourg (BCEL)

Les résultats de BCEL sont en très forte hausse. Les encours de crédit augmentent de 2,6% par rapport au premier semestre 2022. Les encours de dépôt baissent de 3,5% par rapport au premier semestre 2022.

Sur l'ensemble du premier semestre, le produit net bancaire¹ augmente très fortement de 27,0% par rapport au premier semestre 2022 pour atteindre 290 millions d'euros. Les revenus d'intérêt¹ sont en très forte hausse de 35,7% par rapport au premier semestre 2022, en lien avec la progression des encours de crédit et la bonne tenue des marges sur dépôts, notamment sur la clientèle entreprise. Les commissions¹ sont en baisse de 3,8% par rapport au premier semestre 2022.

À 157 millions d'euros, les frais de gestion¹ progressent de 7,6% par rapport au premier semestre 2022. L'effet de ciseaux est très largement positif (+19,4 points).

A 2 millions d'euros, le coût du risque¹ est à un niveau très bas (reprise de 8 millions d'euros au premier semestre 2022).

Après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée au métier Wealth Management (pôle IPS), BCEL dégage ainsi un résultat avant impôt² de 128 millions d'euros (89 millions au premier semestre 2022), en très forte progression de 43,4% par rapport au premier semestre 2022.

Europe Méditerranée

Europe Méditerranée confirme la bonne résilience de son activité. Les encours de crédit sont en hausse de 3,7%³ par rapport au premier semestre 2022. Les dépôts augmentent de 10,1%³ par rapport au premier semestre 2022.

Sur l'ensemble du premier semestre, le produit net bancaire¹ à 1 251 millions d'euros, est en forte hausse de 9,2%³ par rapport au premier semestre 2022, tiré par la hausse des revenus notamment en Pologne, partiellement compensée par l'impact de la dépréciation de la livre turque.

Les frais de gestion¹ à 780 millions d'euros, sont en baisse de 1,8%³ par rapport à une base élevée au premier semestre avec l'augmentation temporaire des cotisations.

Le résultat brut d'exploitation¹ progresse de 110 millions par rapport au premier semestre 2022, pour s'établir à 471 millions d'euros.

Le coût du risque¹ augmente à 105 millions d'euros au premier semestre 2023 (87 millions d'euros au premier semestre 2022) soit 58 points de base des encours de la clientèle. Il enregistre au premier semestre 2023, l'impact exceptionnel d'une dotation du coût du risque en Pologne de 130 millions d'euros.

Après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée au métier Wealth Management (pôle IPS), Europe Méditerranée dégage ainsi un résultat avant impôt² de 513 millions d'euros, en forte hausse de 10,5%³ par rapport au premier semestre 2022, malgré les effets de la hausse du coût du risque, de la moindre contribution des sociétés mises en équivalence et de l'impact lié à la situation d'hyperinflation en Turquie⁴ (-63 millions d'euros sur le résultat avant impôt du premier semestre 2023).

¹ Intégrant 100% de la Banque Privée

² Intégrant 2/3 de la Banque Privée

³ A périmètre et change constants hors Turquie à effet de change historique en cohérence avec l'application d'IAS29

⁴ Effets de l'application de la norme IAS 29 et prise en compte de la performance de la couverture en Turquie

Métiers spécialisés - Personal Finance

Personal Finance met en œuvre sa transformation. Le recentrage géographique des activités et la réorganisation du modèle opérationnel se déroulent bien. Les partenariats se mettent en place et contribuent à la progression des volumes de crédits automobiles et ainsi à l'amélioration structurelle du profil de risque. Les encours de crédit sont en hausse de 8,6%¹ par rapport au premier semestre 2022.

Sur l'ensemble du premier semestre, le produit net bancaire, à 2 615 millions d'euros, est en baisse de 4,7%¹ par rapport au premier semestre 2022, avec l'effet de la pression sur les marges malgré l'impact de l'augmentation des volumes.

Les frais de gestion, à 1 544 millions, progressent de 3,7%¹ par rapport au premier semestre 2022 du fait de projets ciblés.

Le résultat brut d'exploitation est en baisse de 14,6%¹ par rapport au premier semestre 2022 et s'établit à 1 071 millions d'euros.

Le coût du risque s'établit à 721 millions d'euros (624 millions d'euros au premier semestre 2022) soit 145 points de base des encours de la clientèle.

Le résultat avant impôt de Personal Finance s'établit ainsi à 412 millions d'euros, en baisse de 38,7%¹ par rapport au premier semestre 2022, sous l'effet de la baisse du résultat brut d'exploitation et de la hausse du coût du risque par rapport à une base faible au premier semestre 2022. Il inclut au second trimestre 2023 l'impact positif d'un élément non récurrent en « autres éléments hors exploitation ».

Métiers spécialisés – Arval & Leasing Solutions

Arval et Leasing Solutions enregistrent ce semestre une très bonne performance et génèrent un effet de ciseaux positif.

Avec 1,6 million de véhicules financés², le parc financé d'Arval progresse de 9,5% par rapport au premier semestre 2022. Le prix des véhicules d'occasion est toujours à un niveau élevé.

Sur l'ensemble du premier semestre, le produit net bancaire, à 2 028 millions d'euros, est en très forte progression de 18,9% par rapport au premier semestre 2022, portée par la très bonne performance d'Arval et la stabilité des revenus de Leasing Solutions.

Les frais de gestion, à 761 millions, progressent de 7,6% par rapport au premier semestre 2022. L'effet de ciseaux est largement positif (+11,3 points).

Le résultat avant impôt d'Arval et Leasing Solutions est en nette augmentation de 21,8% par rapport au premier semestre 2022 et atteint 1 175 millions d'euros. Il intègre l'impact des effets induits par la situation d'hyperinflation³ en Turquie sur les autres éléments hors exploitation.

Métiers spécialisés – Nouveaux métiers digitaux et Personal Investors

Les Nouveaux Métiers Digitaux et Personal Investors enregistrent de très bonnes performances et constituent des métiers moteurs pour l'acquisition de nouveaux clients. Nickel poursuit son déploiement en Europe avec le lancement initié en Allemagne et maintient un rythme toujours très soutenu d'ouvertures de comptes, avec environ 3,4 millions de comptes ouverts⁴ au 30 juin 2023, soit une hausse de 25,1% par rapport au 30 juin 2022.

Floa dispose de 3,8 millions de clients au 30 juin 2023 et double en un an⁵ le nombre de partenariats actifs avec une accélération à l'international. La progression de la production de crédits est bonne et s'accompagne d'un resserrement des critères d'octroi. Enfin, Personal Investors enregistre une très bonne

¹ A périmètre et change constants

² Flotte fin de période

³ Effets de l'application de la norme IAS29 et prise en compte de la performance de la couverture en Turquie

⁴ Depuis la création, au total dans l'ensemble des pays

⁵ Entre mai 2022 et mai 2023

progression des actifs sous gestion de 10,0% par rapport au 30 juin 2022 en lien avec la hausse du nombre de clients de 5,7% par rapport au 30 juin 2022 et la progression des marchés financiers.

Sur l'ensemble du premier semestre, le produit net bancaire¹, à 495 millions d'euros, est en très forte progression de 17,3% par rapport au premier semestre 2022, portée par la très forte hausse des revenus de Personal Investors et des Nouveaux Métiers Digitaux.

Les frais de gestion², à 324 millions d'euros, progressent de 19,4% par rapport au premier semestre 2022, en lien avec la stratégie de développement des métiers.

Le résultat brut d'exploitation² progresse fortement de 13,4% par rapport au premier semestre 2022 pour s'établir à 171 millions d'euros.

Le coût du risque² s'établit à 52 millions d'euros (35 millions d'euros au premier semestre 2022).

Le résultat avant impôt² des Nouveaux Métiers Digitaux et de Personal Investors après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Allemagne au métier Wealth Management (pôle IPS), est en progression de 2,1% par rapport au premier semestre 2022 à 112 millions d'euros.

*
* *

¹ Intégrant 100% de la Banque Privée en Allemagne

² Intégrant 2/3 de la Banque Privée en Allemagne

INVESTMENT & PROTECTION SERVICES (IPS)

Soutenue par la collecte nette, la dynamique commerciale est bonne dans l'ensemble malgré un environnement contrasté. IPS enregistre ainsi une bonne collecte, en particulier dans les métiers Wealth Management et Asset Management. La progression du métier Assurance est très bonne, soutenue par les activités d'Épargne et de Protection avec un résultat technique en hausse. L'environnement est moins porteur pour les métiers Real Estate et Principal Investments.

Sur l'ensemble du premier semestre, les revenus progressent de 0,5%, par rapport au premier semestre 2022. Ils sont portés par la progression des revenus du métier Wealth Management et du métier Assurance. Ils enregistrent la forte baisse des revenus des métiers Real Estate et Principal Investments liée à un effet de base et des environnements peu porteurs. Les revenus du métier Asset Management résistent bien.

À 1 776 millions d'euros, les frais de gestion sont en hausse de 3,7% par rapport au premier semestre 2022, une hausse contenue notamment par des mesures d'économie de coûts.

Le résultat brut d'exploitation est de 1 063 millions d'euros, en retrait de 4,5% par rapport au premier semestre 2022.

À 1 186 millions d'euros, le résultat avant impôt d'IPS est en baisse de 4,3% par rapport au premier semestre 2022. Il intègre la hausse de la contribution dans les sociétés mises en équivalence. Il intégrait au premier semestre 2022 des plus-values de cession du métier Assurance et l'impact de la création d'une *joint-venture* en Asset Management.

Collecte et actifs sous gestion

Au 30 juin 2023, les actifs sous gestion¹ s'établissent à 1 218 milliards d'euros. Ils enregistrent l'effet de performance des marchés de +34,0 milliards d'euros, l'effet de la très bonne collecte nette de +23,4 milliards d'euros partiellement compensés par l'effet change défavorable de -8,7 milliards d'euros. La très bonne collecte nette est portée notamment par la collecte en fonds monétaires du métier Asset Management et la très bonne collecte du métier Wealth Management. Les actifs sous gestion¹ sont en hausse de 3,3% par rapport au 30 juin 2022.

Au 30 juin 2023, les actifs sous gestion¹ se répartissent entre 558 milliards d'euros pour les métiers Asset Management et Real Estate, 410 milliards d'euros pour le métier Wealth Management et 250 milliards d'euros pour le métier Assurance.

Assurance

Les résultats du métier Assurance sont en forte augmentation. L'activité Épargne enregistre une collecte brute de 11,7 milliards d'euros au premier semestre 2023, avec une collecte nette positive en France, soutenue par la collecte en unités de compte. L'activité Protection poursuit une bonne dynamique en assurance affinitaire et en assurance dommages en France. A l'international, l'activité progresse en particulier en Amérique Latine.

Pour rappel, la norme IFRS 17 « contrats d'assurances » est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et remplace la norme IFRS 4 « contrats d'assurances ». Cette entrée en vigueur de la norme IFRS 17 est conjointe à la mise en œuvre de la norme IFRS 9 pour les activités d'assurance.

Sur l'ensemble du premier semestre, les revenus sont en hausse de 7,8% par rapport au premier semestre 2022, à 1 081 millions d'euros, portés par la bonne performance de l'activité d'Épargne et la hausse de l'activité Protection, avec une hausse du résultat technique.

Les frais de gestion, à 405 millions d'euros, sont en hausse de 2,0% par rapport au premier semestre 2022, en lien avec la poursuite de projets ciblés.

¹ Y compris actifs distribués

À 781 millions d'euros, le résultat avant impôt de l'Assurance est en forte hausse de 16,4% par rapport au premier semestre 2022. Il intègre la hausse de la contribution des sociétés mises en équivalence, notamment en Amérique Latine et en Europe.

Gestion Institutionnelle et Privée (GIP)

La collecte des métiers de Gestion Institutionnelle et Privée¹ est bonne dans des environnements contrastés avec une bonne progression des métiers Wealth et Asset Management. Les performances des métiers Real Estate et Principal Investments sont impactées par des effets de base et des environnements moins porteurs. L'activité du métier Wealth Management progresse avec une bonne collecte nette.

Sur l'ensemble du premier semestre, les revenus baissent de 3,6% par rapport au premier semestre 2022, à 1 758 millions d'euros. Ils sont soutenus par la très bonne performance du métier Wealth Management. Les revenus des métiers Real Estate et Principal Investments baissent fortement et les revenus du métier Asset Management résistent bien.

Les frais de gestion sont en croissance de 4,2% par rapport au premier semestre 2022, à 1 371 millions d'euros, en lien avec la progression de projets ciblés. La hausse est contenue par des mesures d'économie de coûts.

Le résultat avant impôt de la Gestion Institutionnelle et Privée s'élève ainsi à 405 millions d'euros, en retrait de 28,7% par rapport au premier semestre 2022. Il se compare à une base élevée au premier semestre 2022 qui enregistrait l'effet de la plus-value liée à une création de *joint-venture* du métier Asset Management au premier trimestre 2022.

*
* *

¹ Wealth Management, Asset Management, Real Estate et Principal Investments

AUTRES ACTIVITÉS

La norme IFRS 17 « contrats d'assurance » remplace la norme IFRS 4 « contrats d'assurances » depuis le 01.01.23. Cette entrée en vigueur de la norme IFRS 17 est conjointe à la mise en œuvre de la norme IFRS 9 pour les activités d'assurance.

Les principaux effets sont les suivants :

- Les frais de gestion dits « rattachables à l'activité d'assurance » sont présentés comptablement en déduction des revenus et non plus en frais de gestion. Ces écritures comptables portent exclusivement sur le métier Assurance et les entités du Groupe (hors métier Assurance) distribuant des contrats d'assurance (dits distributeurs internes) et sont sans effet sur le résultat brut d'exploitation. L'impact de ces écritures pour les distributeurs internes est porté par « Autres activités », afin de ne pas perturber la lecture de leur performance financière.
- L'impact de la volatilité générée par la comptabilisation à la juste valeur de certains actifs sur le résultat financier (IFRS 9) est présenté en « Autres activités » et n'impacte donc pas les revenus du métier Assurance.

A partir du 01.01.23, le périmètre « Autres activités » intègre ainsi des retraitements qui, pour une meilleure lisibilité seront externalisés chaque trimestre.

Retraitements liés à l'assurance sur « Autres Activités »

Sur l'ensemble du premier semestre, le produit net bancaire des retraitements liés à l'assurance sur « Autres Activités » s'élève à -570 millions d'euros au premier semestre 2023 (-776 millions d'euros au premier semestre 2022). Il enregistre pour -521 millions d'euros l'impact du retraitement des frais de gestion « dits rattachables » des distributeurs internes (-510 millions d'euros au premier semestre 2022) et pour -49 millions d'euros l'impact du retraitement de la volatilité du métier Assurance lié à la comptabilisation à la juste valeur (IFRS 9) (-266 millions d'euros au premier semestre 2022).

Les frais de gestion des retraitements liés à l'assurance sur « Autres Activités » s'élèvent à -521 millions d'euros au premier semestre 2023 (-510 millions d'euros au premier semestre 2022). Ils enregistrent pour -521 millions d'euros le retraitement des frais de gestion « dits rattachables » des distributeurs internes (-510 millions d'euros au premier semestre 2022).

Le résultat avant impôt des « Autres Activités » des retraitements liés à l'assurance s'établit ainsi à -49 millions d'euros contre -266 millions d'euros au premier semestre 2022.

« Autres Activités » hors retraitements liés à l'assurance

Sur l'ensemble du premier semestre, le produit net bancaire des « Autres Activités » hors retraitements liés à l'assurance s'établit à -839 millions d'euros (9 millions d'euros au premier semestre 2022). Il enregistre au premier semestre 2023 l'impact extraordinaire de l'ajustement des couvertures lié aux changements de modalités sur le TLTRO décidés par la Banque Centrale Européenne au quatrième trimestre 2022 (-833 millions d'euros) et des provisions pour litiges (-125 millions d'euros). Il enregistre aussi l'impact négatif de 32 millions d'euros lié à la réévaluation du risque de crédit propre inclus dans les dérivés (DVA) (+108 millions d'euros au premier semestre 2022 compensé par l'impact d'un élément non récurrent négatif).

Les frais de gestion des « Autres Activités » hors retraitements liés à l'assurance s'élèvent à 942 millions d'euros (730 millions d'euros au premier semestre 2022). Ils enregistrent notamment la baisse des taxes soumises à IFRIC 21¹ et en particulier la baisse de la contribution au Fonds de Résolution Unique. Ils intègrent l'impact exceptionnel des coûts d'adaptation globaux liés au métier Personal Finance au premier trimestre 2023 (236 millions d'euros), des coûts de restructuration et des coûts d'adaptation pour 87 millions d'euros (54 millions d'euros au premier semestre 2022) et des coûts de renforcement informatique pour 188 millions d'euros (123 millions d'euros au premier semestre 2022).

¹ Comptabilisation au 1T de la quasi-totalité des taxes et contributions au titre de l'année en application de IFRIC 21 « taxes » dont la contribution estimée au Fonds de Résolution Unique

Le coût du risque des « Autres Activités » hors retraitements liés à l'assurance est de 27 millions d'euros (118 millions d'euros au premier semestre 2022). Les autres éléments hors exploitation des « Autres Activités » hors retraitements liés à l'assurance s'élèvent à 121 millions d'euros (-67 millions d'euros au premier semestre 2022). Ils enregistrent l'impact positif de plus-values de cession. Ils enregistraient au premier semestre 2022 l'impact négatif de la dépréciation des titres d'Ukrsibbank et du recyclage de la réserve de conversion¹ (-433 millions d'euros), partiellement compensé par les effets positifs de l'écart d'acquisition négatif lié à bpost banque (+244 millions d'euros) et d'une plus-value de cession d'une participation (+204 millions d'euros).

Le résultat avant impôt des « Autres Activités » hors retraitements liés à l'assurance s'établit ainsi à -1 687 millions d'euros (-905 millions d'euros au premier semestre 2022).

¹ Précédemment constaté en capitaux propres

STRUCTURE FINANCIERE

Le Groupe a une structure financière solide.

Le ratio « *common equity Tier 1* » s'élève à 13,6%¹ au 30 juin 2023, en hausse de 130 points de base par rapport au 31 décembre 2022, du fait principalement :

- De la réalisation de la cession de Bank of the West le 01.02.23 (+170 pb)
- de la mise en réserve du résultat net du premier semestre 2023 après prise en compte d'un taux de distribution de 60%, net de l'évolution des actifs pondérés (+10 pb),
- de l'effet de l'ajustement du résultat distribuable au premier trimestre 2023 (-10 pb)
- du lancement de la 1^{ère} tranche de rachat d'actions (-20 pb)
- de l'impact lié à l'application d'IFRS 17, à la mise à jour des modèles et aux réglementations (-10 pb)
- et des impacts liés à la mise en place des partenariats chez Personal Finance (-10 pb).

Les autres effets sont au global limités sur le ratio.

Le ratio de levier² s'élève à 4,5% au 30 juin 2023.

Le *Liquidity Coverage Ratio*³ (fin de période) s'établit à un niveau élevé de 143% au 30 juin 2023 (129% au 31 décembre 2022).

Les réserves de liquidité disponibles instantanément⁴ s'élèvent à 473 milliards d'euros au 30 juin 2023 et représentent une marge de manœuvre de plus d'un an par rapport aux ressources de marché.

*
* *

¹ CRD5 ; y compris dispositions transitoires IFRS 9

² Calculé conformément au Règlement (UE) n°2019/876

³ Calculé conformément au Règlement (CRR) 575/2013 art. 451a

⁴ Actifs liquides de marché ou éligibles en banques centrales (« counterbalancing capacity ») tenant compte des règles prudentielles, notamment américaines, diminués des besoins intra-journaliers des systèmes de paiement



RÉSULTATS AU 30 JUIN 2023

27 juillet 2023



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Avertissement

Les chiffres figurant dans cette présentation ne sont pas audités.

BNP Paribas a publié le 2 mai 2023 des séries trimestrielles de l'année 2022 recomposées pour tenir compte sur chacun des trimestres (i) de l'application de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente à la suite de la cession de Bank of the West le 1^{er} février 2023 ; (ii) de l'application de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et de l'application de la norme IFRS 9 pour les entités d'assurance à partir du 1^{er} janvier 2023 ; (iii) de l'application de la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyper-inflationnistes » en Turquie à partir du 1^{er} janvier 2022 et (iv) de transferts internes d'activités et de résultats opérés chez Global Markets et dans la Banque Commerciale en Belgique. Les séries trimestrielles de l'exercice 2022 ont été retraitées de ces effets comme s'ils étaient intervenus au 1^{er} janvier 2022. Cette présentation reprend ces séries trimestrielles de 2022 ainsi recomposées.

Cette présentation contient des informations prospectives fondées sur des opinions et des hypothèses actuelles relatives à des événements futurs. Ces informations prospectives comportent des projections et des estimations financières qui se fondent sur des hypothèses, des considérations relatives à des projets, des objectifs et des attentes en lien avec des événements, des opérations, des produits et des services futurs et sur des suppositions en termes de performances et de synergies futures. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces projections et estimations qui sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses relatives à BNP Paribas, ses filiales et ses investissements, au développement des activités de BNP Paribas et de ses filiales, aux tendances du secteur, aux futurs investissements et acquisitions, à l'évolution de la conjoncture économique, ou à celle relative aux principaux marchés locaux de BNP Paribas, à la concurrence et à la réglementation. La réalisation de ces événements étant incertaine, leur issue pourrait se révéler différente de celle envisagée aujourd'hui, ce qui est susceptible d'affecter significativement les résultats attendus. Les résultats actuels pourraient différer significativement de ceux qui sont projetés ou impliqués dans les informations prospectives.

BNP Paribas ne s'engage en aucun cas à publier des modifications ou des actualisations de ces informations prospectives qui sont données à la date de cette présentation. Il est rappelé dans ce cadre que le « Supervisory Review and Evaluation Process » est un processus conduit annuellement par la Banque Centrale Européenne, celle-ci pouvant modifier chaque année ses exigences relatives aux ratios réglementaires pour BNP Paribas.

Les informations contenues dans cette présentation, dans la mesure où elles sont relatives à d'autres parties que BNP Paribas, ou sont issues de sources externes, n'ont pas fait l'objet de vérifications indépendantes et aucune déclaration ni aucun engagement n'est donné à leur égard, et aucune certitude ne doit être accordée sur l'exactitude, la sincérité, la précision et l'exhaustivité des informations ou opinions contenues dans cette présentation. Ni BNP Paribas ni ses représentants ne peuvent voir leur responsabilité engagée pour une quelconque négligence ou pour tout préjudice pouvant résulter de l'utilisation de cette présentation ou de son contenu ou de tout ce qui leur est relatif ou de tout document ou information auxquels elle pourrait faire référence.

La somme des valeurs figurant dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total reporté en raison des arrondis. Les indicateurs alternatifs de performance sont définis dans le communiqué de presse publié concomitamment avec cette présentation.
Crédits photos (page de couverture) : onlyouqj ; HBS ; A_B_C ; Adam (Adobe stock).



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 2

Classification : Confidential

2T23 : Forte croissance organique

Progression des revenus soutenue par la force du modèle diversifié

Effet de change défavorable et éléments exceptionnels négatifs élevés ce trimestre

- Corporate & Institutional Banking (-0,7%¹)
- Commercial, Personal Banking & Services (+3,5%¹)
- Investment & Protection Services (+0,8%¹)

Effet de ciseaux positif² avec une bonne maîtrise des frais de gestion

Coût du risque à un niveau bas

Structure financière solide

Forte croissance des résultats et du BPA³Croissance organique du 2T23 compensant les effets de la cession de Bank of the West, comme au 1T23⁴

RNPG 2T23 publié : 2 810 M€ avec un niveau élevé du total des éléments exceptionnels négatifs au 2T23 (-723 M€)

Autorisation reçue pour la 2nde tranche (2,5 Md€) du programme de rachat d'actions – Lancement de l'exécution début août

PNB : +3,3% / 2T22

Frais de gestion : +1,0% / 2T22
hors éléments exceptionnels²

Coût du risque : 31 pb

CET1 : 13,6%

RNPG 2T23 : +16,4% / 2T22
hors éléments exceptionnels²RNPG distribuable 2T23⁵ : 3 260 M€BPA 1S23 (distribuable)³ : 4,72 €
(+16,8% / 1S22)

Confirmation de la trajectoire de croissance du RNPG distribuable en 2023

1. A périmètre et change constants et incluant 100% de la Banque Privée pour CPBS (hors PEL/CEL en France) ; 2. Hors éléments exceptionnels (dont extraordinaires cf. diapositive 4) et hors résultat des activités destinées à être cédées (cession de Bank of the West le 01.02.23) (+136 M€ au 2T22 en application de la norme IFRS 5) ; 3. Bénéfice par action calculé sur la base du résultat distribuable 1S23 ; Cf. diapositive 74 ; 4. Cf. diapositive 6 ; 5. Résultat servant de base au calcul de la distribution ordinaire en 2023 - Cf. calcul diapositive 45



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 3

Classification : Confidential

Principaux éléments exceptionnels (dont extraordinaires) – 2T23

Niveau négatif élevé pesant sur les résultats du 2T23

● Éléments exceptionnels (hors éléments extraordinaires)

Produit Net Bancaire

- Provisions pour litiges («Autres Activités»)

Total PNB exceptionnels (hors extraordinaires)

Frais de gestion

- Coûts de restructuration et coûts d'adaptation («Autres Activités»)
- Coûts de renforcement IT («Autres Activités»)

Total frais de gestion exceptionnels

Coût du risque

- Provisions en Pologne («Europe-Méditerranée»)

Total coût du risque exceptionnels

● Élément extraordinaire (exclu de la base distribuable)

Produit net bancaire

- Ajustement au 2T23 des couvertures lié aux changements de modalités sur le TLTRO décidés par la BCE au 4T22 («Autres Activités»)

	2T23	2T22
Produit Net Bancaire		
• Provisions pour litiges («Autres Activités»)	-125 M€	
Total PNB exceptionnels (hors extraordinaires)	-125 M€	
Frais de gestion		
• Coûts de restructuration et coûts d'adaptation («Autres Activités»)	-57 M€	-28 M€
• Coûts de renforcement IT («Autres Activités»)	-94 M€	-78 M€
Total frais de gestion exceptionnels	-151 M€	-106 M€
Coût du risque		
• Provisions en Pologne («Europe-Méditerranée»)	-80 M€	
Total coût du risque exceptionnels	-80 M€	
Élément extraordinaire (exclu de la base distribuable)		
Produit net bancaire		
• Ajustement au 2T23 des couvertures lié aux changements de modalités sur le TLTRO décidés par la BCE au 4T22 («Autres Activités»)	-430 M€	
Total des éléments exceptionnels (dont extraordinaires) (avant impôt)	-786 M€	-106 M€
Total des éléments exceptionnels (dont extraordinaires) (après impôt) ¹	-723 M€	-78 M€

1. Part du Groupe



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 4

Classification : Confidential

2T23 - Groupe consolidé

Des résultats solides reflétant la forte performance intrinsèque du Groupe

	2T23	Ajustements du résultat distribuable ²	2T23 (distribuable ²)	2T22	2T23 (distribuable) / 2T22	2T23 / 2T22 (hors exceptionnels ³)
Produit net bancaire <i>NB : ajustement (+445M€) lié notamment aux changements de modalités du TLTRO au 4T22</i>	11 363 M€	+ 445 M€	11 808 M€	11 536 M€	+ 2,4%	+ 3,3%
Frais de gestion <i>NB : ajustement (+5M€) lié au FRU au 2T23</i>	- 6 889 M€	+ 5 M€	- 6 884 M€	- 6 779 M€	+1,5%	+ 1,0%
Résultat brut d'exploitation	4 474 M€		4 924 M€	4 757 M€	+3,5%	+6,5%
Coût du risque	-689 M€		- 689 M€	-758 M€	-9,1%	-19,7%
Résultat d'exploitation	3 785 M€		4 235 M€	3 999 M€	+5,9%	+11,3%
Éléments hors exploitation	273 M€		273 M€	201 M€	+35,8%	+35,8%
Résultat avant impôt	4 058 M€		4 508 M€	4 200 M€	+7,3%	+12,5%
Résultat Net Part du Groupe (RNPG)¹	2 810 M€		3 260 M€	2 957 M€	+10,2%	+16,4%

Rentabilité des fonds propres tangibles (ROTE)⁴ : 13,6%

1. Hors résultat des activités destinées à être cédées (IFRS 5) (NB : cession de Bank of the West effective le 01.02.23) ; 2. Résultat servant de base au calcul de la distribution ordinaire en 2023 - Cf. calcul diapositive 45 ; 3. Éléments exceptionnels (dont extraordinaires) - Cf. diapositive 4 ; 4. Non réévalués, cf. détail du calcul en diapositive 76



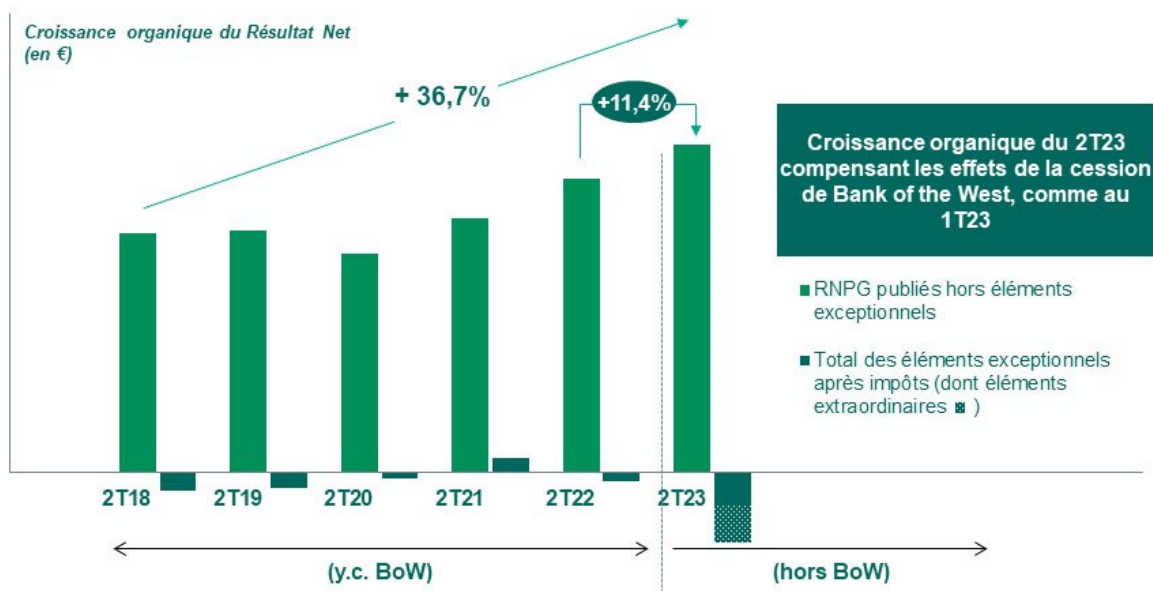
BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 5

Classification : Confidential

Un leader européen positionné de manière unique
pour générer une croissance solide dans tous les environnements



NB : Les éléments exceptionnels incluent au 2T23 des éléments extraordinaires - Cf. voir diapositive 4 - RNPG 2T22 profoma y compris résultats des activités destinées à être cédées en application de la norme IFRS 5 (NB : Cession de Bank of the West le 01.02.23)



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

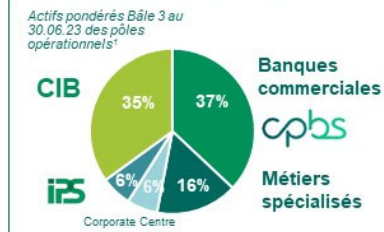
Résultats au 30.06.23 | 6

Classification : Confidential

Un modèle équilibré et diversifié qui soutient une performance de long-terme

Croissance disciplinée et vision de long-terme

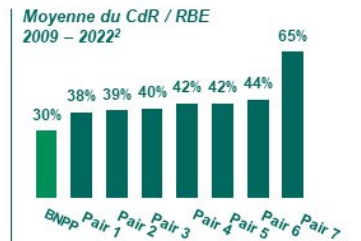
Allocation du capital soutenant le modèle diversifié et intégré



Profitabilité renforcée



Profil de risque prudent



Redéploiement progressif du capital libéré par la cession de Bank of the West soutenant la trajectoire de croissance

(~7,6 Md€ de CET1 libéré, ~+110 bps) : +3 Md€ de revenus supplémentaires générés à horizon 2025 (calculé sur la base d'un objectif de ROTE de 12% à horizon 2025)

1. CRD5 ; 2. Source : publications des banques de la zone Euro : BBVA, Crédit Agricole SA, Deutsche Bank, Intesa SP, Santander, Société Générale, Unicredit



BNP PARIBAS

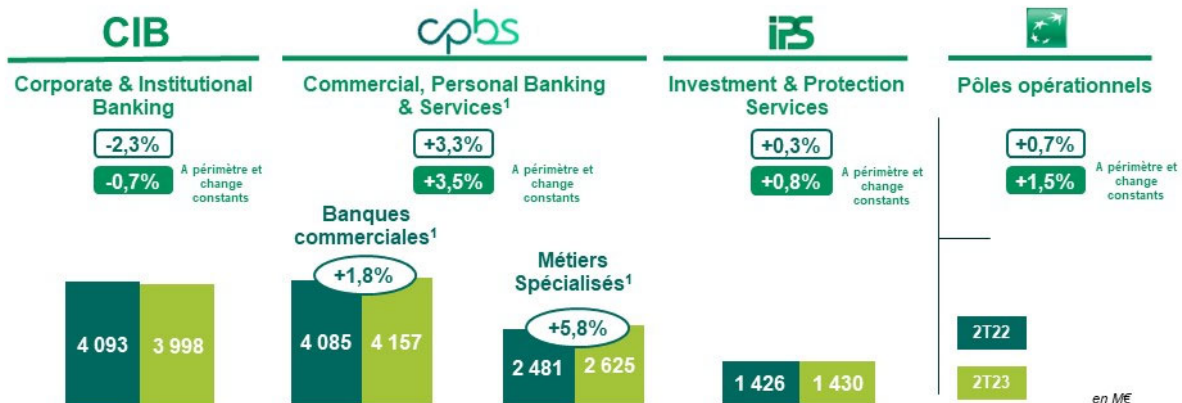
La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 7

Classification : Confidential

2T23 – Revenus

Poursuite de la croissance des revenus des pôles opérationnels



- **CIB** : performance soutenue par la diversification du modèle avec une très forte hausse de Global Banking (+17,5%²), la progression des revenus de Securities Services (+1,6%²) et la baisse des revenus de Global Markets (-11,7%² / 2T22, +32,2% / 2T18) en lien avec une activité des clients plus normalisée
- **CPBS** : hausse portée par la performance toujours soutenue d'Arval & Leasing Solutions (+17,1%, +6,6% / 1T23) et la progression des banques commerciales en zone Euro (+2,6%, +1,4% / 1T23) - contexte moins favorable pour Europe-Méditerranée et Personal Finance (-1,9%², +3,0% / 1T23)
- **IPS** : hausse des revenus portée par une augmentation forte des revenus des métiers Assurance (+9,9%²) et Wealth Management (+6,7%²) compensée par l'effet d'un environnement peu porteur pour le métier Immobilier

1. Intégrant 100% de la Banque Privée (hors effet PEL/CEL en France) ; 2. A périmètre et change constants



BNP PARIBAS

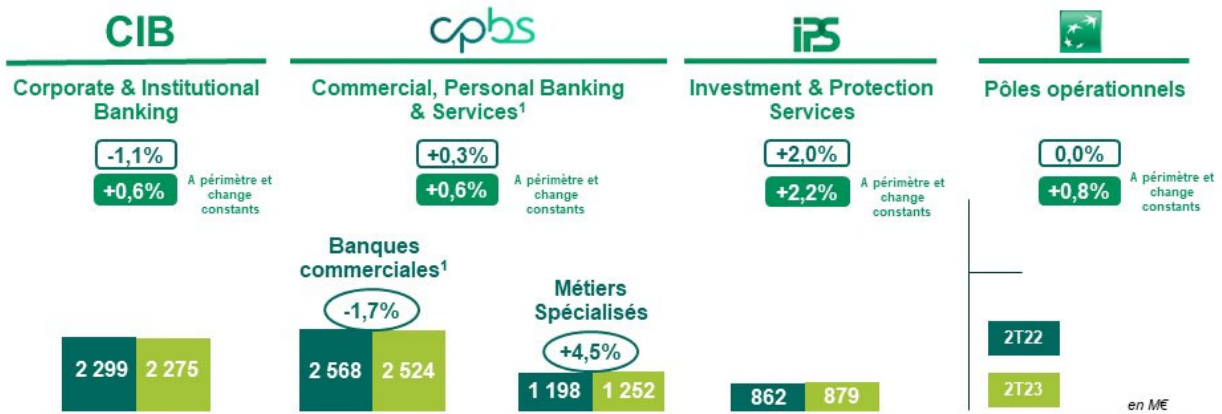
La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 8

Classification : Confidential

2T23 – Frais de gestion

Effet de ciseaux positif des pôles opérationnels (+0,7 pt)



- **CIB** : évolution des frais de gestion maîtrisée ; baisse des coûts de Global Markets et effet de ciseaux très positif de Global Banking
- **CPBS** : hausse des frais de gestion contenue avec l'effet des mesures d'économie de coûts - effet de ciseaux très largement positif (+3,0 pts) avec des effets de ciseaux positifs des banques commerciales (+3,5 pts) que des métiers spécialisés (+1,3 pt)
- **IPS** : soutien au développement de l'activité et initiatives ciblées

1. Intégrant 100% de la Banque Privée



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 9

Classification : Confidential

Performance opérationnelle élevée et croissance disciplinée au cœur de la croissance

Objectif 2022–2025 :
Effet de ciseaux positif chaque année
>+2pts en moyenne

Des leviers solides soutenant la performance opérationnelle et la croissance à coût marginal dans un contexte inflationniste

- Programme d'économies de coûts de 2,3 Md€ récurrentes



- Fin de la contribution au FRU : -0,8 Md€ de frais de gestion entre 2023 et 2024¹

Plateformes industrialisées & ressources mutualisées

Développement des Centres de Services Partagés (CSP) et des plateformes techniques mutualisées :
Objectif 2025 : Augmentation de 25% des ressources des principaux CSP (5 000 ETP²), 70% de l'objectif déjà atteint

Simplification et automatisation des processus :
~1 700 assistants virtuels en production, potentiel additionnel >1 000 assistants virtuels d'ici 2025

Parc immobilier & nouveaux usages

Optimisation du parc immobilier pour répondre aux nouvelles méthodes de travail et nouveaux usages

- Baisse du taux de mutualisation³ de plus de 10 points depuis 2021 (**objectif 2025** : <0,75)
- Optimisation continue du parc immobilier
- Diminution du nombre d'agences : > 6% depuis 2021

Objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre en propre (-5% par an sur la durée du plan)

Discipline en matière de coûts notamment externes

Discipline rigoureuse de gestion des dépenses externes dans un environnement inflationniste

- Gestion proactive des dépenses externes
- Plan d'actions volontaires combinant actions sur la demande et sur les prix

1. Rappel : contribution au FRU au 15/23 de 1 002 M€. Répartition par métier en Annexe - hypothèse de stabilisation des contributions similaires aux taxes bancaires locales estimées à 200 M€ par an à partir de 2024 ; 2. Y compris assistants externes ; 3. Ratio de mutualisation illustrant l'optimisation des immeubles avec la mise en place du flex office : nombre de places < nombre de résidents



BNP PARIBAS

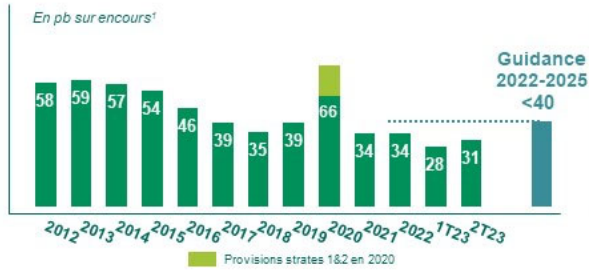
La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 10

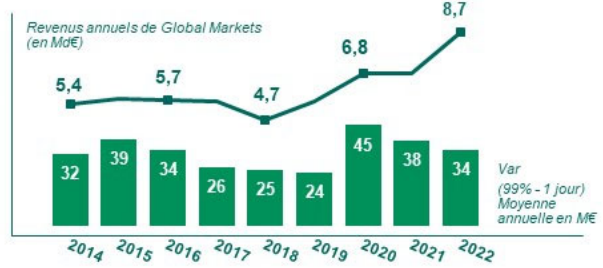
Classification : Confidential

Profil de risque prudent et diversifié

Gestion proactive et de long-terme reflétée par un coût du risque bas



Croissance prudente des activités de marché : VaR (mesure du risque de marché) stable



- Coût du risque : 689 M€ (+47 M€ / 1T23 ; -69 M€ / 2T22)
 - Coût du risque à un niveau toujours bas
 - Dotations sur créances douteuses (strate 3) à un niveau bas (390 M€ hors Personal Finance)
 - Reprise modérée de provisions sur encours sains (strates 1 & 2) : -114 M€
- ➔ **Niveau élevé de couverture et de prudence**
- Stock de provisions de strates 1 & 2 élevé : 5,2 Md€ (2,1 x le CdR sur créances douteuses (strate 3) en 2022)
- 70% de taux de couverture des créances douteuses (strate 3)

1. Périmètre hors Bank of the West à partir du 1T22



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 11

Classification : Confidential

Coût du risque – 2T23 (1/2)

Coût du risque / Encours de crédit à la clientèle début de période (en pb)

CIB – Global Banking



- Coût du risque : -85 M€ (-83 M€ / 1T23 ; -170M€ / 2T22)
- Reprise de provisions sur encours sains (strates 1 & 2) et coût du risque sur créances douteuses (strate 3) à un niveau très bas

BCEF¹



- Coût du risque : +151 M€ (+75 M€ / 1T23 ; +87 M€ / 2T22)
- Coût du risque à un niveau bas hors l'impact d'un dossier spécifique - Reprise de provisions sur encours sains (strates 1 & 2)

BCEB¹



- Coût du risque : +19 M€ (+11 M€ / 1T23 ; +3 M€ / 2T22)
- Coût du risque à un niveau très bas

1. Intégrant 100% de la Banque Privée



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 12

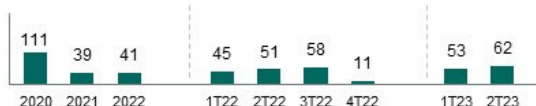
Classification : Confidential

Coût du risque – 2T23 (2/2)

Coût du risque / Encours de crédit à la clientèle début de période (en pb)

● BNL bc¹

- Coût du risque : 80 M€ (-18 M€ / 1T23 ; -29 M€ / 2T22)
- Coût du risque à un niveau historiquement bas
- Baisse de la dotation sur créances douteuses (strate 3) et reprise modérée de provisions sur encours sains (strates 1 & 2)

● Europe Méditerranée¹

- Coût du risque : 56 M€ (+8 M€ / 1T23 ; +9 M€ / 2T22)
- Coût du risque sur créances douteuses très bas - dotation de provisions sur encours sains (strates 1 & 2) notamment en Pologne

● Personal Finance



- Coût du risque : 363 M€ (+6 M€ / 1T23 ; +54 M€ / 2T22)
- Coût du risque stable / 1T23 – reprise modérée de provisions sur encours sains (strates 1 & 2)

1. Intégrant 100% de la Banque Privée



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 13

Classification : Confidential

2T23 - Structure financière solide

● Ratio CET1 : 13,6%¹ au 30.06.23

- Résultat du 2T23 après prise en compte d'un taux de distribution de 60% net de l'évolution des actifs pondérés : +10 pb
- Impact lié à la mise en œuvre des partenariats (Personal Finance) : -10 pb
- Les autres effets sont au global limités sur le ratio

● Ratio de levier² : 4,5% au 30.06.23● Liquidity Coverage Ratio élevé³ : 143 % au 30.06.23 (139% au 31.03.23)

Niveau d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) : 404 Md€ au 30.06.23 (426 Md€ au 31.03.23)

- ~70% de dépôts en banques centrales
- ~30% de titres de dettes majoritairement de « niveau 1 »

Remboursement du TLTRO de ~44 Md€ en juin 23 - encours au 30.06.23 : 20,5 Md€

● Réserve de liquidité immédiatement disponible⁴ : 473 Md€ au 30.06.23

- Marge de manœuvre >1 an / aux ressources de marché
- dont 286 Md€ de dépôts en banques centrales

● Ratio CET1¹

● Liquidity Coverage Ratio (fin de période)



1. CRDS ; y compris dispositions transitoires IFRS9 ; cf. diapositive 79 ; 2. Calculé conformément au Règlement (UE) n°2019/876 ; 3. LCR fin de période calculé conformément au Règlement (CRR) 575/2013 art. 451a ; 4. Actifs liquides de marché ou éligibles en banques centrales (« counterbalancing capacity ») tenant compte des règles prudentielles, notamment américaines, diminués des besoins intra-journaliers des systèmes de paiement



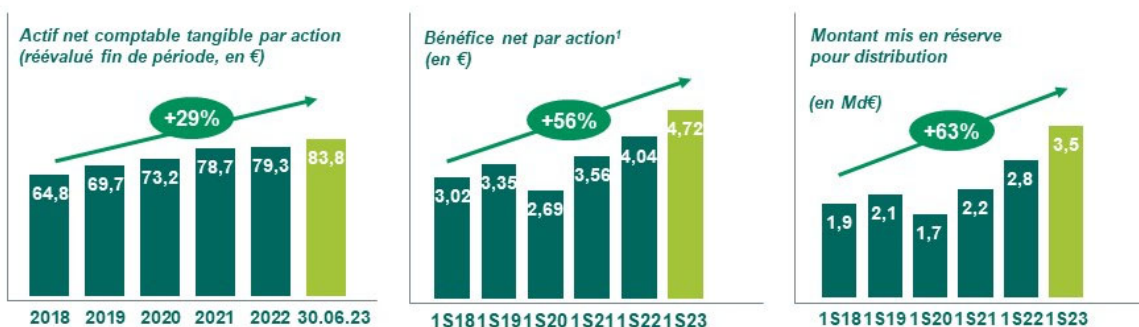
BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 14

Classification : Confidential

Un modèle de création de valeur unique



- **Taux de distribution ordinaire de 60%²**
- **Croissance continue du dividende** (minimum 50% du résultat distribuable en numéraire) amplifiée par les programmes de rachat d'actions
- **Programme de rachat d'actions de 5 Md€ (soit ~7% de la capitalisation boursière³) en 2023**
 - 1^{ère} tranche de 2,5 Md€ achevée en juillet 2023
 - Autorisation reçue pour la 2^{ème} tranche (2,5 Md€, soit ~3,5% de la capitalisation boursière³) du programme de rachat d'actions – Lancement de l'exécution début août

1. Calculé sur la base du résultat distribuable en 2023 ; 2. Appliqué au Résultat distribuable après TSSDI ; 3. Capitalisation boursière au 30.06.23 (source : Bloomberg)



BNP PARIBAS

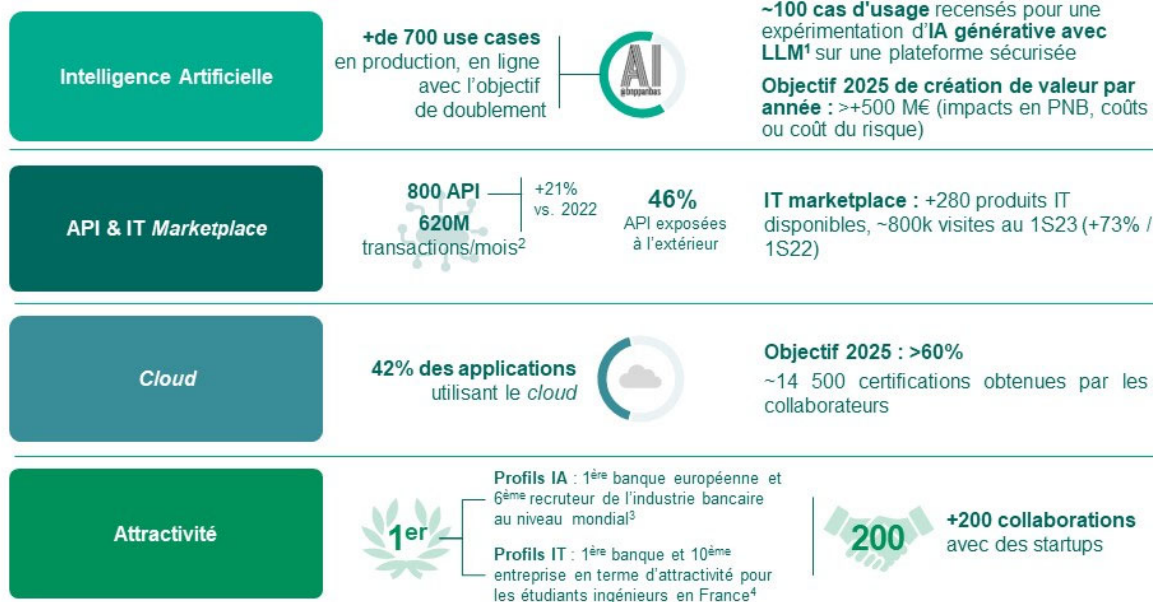
La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 15

Classification : Confidential

La technologie au cœur du plan GTS 2025

Des investissements disciplinés au service de la performance technologique



1. Large Language Model, technologie d'Intelligence Artificielle ; 2. Sur les plateformes d'API du Groupe ; 3. Source : "The Evident AI Talent Report" – Evident Insights, Classement à Juin 2023 dans le secteur financier mondial ; 4. Source : "EXCLUSIF - Voici les entreprises qui font le plus rêver les étudiants en 2023" – Start, Les Echos, classement en France



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 16

Classification : Confidential

Une ambition claire pour l'avènement d'une économie neutre en carbone en 2050¹



Des objectifs contribuant à l'avènement d'une économie neutre en carbone en 2050

2025

- 350 Md€ de crédits & obligations durables⁷
- 200 Md€ d'accompagnement à la transition des clients vers une économie bas carbone⁸

2030

- Sortie du charbon thermique (pays de l'UE & OCDE)
- 40 Md€ d'exposition de crédit à la production d'énergies bas carbone
- 80% des expositions de crédits à la production d'énergie seront des expositions à l'énergie bas carbone

Une mobilisation reconnue

« Meilleure Banque au monde pour la Finance durable » 2023 pour la 3^{ème} année consécutive

Score 2023 de 71/100 (ESG Solutions) reflétant les positions de 1^{er} plan du Groupe parmi les banques diversifiées en Europe

N°1 mondial et européen en financements durables⁹

1. Voir le rapport Climat du Groupe, publié en mai 2023 ; 2. Paris Agreement Capital Transition Assessment ; 3. Glasgow Financial Alliance for Net Zero ; 4. Exploration, production, raffinage ; 5. Pétrole et Gaz ; 6. Quelles que soient les modalités de financement - Financement de projet, Reserve Based Lending (RBL), Floating Production Storage and Offloading (FPSO, plateformes flottantes) ; 7. Montant des crédits durables liés à des sujets environnementaux ou sociaux, accordés par BNP Paribas à ses clients et montant cumulé de tous les types d'obligations durables 2022-2025 (montant total divisé par le nombre de teneurs de livre) ; 8. Prêts verts, obligations vertes, ainsi que tous les financements soutenant les technologies bas-carbone, telles que les énergies renouvelables, l'hydrogène vert, etc. ; 9. Source : Dealogic - All ESG Fixed Income, Global & EMEA Financements durables (ESG Bonds and Loans), bookrunner en volume au 1S23



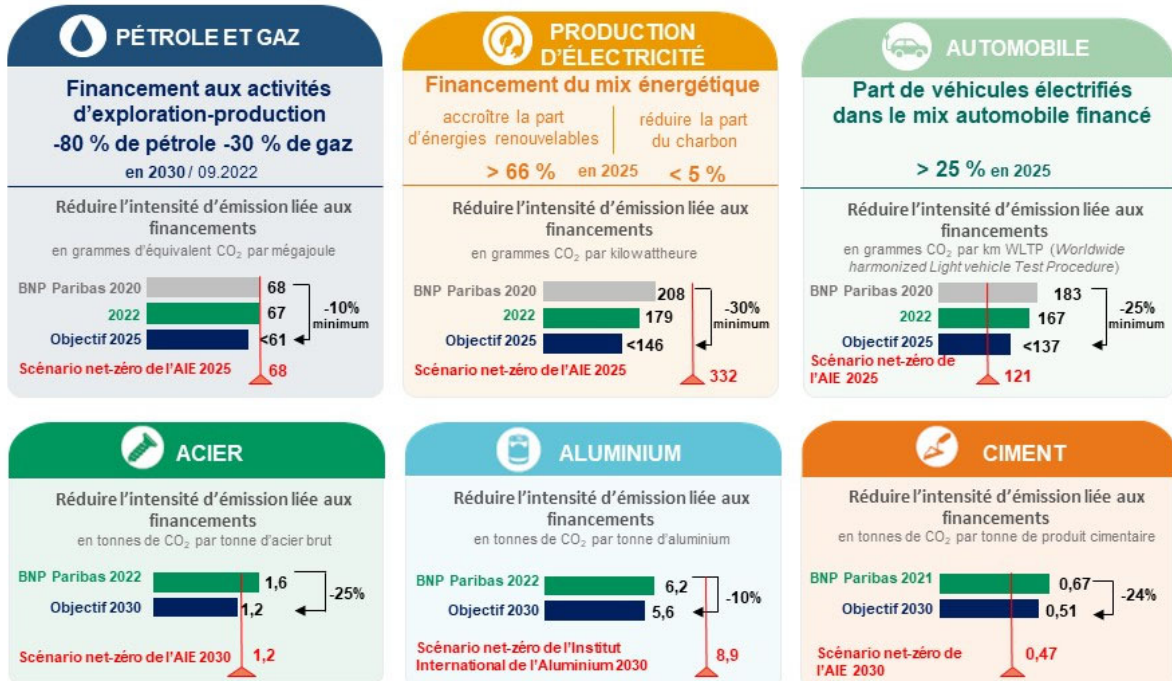
BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 17

Classification : Confidential

Des engagements forts sur la base du scénario « net zéro 2050 » de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), sur les secteurs les plus émetteurs¹



1. Voir les détails et définitions dans le rapport Climat du Groupe, publié en mai 2023



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 18

Classification : Confidential

Contrôle Interne Renforcé

- **Dispositif toujours plus solide en matière de conformité et de contrôle et poursuite de l'insertion opérationnelle d'une culture de conformité renforcée**
 - **Amélioration constante du modèle opérationnel de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme :**
 - Approche normative adaptée aux risques, dispositif de gestion des risques partagé entre Métiers et *Compliance Officers* (connaissance du client, revue des transactions atypiques...)
 - Pilotage global au niveau du Groupe avec une information régulière aux organes de supervision
 - **Renforcement continu des dispositifs de respect des sanctions financières internationales :**
 - Mise en œuvre rigoureuse et diligente des mesures nécessaires à l'application des sanctions internationales, dès leur publication
 - Large diffusion des procédures et forte centralisation garantissant une couverture efficace et cohérente du périmètre de surveillance
 - Optimisation permanente des outils de filtrage des transactions transfrontalières et de criblage des bases de relations
 - **Poursuite de l'amélioration du cadre de lutte contre la corruption avec une intégration accrue au sein des processus opérationnels du Groupe**
 - **Programme de formation en ligne intensifié :** formations obligatoires pour tous les collaborateurs sur la sécurité financière (sanctions & embargos, lutte contre le blanchiment & le financement du terrorisme, lutte contre la corruption), la protection de l'intérêt des clients, l'intégrité des marchés, et de l'ensemble des sujets traités dans le code de conduite du Groupe
 - **Maintien des missions régulières de l'Inspection Générale pour auditer la sécurité financière au sein des entités générant des flux en dollars.** Ces revues rapprochées ont cours depuis début 2015 au travers de cycles de 18 mois chacun. Les 5 premiers cycles ont vu une amélioration continue des dispositifs de traitements et de contrôles. Un 6ème cycle a été lancé sur les mêmes fréquences en août 2022 et s'achèvera en décembre 2023.
- **Plan de remédiation décidé dans le cadre de l'accord global de juin 2014 avec les autorités des États-Unis très largement réalisé**



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 19

Classification : Confidential



BNP PARIBAS

RÉSULTATS DES PÔLES

CONCLUSION

RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU 1S23 ET 2T23

ANNEXES

Corporate & Institutional Banking - 2T23

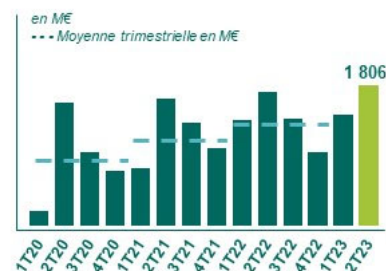
Très bon niveau de résultats soutenu par la diversification et la baisse du coût du risque

- **Activité commerciale dynamique s'appuyant sur un modèle diversifié et intégré**
 - **Financements** : très bon niveau d'activité de la clientèle dans les 3 zones géographiques
 - **Marchés** : environnement plus normalisé sur les marchés de taux et de change ; demande en forte hausse sur les marchés de crédit ; activité plus réduite sur les marchés d'actions ce trimestre
 - **Services titres** : poursuite de la bonne dynamique commerciale
- **CIB dans le top 3 en EMEA avec des gains de part de marché mondiale de +26% (2022 / 2018)¹**
- **Positions de leader et gains de part de marché²**
 - **Leader européen sur les crédits syndiqués, émissions obligataires et dans les métiers de Transaction Banking**
 - **Leader mondial et européen en financements durables**
 - **Leader sur les plateformes électroniques multi-dealers**

PNB : 3 998 M€ (-2,3% / 2T22)	Frais de gestion : 2 275 M€ (-1,1% / 2T22)
<ul style="list-style-type: none"> • -0,7% à périmètre et change constants • Très forte hausse de Global Banking (+17,5%)³ • Bonne résistance de Global Markets (-11,7%³ par rapport à un 2T22 très élevé) • Bonne performance de Securities Services (+1,6%³) 	<ul style="list-style-type: none"> • +0,6% à périmètre et change constants • Baisse des coûts de Global Markets dans un contexte de normalisation de l'activité • Effet de ciseaux très positif de Global Banking

1. Source : revenus de BNP Paribas publiés ; Coalition Greenwich Competitor Analytics sur la base de la structure de produits de BNP Paribas. Part de marché calculée comme le ratio des revenus de BNP Paribas publiés sur les revenus de l'industrie ; classement basé sur les banques de l'indice Top 12 Coalition Index. EMEA: Europe, Middle-East, Africa ; 2. Source : cf. détails dans les diapositives dédiées à chaque métier ; 3. A périmètre et change constants

Evolution du RNAI



Des positions de leader reconnues



Résultat avant impôt : 1 806 M€
(+4,7% / 2T22)



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 21

Classification : Confidential

CIB - Global Banking - 2T23

Très bonne dynamique commerciale et revenus en très forte hausse

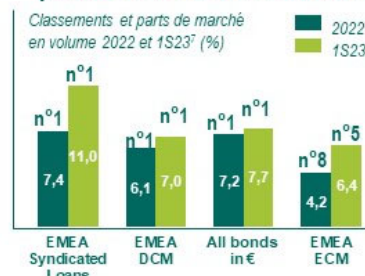
- **Niveau soutenu de l'activité**
 - Très bonne dynamique de l'activité, notamment dans les **marchés obligataires en EMEA** (hausse des volumes dirigés de +98%¹ / 2T22)
 - **Transaction Banking** : très bonne activité dans les 3 zones géographiques
 - **Crédits** (179 Md€, +2,2%² / 2T22) : poursuite de la hausse des encours
 - **Dépôts** (209 Md€, +6,3%² / 2T22) : poursuite de la croissance des dépôts
- **Gains de part de marché mondiale de GB : +19% (2022 / 2018)³**
 - **Poursuite des gains de part de marché** dans les financements et positions de leader dans les **crédits syndiqués** et les **émissions obligataires** en EMEA⁴
 - Leader en **Transaction Banking**⁵ en Europe
 - Leader mondial et européen en **financements durables**⁶

PNB : 1 425 M€ (+15,0% / 2T22 et +42,6% / 2T18)
<ul style="list-style-type: none"> • +17,5% à périmètre et change constants • Hausse dans les 3 zones géographiques • Très forte hausse en Transaction Banking, notamment en EMEA (+75,6%) • Très forte progression de la plateforme Capital Markets, notamment dans les zones Amériques et EMEA

Croissance du PNB



Un leader européen avec des parts de marché en croissance



1. Source : Dealogic DCM Bookrunner en volume : évolution du volume d'émissions obligataires dirigées par BNP Paribas en EMEA 2T23/2T22 ; 2. Encours moyens, variation à périmètre et change constants ; 3. Cf. note 1 diapositive 21 ; 4. Source : Dealogic au 30.06.23 - classement bookrunner en volume ; 5. Source : CoalitionGreenwich Share Leader 2022 Europe Large Corporate Trade Finance, 2022 Europe Large Corporate Cash Management ; 6. Source : Dealogic - All ESG Fixed Income, Global & EMEA Financements durables (ESG Bonds and Loans), bookrunner en volume au 1S23 ; 7. Source : Dealogic au 31.12.22 et au 30.06.23 - parts de marché bookrunner en volume



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 22

Classification : Confidential

CIB - Global Markets - 2T23

Poursuite des gains de part de marché dans un environnement moins dynamique

● Activité d'ensemble de la clientèle plus normalisée

- **Marché du crédit** : activité globale en forte hausse, notamment en EMEA ; gains de parts de marché et consolidation des positions de leader mondial sur les émissions obligataires en euros¹ et sur les émissions d'obligations vertes¹
- **Marché de taux, de change et de matières premières** : ralentissement de l'activité, notamment sur les marchés de taux et de change par rapport à une base élevée
- **Marchés d'actions** : activité de la clientèle plus réduite ce trimestre

● Gains de part de marché mondiale de GM : +28% (2022 / 2018)²

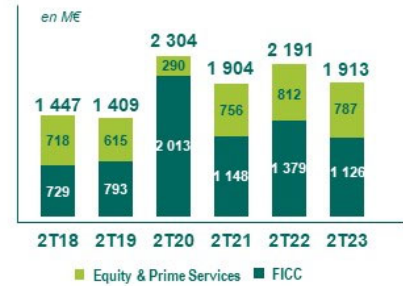
● Poursuite de la digitalisation

- **Enrichissement de l'offre** : finalisation de l'acquisition de **Kantox**, plateforme de gestion automatisée du risque de change, en juillet 2023
- Confirmation des positions de leader sur les **plateformes électroniques multi-dealers**

PNB : 1 913 M€
(-12,7% / 2T22 et +32,2% / 2T18)

- -11,7% à périmètre et change constants
- FICC (-18,4%) : très bonne performance sur les activités de crédit compensée par des activités de taux, change et matières premières plus normalisées par rapport à une base très élevée au 2T22
- Equity & Prime Services (-3,0%) : bonne résistance avec une activité de la clientèle moins soutenue

● Évolution du PNB



● Classements sur les plateformes électroniques multi-dealers

- **Marché des changes** : N°1 sur les NDF et swaps³
- **Marché de taux** : N°1 sur les LM swaps⁴, N°2 sur les Obligations d'Etat en €⁵
- **Marché du crédit** : N°2 sur les indices iTraxx de CDS en €⁶
- **Marché d'actions** : N°4 sur les futures sur indices ESG Stoxx600 et Eurostoxx50⁷, N°1 en EMEA et N°2 mondial sur le DEC clearing⁸

1. Source : Dealogic au 30.06.23 ; bookrunner en volume ; 2. Cf. note 1 diapositive 21 ; 3. Bloomberg au 1S23 ; 4. Tradeweb au 1S23 ; 5. Tradeweb au 2T23 ; 6. Bloomberg au 1S23 ; 7. EUREX au 1S23 ; 8. Au 2T23



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 23

Classification : Confidential

CIB - Securities Services - 2T23

Bonne dynamique commerciale

● Activité commerciale soutenue par le modèle diversifié

- Développement commercial soutenu, en particulier en *Private Capital* avec de nouveaux mandats de premier rang
- Volumes de transactions en baisse de 8,4% par rapport à une base élevée au 2T22

● Hausse des encours

- Encours moyens en hausse de 2,8% / 2T22
- Hausse des encours de fin de période du fait du rebond des marchés

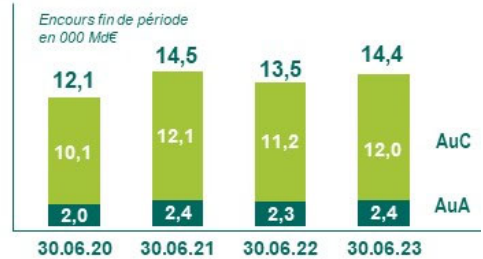
● Innovation et efficacité opérationnelle

- Lancement d'un assistant virtuel de nouvelle génération, *NOA (NextGen Online Assistant)*, utilisant l'intelligence artificielle sur le portail de services à la clientèle, *NeoLink*
- Lancement d'une solution innovante de contrôle de portefeuilles d'investissements basée sur une large sélection de critères réglementaires et RSE (*Contractual Investment Compliance*)

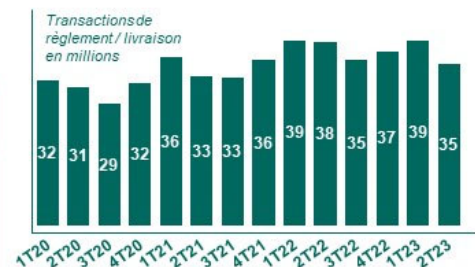
PNB : 661 M€
(-0,3% / 2T22)

- Poursuite de l'effet favorable de l'environnement de taux et hausse des encours compensés par l'impact de la baisse des volumes de transactions dans un contexte de marché moins porteur et l'effet de change défavorable
- +1,6% à périmètre et change constants

● Actifs en conservation (AuC) et sous administration (AuA)



● Volumes de transactions



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 24

Classification : Confidential

Commercial, Personal Banking & Services - 2T23

Niveau de résultats élevés et effet de ciseaux très positif

● Croissance maintenue de l'activité

- **Crédits** : +3,6% / 2T22 (+10,4% / 2T21), hausse dans les banques commerciales de la zone euro et les métiers spécialisés
- **Arval** : forte progression du parc financé (+9,5%¹ / 30.06.22)
- **Dépôts** : -1,4% / 2T22 (+6,0% / 2T21), quasi-stabilité des banques commerciales de la zone euro / 1T23
- **Banque Privée** : très forte collecte nette (5,1 Md€)

● Développement commercial très dynamique

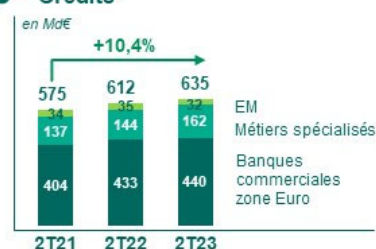
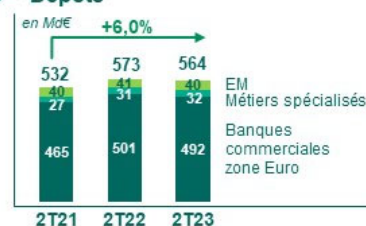
- Négociation d'un partenariat de référencement exclusif avec **Orange Bank**
- **Développement de l'acquisition de clients avec Hello bank!**² : 3,4 M de clients au 30.06.23, soit 99 700 nouveaux clients (+49,1% / 2T22)
- **Activités de paiement en forte progression** : hausse des volumes de transactions sur l'activité d'acquisition carte (+15% / 1S22) et forte accélération à venir avec des nouveaux mandats gagnés en 2023

PNB³ : 6 782 M€
(+3,3% / 2T22)

- Progression des banques commerciales de la zone Euro (+2,6%) avec la hausse des revenus d'intérêt (+4,7%)
- Croissance des métiers spécialisés (+5,8% ; +16,9% hors Personal Finance)

Frais de gestion³ : 3 776 M€
(+0,3% / 2T22)

- Effet de ciseaux très largement positif (+3,0 pts) porté par les banques commerciales (+3,5 pts) et Arval & Leasing Solutions (+12,1 pts)

● Crédits⁵● Dépôts⁵

Résultat avant impôt⁴ : 2 283 M€
(-0,4% / 2T22)

- +0,7% à périmètre et change constants

1. Progression de la flotte fin de période en milliers de véhicules, +6,7% hors acquisition de Terberg Business Lease et BCR ; 2. Hors Autriche et Italie ; 3. Intégrant 100% de la Banque Privée hors effet PEL/CEL ; 4. Intégrant 2/3 de la Banque Privée hors effet PEL/CEL ; 5. Périmètre et change historiques (hors Bank of the West cédé le 01.02.23)



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 25

Classification : Confidential

CPBS - Banque Commerciale en France - 2T23

Bon niveau de performance, effet de ciseaux positif

● Activité soutenue par un positionnement commercial porteur

- **Crédits** : +1,8% / 2T22, progression des encours sur l'ensemble des segments de clientèle - poursuite de l'ajustement des taux d'intérêt et sélectivité maintenue sur le crédit immobilier
- **Dépôts** : -2,1% / 2T22, bonne tenue des marges - hausse des dépôts à terme et progression des dépôts fin de période (+0,5% / au 31.03.23)
- **Épargne hors-bilan** : +7,1% / 30.06.22, progression sur l'assurance-vie (+3,7% / 30.06.22)
- **Banque Privée** : très bonne collecte nette de 2,7 Md€

● Amélioration de l'efficacité opérationnelle et du parcours client

- **Rationalisation du traitement des opérations** de back-office Titres : réduction des coûts de ~10%¹
- **Fonctionnalités digitales enrichies** pour la gestion des opérations de bourse

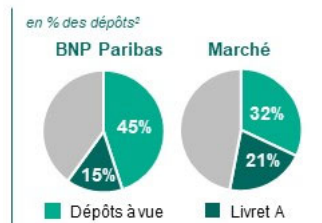
PNB³ : 1 716 M€
(+0,1% / 2T22)

- Revenus d'intérêt : +1,3%, hausse soutenue par la bonne tenue des marges et l'apport des couvertures inflation, malgré la progression des coûts de refinancement
- Commissions : -1,3%, stabilité des commissions bancaires soutenue par les moyens de paiement et le *Cash Management*

Frais de gestion³ : 1 114 M€
(-0,2% / 2T22)

- Baisse des frais de gestion avec les mesures d'économie de coûts compensant les effets de l'inflation
- Effet de ciseaux positif (+0,3 pt)

● Dépôts des particuliers



● Franchises fortes et différenciantes

- N°1 en *Corporate Banking*⁴
- N°1 en *Cash Management*⁴
- N°1 en Banque Privée et Gestion de Fortune⁵
- ~30% des clients *retail* sont Mass Affluent¹

Résultat avant impôt⁶ : 406 M€
(-21,5% / 2T22)

- Hausse du coût du risque en lien avec un dossier spécifique

1. Source : données de gestion ; 2. Source : Banque de France - Avril 2023 ; Dépôts à Vue, Livrets A, Livrets ordinaires, PEL, Autres comptes Épargne, LDDS ; 3. Intégrant 100% de la Banque Privée hors effet PEL/CEL (-3M€ au 2T22, +14 M€ au 2T23) ; 4. Source : Coalition Greenwich Share leader 2022 ; 5. Source : classement basé sur des données et analyse internes d'un échantillon de Banque Privée et Gestion de Fortune en France - 1^{ère} banque de la zone Euro sur la base des Actifs sous gestion tels que publiés par les principales banques de la zone Euro ; 6. Intégrant 2/3 de la Banque Privée hors effet PEL/CEL



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 26

Classification : Confidential

CPBS - BNL banca commerciale – 2T23

Hausse du résultat et amélioration continue du profil de risque

● **Activité commerciale**

- **Crédits** : -2,2% / 2T22, -0,5% sur le périmètre hors crédits douteux, croissance des crédits moyen et long termes compensée par la baisse des crédits à court terme sur les entreprises
- **Dépôts** : -1,0% / 2T22, hausse des dépôts / 1T23 (+2,4%) - progression des comptes d'épargne et à terme avec une bonne maîtrise des marges
- **Banque Privée** : collecte nette de 0,8 Md€ soutenue par les synergies avec le métier entreprise

● **Profil de risque en constante amélioration**

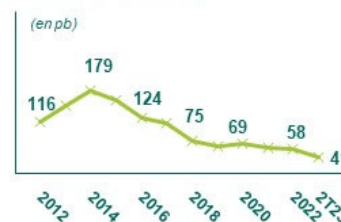
- **Niveau historiquement bas** : 41 pb au 2T23 (55 pb au 2T22)
- Baisse du coût du risque accompagnée notamment d'une baisse du coût du risque sur créances douteuses

PNB¹ : 687 M€
(+2,3% / 2T22)

- Revenus d'intérêt : +6,2%, hausse soutenue par la poursuite de l'ajustement des taux et la bonne tenue des marges sur les dépôts
- Commissions : -2,9%, en lien notamment avec la baisse des commissions financières

Frais de gestion¹ : 428 M€
(+2,8% / 2T22)

- Hausse contenue par l'effet des mesures d'économies de coûts

● **Dépôts**● **Coût du risque**

Résultat avant impôt² : 171 M€
(+22,6% / 2T22)

- Baisse du coût du risque

1. Intégrant 100% de la Banque Privée ; 2. Intégrant 2/3 de la Banque Privée



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 27

Classification : Confidential

CPBS - Banque Commerciale en Belgique - 2T23

Hausse du résultat et effet de ciseaux positif

● **Bon niveau d'activité commerciale**

- **Crédits** : +3,7% / 2T22, progression des crédits sur l'ensemble des segments et notamment sur la clientèle des entreprises
- **Dépôts** : -0,5% / 2T22 (+0,4% / 1T23), progression des dépôts des clients particuliers et professionnels, forte hausse des dépôts à terme sur la clientèle des entreprises, bonne tenue des marges
- **Épargne hors-bilan** : +0,9% / 30.06.22, portée par les OPCVM
- **Banque Privée** : bonne collecte nette de 1,2 Md€

● **Croissance forte dans les moyens de paiement**, hausse de 17% / 1S22 du nombre de transactions d'acquisition● **Accélération de la digitalisation**, 2 millions de clients actifs sur les applications mobiles¹ au 2T23 (+6,9% / 2T22)

PNB² : 1 006 M€
(+4,2% / 2T22)

- Revenus d'intérêt : +4,2%, progression soutenue par la bonne tenue des marges, malgré la hausse des coûts de refinancement
- Commissions : +4,2%, augmentation soutenue par les commissions financières

Frais de gestion² : 568 M€
(+2,7% / 2T22)

- Effet de ciseaux positif (+1,5 pt)
- Bonne maîtrise avec l'effet des initiatives d'économie de coûts compensant partiellement l'impact de l'inflation

● **Crédits**● **Epargne hors-bilan**

Résultat avant impôt³ : 394 M€
(+3,9% / 2T22)

- Coût du risque à un niveau très bas

1. Clients avec au moins une connexion à l'app mobile par mois (en moyenne au 2T), périmètre : clients particuliers, professionnels et banque privée ; 2. Intégrant 100% de la Banque Privée ; 3. Intégrant 2/3 de la Banque Privée



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 28

Classification : Confidential

CPBS - Europe Méditerranée - 2T23

Bonne résilience de l'activité

● Activité commerciale

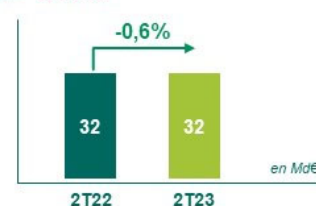
- **Crédits** : -0,6%¹ / 2T22, progression des volumes sur la clientèle des entreprises notamment en Pologne - origination prudente et ciblée, notamment en Turquie et sur la clientèle des particuliers en Pologne
- **Dépôts** : +6,1%¹ / 2T22, en hausse en Pologne
- Progression du nombre de **clients digitaux** (+12,9%² / 30.06.22)

● Finalisation de la cession des activités en Afrique sub-saharienne

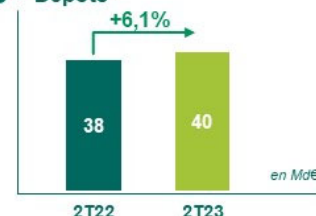
- 2020 : Gabon, Comores, Mali
- 2021 : Guinée, Tunisie, Burkina Faso
- 2023 : Côte d'Ivoire, Sénégal

- **Effets induits par la situation d'hyperinflation en Turquie** : impact de l'application de la norme IAS 29 et de la prise en compte de la performance de la couverture (-70 M€ sur le résultat avant impôt au 2T23)

● Crédits¹



● Dépôts¹



PNB³ : 603 M€
(+0,1%⁵ / 2T22)

- Hausse des revenus d'intérêt notamment en Pologne compensée par l'impact de la dépréciation de la livre turque

Frais de gestion³ : 344 M€
(-13,8%⁵ / 2T22)

- Rappel : augmentation temporaire des cotisations au 2T22
- Baisse hors cet effet avec l'impact de la dépréciation de la livre turque

Résultat avant impôt⁴ : 232 M€
(-9,6%⁵ / 2T22)

- 312 M€ (hors coût du risque exceptionnel en Pologne) (+23,8%⁵)

1. A périmètre et change constants ; 2. Périmètre incluant la Turquie, la Pologne, le Maroc et l'Algérie, moyenne mensuelle ; 3. Intégrant 100% de la Banque Privée ; 4. Intégrant 2/3 de la Banque Privée ; 5. A périmètre et change constants hors Turquie à effet de change historique en cohérence avec l'application d'IAS 29



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 29

Classification : Confidential

CPBS - Métiers Spécialisés - Personal Finance - 2T23

Mise en œuvre de la transformation

● Forte croissance des encours et amélioration du profil de risque

- **Crédits** : +12,4% / 2T22, forte progression notamment sur la mobilité ; progression des marges à la production / 1T23 malgré une pression toujours soutenue
- **Effets de la mise en place des partenariats** en crédits auto sur la progression des volumes et l'amélioration structurelle du profil de risque

● Industrialisation du modèle opérationnel et amélioration de l'expérience utilisateur avec la digitalisation et l'automatisation

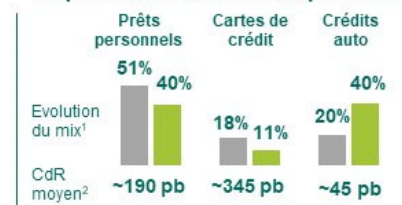
- ~83% des décisions de crédits (+14% / 2022) et ~45% des financements (+13% / 2022) sont totalement automatisés
- ~64% des demandes traitées en *self-care* dans le cadre du service après-vente

● Bon déroulement de la mise en œuvre du recentrage géographique des activités et de la réorganisation du modèle opérationnel

● Crédits



● Amélioration structurelle du coût du risque avec l'évolution du portefeuille



PNB : 1 327 M€
(-3,2% / 2T22)

- -1,9% à périmètre et change constants
- Impact de la diminution des marges malgré l'effet de l'augmentation des volumes
- +3,0% / 1T23 du fait de la hausse des volumes et des marges

Frais de gestion : 733 M€
(+2,1% / 2T22)

- Hausse en lien avec des projets ciblés

Résultat avant impôt : 290 M€
(-20,4% / 2T22)

- Coût du risque stable / 1T23
- Impact positif d'un élément non récurrent en « Autres éléments hors exploitation »

1. Entre le 31.12.2016 et le 30.06.2023 ; 2. Moyenne 2019-2T23 calculée sur la base de données de gestion et des encours moyens hors Floa



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 30

Classification : Confidential

CPBS - Métiers spécialisés - Arval & Leasing Solutions - 2T23

Très forte performance et effet de ciseaux positif

● Arval

- Très bonne progression du parc financé (+9,5%¹ / 30.06.22) et niveau toujours élevé du prix des véhicules d'occasion
- Renforcement de l'Alliance globale Element-Arval : signature d'un accord tripartite Arval, Element et Sumitomo Mitsui Auto Service, portant la flotte gérée par l'Alliance à 4,4 M de véhicules dans 56 pays
- Accélération de la transition vers la mobilité électrique : signature d'un accord international avec Chargepoint permettant l'accès à un réseau de plus de 485,000 bornes de recharge à travers l'Europe

● Leasing Solutions

- Hausse des encours (+6,3%³ / 2T22) et nouveaux partenariats dans le domaine de la transition énergétique
- Maintien de la dynamique commerciale notamment sur le segment *Technology & Lifecycle Solutions*

- Arval & Leasing Solutions : lancement de solutions conjointes de financement de voitures électriques et des infrastructures de chargement associées

PNB : 1 046 M€
(+17,1% / 2T22)

- Très bonne performance d'Arval (niveau toujours élevé du prix des véhicules d'occasion)
- Bonne résistance de Leasing Solutions

Frais de gestion : 358 M€
(+5,0% / 2T22)

- Effet de ciseaux très largement positif (+12,1 pts)

● Arval : progression du parc financé²

● Leasing Solutions : hausse des encours



Résultat avant impôt : 658 M€
(+25,4% / 2T22)

1. Progression de la flotte fin de période en milliers de véhicules ; +6,7% hors acquisition de Terberg Business Lease et BOR ; 2. Flotte fin de période ; 3. A périmètre et change constants



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 31

Classification : Confidential

CPBS - Métiers spécialisés – Nouveaux Métiers Digitaux et Personal Investors – 2T23

Des métiers moteurs pour l'acquisition de nouveaux clients

● NICKEL , une offre de paiement accessible à tous

- Poursuite du déploiement en Europe avec le lancement prévu en Allemagne
- Rythme toujours très soutenu d'ouvertures de comptes (~57 000 / mois au 2T23, ~50 000 / mois au 2T22)¹
- ~3,4 M de comptes ouverts² au 30.06.23 (+25,1% / 30.06.22) dans plus de 9 600 points de vente² (+27,4% / 30.06.22)

● FLOA , leader français du paiement fractionné

- 3,8 M de clients au 30.06.23, doublement en un an³ du nombre de partenariats actifs (> 500) avec une accélération à l'international
- Maintien d'un bon niveau de production avec un resserrement des critères d'octroi



BNP PARIBAS PERSONAL INVESTORS , spécialiste des services bancaires et d'investissements digitaux

- Bonne progression des actifs sous gestion (+10,0% / 30.06.22) en lien avec la hausse du nombre de clients (+5,7% / 30.06.22) et la progression des marchés financiers

PNB⁴ : 252 M€
(+16,2% / 2T22)

- Progression dans les Nouveaux Métiers Digitaux avec le développement de l'activité
- Forte hausse soutenue par l'environnement de taux pour Personal Investors

Frais de gestion⁴ : 160 M€
(+15,1% / 2T22)

- En lien avec la stratégie de développement des Nouveaux Métiers digitaux
- Effet de ciseaux positif (+1,1 pt)

● Nickel : déploiement en Europe
~3,4 M de comptes ouverts² au 30.06.23 (~+679k / 30.06.22)

● Personal Investors : dépôts moyens



Résultat avant impôt⁵ : 59 M€
(+12,2% / 2T22)

1. En moyenne sur le trimestre dans l'ensemble des pays ; 2. Depuis la création, au total dans l'ensemble des pays ; 3. Entre mai 2022 et mai 2023 ; 4. Intégrant 100% de la Banque Privée en Allemagne ; 5. Intégrant 2/3 de la Banque Privée en Allemagne



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 32

Classification : Confidential

Investment & Protection Services – 2T23

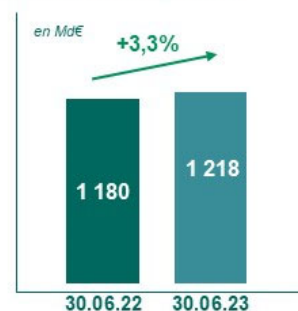
Bonne dynamique de l'activité dans un environnement contrasté

● Dynamique commerciale soutenue notamment par la collecte nette

- **Assurance** : très bonne progression soutenue par les activités Épargne et Protection avec un résultat technique en hausse
- **Wealth et Asset Management** : bonnes performance et collecte nette (+6,8 Md€¹ au 2T23)
- **Real Estate et Principal Investments** : effet de base et environnements moins porteurs

● Développement des plateformes pour les partenaires et les clients

- **Assurance** : développement et renouvellement des partenariats notamment en Amérique Latine
- **Asset Management** : inauguration de la nouvelle plateforme d'ETF en Irlande, lancement d'un 1^{er} ETF sur l'indice S&P 500 ESG
- **Wealth Management** : déploiement de la plateforme *Private Assets Portal*

● Actifs sous gestion²

PNB : 1 430 M€
(+0,3% / 2T22)

- Forte hausse des revenus de l'Assurance (+8,7%) et de Wealth Management (+6,6%)
- Hausse des revenus du métier Asset Management compensée par la forte baisse des revenus de Real Estate et Principal Investments

Frais de gestion : 879 M€
(+2,0% / 2T22)

- Bonne tenue des frais de gestion avec l'effet des mesures d'économie de coûts

Résultat avant impôt : 607 M€
(-1,5% / 2T22)

- Rappel : base élevée des « autres éléments hors exploitation » au 2T22

1. Hors l'impact d'une cession de portefeuille en Espagne ; 2. Y compris actifs distribués



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 33

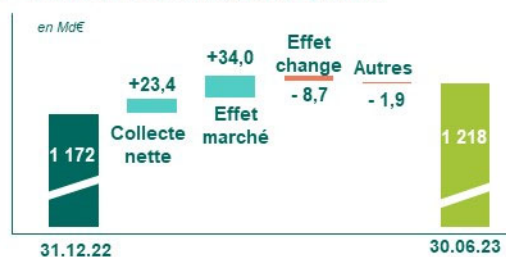
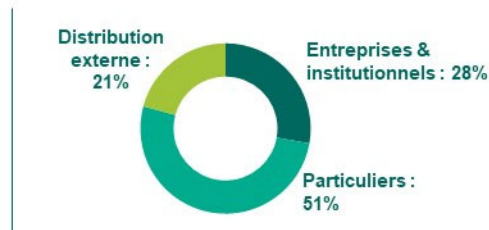
Classification : Confidential

IPS - Collecte et actifs sous gestion – 1S23

Forte collecte nette notamment en actifs monétaires

● Actifs sous gestion : 1 218 Md€ au 30.06.23

- **Effet de performance des marchés** : +34,0 Md€
- **Collecte nette** : +23,4 Md€, très bonne collecte portée notamment par la collecte en fonds monétaires du métier Asset Management et la très bonne collecte de Wealth Management
- **Effet de change** : -8,7 Md€
- **Autres** : -1,9 Md€
- +3,3% / 30.06.22

● Évolution des actifs sous gestion¹● Actifs sous gestion² au 30.06.23, par ligne de métier● Actifs sous gestion¹ au 30.06.23, par origine de clientèle

1. Y compris actifs distribués ; 2. Actifs sous gestion de Real Estate : 29 Md€ - Actifs sous gestion de Principal Investments intégrés chez Asset Management suite à la constitution de la franchise Actifs Privés



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 34

Classification : Confidential

IPS - Assurance – 2T23

Progression des résultats

● Activité commerciale

- **Activité Épargne** : collecte brute de 11,7 Md€ au 1S23 avec une collecte nette positive en France soutenue par la collecte en unités de compte
- **Activité Protection** : bonne dynamique en assurance affinitaire et en assurance dommages en France et à l'international, croissance de l'activité en particulier en Amérique Latine

● Développement et extension de partenariats digitaux

- **Renouvellement du partenariat de distribution de services d'assurance avec Magazine Luiza** (plateforme de vente de détail multi-canal au Brésil, plus de 13 M de clients assurés, 70% de ventes digitales)
- **Nouveaux partenariats digitaux** : *Lemonade* (assurance habitation) et Assurancevie.com en France

● Rappel¹ : entrée en vigueur le 01.01.2023 de la norme IFRS 17

● Un modèle équilibré



● Forte croissance du résultat avant impôt



PNB : 557 M€ (+8,7% / 2T22) <ul style="list-style-type: none"> • Hausse portée par un niveau élevé de revenus sur l'Épargne et la Protection avec un résultat technique en augmentation 	Frais de gestion : 203 M€ (+1,4% / 2T22) <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de la dynamique commerciale et initiatives ciblées • Effet de ciseaux positif 	Résultat avant impôt : 400 M€ (+13,7% / 2T22) <ul style="list-style-type: none"> • Hausse de la contribution des sociétés mises en équivalence • Rappel: plus-values de cession au 2T22
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1. Document détaillant la recomposition 2022 disponible sur le site <https://invest.bnpparibas/>



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 35

Classification : Confidential

IPS - Gestion Institutionnelle et Privée¹ – 2T23

Environnements contrastés

- Bonne progression des métiers **Wealth** et **Asset Management**, effet de base et environnements moins porteurs pour les métiers **Real Estate** et **Principal Investments**

● Wealth Management

- Bonne collecte nette (5,9 Md€² au 2T23) notamment en Europe dans les banques commerciales et à l'international sur la grande clientèle
- Forte progression des revenus soutenue par la bonne tenue des marges et la croissance des dépôts (+1,9% / 2T22)

● Asset Management

- Collecte nette (+0,9 Md€) portée par la croissance sur les fonds monétaires
- Progression des revenus avec l'effet de la collecte et de la performance de gestion

- **Real Estate**, bonne tenue de l'activité *Property Management* mais net ralentissement des activités transactionnelles et de promotion

● Banque Privée : des positions de leader reconnues



● Asset Management : 529 Md€ d'actifs gérés au 30.06.23⁵



PNB : 873 M€ (-4,5% / 2T22) <ul style="list-style-type: none"> • Wealth Management : hausse (+6,6%) soutenue par la croissance des revenus d'intérêt • Hausse des revenus du métier Asset Management compensée par la forte baisse des revenus de Real Estate et Principal Investments 	Frais de gestion : 675 M€ (+2,2% / 2T22) <ul style="list-style-type: none"> • Hausse des frais de gestion contenue par des mesures d'économie de coûts 	Résultat avant impôt : 207 M€ (-21,7% / 2T22) <ul style="list-style-type: none"> • Contribution des sociétés mises en équivalence en retrait par rapport à une base élevée au 2T22
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1. Asset Management, Wealth Management, Real Estate et Principal Investments ; 2. Hors l'impact d'une cession de portefeuille en Espagne ; 3. Euromoney prix d'excellence 2023 ; 4. WealthBriefing Wealth for Good Awards 2023 ; 5. Y compris Principal Investments.



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 36

Classification : Confidential

RÉSULTATS DES PÔLES
CONCLUSION
RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU 1S23 ET 2T23
ANNEXES

— Conclusion



Performance intrinsèque solide reflétée par le RNPG distribuable
RNPG distribuable¹ : 3 260 M€
BPA distribuable² : 4,72 € (+16,8%)

**Confirmation de la trajectoire de croissance
du RNPG distribuable en 2023**
Autorisation reçue pour la 2nde tranche (2,5 Md€) du programme
de rachat d'actions – Lancement de l'exécution début août

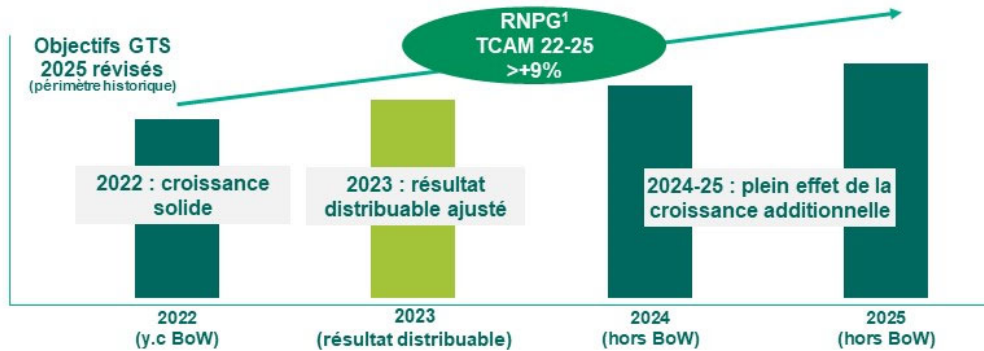
Leadership affirmé en faveur de la transition énergétique

**Mobilisation et engagement forts des équipes au service des
clients**

1. Résultat servant de base au calcul de la distribution ordinaire en 2023 - Cf. calcul diapositive 45 ; 2. Bénéfice par action calculé sur la base du résultat distribuable 1S23

Rappel des objectifs du plan GTS 2025

Croissance forte et régulière du résultat distribuable



Ambitions 2025 confirmées

BPA : TCAM 22-25 >+12% soit 40% sur la période¹

ROTE 2025 : ~12%

Effet de ciseaux positif chaque année > 2 pts en moyenne

Coût du risque <40 pb chaque année

1. Calculé sur la base des résultats 2022 publiés (IFRS4 y.c. Bank of the West)



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 39

Classification : Confidential

Un leadership reconnu

Euromoney Awards for Excellence 2023



Global Best Bank



Global Best Bank for Sustainable Finance

Additional Awards for Excellence 2023

- Western Europe's Best Bank
- Western Europe's Best Bank for Sustainable Finance
- Western Europe's Best Investment Bank
- Western Europe's Best Bank for Wealth Management
- Latin America's Best Bank for Sustainable Finance
- Best Bank in France
- Best Bank in Luxembourg
- Best Investment Bank in Belgium
- Best Investment Bank in France
- Best Investment Bank in Portugal



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 40

Classification : Confidential



RÉSULTATS DES PÔLES
CONCLUSION
**RÉSULTATS DÉTAILLÉS
DU 1S23 ET 2T23**
ANNEXES

Principaux éléments exceptionnels - 1S23

● Éléments exceptionnels

Produit Net Bancaire

- Provisions pour litiges («Autres Activités»)

Total PNB exceptionnel (hors extraordinaires)

Frais de gestion

- Coûts d'adaptation globaux liés au métier Personal Finance («Autres Activités»)
- Coûts de restructuration et coûts d'adaptation («Autres Activités»)
- Coûts de renforcement IT («Autres Activités»)

Total frais de gestion exceptionnels

Coût du risque

- Provisions en Pologne («Europe-Méditerranée»)

Total coût du risque exceptionnel

Autres éléments hors exploitation

- Ecart d'acquisition négatif (bpost banque) («Autres Activités»)
- Plus-value de cession d'une participation («Autres Activités»)
- Dépréciation et recyclage de la réserve de conversion¹ (Ukrsibbank) («Autres Activités»)

Total autres éléments hors exploitation exceptionnels

Total des éléments exceptionnels (hors extraordinaires) (avant impôt)

Total des éléments exceptionnels (hors extraordinaires) (après impôt)²

● Éléments extraordinaires (exclus de la base distribuable)

Produit net bancaire

- Ajustement au 1S23 des couvertures lié aux changements de modalités sur le TLTRO décidés par la BCE au 4T22 («Autres Activités»)

Résultat des activités cédées en application de la norme IFRS 5

- Plus-value de cession de Bank of the West réalisée le 01.02.23

	1S23	1S22
	-125 M€	
	-125 M€	
	-236 M€	
	-87 M€	-54 M€
	-188 M€	-123 M€
	-512 M€	-177 M€
	-130 M€	
	-130 M€	
		+244 M€
		+204 M€
		-433 M€
		+15 M€
	-767 M€	-162 M€
	-612 M€	-118 M€
	1S23	
	-833 M€	
	+2 947 M€	

1. Précédemment constatée en capitaux propres ; 2. Part du Groupe



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 42

Classification : Confidential

2T23 - Groupe BNP Paribas

En millions d'euros	Dis tribuable	2T22	2T23 distribuable / 2T22	2T23	2T22	2T23 / 2T22	2T23	2T22	2T23 / 2T22
	2T23						(Hors éléments exceptionnels et extraordinaires ¹)		
Groupe									
PNB	11 808	11 536	+2,4%	11 363	11 536	-1,5%	11 918	11 536	+3,3%
Frais de gestion	-6 884	-6 779	+1,5%	-6 889	-6 779	+1,6%	-6 738	-6 673	+1,0%
RBE	4 924	4 757	+3,5%	4 474	4 757	-5,9%	5 180	4 863	+6,5%
Coût du risque	-689	-758	-9,1%	-689	-758	-9,1%	-609	-758	-19,7%
Résultat d'exploitation	4 235	3 999	+5,9%	3 785	3 999	-5,4%	4 571	4 105	+11,3%
Éléments hors exploitation	273	201	+35,8%	273	201	+35,8%	273	201	+35,8%
Résultat avant impôt	4 508	4 200	+7,3%	4 058	4 200	-3,4%	4 844	4 306	+12,5%
Impôt sur les bénéfices	-1 078	-1 131	-4,7%	-1 078	-1 131	-4,7%	-1 141	-1 159	-1,6%
Intérêts minoritaires	-170	-112	+52,2%	-170	-112	+52,2%	-170	-112	+52,2%
Résultat net hors activités destinées à être cédées	3 260	2 957	+10,2%	2 810	2 957	-5,0%	3 533	3 035	+16,4%
Résultat net des activités destinées à être cédées	0	136	n.s.	0	136	n.s.	0	136	n.s.
Résultat net part du groupe	3 260	3 093	+5,4%	2 810	3 093	-9,2%	3 533	3 171	+11,4%
Coefficient d'exploitation	58,3%	58,8%	-0,5 pt	60,6%	58,8%	+1,8 pt	56,5%	57,8%	-1,3 pt

● Impôt sur les bénéfices : taux moyen de 27,6% (28,6% au 2T22)

1. Cf. diapositive 4 – NB : sans aucun autre ajustement



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 43

Classification : Confidential

1S23 - Groupe BNP Paribas

En millions d'euros	Distribuable	1S22	1S23 distribuable / 1S22	1S23	1S22	1S23 / 1S22	1S23	1S22	1S23 / 1S22
	1S23						(Hors éléments exceptionnels et extraordinaires ¹)		
Groupe									
PNB	24 300	23 404	+3,8%	23 395	23 404	-0,0%	24 353	23 404	+4,1%
Frais de gestion	-15 178	-15 533	-2,3%	-16 080	-15 533	+3,5%	-15 568	-15 356	+1,4%
RBE	9 122	7 871	+15,9%	7 315	7 871	-7,1%	8 785	8 048	+9,2%
Coût du risque	-1 331	-1 409	-5,5%	-1 331	-1 409	-5,5%	-1 201	-1 409	-14,8%
Résultat d'exploitation	7 791	6 462	+20,6%	5 984	6 462	-7,4%	7 584	6 639	+14,2%
Éléments hors exploitation	451	363	+24,2%	451	363	+24,2%	451	348	+29,9%
Résultat avant impôt	8 242	6 825	+20,8%	6 435	6 825	-5,7%	8 035	6 987	+15,0%
Impôt sur les bénéfices	-1 869	-2 050	-8,8%	-1 869	-2 050	-8,8%	-2 024	-2 095	-3,4%
Intérêts minoritaires	-268	-207	+29,7%	-268	-207	+29,7%	-268	-207	+29,7%
Résultat net hors activités destinées à être cédées	6 105	4 568	+33,6%	4 298	4 568	-5,9%	5 743	4 686	+22,9%
Résultat net des activités destinées à être cédées	0	365	n.s.	2 947	365	n.s.	0	365	n.s.
Résultat net part du groupe	6 105	4 933	+23,7%	7 245	4 933	+46,9%	5 743	5 051	+13,7%
Coefficient d'exploitation	62,5%	66,4%	-3,9 pt	68,7%	66,4%	+2,3 pt	63,9%	65,6%	-1,7 pt

● Impôt sur les bénéfices : taux moyen de 30,6%, (33,2% au premier semestre 2022), du fait notamment de la comptabilisation au premier trimestre des taxes et contributions au titre de l'année en application de la norme IFRIC 21 « Taxes » dont une part importante n'est pas déductible

1. Cf. diapositive 42 – NB : sans aucun autre ajustement



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 44

Classification : Confidential

Calcul du Résultat Net Part du Groupe distribuable – 2T23

- Compensation de l'impact négatif extraordinaire de l'ajustement des couvertures lié aux changements de modalités sur le TLTRO décidés par la BCE au 4T22 : +430 M€ au 2T23
- Contribution complémentaire liée notamment à la vente de Bank of the West : 15 M€
- Effet de l'anticipation de la fin de la constitution du FRU (+5 M€)

Produit net bancaire

- Impact de l'ajustement des couvertures
- Contribution complémentaire¹

+430 M€

+15 M€

Frais de gestion

- Effet de l'anticipation de la fin de la contribution du FRU

+5 M€

Total de l'ajustement sur le RNPG 2T23

+450 M€

Rappel : Total des ajustements sur le RNPG 1T23 (hors plus value de cession de BoW)

+1 357 M€

Rappel : Plus value de cession de BoW (exclue du revenu distribuable du 1T23)

+2 947 M€

RNPG distribuable 1T23

+ 2 845 M€

RNPG distribuable 2T23

+ 3 260 M€

RNPG distribuable 1S23

+ 6 105 M€

1. Liée notamment à la finalisation de la vente de Bank of the West



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 45

Classification : Confidential

2T23 - Groupe BNP Paribas

Une croissance organique soutenue par la performance des pôles

- Une croissance organique au 2T23 qui compense les effets de la cession de Bank of the West

M€

RNPG 2T23 publié	2 810
Éléments exceptionnels (hors extraordinaires)	-293
Ajustement des couvertures lié aux changements de modalités sur le TLTRO (extraordinaire)	-430
RNPG 2T23 publié (hors éléments extraordinaires et exceptionnels¹ et hors BoW)	3 533
RNPG 2T22 publié (hors éléments exceptionnels ¹ y compris BoW)	3 258

- Une croissance organique soutenue par la bonne performance des pôles

	Périmètre & change			Périmètre & change		
	(1S23/1S22)	historiques		constants	(2T23/2T22)	historiques
Produit net bancaire		+2,6%	+3,0%	Produit net bancaire	+0,7%	+1,5%
Frais de gestion		+2,2%	+2,7%	Frais de gestion	+0,0%	+0,8%
Résultat brut d'exploitation		+3,3%	+3,5%	Résultat brut d'exploitation	+1,8%	+2,4%
Coût du risque		+1,0%	+1,3%	Coût du risque	-5,5%	-4,0%
Résultat d'exploitation		+3,6%	+3,9%	Résultat d'exploitation	+2,9%	+3,4%
Résultat avant impôt		+2,2%	+3,0%	Résultat avant impôt	+0,9%	+2,6%

1. Cf. diapositive 4 – NB : sans aucun autre ajustement



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 46

Classification : Confidential

Des métiers performants et complémentaires porteurs de croissance (1/2)

- **CIB** : changement d'échelle et approche client soutenant la performance et les gains de parts de marché

Une croissance disciplinée et supérieure au marché
(Parts de marché mondiales en %¹)



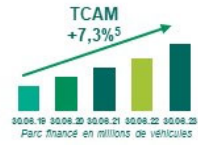
Un modèle diversifié au service des clients



- **CPBS – Métiers spécialisés** : accélération de la croissance rentable

Arval :

- forte croissance de la flotte
- effet très progressif de la normalisation, à un niveau élevé, du prix des véhicules d'occasion



Nickel : rythme toujours élevé d'ouverture de comptes et déploiement de l'offre en Europe



- **IPS** : des plateformes au cœur du modèle intégré positionnées pour croître

AM – collecte nette 6M23 / AuM 2022³



WM – AuM (31.03.23 / 31.03.22)⁴



Assurance : fort développement & renouvellements de grands partenariats et acquisitions ciblées

1. Source : revenus de BNP Paribas publiés ; Coalition Greenwich Competitor Analytics sur la base de la structure de produits de BNP Paribas. Part de marché calculée comme le ratio des revenus de BNP Paribas publiés sur les revenus de l'industrie ; classement basé sur les banques de l'indice Top 12 Coalition Index. EMEA: Europe, Middle-East, Africa ; 2. Source : données de gestion ; 3. Source : Morningstar – Périmètre : Fonds domiciliés en Europe, 01/23 vs. 2022 – Annual (y.c. CPR AM et Lyxor), Axa, Crédit Suisse, DWS (y.c. Xtrackers), Natixis (y.c. Ecofi), UBS (y.c. LS AM) ; 4. Variation d'actifs sous gestion tels que publiés par les principaux acteurs du marché. 1T23 / 1T22 – Bank of America, Citigroup, Deutsche Bank, Goldman Sachs, JP Morgan, Morgan Stanley, UBS ; 5. Progression de la flotte. M de période en milliers de véhicules



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 47

Classification : Confidential

Des métiers performants et complémentaires porteurs de croissance (2/2)

- **CPBS – banques commerciales** : un modèle équilibré s'appuyant sur des positions de leaders

Couverture européenne diversifiée

(% du RBE des banques commerciales de la zone Euro dans le RBE du Groupe au 2T23)



Couverture client optimisée et segmentée

(en % du RBE des banques commerciales de la zone Euro au 1S23)



Progression des commissions (39% des revenus de C&PB³) soutenue notamment par des gains de part de marché dans les paiements et des positions de leader sur les activités de flux (**N°1 en cash management en Europe**) (gains de parts de marché : augmentation du taux de pénétration de ~+6ppt depuis 2020¹)

Augmentation progressive des revenus d'intérêt (61% des revenus de C&PB³, +7,4% / 1S22) soutenue par l'évolution des taux

- ➔ Effet progressif de l'évolution du taux de swap sur l'actif à taux fixe
- ➔ Gestion adaptée de la politique commerciale (marges & volumes)
- ➔ Evolution de la structure des dépôts en fonction des spécificités des marchés



1. Source : CoalitionGreenwich Share leader 2022 ; 2. Source : classement basé sur les montants d'actifs sous gestion tels que publiés par les principales Banques de la zone Euro ; 3. En zone Euro



BNP PARIBAS

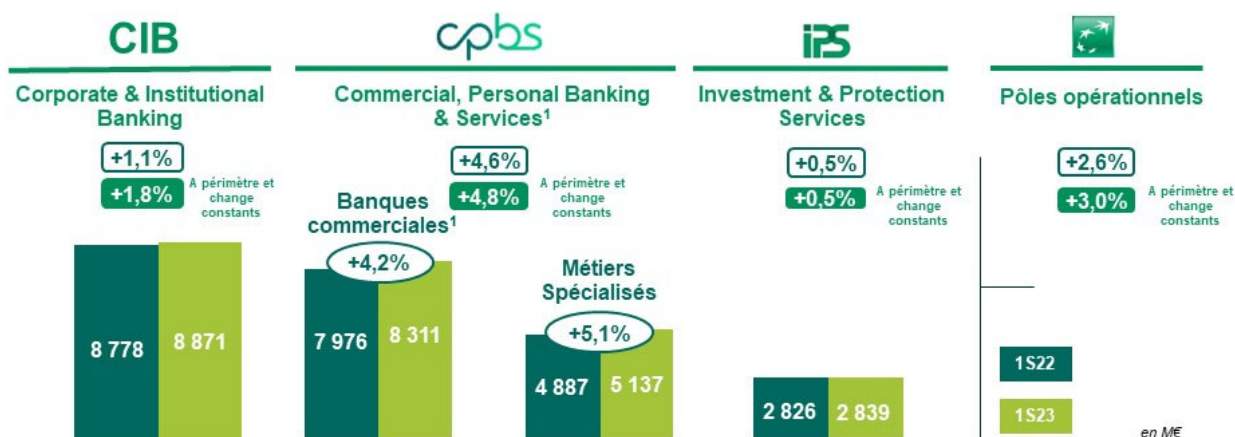
La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 48

Classification : Confidential

1S23 - Revenus

Modèle diversifié soutenant une croissance très solide



- **CIB** : performance soutenue par la diversification du modèle avec une très forte hausse de Global Banking (+15,3%), la bonne progression des revenus de Securities Services (+3,1%) et la baisse des revenus de Global Markets (-6,6%) en lien avec une activité des clients plus normalisée au 2T22
- **CPBS** : très bonne croissance des banques commerciales et performance toujours soutenue d'Arval & Leasing Solutions (+18,9%) - contexte moins favorable pour Personal Finance
- **IPS** : hausse des revenus portée par une augmentation forte des revenus des métiers Assurance (+7,8%) et Wealth Management (+8,6%) compensée par l'effet d'un environnement peu porteur pour le métier Immobilier

1. Intégrant 100% de la Banque Privée dans les banques commerciales (hors effet PEL/CEL en France)



BNP PARIBAS

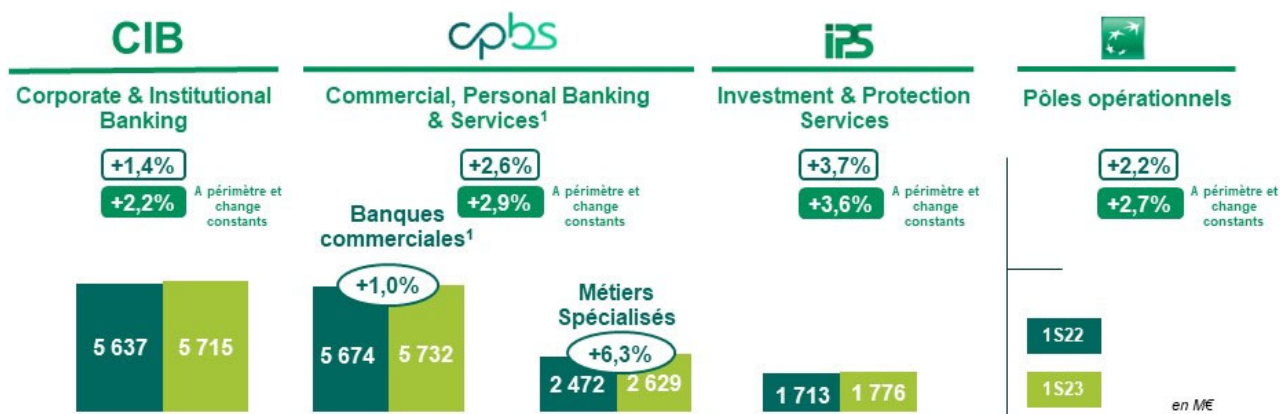
La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 49

Classification : Confidential

1S23 - Frais de gestion

Effet de ciseaux positif des pôles opérationnels



- **CIB** : évolution des frais de gestion maîtrisée avec une baisse des coûts de Global Markets et un effet de ciseaux très positif de Global Banking
- **CPBS** : Hausse des frais de gestion contenue avec l'effet des mesures d'économie de coût - effet de ciseaux très largement positif (+1,9 pt) soutenue par l'effet de ciseaux positif des banques commerciales (+3,2 pts)
- **IPS** : soutien au développement de l'activité et initiatives ciblées

1. Intégrant 100% de la Banque Privée dans les banques commerciales



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 50

Classification : Confidential

Corporate and Institutional Banking – 1S23

€m	2T23	2T22	2T23 / 2T22	1S23	1S22	1S23 / 1S22
Corporate and Institutional Banking						
PNB	3 998	4 093	-2,3%	8 871	8 778	+1,1%
Frais de gestion	-2 275	-2 299	-1,1%	-5 715	-5 637	+1,4%
RBE	1 723	1 794	-3,9%	3 156	3 141	+0,5%
Coût du risque	78	-76	n.s.	77	-78	n.s.
Résultat d'exploitation	1 801	1 717	+4,9%	3 233	3 063	+5,6%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	3	9	-66,1%	6	13	-53,7%
Autres éléments hors exploitation	2	-1	n.s.	-5	0	n.s.
Résultat avant impôt	1 806	1 726	+4,7%	3 235	3 077	+5,1%
Coefficient d'exploitation	56,9%	56,2%	+0,7 pt	64,4%	64,2%	+0,2 pt

Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

- **PNB : +1,1% / 1S22** (+1,8% à périmètre et change constants)
 - Progression en Global Banking (+15,3%) et Securities Services (+3,1%), baisse de Global Markets (-6,6% par rapport à une base élevée au 1S22)
- **Frais de gestion : +1,4% / 1S22** (+2,2% à périmètre et change constants)
 - Accompagnement de la croissance de l'activité, en particulier au 1T23
 - Effet de ciseaux très positif en Global Banking et baisse des frais de gestion de Global Markets
- **Coût du risque** : en reprise, reprises de provisions sur encours sains (strates 1 & 2) et un coût du risque sur créances douteuses (strate 3) à un niveau bas



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 51

Classification : Confidential

Corporate and Institutional Banking Global Banking – 1S23

€m	2T23	2T22	2T23 / 2T22	1S23	1S22	1S23 / 1S22
Global Banking						
PNB	1 425	1 239	+15,0%	2 879	2 497	+15,3%
Frais de gestion	-655	-648	+1,1%	-1 504	-1 453	+3,5%
RBE	770	591	+30,3%	1 375	1 043	+31,7%
Coût du risque	85	-85	n.s.	86	-65	n.s.
Résultat d'exploitation	855	505	+69,0%	1 461	978	+49,4%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1	1	+88,8%	3	2	+39,3%
Autres éléments hors exploitation	0	0	n.s.	0	0	-60,0%
Résultat avant impôt	856	506	+69,0%	1 464	980	+49,3%
Coefficient d'exploitation	46,0%	52,3%	-6,3 pt	52,3%	58,2%	-5,9 pt

Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

- **PNB : +15,3% / 1S22** (+ 16,2% à périmètre et change constants)
 - Très forte hausse de l'activité *Transaction Banking*, en particulier en EMEA, et de la plateforme *Capital Markets*
 - Poursuite des gains de part de marché, en particulier en EMEA
- **Frais de gestion : +3,5% / 1S22** (+4,0% à périmètre et change constants)
 - Hausse en lien avec l'activité
 - Effet de ciseaux très positif (+11,8 pts)
- **Coût du risque** : en reprise, reprises de provisions sur encours sains (strates 1 & 2) et un coût du risque sur créances douteuses (strate 3) à un niveau bas



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 52

Classification : Confidential

Corporate and Institutional Banking

Global Markets – 1S23

€m	2T23	2T22	2T23 / 2T22	1S23	1S22	1S23 / 1S22
Global Markets						
PNB	1 913	2 191	-12,7%	4 676	5 005	-6,6%
<i>incl. FICC</i>	1 126	1 379	-18,4%	3 032	3 129	-3,1%
<i>incl. Equity & Prime Services</i>	787	812	-3,0%	1 644	1 877	-12,4%
Frais de gestion	-1 116	-1 152	-3,1%	-3 132	-3 146	-0,5%
RBE	796	1 040	-23,4%	1 544	1 859	-16,9%
Coût du risque	-6	8	n.s.	-9	-13	-27,2%
Résultat d'exploitation	790	1 048	-24,6%	1 535	1 846	-16,9%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	8	-95,8%	2	10	-75,8%
Autres éléments hors exploitation	2	-1	n.s.	-5	0	n.s.
Résultat avant impôt	793	1 055	-24,9%	1 532	1 856	-17,4%
Coefficient d'exploitation	58,4%	52,6%	+5,8 pt	67,0%	62,9%	+4,1 pt

Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

- **PNB : -6,6% / 1S22** (-6,1% à périmètre et change constants)
 - Base très élevée au 1S22
 - Baisse des revenus de FICC du fait d'une activité plus normalisée au 2T23 dans un environnement moins dynamique, notamment sur les produits de taux et de change et les dérivés sur matières premières
 - Baisse au global des revenus sur les marchés d'actions avec un environnement moins porteur notamment au 2T23
- **Frais de gestion : -0,5% / 1S22** (+0,5% à périmètre et change constants)
 - Baisse en lien avec le ralentissement de l'activité au 2T23



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 53

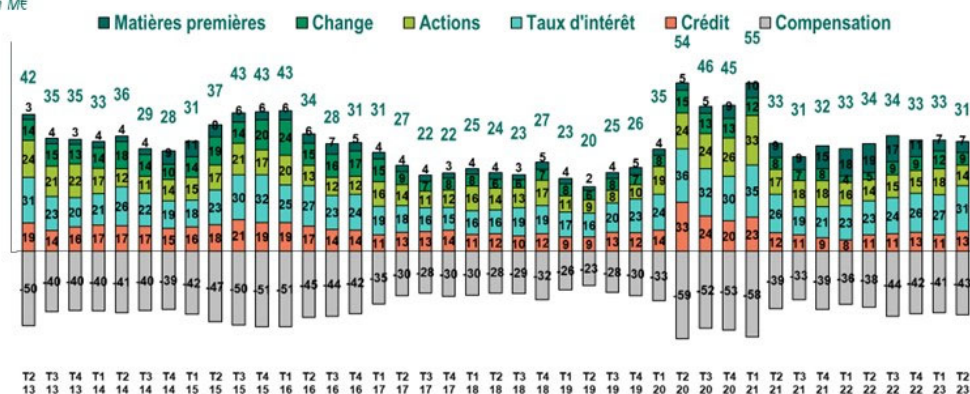
Classification : Confidential

Corporate and Institutional Banking

Risques de marché - 2T23

● VaR – Value at Risk - (1 jour, 99%) moyenne

en M€

● VaR moyenne stable à un niveau faible et en baisse ce trimestre¹

- Niveau bas et en baisse / 1T23
- Aucun événement de *back-testing* théorique constaté ce trimestre
- 3 événements enregistrés sur les 12 derniers mois et seulement 21 depuis le 01.04.2013, soit un peu plus de 2 par an sur longue période incluant des crises, en ligne avec le modèle interne de calcul de la VaR (1 jour, 99%)

1. VaR calculée pour le suivi des limites de marché



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 54

Classification : Confidential

Corporate and Institutional Banking

Securities Services – 1S23

€m	2T23	2T22	2T23 / 2T22	1S23	1S22	1S23 / 1S22
Securities Services						
PNB	661	663	-0,3%	1 315	1 276	+3,1%
Frais de gestion	-504	-499	+0,9%	-1 079	-1 037	+4,0%
RBE	157	164	-3,9%	237	239	-0,9%
Coût du risque	-1	0	n.s.	1	0	-92,7%
Résultat d'exploitation	156	164	-4,5%	237	239	-0,7%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1	0	n.s.	1	2	-20,9%
Autres éléments hors exploitation	0	0	n.s.	0	0	n.s.
Résultat avant impôt	158	164	-3,9%	239	241	-0,9%
Coefficient d'exploitation	76,2%	75,3%	+0,9 pt	82,0%	81,3%	+0,7 pt

Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

- **PNB : +3,1% / 1S22** (+4,3% à périmètre et change constants), effet favorable de la hausse des taux partiellement compensé par des volumes de transactions et d'encours moyens en baisse / 1S22
- **Frais de gestion : +4,0% / 1S22** (+4,9% à périmètre et change constants), évolution en lien avec le développement de l'activité

	30.06.23	30.06.22	Variation / 30.06.22	31.03.23	Variation / 31.03.23
Securities Services					
Actifs en conservation (en Md€)	12 015	11 214	+7,1%	11 941	+0,6%
Actifs sous administration (en Md€)	2 408	2 256	+6,8%	2 520	-4,4%
	2T23	2T22	2T23 / 2T22	1T23	2T23 / 1T23
Nombre de transactions (en millions)	35,0	38,3	-8,4%	38,6	-9,2%



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 55

Classification : Confidential

Commercial, Personal Banking & Services – 1S23

€m	2T23	2T22	2T23 / 2T22	1S23	1S22	1S23 / 1S22
Commercial, Personal Banking & Services¹						
PNB	6 782	6 566	+3,3%	13 448	12 862	+4,6%
Frais de gestion	-3 776	-3 766	+0,3%	-8 361	-8 146	+2,6%
RBE	3 006	2 800	+7,4%	5 087	4 716	+7,9%
Coût du risque	-733	-614	+19,4%	-1 383	-1 210	+14,3%
Résultat d'exploitation	2 273	2 186	+4,0%	3 704	3 506	+5,7%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	71	157	-54,6%	166	243	-31,8%
Autres éléments hors exploitation	30	26	+15,6%	37	36	+2,8%
Résultat avant impôt	2 374	2 369	+0,2%	3 907	3 786	+3,2%
Résultat attribuable à la Gestion institutionnelle et privée	-90	-76	+19,6%	-156	-130	+20,3%
Résultat avant impôt de Commercial, Personal Banking & Services	2 283	2 293	-0,4%	3 751	3 655	+2,6%
Coefficient d'exploitation	55,7%	57,4%	-1,7 pt	62,2%	63,3%	-1,1 pt

1. Hors effets PEL/CEL et incluant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt - Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

- **PNB¹ : +4,6% / 1S22**
 - Très bonne performance des banques commerciales
 - Hausse des métiers spécialisés avec une très forte croissance d'Arval
- **Frais de gestion¹ : +2,6% / 1S22**, hausse des frais de gestion contenue avec l'effet des mesures d'économie de coûts - effet de ciseaux très largement positif (+1,9 pt) soutenue par l'effet de ciseaux des banques commerciales (+3,2 pts)
- **Résultat avant impôt² : +2,6% / 1S22**
 - Hausse du RBE (+7,9%), impact des effets induits par la situation d'hyperinflation³ en Turquie (-99 M€ au 1S23)

1. Incluant 100% de la Banque Privée (hors effet PEL/CEL en France) ; 2. Incluant 2/3 de la Banque Privée (hors effet PEL/CEL en France) ; 3. Effets de l'application de la norme IAS 29 et prise en compte de la performance de la couverture de la Turquie



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 56

Classification : Confidential

CPBS - Banque Commerciale en France – 1S23

€m	2T23	2T22	2T23 / 2T22	1S23	1S22	1S23 / 1S22
Banque Commerciale en France						
PNB	1716	1714	+0,1%	3 386	3 316	+2,1%
incl. Revenus d'intérêt	917	905	+1,3%	1 810	1 741	+4,0%
incl. Commissions	799	809	-1,3%	1 576	1 575	+0,0%
Frais de gestion	-1 114	-1 117	-0,2%	-2 390	-2 356	+1,5%
RBE	602	598	+0,7%	996	961	+3,6%
Coût du risque	-151	-54	n.s.	-226	-157	+44,2%
Résultat d'exploitation	451	534	-15,5%	770	804	-4,3%
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	1	n.s.	0	1	n.s.
Autres éléments hors exploitation	0	25	-99,8%	0	25	-99,8%
Résultat avant impôt	451	560	-19,4%	770	830	-7,3%
Résultat attribuable à la Gestion institutionnelle et privée	-45	-42	+5,8%	-81	-74	+10,4%
Résultat avant impôt de BCEF	406	517	-21,5%	688	756	-9,0%
Coefficient d'exploitation	64,9%	65,1%	-0,2 pt	70,6%	71,0%	-0,4 pt

Encours moyens en milliards d'euros	2T23	Variation / 2T22	Variation / 1T23	1S23	Variation / 1S22
CREDITS	211,5	+1,8%	+0,4%	212,0	+3,2%
Particuliers	111,4	+1,2%	-0,3%	111,6	+2,2%
Dont immobiler	99,6	+1,0%	-0,4%	99,8	+1,9%
Dont consommation	11,9	+3,5%	+0,9%	11,8	+4,9%
Entreprises	100,1	+2,5%	-0,7%	100,4	+4,4%
DEPOTS	238,7	-2,1%	-1,5%	240,5	-0,5%
Dépôts à vue	136,3	-19,8%	-5,7%	140,5	-16,3%
Comptes d'épargne	67,8	-0,0%	-0,5%	68,0	+0,5%
Dépôts à taux de marché	34,5	n.s.	+16,7%	32,0	n.s.

En milliards d'euros	30.06.23	Variation / 30.06.22	Variation / 31.03.23
EPARGNE HORS-BILAN			
Asurance-vie	104,7	+3,7%	+1,2%
OPCVM	40,9	+17,0%	+4,3%

1. Hors effets PEL/CEL, incluant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt - Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

- **PNB¹ : +2,1% / 1S22**
 - Revenus d'intérêt : +4,0%, hausse soutenue par la bonne tenue des marges et l'apport des couvertures inflation, malgré la progression des coûts de refinancement
 - Commissions : stables, hausse des commissions bancaires en lien notamment avec les moyens de paiement et le Cash Management compensée par la baisse des commissions financières
- **Frais de gestion¹ : +1,5% / 1S22**, hausse contenue par l'effet des mesures d'économie de coûts ; effet de ciseaux positif (+0,6 pt)
- **Résultat avant impôt² : -9,0% / 1S22**, base élevée des « éléments hors exploitation » au 2T22 et hausse du coût du risque en lien avec un dossier spécifique

1. Incluant 100% de la Banque Privée (hors effet PEL/CEL, 25 M€ au 1S22 et 0 M€ au 1S23) ; 2. Incluant 2/3 de la Banque Privée (hors effet PEL/CEL en France)



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 57

Classification : Confidential

CPBS - BNL banca commerciale – 1S23

€m	2T23	2T22	2T23 / 2T22	1S23	1S22	1S23 / 1S22
BNL bc						
PNB	687	671	+2,3%	1 382	1 328	+2,8%
incl. Revenus d'intérêt	411	387	+6,2%	803	766	+4,6%
incl. Commissions	276	284	-2,9%	559	556	+0,2%
Frais de gestion	-428	-416	+2,8%	-892	-870	+2,5%
RBE	259	255	+1,8%	470	458	+3,2%
Coût du risque	-80	-110	-26,7%	-178	-237	-24,9%
Résultat d'exploitation	179	146	+22,8%	292	219	+33,7%
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0	n.s.	0	0	n.s.
Autres éléments hors exploitation	-3	2	-100,0%	-3	2	-100,0%
Résultat avant impôt	176	148	+19,1%	289	220	+31,1%
Résultat attribuable à la Gestion institutionnelle et privée	-5	-8	+1,4%	-12	-16	+25,2%
Résultat avant impôt de BNL bc	171	139	+22,8%	277	205	+35,5%
Coefficient d'exploitation	62,3%	62,0%	+0,3 pt	65,5%	65,8%	-0,1 pt

Encours moyens en milliards d'euros	2T23	Variation / 2T22	Variation / 1T23	1S23	Variation / 1S22
CREDITS	76,5	-2,2%	-0,9%	76,8	-2,0%
Particuliers	37,9	-1,1%	-1,1%	38,1	+0,1%
Dont immobiler	27,4	+0,5%	-0,5%	27,4	+1,8%
Dont consommation	5,0	+0,8%	+0,8%	5,0	+1,5%
Entreprises	38,6	-3,2%	-0,6%	38,7	-3,9%
DEPOTS	64,7	-1,0%	+2,4%	63,9	+0,6%
Dépôts Particuliers	37,6	-1,6%	+1,0%	37,4	-1,5%
Dont Dépôts à vue	35,6	-6,4%	-1,2%	35,8	-5,3%
Dépôts Entreprises	27,0	-0,1%	+4,3%	26,5	+2,3%

En milliards d'euros	30.06.23	Variation / 30.06.22	Variation / 31.03.23
EPARGNE HORS-BILAN			
Asurance-vie	23,3	-9,1%	-3,6%
OPCVM	15,3	-0,4%	+0,3%

1. Incluant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt - Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

- **PNB¹ : +2,8% / 1S22**
 - Revenus d'intérêt : +4,6%, hausse liée notamment à l'impact positif de l'environnement de taux et la bonne tenue des marges sur les dépôts accompagnée par une croissance des revenus plus marquée sur la clientèle des entreprises avec l'accompagnement des clients dans la transition énergétique
 - Commissions : +0,2%, stabilité soutenue par la progression des commissions bancaires
- **Frais de gestion¹ : +2,5% / 1S22**
 - Effet des mesures d'efficacité opérationnelle compensant partiellement l'impact de l'inflation
 - Effet de ciseaux positif (+0,2 pt)
- **Résultat avant impôt² : +35,5% / 1S22**, hausse amplifiée par la baisse du coût du risque

1. Incluant 100% de la Banque Privée ; 2. Incluant 2/3 de la Banque Privée



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 58

Classification : Confidential

CPBS - Banque Commerciale en Belgique – 1S23

€m	2T23	2T22	2T23 / 2T22	1S23	1S22	1S23 / 1S22
Banque Commerciale en Belgique¹						
PNB	1 006	965	+4,2%	2 022	1 900	+6,4%
<i>incl. Revenus d'intérêt</i>	706	677	+4,2%	1 437	1 309	+9,7%
<i>incl. Commissions</i>	300	288	+4,2%	585	591	-1,0%
Frais de gestion	-568	-554	+2,7%	-1 514	-1 459	+3,8%
RBE	438	412	+6,3%	508	442	+15,0%
Coût du risque	-19	-16	+19,4%	-28	1	n.s.
Résultat d'exploitation	418	396	+5,7%	481	443	+8,5%
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	1	-51,1%	1	0	+20,3%
Autres éléments hors exploitation	3	3	+0,5%	4	7	-43,2%
Résultat avant impôt	422	399	+5,6%	485	451	+7,7%
Résultat attribuable à la Gestion institutionnelle et privée	-28	-20	+38,8%	-40	-30	+33,3%
Résultat avant impôt de BCEB	394	379	+3,9%	446	421	+5,9%
Coefficient d'exploitation	56,5%	57,3%	-0,8 pt	74,9%	76,8%	-1,9 pt

Encours moyens en milliards d'euros	2T23	Variation / 2T22	Variation / 1T23	1S23	Variation / 1S22
CREDIT S	138,4	+3,7%	+0,7%	138,3	+4,8%
Particuliers	78,0	+3,0%	+0,1%	78,0	+3,6%
Dont Immobilier	66,4	+3,3%	0,1%	66,4	+3,5%
Dont Consommation	0,2	2,7%	n.s.	0,1	+59,9%
Dont Entrepreneurs	11,5	+1,4%	+0,5%	11,4	+4,0%
Entreprises et collectivités publ.	61,4	+4,6%	+1,5%	60,9	+6,4%
DEPOTS	160,8	-0,5%	+0,4%	160,5	-0,5%
Dépôts à vue	64,1	-15,5%	-3,7%	65,3	-15,5%
Comptes d'épargne	81,2	2,5%	-1,0%	81,6	+0,1%
Dépôts à terme	15,5	n.s.	+34,2%	13,6	n.s.

En milliards d'euros	30.06.23	Variation / 30.06.22	Variation / 31.03.23
EPARGNE HORS-BILAN	24,2	-1,6%	-0,6%
Assurance-vie	38,8	+2,6%	+0,7%

1. Incluant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt - Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

● **PNB¹ : +6,4% / 1S22**

- Revenus d'intérêt : +9,7%, forte croissance liée à la bonne tenue des marges
- Commissions : -1,0%, hausse des commissions financières compensée par la baisse des commissions bancaires (base élevée au 1S22)

● **Frais de gestion¹ : +3,8% / 1S22**, hausse contenue par les mesures d'économie de coûts compensant partiellement l'impact de l'inflation ; effet de ciseaux très positif (+2,6 pts)

● **Résultat avant impôt² : +5,9% / 1S22**, forte croissance du RBE et impact du coût du risque par rapport à une base faible au 1S22 (reprise de provisions au 1S22)

1. Incluant 100% de la Banque Privée ; 2. Incluant 2/3 de la Banque Privée



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 59

Classification : Confidential

CPBS - Banque Commerciale au Luxembourg – 1S23

€m	2T23	2T22	2T23 / 2T22	1S23	1S22	1S23 / 1S22
Banque Commerciale au Luxembourg¹						
PNB	145	114	+27,4%	290	228	+27,0%
<i>incl. Revenus d'intérêt</i>	122	90	+35,1%	242	178	+35,7%
<i>incl. Commissions</i>	23	24	-2,1%	49	50	-3,8%
Frais de gestion	-69	-66	+5,5%	-157	-146	+7,6%
RBE	75	48	+57,3%	133	83	+61,2%
Coût du risque	-1	3	n.s.	-2	8	n.s.
Résultat d'exploitation	75	51	+47,5%	131	91	+44,3%
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0	+9,2%	0	0	+21,1%
Autres éléments hors exploitation	0	0	-70,6%	0	2	-81,3%
Résultat avant impôt	75	51	+47,4%	131	92	+42,1%
Résultat attribuable à la Gestion institutionnelle et privée	-2	-2	+12,9%	-4	-3	+6,0%
Résultat avant impôt de BCEL	73	49	+48,5%	128	89	+43,4%
Coefficient d'exploitation	47,8%	57,8%	-10,0 pt	54,1%	63,8%	-9,7 pt

Encours moyens en milliards d'euros	2T23	Variation / 2T22	Variation / 1T23	1S23	Variation / 1S22
CREDIT S	13,1	+1,3%	-0,9%	13,1	+2,6%
Particuliers	8,2	+1,6%	-0,6%	8,2	+2,2%
Entreprises et collectivités publ.	4,9	+1,1%	-1,0%	4,9	+3,2%
DEPOTS	28,2	-7,2%	-2,2%	28,5	-3,5%
Dépôts à vue	14,0	-27,5%	-9,2%	14,7	-20,3%
Comptes d'épargne	7,0	-19,5%	-7,2%	7,3	-17,2%
Dépôts à terme	7,2	n.s.	+22,7%	6,5	n.s.

En milliards d'euros	30.06.23	Variation / 30.06.22	Variation / 31.03.23
EPARGNE HORS-BILAN	1,0	-6,4%	-1,0%
Assurance-vie	2,0	+0,8%	+1,9%

1. Incluant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt - Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

● **PNB¹ : +27,4% / 2T22 ; +27,0% / 1S22**

- Revenus d'intérêt : +35,1% / 2T22 ; +35,7% / 1S22, très forte hausse en lien avec la progression des encours de crédit et la bonne tenue des marges sur dépôts, notamment sur la clientèle entreprise
- Commissions : -2,1% / 2T22 ; -3,8% / 1S22, bon niveau de commissions, mais en retrait par rapport au 2T22

● **Frais de gestion¹ : +5,5% / 2T22 ; +7,6% / 1S22**, effet de ciseaux très largement positif (+19,4 pts par rapport au 1S22)

● **Résultat net avant impôt² : +48,5% / 2T22 ; +43,4% / 1S22**

1. Incluant 100% de la Banque Privée ; 2. Incluant 2/3 de la Banque Privée



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 60

Classification : Confidential

CPBS - Europe Méditerranée – 1S23

€m	2T23	2T22	2T23 / 2T22	1S23	1S22	1S23 / 1S22
Europe-Méditerranée (incluant 100% de la Banque Privée)¹						
PNB	603	620	-2,7%	1 251	1 205	+3,8%
incl. Revenus d'intérêt	509	508	+0,1%	1 048	974	+7,7%
incl. Commissions	95	112	-15,3%	203	231	-12,4%
Frais de gestion	-344	-416	-17,2%	-780	-844	-7,6%
RBE	259	204	+26,7%	471	361	+30,6%
Coût du risque	-56	-47	+20,3%	-105	-87	+19,9%
Résultat d'exploitation	203	158	+28,5%	367	273	+34,0%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	64	132	-51,7%	151	202	-25,2%
Autres éléments hors exploitation	-24	-20	+19,8%	13	-29	n.s.
Résultat avant impôt	242	270	-10,1%	531	446	+18,9%
Résultat attribuable à la Gestion institutionnelle et privée	-10	-3	n.s.	-18	-6	n.s.
Résultat avant impôt de Europe-Méditerranée	232	267	-12,9%	513	440	+16,3%
Coefficient d'exploitation	57,1%	67,0%	-9,9 pt	62,3%	70,1%	-7,8 pt

1. Incluant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt - Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

- **Effet change : forte appréciation de l'euro / la livre turque et dépréciation de l'euro / zloty**
 - TRY/EUR² : -38,5% / 2T22, -26,7% / 1T23, -38,5% / 1S22
 - PLN/EUR³ : +2,4% / 2T22, +3,7% / 1T23, +0,2% / 1S22
- **A périmètre et change constants / 1S22**
 - **PNB⁴** : +9,2%, hausse des revenus notamment en Pologne partiellement compensée par l'impact de la dépréciation de la livre turque
 - **Frais de gestion⁴** : -1,8% ; rappel : base de comparaison élevée au 2T22 liée à la hausse temporaire des cotisations en Pologne au 2T22 et impact de la dépréciation de la livre turque
 - **Résultat avant impôt⁵** : +10,5%, effet de la hausse du coût du risque (dotation exceptionnelle de 130 M€ au 1S23 en Pologne) (NB : impact lié à la situation d'hyperinflation en Turquie⁶ de -63M€ sur le résultat avant impôt du 1S23)

2. Cours fin de période avec l'application en Turquie d'IAS 29 ; 3. Cours moyens ; 4. Incluant 100% de la Banque Privée ; 5. Incluant 2/3 de la Banque Privée ; 6. Effets de l'application de la norme IAS 29 et prise en compte de la performance de la couverture en Turquie



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

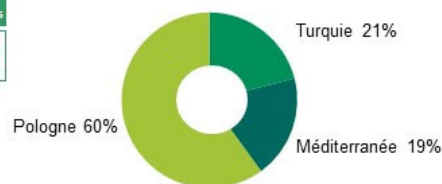
Résultats au 30.06.23 | 61

Classification : Confidential

CPBS - Europe Méditerranée

Volumes et risques

Encours moyens en milliards d'euros	2T23	Variation / 2T22		Variation / 1T23		Variation / 1S22	
		historique	à périmètre et change constants	historique	à périmètre et change constants	historique	à périmètre et change constants
CREDITS	32,1	-9,0%	-0,6%	-5,2%	-2,3%	33,0	-4,7%
DEPOTS	39,9	-2,2%	+6,1%	-4,5%	-2,4%	40,9	+1,5%
							+3,7%
							+10,1%

● Répartition géographique des encours de crédit 2T23¹

● Coût du risque / encours

Coût du risque annualisé / encours début de période	2T22	3T22	4T22	1T23	2T23
Turquie	0,16%	1,05%	1,12%	-0,30%	0,07%
Pologne	0,63%	0,31%	0,01%	0,75%	0,92%
Autres	0,64%	0,69%	-0,85%	0,91%	0,53%
Europe Méditerranée	0,51%	0,58%	0,11%	0,53%	0,62%

- NB 2T23 : reprise de -26pb hors coût du risque exceptionnel en Pologne

● **TEB : une banque solide et bien capitalisée**

- Ratio de solvabilité² de 19,49% au 30.06.23
- Très largement auto-financée
- 0,9% des encours de crédit du Groupe au 30.06.23

1. Sur la base du périmètre au 30.06.23, hors Côte d'Ivoire et Sénégal ; 2. Capital Adequacy Ratio (CAR)



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 62

Classification : Confidential

CPBS - Métiers Spécialisés - Personal Finance - 1S23

€m	2T23	2T22	2T23 / 2T22	1S23	1S22	1S23 / 1S22
Personal Finance						
PNB	1 327	1 371	-3,2%	2 615	2 759	-5,2%
Frais de gestion	-733	-718	+2,1%	-1 544	-1 494	+3,3%
RBE	593	653	-9,1%	1 071	1 266	-15,4%
Coût du risque	-363	-309	+17,6%	-721	-624	+15,5%
Résultat d'exploitation	230	344	-33,1%	350	642	-45,4%
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	10	26	-62,5%	19	40	-52,8%
Autres éléments hors exploitation	50	-6	n.s.	43	-12	n.s.
Résultat avant impôt	290	365	-20,4%	412	670	-38,4%
Coefficient d'exploitation	55,3%	52,4%	+2,9 pt	59,0%	54,1%	+4,9 pt

Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

A périmètre et change constants / 1S22

- **PNB** : -4,7%, en lien avec l'effet de la pression sur les marges malgré l'augmentation des volumes
- **Frais de gestion** : +3,7%, hausse en lien avec les projets ciblés
- **Résultat avant impôt** : -38,7% en lien notamment avec la baisse du RBE et la hausse du coût du risque (NB : impact positif d'un élément non récurrent au 2T23 en « Autres éléments hors exploitation »)

Encours moyens en milliards d'euros	2T23	Variation / 2T22 à périmètre et change constants		Variation / 1T23 à périmètre et change constants		Variation / 1S22 à périmètre et change constants		Coût du risque annualisé / encours début de période	2T22	3T22	4T22	1T23	2T23		
		historique	+13,1%	historique	+8,4%	1S22	1S23							historique	+9,0%
ENCOURS SOLIDES	105,4	+12,4%	+13,1%	+8,6%	+8,4%	93,2	101,2	+8,6%	+9,0%	France	1,70%	2,11%	0,81%	1,40%	1,92%
ENCOURS GERES (1)	122,5	+12,5%	+13,8%	+8,4%	+8,4%	108,3	117,8	+8,8%	+9,6%	Italie	1,56%	1,22%	1,03%	1,57%	2,32%
										Espagne	1,56%	1,64%	2,58%	1,75%	0,46%
										Autres Europe de l'Ouest	0,77%	0,72%	1,92%	1,16%	0,74%
										Europe de l'Est	-0,35%	1,40%	1,57%	1,05%	1,07%
										Brésil	6,11%	6,42%	13,60%	4,24%	4,77%
										Autres	0,75%	1,28%	1,57%	1,95%	1,70%
										Personal Finance	1,29%	1,39%	1,70%	1,46%	1,45%

(1) Intégrant 100% des encours des filiales non détenues à 100% ainsi que des partenariats



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 63

Classification : Confidential

CPBS - Métiers spécialisés – 1S23

Arval & Leasing Solutions – Nouveaux métiers digitaux

€m	2T23	2T22	2T23 / 2T22	1S23	1S22	1S23 / 1S22	€m	2T23	2T22	2T23 / 2T22	1S23	1S22	1S23 / 1S22
Arval & Leasing Solutions							Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors						
PNB	1 046	693	+17,1%	2 028	1 705	+18,9%	PNB	252	217	+16,2%	465	422	+17,3%
Frais de gestion	-358	-341	+5,0%	-761	-707	+7,5%	Frais de gestion	-160	-139	+15,1%	-324	-271	+19,4%
RBE	688	553	+24,9%	1 267	998	+26,9%	RBE	91	77	+18,2%	171	150	+13,4%
Coût du risque	-33	-48	+31,8%	-72	-79	+9,1%	Coût du risque	-30	-23	+29,4%	-52	-35	+48,4%
Résultat d'exploitation	655	504	+30,0%	1 196	920	+30,0%	Résultat d'exploitation	62	54	+13,4%	118	115	+2,8%
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	1	n.s.	0	5	n.s.	QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	-2	-2	-4,1%	-4	-5	+7,6%
Autres éléments hors exploitation	3	20	-83,5%	-21	40	n.s.	Autres éléments hors exploitation	0	1	-65,1%	0	1	-65,5%
Résultat avant impôt	658	525	+25,4%	1 175	965	+21,8%	Résultat avant impôt	60	53	+13,4%	114	111	+2,9%
Coefficient d'exploitation	34,2%	38,2%	-4,0 pt	37,5%	41,9%	-4,0 pt	Résultat attribuable à la Gestion Institutionnelle et privée	-1	0	n.s.	-2	-1	+86,5%
							Résultat avant impôt due NDB & PI	59	52	+12,2%	112	110	+2,1%
							Coefficient d'exploitation	63,7%	64,3%	-0,6 pt	65,9%	64,3%	+1,2 pt

Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

Incluant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt - Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

- **PNB** : +18,9% / 1S22, très bonne performance d'Arval, stabilité des revenus de Leasing Solutions
- **Frais de gestion** : +7,6% / 1S22, effet de ciseaux largement positif (+11,3 pts)
- **Résultat avant impôt** : +21,8% / 1S22, impact de la situation d'hyperinflation¹ en Turquie sur les « autres éléments hors exploitation »

- **PNB** : +17,3% / 1S22, très forte hausse des revenus de Personal Investors et des Nouveaux Métiers digitaux
- **Frais de gestion** : +19,4% / 1S22, en lien avec la stratégie de développement des métiers
- **Résultat avant impôt** : +2,1% / 1S22

1. Effets de l'application de la norme IAS 29 et prise en compte de la performance de la couverture en Turquie



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 64

Classification : Confidential

CPBS - Métiers spécialisés – 1S23

Arval & Leasing Solutions et Personal Investors

● Arval

Encours moyens en milliards d'euros	2T23	Variation / 2T22		Variation / 1T23		1S23	Variation / 1S22	
		historique	à périmètre et change constants	historique	à périmètre et change constants		historique	à périmètre et change constants
Encours consolidés	31,4	+20,2%	+17,8%	+5,3%	+5,4%	30,7	+18,6%	+16,1%
Parc Financé (en milliers de véhicules)	1 643	+9,5%	+6,7%	+1,8%	+1,8%	1 628	+9,1%	+6,3%

● Leasing Solutions

Encours moyens en milliards d'euros	2T23	Variation / 2T22		Variation / 1T23		1S23	Variation / 1S22	
		historique	à périmètre et change constants	historique	à périmètre et change constants		historique	à périmètre et change constants
Encours consolidés	23,5	+5,1%	+6,3%	+1,6%	+1,8%	23,3	+4,8%	+6,1%

● Personal Investors

Encours moyens en milliards d'euros	2T23	Variation / 2T22	Variation / 1T23	1S23	Variation / 1S22
CREDITS	0,5	-16,6%	-4,0%	0,5	-6,1%
DEPOTS	32,1	+5,0%	-0,1%	32,2	+5,6%

En milliards d'euros	30.06.23	Variation / 30.06.22	Variation / 31.03.23
ACTIFS SOUS GESTION	162,0	+10,0%	+3,0%
Ordres Particuliers Europe (millions)	9,0	-11,3%	-10,7%



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 65

Classification : Confidential

Investment & Protection Services – 1S23

€m	2T23	2T22	2T23 / 2T22		1S23	1S22	1S23 / 1S22		En milliards d'euros	30.06.23	30.06.22	Variation / 30.06.22	31.03.23	Variation / 31.03.23
			+	-			+	-						
Investment & Protection Services														
PNB	1 430	1 426	+0,3%		2 839	2 826	+0,5%		Actifs sous gestion (en Md€)	1 218,4	1 179,9	+3,3%	1 213,1	+0,4%
Frais de gestion	-879	-862	+2,0%		-1 776	-1 713	+3,7%		Assurance	250,2	255,2	-1,9%	251,4	-0,5%
RBE	551	564	-2,3%		1 063	1 113	-4,5%		Wealth Management	410,5	393,7	+4,3%	406,3	+1,0%
Coût du risque	-2	-5	-69,0%		-3	-12	-77,5%		AM+RE+PI	557,7	531,0	+5,0%	555,4	+0,4%
Résultat d'exploitation	550	559	-1,7%		1 060	1 102	-3,7%		Gestion d'actifs	529,1	500,6	+5,7%	528,2	+0,5%
QP du résultat net de sociétés mises en équivalence	58	41	+39,6%		126	86	+45,5%		Real Estate	28,7	30,4	-5,6%	29,2	-1,7%
Autres éléments hors exploitation	0	16	n.s.		0	51	n.s.							
Résultat avant impôt	607	617	-1,5%		1 186	1 239	-4,3%		Collecte nette (en Md€)	4,1	8,8	-54,1%	19,4	-79,1%
Coefficient d'exploitation	61,4%	60,4%	+1,0 pt		62,6%	60,6%	+2,0 pt		Assurance	-0,8	1,7	n.s.	-0,3	n.s.
									Wealth Management	3,8	6,4	-40,6%	5,6	-31,5%
									AM+RE+PI	1,1	0,7	+47,3%	14,1	-92,4%
									Gestion d'actifs	0,9	0,4	n.s.	13,6	-93,6%
									Real Estate	0,2	0,3	-24,4%	0,5	-62,5%

Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

NB : Impact de la cession de portefeuille en Espagne (Wealth Management)

● PNB : +0,5% / 1S22

- Bonne progression des revenus des métiers Wealth Management et Assurance
- Bonne résistance des revenus du métier Asset Management
- Forte baisse des revenus des métiers Real Estate et Principal Investments liée à un effet de base et des environnements peu porteurs

● Frais de gestion : +3,7% / 1S22, hausse des frais de gestion contenue notamment par des mesures d'économie de coûts

● Résultat avant impôt : -4,3% / 1S22, hausse de la contribution des sociétés mises en équivalence. Rappel : base élevée au 1S22 des plus-values de cession liées à des cessions en Assurance et une création de JV en Asset Management



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 66

Classification : Confidential

IPS - Assurance – 1S23

€m	2T23	2T22	2T23 / 2T22	1S23	1S22	1S23 / 1S22
Assurance						
PNB	557	512	+8,7%	1 081	1 002	+7,8%
Frais de gestion	-203	-201	+1,4%	-405	-397	+2,0%
RBE	353	311	+13,5%	676	605	+11,7%
Coût du risque	0	0	n.s.	0	0	n.s.
Résultat d'exploitation	353	311	+13,5%	676	605	+11,7%
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	47	24	+97,6%	106	53	n.s.
Autres éléments hors exploitation	0	17	n.s.	0	14	n.s.
Résultat avant impôt	400	352	+13,7%	781	671	+16,4%
Coefficient d'exploitation	36,5%	39,2%	-2,7 pt	37,5%	39,6%	-2,1 pt

Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

La norme IFRS 17 « contrats d'assurances » remplace la norme IFRS 4 « contrats d'assurances » depuis le 01.01.23. Cette entrée en vigueur de la norme IFRS 17 est conjointe à la mise en œuvre de la norme IFRS 9 pour les activités d'assurance. L'impact de la volatilité générée par la comptabilisation à la juste valeur des actifs sur le résultat financier (IFRS 9) est présenté en « Autres activités »¹ et n'impacte donc pas les revenus du métier Assurance.

- **Provisions techniques : -0,5% / 1S22**
- **PNB : +7,8% / 1S22**, bonne performance de l'activité d'Epargne et hausse de l'activité Protection et hausse du résultat technique
- **Frais de gestion : +2,0% / 1S22**, progression en lien avec la poursuite de projets ciblés
- **Résultat avant impôt : +16,4% / 1S22**, hausse de la contribution des sociétés mises en équivalence notamment en Amérique Latine et en Europe

1. Voir diapositive 69 pour les impacts sur les Autres Activités



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 67

Classification : Confidential

IPS - Gestion Institutionnelle & Privée – 1S23

€m	2T23	2T22	2T23 / 2T22	1S23	1S22	1S23 / 1S22
Gestion Institutionnelle et Privée						
PNB	873	914	-4,5%	1 758	1 824	-3,6%
Frais de gestion	-675	-661	+2,2%	-1 371	-1 316	+4,2%
RBE	198	253	-21,8%	387	508	-23,8%
Coût du risque	-2	-5	-69,0%	-3	-12	-77,5%
Résultat d'exploitation	196	248	-20,9%	385	497	-22,5%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	11	18	-37,6%	20	34	-40,5%
Autres éléments hors exploitation	0	-1	-97,2%	0	37	n.s.
Résultat avant impôt	207	265	-21,7%	405	568	-28,7%
Coefficient d'exploitation	77,3%	72,3%	+5,0 pt	78,0%	72,1%	+5,9 pt

Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

- **PNB : -3,6% / 1S22**
 - Très bonne performance du métier Wealth Management
 - Bonne résistance des revenus du métier Asset Management
 - Forte baisse des revenus des métiers Real Estate et Principal Investments
- **Frais de gestion : +4,2% / 1S22**
 - Progression en lien avec la poursuite de projets ciblés
 - Hausse des frais de gestion contenue par des mesures d'économie de coûts
- **Résultat avant impôt : -28,7% / 1S22**, comparaison à une base élevée au 1S22 avec notamment la plus-value liée à une création de JV d'Asset Management au 1T22



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 68

Classification : Confidential

2T23 / 1S23 - Autres Activités

Retraitements de la volatilité et des frais rattachables liés aux activités d'assurance

- A partir du 01.01.23, le périmètre « Autres activités » intègre 2 retraitements liés à l'application de la norme IFRS 17 conjointement à la mise en œuvre d'IFRS 9 pour les activités d'assurance¹. Pour une meilleure lisibilité ces retraitements seront externalisés chaque trimestre.

€m	2T23	2T22	2T23 / 2T22	1S23	1S22	1S23 / 1S22
Autres activités : retraitements liés aux activités d'assurance de la volatilité (IFRS9) et des frais rattachables (distributeurs internes)						
PNB	-305	-359	-15,2%	-570	-776	-26,5%
Retraitement de la volatilité (métier Assurance)	-33	-108	-69,3%	-49	-266	-81,5%
Retraitement Frais rattachables (Distributeurs internes)	-271	-252	+7,9%	-521	-510	+2,1%
Frais de gestion	271	252	+7,9%	521	510	+2,1%
Retraitement Frais rattachables (Distributeurs internes)	271	252	+7,9%	521	510	+2,1%
RBE	-33	-108	-69,3%	-49	-266	-81,5%
Résultat d'exploitation	-33	-108	-69,3%	-49	-266	-81,5%
Résultat avant impôt	-33	-108	-69,3%	-49	-266	-81,5%

Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

- Les frais de gestion dits « rattachables à l'activité d'assurance » sont présentés comptablement en déduction du PNB et non plus en frais de gestion. L'impact de ces écritures pour les distributeurs internes est porté par « Autres activités ».
- Ces écritures sont sans effet sur le résultat brut d'exploitation
- L'impact de la volatilité générée par la comptabilisation à la juste valeur des actifs sur le résultat financier (IFRS 9) est présenté en « Autres activités » et n'impacte donc pas les revenus du métier Assurance.

1. Voir diapositive 67 pour les impacts sur le métier Assurance



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 69

Classification : Confidential

Autres Activités – 2T23

Hors retraitements liés aux activités d'assurance

€m	2T23	2T22	2T23 / 2T22	1S23	1S22	1S23 / 1S22
Autres activités excl. les retraitements liés aux activités d'assurance de la volatilité (IFRS 9) et des frais rattachables (distributeurs internes)						
PNB	-361	-43	n.s.	-839	9	n.s.
Frais de gestion	-318	-187	+69,9%	-942	-730	+29,2%
incl. coûts de restructuration, de renforcement IT et d'adaptation	-151	-106	+42,7%	-512	-177	+0,0%
RBE	-679	-230	n.s.	-1 781	-721	n.s.
Coût du risque	-33	-64	-47,8%	-27	-118	-77,1%
Résultat d'exploitation	-712	-294	n.s.	-1 808	-838	n.s.
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	17	19	-11,5%	29	41	-30,3%
Autres éléments hors exploitation	93	-66	n.s.	92	-108	n.s.
Résultat avant impôt	-603	-342	+76,3%	-1 687	-905	+86,3%

Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

- **PNB**
 - Réévaluation du risque de crédit propre inclus dans les dérivés (DVA) : 21 M€
 - Effet favorable de l'environnement de taux et de change
 - Ajustement au 2T23 des couvertures lié aux changements de modalités de la BCE sur le TLTRO au 4T22 : - 430 M€
 - Provisions pour litiges : -125 M€
- **Frais de gestion**
 - Coûts de restructuration et coûts d'adaptation : 57 M€ (28 M€ au 2T22)
 - Coûts de renforcement IT : 94 M€ (78 M€ au 2T22)
- **Autres éléments hors exploitation**
 - Impact positif de plus values de cession au 2T23
 - Rappel 2T22 : provisions pour dépréciations (57 M€)
- **Résultat avant impôt** : forte baisse liée notamment à l'impact extraordinaire de l'ajustement des couvertures avec les changements de modalités de la BCE sur le TLTRO au 2T23 (-430 M€)



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 70

Classification : Confidential

Autres Activités – 1S23

Hors retraitements liés aux activités d'assurance

● PNB

- Réévaluation du risque de crédit propre inclus dans les dérivés (DVA) : -32 M€ (+108 M€ au 1S22 compensé par un élément non récurrent négatif)
- Ajustement au 1S23 des couvertures lié aux changements de modalités de la BCE sur le TLTRO au 4T22 : - 833 M€
- Provisions pour litiges au 2T23 : -125 M€

● Frais de gestion

- Baisse des taxes soumises à IFRIC 21 et notamment de la contribution au Fonds de Résolution Unique
- Coûts d'adaptation globaux liés au métier Personal Finance au 1T23 : 236 M€
- Coûts de restructuration et coûts d'adaptation : 87 M€ (54 M€ au 1S22)
- Coûts de renforcement IT : 188 M€ (123 M€ au 1S22)

● Autres éléments hors exploitation

- Impact positif de plus values de cession au 2T23
- Rappel 2T22 : Ecart d'acquisition négatif (bpost banque) (+244 M€), plus-value de cession d'une participation (+204 M€), dépréciation et recyclage de la réserve de conversion (Ukrsibbank)¹ (-433 M€)

- **Résultat avant impôt** : forte baisse du RBE liée notamment à l'impact extraordinaire au 1S23 de l'ajustement des couvertures avec les changements de modalités de la BCE sur le TLTRO au 4Q22 (-833 M€) et aux coûts d'adaptation globaux liés au métier Personal Finance (-236 M€)

¹. Précédemment constatée en capitaux propres



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 71

Classification : Confidential

Répartition de la contribution au Fonds de Résolution Unique – 1S23

En millions d'euros	1S23
CIB	-697
Global Banking	-146
Global Markets	-495
Securities Services	-57
Commercial, Personal Banking and Services	-294
Banques Commerciales dans la zone euro	-212
Banque Commerciale en France ¹	-117
BNL bc ¹	-41
Banque Commerciale en Belgique ¹	-44
Banque Commerciale au Luxembourg ¹	-10
Banques Commerciales dans le reste du monde	-5
Europe-Méditerranée ¹	-5
Métiers Spécialisés	-78
Personal Finance	-58
Arval & Leasing Solutions	-30
Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors ¹	10
Investment & Protection Services	-17
Assurance	
Wealth Management	-15
Asset Management (incluant Real Estate & Principal Investments)	-1
Autres activités	6
TOTAL	-1 002

¹. Incluant 2/3 de la Banque Privée



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 72

Classification : Confidential



RÉSULTATS DES PÔLES
CONCLUSION
RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU 1S23 ET 2T23
ANNEXES

Nombre d'actions et Bénéfice par Action

● Nombre d'actions

<i>en millions</i>	30-juin-23	30-juin-22
Nombre d'actions (fin de période)	1 234	1 234
Nombre d'actions hors actions autodétenues (fin de période)	1 197	1 232
Nombre moyen d'actions sur la période, hors actions autodétenues	1 228	1 233

Rappel : 41 920 114 actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions de BNP Paribas entre le 1^{er} avril 2023 et le 21 juillet 2023

● Bénéfice par Action¹

<i>en millions</i>	30-juin-23	30-juin-22 ³
Nombre moyen d'actions sur la période, hors actions autodétenues	1 228	1 233
Résultat net part du Groupe ²	6 105	5 285
Rémunération nette d'impôts des Titres Super Subordonnés à Durée Indeterminée (TSSDI)	-316	-183
Effet change sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indeterminée remboursés	0	-123
Résultat net part du Groupe ² , après rémunération et effet change sur TSSDI	5 789	4 979
Bénéfice Net par Action (BPA) ¹ en euros	4,72	4,04

1. Calculé sur la base du Résultat Net distribuable en 2023 ; 2. Résultat Net distribuable en 2023 ; 3. Sur la base des résultats publiés au 30 juin 2022



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 74

Classification : Confidential

Actif net par Action

● Actif Net par Action

<i>en millions d'euros</i>	30-juin-23	30-juin-22	
Capitaux propres comptables part du Groupe	123 301	115 945	(1)
dont variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres (gains et pertes latents ou différés)	-3 283	-594	
dont Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)	13 453	7 853	(2)
dont rémunération nette d'impôts à verser sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	170	101	(3)
Actif Net Comptable (a)	109 678	107 991	(1)-(2)-(3)
Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles	9 436	11 926	
Actif Net Comptable Tangible (a)	100 242	96 065	
Nombre d'actions hors actions autodétenues (fin de période) en millions	1 197	1 232	
Actif Net Comptable par Action (euros)	91,7	87,6	
dont actif net comptable par action non réévalué (euros)	94,4	88,1	
Actif Net Comptable Tangible par Action (euros)	83,8	78,0	

(a) Hors TSSDI et rémunération nette d'impôts à verser sur TSSDI


BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 75

Classification : Confidential

Rentabilité des Fonds Propres et Capitaux Permanents (1/2)

● Capitaux permanents part du Groupe non réévalués utilisés pour le calcul du ROE / ROTE (sur la base des résultats publiés)

<i>en millions d'euros</i>	30-juin-23	30-juin-22	
Actif Net Comptable	109 678	107 991	(1)
dont variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres (gains latents ou différés)	-3 283	-594	(2)
dont projet de distribution du résultat 2022		6 581	(3)
dont projet de distribution du résultat 2023	7 598		(4)
Annualisation du résultat retraité (a)	6 834	6 911	(5)
Retraitement coupons couverts non échus fin de période	-330	-199	(6)
Capitaux propres permanents part du Groupe, non réévalués, utilisés pour le calcul du ROE (b)	111 867	108 716	(1)-(2)-(3)-(4)+(5)+(6)
Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles	9 436	11 926	
Capitaux propres permanents tangibles part du Groupe, non réévalués, utilisés pour le calcul du ROT E (b)	102 431	96 790	
Moyenne des capitaux propres permanents, non réévalués, utilisée pour le calcul du ROE (c)	109 483	106 270	
Moyenne des capitaux propres permanents, non réévalués, utilisée pour le calcul du ROT E (d)	98 770	94 533	

(a) RNPG de 1S23, hors éléments exceptionnels à l'exclusion des coûts de renforcement IT, d'adaptation et de restructuration, et hors contribution au FRU et taxes après impôts ;

(b) Hors TSSDI et rémunération nette d'impôts à verser sur TSSDI;

(c) Moyenne des capitaux propres permanents : moyenne entre début d'année et fin de période y compris notamment le résultat net annualisé au 30 juin 2023 avec éléments exceptionnels et contribution au FRU et taxes non annualisés (Capitaux propres permanents = capitaux propres comptables part du groupe - variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres - Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée - rémunération nette d'impôts à verser sur TSSDI - hypothèse de distribution de dividende);

(d) Moyenne des capitaux propres permanents tangibles : moyenne entre début d'année et fin de période y compris notamment le résultat net annualisé au 30 juin 2023 avec éléments exceptionnels et contribution au FRU et taxes non annualisés (Capitaux propres permanents tangibles = capitaux permanents - immobilisations incorporelles - écarts d'acquisition)

NB : Le taux de distribution et la part de Résultat Net Part du Groupe pris en compte pour la distribution ordinaire sont toujours établis sur une base ajustée de la rémunération des TSSDI. En 2023, la distribution est appliquée sur le Résultat net part du Groupe distribuable ajusté de la rémunération des TSSDI.


BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 76

Classification : Confidential

Rentabilité des Fonds Propres et Capitaux Permanents (2/2)

● Calcul de la rentabilité des fonds propres (sur la base des résultats publiés)

en millions d'euros	30-juin-23	30-juin-22	
Résultat net part du Groupe (RNPNG)	7 245	5 285	(1)
Eléments exceptionnels et extraordinaires (a)	1 725	-124	(2)
dont éléments exceptionnels et extraordinaires (non annualisés)	1 907	11	(3)
dont coûts de renforcement IT, adaptation et de restructuration (annualisés)	-182	-135	(4)
Contribution au Fonds de Résolution Unique (FRU) et taxes après impôts	-1 496	-1 637	(5)
RNPNG non retraité des éléments exceptionnels et contribution au FRU et taxes systémiques bancaires non annualisées (b)	14 443	12 466	(6)
Rémunération nette d'impôts des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) et effet change	-646	-505	
Impact des coûts de renforcement IT, adaptation et de restructuration (annualisés)	-364	-270	
RNPNG pour le calcul du ROE / ROTE (c)	13 433	11 691	
Moyenne des capitaux propres permanents, non réévalués, utilisée pour le calcul du ROE (d)	109 483	106 270	
Rentabilité des fonds propres	12,3%	11,0%	
Moyenne des capitaux propres permanents, non réévalués, utilisée pour le calcul du ROTE (e)	98 770	94 533	
Rentabilité des fonds propres tangibles	13,6%	12,4%	

(a) cf. diapositive 42 ;

(b) Basé sur le RNPNG retraité annualisé du 30 juin 2023, (6) = 2 * [(1)-(2)-(5)] + (3) + (5) ;

(c) Basé sur le RNPNG retraité annualisé du 30 juin 2023 ;

(d) Moyenne des capitaux propres permanents : moyenne entre début d'année et fin de période y compris notamment le résultat net annualisé du 30 juin 2023 avec éléments exceptionnels et contribution au FRU et taxes non annualisés (Capitaux propres permanents = capitaux propres comptables part du groupe - variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres - Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée - rémunération nette d'impôts à verser sur TSSDI - hypothèse de distribution de dividende) ;

(e) Moyenne des capitaux propres permanents tangibles : moyenne entre début d'année et fin de période y compris notamment le résultat net annualisé du 30 juin 2023 avec éléments exceptionnels et contribution au FRU et taxes non annualisés (Capitaux propres permanents (tangibles) = capitaux permanents - immobilisations incorporelles - écarts d'acquisition)



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 77

Classification : Confidential

Un bilan de qualité

● Créances douteuses / encours bruts

	30-juin-23	30-juin-22
Créances douteuses (a) / encours bruts (b)	1,7%	1,8%

(a) Encours dépréciés (stage 3), bilan et hors bilan, non nettes des garanties reçues, sur la clientèle et les établissements de crédit, y compris les titres de dette au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres ; (b) Encours bruts sur la clientèle et les établissements de crédit, bilan et hors bilan, y compris titres au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres (hors assurance)

● Taux de couverture

en milliards d'euros	30-juin-23	30-juin-22
Provisions (a)	13,9	15,1
Engagements douteux (b)	20,0	20,7
Taux de couverture Stage 3	69,6%	73,2%

(a) Dépréciations stage 3 ; (b) Encours dépréciés (stage 3), bilan et hors bilan, nettes des garanties reçues, sur la clientèle et les établissements de crédit, y compris les titres de dette au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres (hors assurance)



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 78

Classification : Confidential

Ratio common equity Tier 1

Ratio communequity Tier 1 de Bâle 3¹

(passage des fonds propres comptables aux fonds propres prudentiels)

en Milliards d'euros	30-juin-23	31-mars-23
Capitaux propres	128,3	132,0
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)	-13,5	-13,5
Projet de distribution du résultat 2022		-5,8
Projet de distribution du résultat 2023	-3,5	-1,6
Ajustements réglementaires sur capitaux propres ²	-2,5	-3,2
Ajustements réglementaires sur intérêts minoritaires	-2,9	-3,1
Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles	-8,0	-7,9
Impôts différés actifs sur déficits reportables	-0,1	-0,2
Autres ajustements réglementaires	-1,4	-1,2
Déduction des engagements de paiement irrévocable	-1,4	-1,4
Fonds propres Common Equity Tier One	95,0	94,1
Actifs pondérés	698	694
Ratio Common Equity Tier 1	13,6%	13,6%

Prise en compte au 31.03.23 de la 1^{ère} tranche du programme de rachat d'actions (2,5 Md€) autorisé le 31.03.23

- 0,96 Md€ au titre de la distribution ordinaire du résultat 2022, inclus dans le projet de distribution du résultat 2022¹ au 31.03.23

- 1,54 Md€ au titre de la compensation de la dilution liée à la cession de Bank of the West, inclus dans les ajustements réglementaires sur capitaux propres² au 31.03.23

Prise en compte au 30.06.23 de la part restant à exécuter de la 1^{ère} tranche du programme de rachat d'actions au 30.06.23

- 2,10 Md€ au titre de la partie déjà exécutée de la 1^{ère} tranche de rachats d'actions, déjà déduite des capitaux propres comptables au 30.06.23

- 0,40 Md€ au titre de la partie non exécutée de la 1^{ère} tranche de rachats d'actions, inclus dans les ajustements réglementaires sur capitaux propres² au 30.06.23

Rappel : 2,5 Md€ correspondant à la 2^{ème} tranche de rachats d'actions au titre de la compensation de la dilution liée à la cession de Bank of the West seront déduits du CET1 dès réception de l'autorisation par la BCE et enregistré suivant les mêmes principes

Ratios de Fonds propres

	30-juin-23	31-déc.-22	30-juin-22
Ratio de solvabilité global (a)	17,8%	16,2%	15,7%
Ratio Tier 1 (a)	15,5%	13,9%	13,2%
Ratio Common equity Tier 1 (a)	13,6%	12,3%	12,2%

(a) CRD5, sur la base des risques pondérés à 698 Md€ au 30.06.23, 745 Md€ au 31.12.22 et 756 Md€ au 30.06.22 ; cf. diapositive 83

1. CRD5 ; 2. Y compris Prudent Valuation Adjustment



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 79

Classification : Confidential

Ressources de marché à moyen / long terme

Présence continue sur les marchés de dette

Environ 80% du programme d'émissions réglementaires réalisé au 19 juillet 2023

Programme d'émissions réglementaires pour 2023¹ : 18,5 Md€Instruments de capital : 3,5 Md€¹ ; 2,6 Md€ d'AT1 déjà émis²

AT1 :

- 1 Md\$ (traité en 2022, en pré-financement du programme 2023), PerpNC5³, coupon de 9.25% (sa, 30/360) ; équiv. US Treasuries à 5 ans+496,9pb
- 1,25 Md€, PerpNC7.4⁴, coupon de 7.375% (sa, Act/Act), équiv. mid-swap€+463,1pb
- 600 MSGD, PerpNC5³, coupon de 5.90% (sa, Act/365), équiv. mid-swap SORA-OIS à 5 ans+267,4pb

Dettes Senior : 15 Md€¹:Non Préférée : 3,8 Md€ déjà réalisés²

- 850 M€, 9.4 ans bullet, UK Gilt+215pb
- 1 Md€, 6NC5⁵, obligation verte, mid-swap€+145pb
- 1 Md€, 8NC7⁶, obligation verte, mid-swap€+137pb

Préférée : 8,3 Md€ déjà réalisés²

- 1,25 Md€, 8NC7⁶, mid-swap€+92pb
- 335 MCHF, 5 ans bullet, CHF mid-swap+75pb
- 1,75 Md\$, 6NC5⁵, US Treasuries+145pb
- 1 Md€, 6NC5⁵, mid-swap€+78bps
- 1,25 Md€, 10 ans bullet, mid-swap€+118bps
- 225 MCHF, 6 ans bullet, CHF mid-swap+80pb
- 300 MA\$, 6NC5⁵ (fixe/révisable), BBSW+170 bps
- 1,50 Md\$, 6NC5⁵, US Treasuries+150pb

Autres Dettes sécurisées :

Covered bonds : 3,5 Md€¹ ; 2,5 Md€ déjà réalisés :

- 1 Md€, 7 ans bullet mid-swap€+22pb
- 1,5Md€, 5 ans bullet mid-swap€+15pb

Titrisations : 3,5 Md€¹ ; 1,3Md€ déjà émis

1. Sous réserve des conditions de marché, montants indicatifs ; 2. Contrevaieurs en € sur la base du cours de change historique pour les émissions cross-currency swappées et des cours de change au 30 Juin 2023 pour les autres ; 3. Perpétuel avec option de rachat à 5 ans, puis tous les 5 ans ; 4. Perpétuel avec option de rachat à 7,4 ans, puis tous les 5 ans ; 5. Echéance à 6 ans avec une seule option de rachat à 5 ans ; 6. Echéance à 6 ans avec une seule option de rachat à 7 ans



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 80

Classification : Confidential

Ratio TLAC : ~650pb au-dessus de l'exigence sans utiliser la dette Senior Préférée au 30.06.23

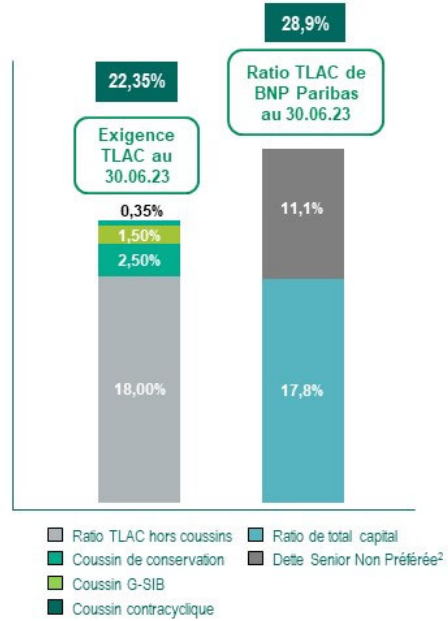
Exigence TLAC au 30.06.23 : 22,35% des actifs pondérés

Incluant le coussin de conservation des fonds propres, le coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIB buffer), le coussin de fonds propres contracyclique (35 pb)

Exigence TLAC au 30.06.23 : 6,75% des expositions de levier

Ratio TLAC de BNP Paribas au 30.06.23¹

- ✓ **28,9% des actifs pondérés :**
 - Total capital de 17,8% au 30.06.23
 - 11,1% de dette senior non préférée²
 - Sans utiliser la dette senior préférée éligible
- ✓ **8,4% de l'exposition de levier**



1. Conformément aux paragraphes 3 et 4 de l'article 72ter du Règlement (UE) n° 2019/876, certaines dettes senior préférées (dont le montant atteint 14 004 millions d'euros au 30 juin 2023) peuvent être éligibles dans la limite de 3,5 % des actifs pondérés. BNP Paribas n'utilise pas cette option au 30 juin 2023; 2. Capital restant dû et autres ajustements réglementaires, dont fraction amortie des instruments de Tier 2 ayant une échéance résiduelle supérieure à 1 an



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 81

Classification : Confidential

Distance aux seuils de restrictions des distributions au 30.06.23

Exigences de Fonds Propres au 30.06.23¹:

- CET1 : 9,73%
- Tier 1 : 11,53%
- Total Capital : 13,92%

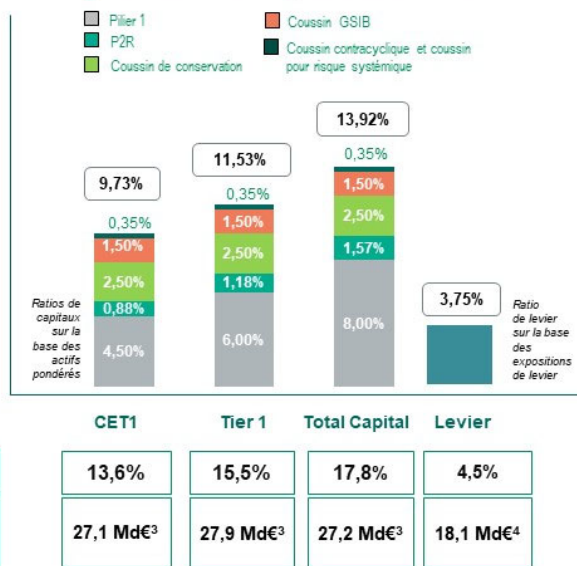
Exigence de levier au 30.06.23 : 3,75%

Exigence MREL au 30.06.23 :

Distance aux possibles restrictions de distribution (M-MDA) applicable à partir du 01.01.22 ; contrainte non mordante car plus élevée que la distance aux seuils de restrictions des distributions

Distance au 30 juin 2023 aux seuils de restrictions applicables aux distributions², égale au plus petit des quatre montants : 18,1 Md€

Exigences de Fonds Propres et de levier au 30.06.23¹



1. Coussin contracyclique de 35 pbs au 30.06.23; 2. Telle que définie dans l'article 141 de la CRDS ; 3. Calculée sur la base de 698 Md€ d'actifs pondérés au 30.06.23 ; 4. Calculée sur la base de 2 406 Mds€ d'expositions de levier au 30.06.23



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

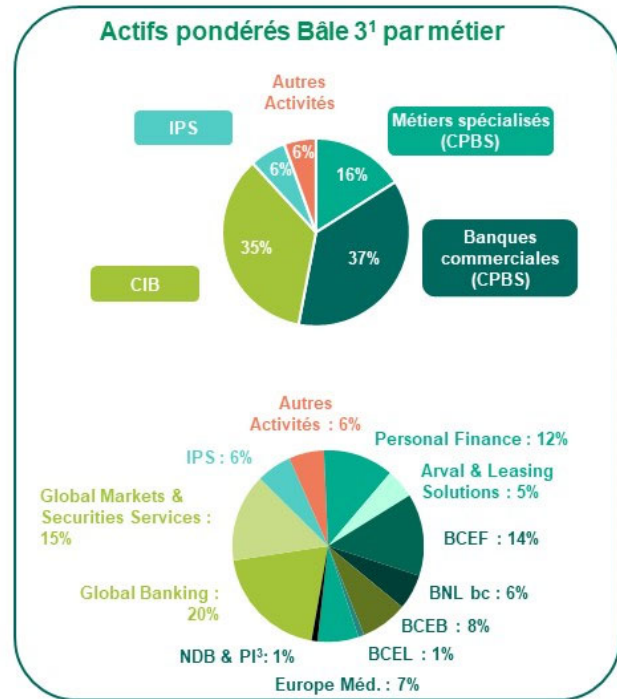
Résultats au 30.06.23 | 82

Classification : Confidential

Actifs pondérés Bâle 3¹

● 698 Md€ au 30.06.23 (694 Md€ au 31.03.23)

En Md€	30.06.23	31.03.23
Risque de Crédit	533	534
Risque Opérationnel	58	58
Risque de Contrepartie	45	42
Risque Marché / Change	28	27
Positions de titrisation du portefeuille bancaire	15	15
Autres ²	18	19
Total des actifs pondérés Bâle 3¹	698	694



1. CRD5 ; 2. Inclut les DTA et les participations significatives dans les entités du secteur financier, sujets à une pondération de 250%; 3. New Digital Businesses and Personal Investors



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 83

Classification : Confidential

Liquidité : base de dépôts diversifiée et gestion disciplinée, prudente et proactive

Un positionnement favorable et un modèle intégré et diversifié soutenant la stabilité des ressources

- Base de dépôts bénéficiant de la diversification du Groupe, d'une approche client de long-terme et de positions de leader sur les flux
 - #1 européen en *cash management* - #1 en Services titres en EMEA – 1^{ère} Banque Privée de la zone Euro
 - Dépôts diversifiés par géographies, entités et devises : BCEF (26%), BCEB (18%), autres banques commerciales (19%), Global Banking (22%), Securities Services (11%) et IPS (5%)
 - Dépôts diversifiés par segment : 46% de dépôts de détail dont ~2/3 assurés, 42% d'entreprises dont 19% opérationnels et 11% de clients financiers¹ dont 84% opérationnels
- Gestion disciplinée, prudente et proactive
 - Mesures et suivis effectués à différents niveaux (consolidé, sous consolidé et par entité) : par devise, horizons de 1j à +20 ans, métriques internes et réglementaires, conditions normales et stressées
 - Indicateurs intégrés dans la gestion opérationnelle des métiers (processus budgétaire, suivi des clients, origination, tarification...)

● Evolution des actifs liquides de haute qualité (HQLA) (en Md€)



● Evolution de la réserve de liquidité immédiatement disponible² (en Md€)



1. Hrs dépôts non opérationnels à moins d'un mois ; 2. Actifs liquides de marché ou éligibles en banques centrales (« counterbalancing capacity ») tenant compte des règles prudentielles, notamment américaines, diminués des besoins intra-journaliers des systèmes de paiement



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.23 | 84

Classification : Confidential

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ - GROUPE

	2T23	2T22	2T23 / 2T22	1S23	1S22	1S23 / 1S22
<i>En millions d'euros</i>						
Groupe						
PNB	11 363	11 536	-1,5%	23 395	23 404	-0,0%
Frais de gestion	-6 889	-6 779	+1,6%	-16 080	-15 533	+3,5%
RBE	4 474	4 757	-5,9%	7 315	7 871	-7,1%
Coût du risque	-689	-758	-9,1%	-1 331	-1 409	-5,5%
Résultat d'exploitation	3 785	3 999	-5,4%	5 984	6 462	-7,4%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	149	227	-34,3%	327	385	-15,0%
Autres résultats hors exploitation	124	-26	n.s.	124	-22	n.s.
Résultat avant impôt	4 058	4 200	-3,4%	6 435	6 825	-5,7%
Impôt sur les bénéfices	-1 078	-1 131	-4,7%	-1 869	-2 050	-8,8%
Intérêts minoritaires	-170	-112	+52,2%	-268	-207	+29,7%
Résultat net des activités destinées à être cédées	0	136	n.s.	2 947	365	n.s.
Résultat net part du groupe	2 810	3 093	-9,2%	7 245	4 933	+46,9%
Coefficient d'exploitation	60,6%	58,8%	+1,8 pt	68,7%	66,4%	+2,3 pt

L'information financière de BNP Paribas pour le second trimestre 2023 est constituée du présent communiqué de presse, des séries trimestrielles de l'année 2022 recomposées et de la présentation attachée.

BNP Paribas a publié le 2 mai 2023 des séries trimestrielles de l'année 2022 recomposées pour tenir compte sur chacun des trimestres (i) de l'application de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente à la suite de la cession de Bank of the West le 1er février 2023 ; (ii) de l'application de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et de l'application de la norme IFRS 9 pour les entités d'assurance à partir du 1er janvier 2023 ; (iii) de l'application de la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyper-inflationnistes » en Turquie à partir du 1er janvier 2022 et (iv) de transferts internes d'activités et de résultats opérés chez Global Markets et dans la Banque Commerciale en Belgique. Les séries trimestrielles de l'exercice 2022 ont été retraitées de ces effets comme s'ils étaient intervenus au 1er janvier 2022. Cette présentation reprend ces séries trimestrielles de 2022 ainsi recomposées.

L'information réglementée intégrale, y compris le document d'enregistrement universel, est disponible sur le site Internet : <http://invest.bnpparibas.com> dans l'espace « Résultats » et est publiée par BNP Paribas en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

RÉSULTAT PAR POLE AU SECOND TRIMESTRE 2023

	Commercial, Personal Banking & Services (2/3 de la Banque Privée)	Investment & Protection Services	CIB	Pôles opérationnels	Autres activités	Groupe	
<i>En millions d'euros</i>							
Produit net bancaire	6 600	1 430	3 998	12 028	-665	11 363	
	var/2T22	+2,8%	+0,3%	-2,3%	+0,7%	+65,3%	-1,5%
	var/1T23	+1,6%	+1,5%	-18,0%	-5,9%	-10,6%	-5,6%
Frais de gestion	-3 689	-879	-2 275	-6 842	-47	-6 889	
	var/2T22	+0,2%	+2,0%	-1,1%	-0,0%	n.s.	+1,6%
	var/1T23	-17,6%	-2,1%	-33,9%	-22,4%	-87,5%	-25,0%
Résultat Brut d'exploitation	2 911	551	1 723	5 186	-712	4 474	
	var/2T22	+6,4%	-2,3%	-3,9%	+1,8%	n.s.	-5,9%
	var/1T23	+44,5%	+7,7%	+20,3%	+31,0%	-36,3%	+57,5%
Coût du risque	-732	-2	78	-656	-33	-689	
	var/2T22	+19,5%	-69,0%	n.s.	-5,5%	-47,8%	-9,1%
	var/1T23	+13,3%	+46,9%	n.s.	+1,1%	n.s.	+7,3%
Résultat d'exploitation	2 179	550	1 801	4 530	-745	3 785	
	var/2T22	+2,6%	-1,7%	+4,9%	+2,9%	+85,4%	-5,4%
	var/1T23	+59,2%	+7,6%	+25,8%	+36,8%	-33,0%	+72,1%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	71	58	3	132	17	149	
Autres éléments hors exploitation	29	0	2	31	93	124	
Résultat avant impôt	2 280	607	1 806	4 694	-636	4 058	
	var/2T22	-1,2%	-1,5%	+4,7%	+0,9%	+41,4%	-3,4%
	var/1T23	+55,0%	+5,0%	+26,4%	+35,0%	-42,3%	+70,7%

	Commercial, Personal Banking & Services (2/3 de la Banque Privée)	Investment & Protection Services	CIB	Pôles opérationnels	Autres activités	Groupe	
<i>En millions d'euros</i>							
Produit net bancaire	6 600	1 430	3 998	12 028	-665	11 363	
	2T22	6 420	1426	4 093	11939	-402	11536
	1T23	6 494	1409	4 873	12 776	-744	12 032
Frais de gestion	-3 689	-879	-2 275	-6 842	-47	-6 889	
	2T22	-3 683	-862	-2 299	-6 843	64	-6 779
	1T23	-4 479	-897	-3 440	-8 816	-375	-9 191
Résultat Brut d'exploitation	2 911	551	1 723	5 186	-712	4 474	
	2T22	2 737	564	1794	5 095	-338	4 757
	1T23	2 016	512	1433	3 959	-118	2 841
Coût du risque	-732	-2	78	-656	-33	-689	
	2T22	-613	-5	-76	-694	-64	-758
	1T23	-646	-1	-1	-648	6	-642
Résultat d'exploitation	2 179	550	1 801	4 530	-745	3 785	
	2T22	2 124	559	1717	4 401	-402	3 999
	1T23	1369	511	1432	3 311	-112	2 199
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	71	58	3	132	17	149	
	2T22	157	41	9	208	19	227
	1T23	95	68	3	166	12	178
Autres éléments hors exploitation	29	0	2	31	93	124	
	2T22	26	16	-1	41	-66	-26
	1T23	8	0	-6	1	-1	0
Résultat avant impôts	2 280	607	1 806	4 694	-636	4 058	
	2T22	2 307	617	1726	4 649	-449	4 200
	1T23	1471	578	1428	3 478	-1101	2 377
Impôt sur les bénéfices							-1 078
Intérêts minoritaires							-170
Résultat net des activités destinées à être cédées							0
Résultat net part du groupe							2 810

RÉSULTAT PAR POLE AU PREMIER SEMESTRE 2023

	Commercial, Personal Banking & Services (2/3 de la Banque Privée)	Investment & Protection Services	CIB	Pôles opérationnels	Autres activités	Groupe	
<i>En millions d'euros</i>							
Produit net bancaire		13 094	2 839	8 871	24 804	-1 409	23 395
Frais de gestion	var/1S22	+4,2%	+0,5%	+1,1%	+2,6%	+83,7%	-0,0%
		-8 168	-1 776	-5 715	-15 659	-421	-16 080
	var/1S22	+2,6%	+3,7%	+1,4%	+2,2%	+92,3%	+3,5%
Résultat Brut d'exploitation		4 927	1 063	3 156	9 145	-1 830	7 315
Coût du risque	var/1S22	+7,0%	-4,5%	+0,5%	+3,3%	+85,6%	-7,1%
		-1 379	-3	77	-1 304	-27	-1 331
	var/1S22	+14,8%	-77,5%	n.s.	+10%	-77,1%	-5,5%
Résultat d'exploitation		3 548	1 060	3 233	7 841	-1 857	5 984
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	var/1S22	+4,3%	-3,7%	+5,6%	+3,6%	+68,2%	-7,4%
		166	126	6	298	29	327
Autres éléments hors exploitation		37	0	-5	32	92	124
Résultat avant impôt		3 751	1 186	3 235	8 171	-1 736	6 435
	var/1S22	+1,9%	-4,3%	+5,1%	+2,2%	+48,3%	-5,7%
Impôt sur les bénéfices							-1 869
Intérêts minoritaires							-268
Résultat net des activités destinées à être cédées							0
Résultat net part du groupe							7 245

HISTORIQUE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

€m	Distribuable						
	2T23	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Groupe							
PNB	11 808	11 363	12 032	10 885	11 141	11 536	11 868
Frais de gestion	-6 884	-6 889	-9 191	-7 471	-6 860	-6 779	-8 754
RBE	4 924	4 474	2 841	3 414	4 281	4 757	3 114
Coût du risque	-689	-689	-642	-697	-897	-758	-651
Résultat d'exploitation	4 235	3 785	2 199	2 717	3 384	3 999	2 463
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	149	149	178	94	176	227	158
Autres résultats hors exploitation	124	124	0	-22	39	-26	4
Éléments hors exploitation		273	178	72	215	201	162
Résultat avant impôt	4 508	4 058	2 377	2 790	3 599	4 200	2 625
Impôt sur les bénéfices	-1 078	-1 078	-791	-732	-871	-1 131	-919
Intérêts minoritaires	-170	-170	-98	-102	-92	-112	-95
Résultat net part du groupe hors activités destinées à être cédées	3 260	2 810	1 488	1 957	2 637	2 957	1 611
Résultat net des activités destinées à être cédées	0	0	2 947	185	136	136	229
Résultat net part du groupe	3 260	2 810	4 435	2 142	2 773	3 093	1 840
Coefficient d'exploitation	58,3%	60,6%	76,4%	68,6%	61,6%	58,8%	73,8%
Encours moyens de prêts (M d€)		820,8	815,9	823,1	816,8	796,9	776,8
Dépôts moyens (M d€)		773,5	784,5	794,1	789,9	770,4	752,2
Encours de prêts au début du trimestre (utilisés pour le coût du risque en pb)		898,8	901,2	927,2	907,1	890,2	853,3
Coût du risque (en pb annualisé)		31	28	30	40	34	31

€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Corporate and Institutional Banking						
PNB	3 998	4 873	3 842	3 783	4 093	4 685
Frais de gestion	-2 275	-3 440	-2 727	-2 327	-2 299	-3 338
RBE	1 723	1 433	1 115	1 456	1 794	1 347
Coût du risque	78	-1	-157	-90	-76	-2
Résultat d'exploitation	1 801	1 432	958	1 366	1 717	1 346
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	3	3	2	5	9	4
Autres éléments hors exploitation	2	-6	-8	-3	-1	1
Résultat avant impôt	1 806	1 428	952	1 369	1 726	1 351
Coefficient d'exploitation	56,9%	70,6%	71,0%	61,5%	56,2%	71,2%
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	29,0	28,8	29,9	29,6	28,9	27,4
RWA (Md€)	243,3	244,6	244,0	266,5	260,7	256,2
€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Global Banking						
PNB	1 425	1 455	1 513	1 171	1 239	1 258
Frais de gestion	-655	-849	-734	-654	-648	-805
RBE	770	605	779	518	591	453
Coût du risque	85	1	-155	-116	-85	20
Résultat d'exploitation	855	607	624	402	505	473
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1	1	1	1	1	1
Autres éléments hors exploitation	0	0	0	0	0	0
Résultat avant impôt	856	608	626	403	506	474
Coefficient d'exploitation	46,0%	58,4%	48,5%	55,8%	52,3%	64,0%
Encours moyens de crédits (Md€)	179	182	188	187	176	168
Encours de crédits au début du trimestre (utilisés pour le coût du risque en pb)	176	177	189	179	170	163
Dépôts moyens (Md€)	209	216	219	209	198	190
Coût du risque (en pb annualisé)	-19	0	33	26	20	-5
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	16,5	16,5	16,5	16,4	16,0	15,2
RWA (Md€)	140,6	146,1	146,3	155,5	149,0	145,3
€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Global Markets						
PNB	1 913	2 764	1 651	1 980	2 191	2 814
<i>incl. FICC</i>	<i>1 126</i>	<i>1 906</i>	<i>1 152</i>	<i>1 156</i>	<i>1 379</i>	<i>1 749</i>
<i>incl. Equity & Prime Services</i>	<i>787</i>	<i>857</i>	<i>499</i>	<i>824</i>	<i>812</i>	<i>1 065</i>
Frais de gestion	-1 116	-2 016	-1 474	-1 161	-1 152	-1 994
RBE	796	748	177	819	1 040	819
Coût du risque	-6	-4	-3	28	8	-21
Résultat d'exploitation	790	744	174	847	1 048	798
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	2	1	3	8	2
Autres éléments hors exploitation	2	-7	-9	-1	-1	1
Résultat avant impôt	793	740	166	848	1 055	801
Coefficient d'exploitation	58,4%	72,9%	89,3%	58,6%	52,6%	70,9%
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	11,3	11,2	12,0	11,8	11,5	10,9
RWA (Md€)	92,7	88,3	87,7	99,4	98,5	96,3
€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Securities Services						
PNB	661	655	679	632	663	613
Frais de gestion	-504	-575	-520	-513	-499	-538
RBE	157	79	159	119	164	75
Coût du risque	-1	1	1	-2	0	0
Résultat d'exploitation	156	81	160	118	164	75
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1	0	-1	1	0	1
Autres éléments hors exploitation	0	0	1	-1	0	0
Résultat avant impôt	158	81	161	118	164	77
Coefficient d'exploitation	76,2%	87,9%	76,6%	81,1%	75,3%	87,8%
Actifs en détention (Md€)	12 015	11 941	11 133	10 798	11 214	11 907
Actifs sous administration (Md€)	2 408	2 520	2 303	2 262	2 256	2 426
Nombre de transactions (en millions)	35,0	38,6	36,9	35,5	38,3	38,6
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	1,2	1,1	1,4	1,4	1,4	1,3
RWA (Md€)	10,0	10,2	9,9	11,6	13,2	14,6

€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Commercial, Personal Banking & Services (incluant 100% de la Banque Privée) ¹						
PNB	6 778	6 670	6 306	6 377	6 580	6 308
Frais de gestion	-3 776	-4 585	-3 964	-3 767	-3 766	-4 380
RBE	3 003	2 084	2 342	2 610	2 814	1 927
Coût du risque	-733	-650	-600	-681	-614	-596
Résultat d'exploitation	2 269	1 435	1 742	1 929	2 200	1 331
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	71	95	69	120	157	86
Autres éléments hors exploitation	30	8	-62	3	26	11
Résultat avant impôt	2 370	1 537	1 750	2 052	2 383	1 428
Résultat attribuable à la Gestion institutionnelle et privée	-90	-66	-87	-65	-76	-54
Résultat avant impôt de Commercial, Personal Banking & Services	2 280	1 471	1 663	1 987	2 307	1 374
Coefficient d'exploitation	55,7%	68,7%	62,9%	59,1%	57,2%	69,4%
Encours moyens de crédits (M€)	635	627	627	622	612	600
Encours de crédits au début du trimestre (utilisés pour le coût du risque en pb)	628	629	624	620	607	593
Dépôts moyens (M€)	564	568	575	581	573	562
Coût du risque (en pb annualisé)	47	41	38	44	40	40
Fonds propres alloués (M€, sur la période cumulée ; incluant 2/3 de	43,4	43,6	41,7	41,5	41,0	39,7
RWA (M€)	376,1	374,9	375,1	376,9	374,4	374,0
€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Commercial, Personal Banking & Services - hors effets PEL/CEL (incluant 100% de la Banque Privée) ¹						
PNB	6 782	6 666	6 298	6 364	6 566	6 296
Frais de gestion	-3 776	-4 585	-3 964	-3 767	-3 766	-4 380
RBE	3 006	2 081	2 335	2 597	2 800	1 916
Coût du risque	-733	-650	-600	-681	-614	-596
Résultat d'exploitation	2 273	1 431	1 735	1 916	2 186	1 320
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	71	95	69	120	157	86
Autres éléments hors exploitation	30	8	-62	3	26	11
Résultat avant impôt	2 374	1 534	1 742	2 039	2 369	1 417
Résultat attribuable à la Gestion institutionnelle et privée	-90	-66	-87	-65	-76	-54
Résultat avant impôt de Commercial, Personal Banking & Services	2 283	1 468	1 655	1 974	2 293	1 362
Coefficient d'exploitation	55,7%	68,8%	62,9%	59,2%	57,4%	69,6%
Encours moyens de crédits (M€)	635	627	627	622	612	600
Encours de crédits au début du trimestre (utilisés pour le coût du risque en pb)	628	629	624	620	607	593
Dépôts moyens (M€)	564	568	575	581	573	562
Coût du risque (en pb annualisé)	47	41	38	44	40	40
Fonds propres alloués (M€, sur la période cumulée ; incluant 2/3 de	43,4	43,6	41,7	41,5	41,0	39,7
RWA (M€)	376,1	374,9	375,1	376,9	374,4	374,0
€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Commercial, Personal Banking & Services (incluant 2/3 de la Banque Privée)						
PNB	6 600	6 494	6 141	6 223	6 420	6 147
Frais de gestion	-3 689	-4 479	-3 872	-3 677	-3 683	-4 281
RBE	2 911	2 015	2 269	2 545	2 737	1 866
Coût du risque	-732	-646	-613	-682	-613	-589
Résultat d'exploitation	2 179	1 369	1 656	1 863	2 124	1 277
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	71	95	69	120	157	86
Autres éléments hors exploitation	29	8	-62	3	26	11
Résultat avant impôt	2 280	1 471	1 663	1 987	2 307	1 374
Coefficient d'exploitation	55,9%	69,0%	63,0%	59,1%	57,4%	69,6%
Fonds propres alloués (M€, sur la période cumulée)	43,4	43,6	41,7	41,5	41,0	39,7
RWA (M€)	371,9	370,8	370,9	372,6	370,3	369,9
€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Commercial, Personal Banking & Services - hors effets PEL/CEL (incluant 2/3 de la Banque Privée)						
PNB	6 604	6 491	6 134	6 210	6 406	6 136
Frais de gestion	-3 689	-4 479	-3 872	-3 677	-3 683	-4 281
RBE	2 915	2 012	2 262	2 533	2 723	1 855
Coût du risque	-732	-646	-613	-682	-613	-589
Résultat d'exploitation	2 182	1 365	1 648	1 851	2 110	1 266
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	71	95	69	120	157	86
Autres éléments hors exploitation	29	8	-62	3	26	11
Résultat avant impôt	2 283	1 468	1 655	1 974	2 293	1 362
Coefficient d'exploitation	55,9%	69,0%	63,1%	59,2%	57,5%	69,8%
Fonds propres alloués (M€, sur la période cumulée)	43,4	43,6	41,7	41,5	41,0	39,7
RWA (M€)	371,9	370,8	370,9	372,6	370,3	369,9

Intégrant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Banques Commerciales (incluant 100% de la Banque Privée)¹						
PNB	4 154	4 157	3 937	3 960	4 099	3 902
<i>incl. Revenus d'intérêt</i>	2 661	2 678	2 483	2 499	2 582	2 413
<i>incl. Commissions</i>	1 493	1 479	1 454	1 461	1 517	1 490
Frais de gestion	-2 524	-3 208	-2 720	-2 588	-2 568	-3 106
RBE	1 630	949	1 218	1 372	1 531	796
Coût du risque	-307	-231	-115	-285	-234	-239
Résultat d'exploitation	1 323	717	1 103	1 087	1 297	557
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	64	88	75	100	133	70
Autres éléments hors exploitation	-24	39	-54	0	10	-3
Résultat avant impôt	1 362	844	1 123	1 187	1 441	625
Résultat attribuable à la Gestion institutionnelle et privée	-89	-65	-86	-65	-75	-54
Résultat avant impôt des Banques Commerciales	1 273	778	1 037	1 122	1 366	571
Coefficient d'exploitation	60,8%	77,2%	69,1%	65,3%	62,6%	79,6%
Encours moyens de crédits (M d€)	473	475	479	476	468	459
Encours de crédits au début du trimestre (utilisés pour le coût du risque en pb)	501	504	501	497	485	474
Dépôts moyens (M d€)	532	536	545	550	542	532
Coût du risque (en pb annualisé)	25	18	9	23	19	20
Fonds propres alloués (M d€, sur la période cumulée ; incluant 2/3 de la Banque Privée)	30,0	30,5	29,6	29,5	29,2	28,3
RWA (M d€)	256,8	259,0	263,5	267,9	265,8	267,2
€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Banques Commerciales - hors effets PEL/CEL (incluant 100% de la Banque Privée)¹						
PNB	4 157	4 154	3 929	3 948	4 085	3 891
<i>incl. Revenus d'intérêt</i>	2 664	2 675	2 475	2 487	2 568	2 401
<i>incl. Commissions</i>	1 493	1 479	1 454	1 461	1 517	1 490
Frais de gestion	-2 524	-3 208	-2 720	-2 588	-2 568	-3 106
RBE	1 633	946	1 210	1 360	1 517	785
Coût du risque	-307	-231	-115	-285	-234	-239
Résultat d'exploitation	1 326	714	1 095	1 075	1 283	546
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	64	88	75	100	133	70
Autres éléments hors exploitation	-24	39	-54	0	10	-3
Résultat avant impôt	1 366	840	1 115	1 174	1 427	613
Résultat attribuable à la Gestion institutionnelle et privée	-89	-65	-86	-65	-75	-54
Résultat avant impôt des Banques Commerciales	1 276	775	1 029	1 110	1 352	560
Coefficient d'exploitation	60,7%	77,2%	69,2%	65,6%	62,9%	79,8%
Encours moyens de crédits (M d€)	473	475	479	476	468	459
Encours de crédits au début du trimestre (utilisés pour le coût du risque en pb)	501	504	501	497	485	474
Dépôts moyens (M d€)	532	536	545	550	542	532
Coût du risque (en pb annualisé)	25	18	9	23	19	20
Fonds propres alloués (M d€, sur la période cumulée ; incluant 2/3 de la Banque Privée)	30,0	30,5	29,6	29,5	29,2	28,3
RWA (M d€)	256,8	259,0	263,5	267,9	265,8	267,2
€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Banques Commerciales (incluant 2/3 de la Banque Privée)						
PNB	3 979	3 984	3 775	3 809	3 941	3 744
Frais de gestion	-2 439	-3 104	-2 630	-2 501	-2 486	-3 009
RBE	1 540	880	1 145	1 308	1 455	735
Coût du risque	-306	-228	-129	-285	-232	-231
Résultat d'exploitation	1 233	652	1 017	1 023	1 222	504
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	64	88	75	100	133	70
Autres éléments hors exploitation	-24	39	-54	0	10	-3
Résultat avant impôt	1 273	778	1 037	1 122	1 366	571
Coefficient d'exploitation	61,3%	77,9%	69,7%	65,7%	63,1%	80,4%
Fonds propres alloués (M d€, sur la période cumulée)	30,0	30,5	29,6	29,5	29,2	28,3
RWA (M d€)	252,7	254,9	259,3	263,7	261,7	263,1

1. Intégrant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

BNP PARIBAS – DEUXIEME AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022

€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Banques Commerciales - hors effets PEL/CEL (incluant 2/3 de la Banque Privée)						
PNB	3 982	3 981	3 768	3 796	3 927	3 733
Frais de gestion	-2 439	-3 104	-2 630	-2 501	-2 486	-3 009
RBE	1 543	877	1 138	1 295	1 440	724
Coût du risque	-306	-228	-129	-285	-232	-231
Résultat d'exploitation	1 237	649	1 009	1 010	1 208	492
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	64	88	75	100	133	70
Autres éléments hors exploitation	-24	39	-54	0	10	-3
Résultat avant impôt	1 276	775	1 029	1 110	1 352	560
Coefficient d'exploitation	61,3%	78,0%	69,8%	65,9%	63,3%	80,6%
Fonds propres alloués (M d€, sur la période cumulée)	30,0	30,5	29,6	29,5	29,2	28,3
RWA (M d€)	252,7	254,9	259,3	263,7	261,7	263,1
€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Banques Commerciales dans la zone euro (incluant 100% de la Banque Privée)¹						
PNB	3 550	3 509	3 403	3 354	3 479	3 317
<i>incl. Revenus d'intérêt</i>	<i>2 152</i>	<i>2 139</i>	<i>2 050</i>	<i>2 011</i>	<i>2 074</i>	<i>1 947</i>
<i>incl. Commissions</i>	<i>1 398</i>	<i>1 371</i>	<i>1 353</i>	<i>1 343</i>	<i>1 405</i>	<i>1 370</i>
Frais de gestion	-2 180	-2 773	-2 301	-2 193	-2 152	-2 678
RBE	1 371	736	1 102	1 161	1 327	640
Coût du risque	-251	-183	-105	-230	-187	-198
Résultat d'exploitation	1 120	553	997	931	1 140	442
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	1	0
Autres éléments hors exploitation	0	1	-1	5	31	6
Résultat avant impôt	1 120	555	996	936	1 171	448
Résultat attribuable à la Gestion institutionnelle et privée	-79	-57	-80	-61	-72	-50
Résultat avant impôt des Banques Commerciales dans la zone euro	1 041	498	917	875	1 099	397
Coefficient d'exploitation	61,4%	79,0%	67,6%	65,4%	61,9%	80,7%
Encours moyens de crédits (M d€)	440	441	444	441	433	425
Encours de crédits au début du trimestre (utilisés pour le coût du risque en pb)	465	467	463	460	449	437
Dépôts moyens (M d€)	492	494	502	508	501	492
Coût du risque (en pb annualisé)	22	16	9	20	17	18
Fonds propres alloués (M d€, sur la période cumulée ; incluant 2/3 de	24,5	24,9	24,1	24,1	24,0	23,2
RWA (M d€)	210,2	209,5	213,0	215,8	214,0	218,8
€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Banques Commerciales dans la zone euro - hors effets PEL/CEL (incluant 100% de la Banque Privée)¹						
PNB	3 554	3 506	3 395	3 341	3 465	3 306
<i>incl. Revenus d'intérêt</i>	<i>2 156</i>	<i>2 136</i>	<i>2 042</i>	<i>1 998</i>	<i>2 060</i>	<i>1 936</i>
<i>incl. Commissions</i>	<i>1 398</i>	<i>1 371</i>	<i>1 353</i>	<i>1 343</i>	<i>1 405</i>	<i>1 370</i>
Frais de gestion	-2 180	-2 773	-2 301	-2 193	-2 152	-2 678
RBE	1 374	733	1 094	1 148	1 313	628
Coût du risque	-251	-183	-105	-230	-187	-198
Résultat d'exploitation	1 123	550	989	918	1 126	430
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	1	0
Autres éléments hors exploitation	0	1	-1	5	31	6
Résultat avant impôt	1 123	552	989	923	1 157	436
Résultat attribuable à la Gestion institutionnelle et privée	-79	-57	-80	-61	-72	-50
Résultat avant impôt des Banques Commerciales dans la zone euro	1 044	495	909	862	1 085	386
Coefficient d'exploitation	61,3%	79,1%	67,8%	65,6%	62,1%	81,0%
Encours moyens de crédits (M d€)	440	441	444	441	433	425
Encours de crédits au début du trimestre (utilisés pour le coût du risque en pb)	465	467	463	460	449	437
Dépôts moyens (M d€)	492	494	502	508	501	492
Coût du risque (en pb annualisé)	22	16	9	20	17	18
Fonds propres alloués (M d€, sur la période cumulée ; incluant 2/3 de	24,5	24,9	24,1	24,1	24,0	23,2
RWA (M d€)	210,2	209,5	213,0	215,8	214,0	218,8
€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Banques Commerciales dans la zone euro (incluant 2/3 de la Banque Privée)						
PNB	3 387	3 347	3 249	3 208	3 326	3 164
<i>incl. Revenus d'intérêt</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>incl. Commissions</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Frais de gestion	-2 097	-2 671	-2 213	-2 108	-2 073	-2 583
RBE	1 291	676	1 036	1 100	1 254	582
Coût du risque	-250	-179	-119	-230	-186	-191
Résultat d'exploitation	1 041	496	918	870	1 068	391
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	1	0
Autres éléments hors exploitation	0	1	-1	5	31	6
Résultat avant impôt	1 041	498	917	875	1 099	397
Coefficient d'exploitation	61,9%	79,8%	68,1%	65,7%	62,3%	81,6%
Fonds propres alloués (M d€, sur la période cumulée)	24,5	24,9	24,1	24,1	24,0	23,2
RWA (M d€)	206,1	205,4	208,8	211,6	209,9	214,7

1. Intégrant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Banques Commerciales dans la zone euro - hors effets PEL/CEL (incluant 2/3 de la Banque Privée)						
PNB	3 391	3 344	3 242	3 195	3 312	3 153
Frais de gestion	-2 097	-2 671	-2 213	-2 108	-2 073	-2 583
RBE	1 294	673	1 029	1 087	1 240	571
Coût du risque	-250	-179	-119	-230	-186	-191
Résultat d'exploitation	1 044	493	910	857	1 053	380
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	1	0
Autres éléments hors exploitation	0	1	-1	5	31	6
Résultat avant impôt	1 044	495	909	862	1 085	386
Coefficient d'exploitation	61,8%	79,9%	68,3%	66,0%	62,6%	81,9%
Fonds propres alloués (M d€, sur la période cumulée)	24,5	24,9	24,1	24,1	24,0	23,2
RWA (M d€)	206,1	205,4	208,8	211,6	209,9	214,7
€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Banque Commerciale en France (incluant 100% de la Banque Privée)¹						
PNB	1 712	1 673	1 670	1 669	1 728	1 613
<i>incl. Revenus d'intérêt</i>	914	896	902	899	919	847
<i>incl. Commissions</i>	799	777	768	769	809	766
Frais de gestion	-1 114	-1 276	-1 210	-1 133	-1 117	-1 239
RBE	598	397	460	536	612	374
Coût du risque	-151	-75	21	-102	-64	-93
Résultat d'exploitation	448	322	481	434	548	281
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	1	0
Autres éléments hors exploitation	0	0	-1	1	25	0
Résultat avant impôt	448	322	481	434	574	282
Résultat attribuable à la Gestion institutionnelle et privée	-45	-37	-48	-36	-42	-31
Résultat avant impôt de la Banque Commerciale en France	403	285	433	398	531	250
Coefficient d'exploitation	65,1%	76,3%	72,4%	67,9%	64,6%	76,8%
Encours moyens de crédits (M d€)	211	212	213	212	208	203
Encours de crédits au début du trimestre (utilisés pour le coût du risque en pb)	231	232	228	227	221	218
Dépôts moyens (M d€)	239	242	247	249	244	240
Coût du risque (en pb annualisé)	26	13	-4	18	12	17
la Banque Privée)	11,5	11,5	11,3	11,1	11,0	10,6
RWA (M d€)	103,5	102,7	103,4	105,2	102,8	103,2
€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Banque Commerciale en France - hors effets PEL/CEL (incluant 100% de la Banque Privée)¹						
PNB	1 716	1 670	1 662	1 656	1 714	1 602
<i>incl. Revenus d'intérêt</i>	917	893	894	887	905	836
<i>incl. Commissions</i>	799	777	768	769	809	766
Frais de gestion	-1 114	-1 276	-1 210	-1 133	-1 117	-1 239
RBE	602	394	453	523	598	363
Coût du risque	-151	-75	21	-102	-64	-93
Résultat d'exploitation	451	318	474	421	534	270
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	1	0
Autres éléments hors exploitation	0	0	-1	1	25	0
Résultat avant impôt	451	318	473	422	560	270
Résultat attribuable à la Gestion institutionnelle et privée	-45	-37	-48	-36	-42	-31
Résultat avant impôt de la Banque Commerciale en France	406	282	425	385	517	239
Coefficient d'exploitation	64,9%	76,4%	72,8%	68,4%	65,1%	77,3%
Encours moyens de crédits (M d€)	211	212	213	212	208	203
Encours de crédits au début du trimestre (utilisés pour le coût du risque en pb)	231	232	228	227	221	218
Dépôts moyens (M d€)	239	242	247	249	244	240
Coût du risque (en pb annualisé)	26	13	-4	18	12	17
la Banque Privée)	11,5	11,5	11,3	11,1	11,0	10,6
RWA (M d€)	103,5	102,7	103,4	105,2	102,8	103,2
Rappel sur la provision PEL/CEL : cette provision, prise en compte dans le PNB de la BCEF, tient compte du risque généré par les Plans Epargne Logement (PEL) et Comptes Epargne Logement (CEL) pendant toute leur vie.						
€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
PEL/CEL - 100% Banque Privée en France	-3	3	8	13	14	11
€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Banque Commerciale en France (incluant 2/3 de la Banque Privée)						
PNB	1 627	1 587	1 592	1 592	1 647	1 531
Frais de gestion	-1 074	-1 230	-1 166	-1 092	-1 078	-1 195
RBE	553	357	426	500	569	336
Coût du risque	-150	-72	8	-103	-64	-86
Résultat d'exploitation	403	285	434	397	505	250
Elements hors exploitation	0	0	-1	1	26	0
Résultat avant impôt	403	285	433	398	531	250
Coefficient d'exploitation	66,0%	77,5%	73,2%	68,6%	65,4%	78,0%
Fonds propres alloués (M d€, sur la période cumulée)	11,5	11,5	11,3	11,1	11,0	10,6
RWA (M d€)	100,7	99,8	100,5	102,3	100,0	100,4

1. Intégrant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Banque Commerciale en France - hors effets PEL/CEL (incluant 2/3 de la Banque Privée)						
PNB	1 630	1 584	1 584	1 579	1 633	1 520
Frais de gestion	-1 074	-1 230	-1 166	-1 092	-1 078	-1 195
RBE	556	354	418	487	555	325
Coût du risque	-150	-72	8	-103	-64	-86
Résultat d'exploitation	406	282	426	385	491	239
Elements hors exploitation	0	0	-1	1	26	0
Résultat avant impôt	406	282	425	385	517	239
Coefficient d'exploitation	65,9%	77,6%	73,6%	69,1%	66,0%	78,6%
Fonds propres alloués (M d€, sur la période cumulée)	11,5	11,5	11,3	11,1	11,0	10,6
RWA (M d€)	100,7	99,8	100,5	102,3	100,0	100,4
€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
BNL bc (incluant 100% de la Banque Privée)¹						
PNB	687	675	656	652	671	654
<i>incl. Revenus d'intérêt</i>	411	392	369	382	387	380
<i>incl. Commissions</i>	276	284	286	271	284	274
Frais de gestion	-428	-464	-426	-440	-416	-454
RBE	259	211	230	213	255	201
Coût du risque	-80	-98	-114	-114	-110	-128
Résultat d'exploitation	179	113	116	99	146	73
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0	0
Autres éléments hors exploitation	-3	0	0	0	2	0
Résultat avant impôt	176	113	116	99	148	73
Résultat attribuable à la Gestion institutionnelle et privée	-5	-7	-5	-4	-8	-8
Résultat avant impôt de BNL bc	171	106	111	95	139	65
Coefficient d'exploitation	62,3%	68,7%	64,9%	67,4%	62,0%	69,3%
Encours moyens de crédits (M d€)	76	77	79	79	78	79
Encours de crédits au début du trimestre (utilisés pour le coût du risque en pb)	79	80	80	80	79	82
Dépôts moyens (M d€)	65	63	64	65	65	63
Coût du risque (en pb annualisé)	41	49	57	57	55	63
Fonds propres alloués (M d€, sur la période cumulée ; incluant 2/3 de	5,9	5,9	6,0	6,0	6,0	5,9
RWA (M d€)	45,1	46,4	47,6	48,7	49,3	49,8
€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
BNL bc (incluant 2/3 de la Banque Privée)						
PNB	667	654	635	631	649	633
Frais de gestion	-413	-450	-411	-423	-403	-440
RBE	255	204	224	208	246	193
Coût du risque	-80	-98	-114	-114	-109	-128
Résultat d'exploitation	174	106	110	95	138	65
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0	0
Autre éléments hors exploitation	-3	0	0	0	2	0
Résultat avant impôt	171	106	111	95	139	65
Coefficient d'exploitation	61,9%	68,8%	64,7%	67,0%	62,0%	69,5%
Fonds propres alloués (M d€, sur la période cumulée)	5,9	5,9	6,0	6,0	6,0	5,9
RWA (M d€)	44,7	46,0	47,1	48,2	48,8	49,3
€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Banque Commerciale en Belgique (incluant 100% de la Banque Privée)¹						
PNB	1 006	1 016	947	917	965	935
<i>incl. Revenus d'intérêt</i>	706	731	673	636	677	632
<i>incl. Commissions</i>	300	285	274	281	288	303
Frais de gestion	-568	-945	-598	-558	-554	-905
RBE	438	70	348	359	412	30
Coût du risque	-19	-8	-20	-17	-16	17
Résultat d'exploitation	418	62	328	342	396	47
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	1	0
Autres éléments hors exploitation	3	1	-1	3	3	4
Résultat avant impôt	422	64	327	345	399	52
Résultat attribuable à la Gestion institutionnelle et privée	-28	-12	-25	-19	-20	-10
Résultat avant impôt de la Banque Commerciale en Belgique	394	52	303	326	379	42
Coefficient d'exploitation	56,5%	93,1%	63,2%	60,9%	57,3%	96,8%
Encours moyens de crédits (M d€)	139	138	138	137	134	131
Encours de crédits au début du trimestre (utilisés pour le coût du risque en pb)	142	142	141	140	136	125
Dépôts moyens (M d€)	161	160	161	162	162	161
Coût du risque (en pb annualisé)	5	2	6	5	5	-6
Fonds propres alloués (M d€, sur la période cumulée)	6,3	6,7	6,1	6,1	6,2	5,9
RWA (M d€)	54,4	53,2	54,5	54,2	54,2	58,4

1. Intégrant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Banque Commerciale en Belgique (incluant 2/3 de la Banque Privée)						
PNB	952	964	896	871	920	890
Frais de gestion	-543	-906	-571	-532	-529	-870
RBE	410	58	324	339	392	20
Coût du risque	-19	-8	-21	-17	-16	18
Résultat d'exploitation	391	51	303	323	376	38
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	1	0
Autres éléments hors exploitation	3	1	-1	3	3	4
Résultat avant impôt	394	52	303	326	379	42
Coefficient d'exploitation	57,0%	94,0%	63,8%	61,1%	57,4%	97,8%
Fonds propres alloués (M d€, sur la période cumulée)	6,3	6,7	6,1	6,1	6,2	5,9
RWA (M d€)	53,6	52,4	53,9	53,4	53,5	57,6
€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Banque Commerciale au Luxembourg (incluant 100% de la Banque Privée) ¹						
PNB	145	145	130	116	114	115
<i>incl. Revenus d'intérêt</i>	122	120	105	94	90	88
<i>incl. Commissions</i>	23	25	25	22	24	27
Frais de gestion	-69	-88	-67	-62	-66	-80
RBE	75	58	63	54	48	35
Coût du risque	-1	-1	9	3	3	5
Résultat d'exploitation	75	56	72	56	51	40
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0	0
Autres éléments hors exploitation	0	0	0	1	0	2
Résultat avant impôt	75	57	72	58	51	42
Résultat attribuable à la Gestion institutionnelle et privée	-2	-2	-2	-1	-2	-2
Résultat avant impôt de la Banque Commerciale au Luxembourg	73	55	70	56	49	40
Coefficient d'exploitation	47,8%	60,3%	51,3%	53,8%	57,8%	69,8%
Encours moyens de crédits (M d€)	13	13	13	13	13	13
Encours de crédits au début du trimestre (utilisés pour le coût du risque en pb)	13	14	13	13	13	13
Dépôts moyens (M d€)	28	29	30	31	30	29
Coût du risque (en pb annualisé)	2	4	-25	-8	-9	-17
Fonds propres alloués (M d€, sur la période cumulée ; incluant 2/3 de	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
RWA (M d€)	7,2	7,3	7,4	7,8	7,6	7,5
€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Banque Commerciale au Luxembourg (incluant 2/3 de la Banque Privée au Luxembourg)						
PNB	141	142	127	113	110	111
Frais de gestion	-67	-86	-65	-61	-64	-78
RBE	74	56	62	52	46	33
Coût du risque	-1	-1	8	3	3	5
Résultat d'exploitation	73	54	70	55	49	38
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0	0
Autres éléments hors exploitation	0	0	0	1	0	2
Résultat avant impôt	73	55	70	56	49	40
Coefficient d'exploitation	47,7%	60,5%	51,3%	53,7%	57,9%	70,4%
Fonds propres alloués (M d€, sur la période cumulée)	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
RWA (M d€)	7,0	7,1	7,3	7,7	7,5	7,4
€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Banques Commerciales dans le reste du monde (incluant 100% de la Banque Privée) ¹-Europe Méditerranée						
PNB	603	648	534	607	620	585
<i>incl. Revenus d'intérêt</i>	509	540	433	488	508	465
<i>incl. Commissions</i>	95	108	101	118	112	120
Frais de gestion	-344	-435	-419	-395	-416	-428
RBE	259	212	115	212	204	156
Coût du risque	-56	-49	-10	-55	-47	-41
Résultat d'exploitation	203	164	105	156	158	116
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	64	87	74	100	132	70
Autres éléments hors exploitation	-24	37	-53	-5	-20	-9
Résultat avant impôt	242	288	126	251	270	177
Résultat attribuable à la Gestion institutionnelle et privée	-10	-8	-6	-3	-3	-3
Résultat avant impôt des Banques Commerciales dans le reste du monde-Eurc	232	280	120	248	267	174
Coefficient d'exploitation	57,1%	67,2%	78,4%	65,1%	67,0%	73,3%
Encours moyens de crédits (M d€)	32	34	35	35	35	34
Encours de crédits au début du trimestre (utilisés pour le coût du risque en pb)	36	37	38	38	37	37
Dépôts moyens (M d€)	40	42	43	43	41	40
Coût du risque (en pb annualisé)	62	53	11	58	51	45
Fonds propres alloués (M d€, sur la période cumulée ; incluant 2/3 de	5,5	5,6	5,5	5,4	5,2	5,1
RWA (M d€)	46,6	49,5	50,5	52,0	51,8	48,4

1. Intégrant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Banques Commerciales dans le reste du monde (incluant 2/3 de la Banque Privée)-Europe Méditerranée						
PNB	591	638	526	601	615	580
Frais de gestion	-342	-433	-417	-393	-414	-427
RBE	249	204	109	208	201	153
Coût du risque	-56	-49	-10	-55	-46	-41
Résultat d'exploitation	193	156	99	153	155	112
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	64	87	74	100	132	70
Autre éléments hors exploitation	-24	37	-53	-5	-20	-9
Résultat avant impôt	232	280	120	248	267	174
Coefficient d'exploitation	57,9%	67,9%	79,2%	65,4%	67,3%	73,6%
Fonds propres alloués (M d€, sur la période cumulée)	5,5	5,6	5,5	5,4	5,2	5,1
RWA (M d€)	46,6	49,5	50,5	52,0	51,8	48,4
€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Métiers spécialisés (Personal Finance, Arval & Leasing Solutions, Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors incluant 100% de la Banque Privée)¹						
PNB	2 625	2 512	2 369	2 416	2 481	2 405
Frais de gestion	-1 252	-1 377	-1 244	-1 179	-1 198	-1 274
RBE	1 373	1 136	1 125	1 238	1 283	1 131
Coût du risque	-426	-418	-485	-396	-380	-357
Résultat d'exploitation	947	717	640	841	902	774
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	7	7	-5	21	24	16
Autres éléments hors exploitation	54	-31	-8	3	15	13
Résultat avant impôt	1 008	693	627	865	942	804
Résultat attribuable à la Gestion institutionnelle et privée	-1	-1	-1	0	0	-1
Résultat avant impôt des métiers spécialisés	1 007	692	626	865	941	803
Coefficient d'exploitation	47,7%	54,8%	52,5%	48,8%	48,3%	53,0%
Encours de crédits au début du trimestre (utilisés pour le coût du risque en pb)	127	125	123	123	121	118
Coût du risque (en pb annualisé)	134	134	157	129	125	121
Fonds propres alloués (M d€, sur la période cumulée ; incluant 2/3 de	13,4	13,1	12,1	12,0	11,8	11,4
RWA (M d€)	119,3	115,9	111,6	109,0	108,6	106,8
€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Personal Finance						
PNB	1 327	1 288	1 283	1 345	1 371	1 388
Frais de gestion	-733	-810	-739	-689	-718	-776
RBE	593	477	544	656	653	613
Coût du risque	-363	-358	-413	-336	-309	-315
Résultat d'exploitation	230	120	131	320	344	297
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	10	9	-5	22	26	14
Autres éléments hors exploitation	50	-7	-15	-2	-6	-7
Résultat avant impôt	290	122	111	340	365	305
Coefficient d'exploitation	55,3%	62,9%	57,6%	51,2%	52,4%	55,9%
Total des encours consolidés moyens (M d€)	105	97	96	94	94	93
Encours de crédits au début du trimestre (utilisés pour le coût du risque en pb)	100	98	97	97	96	94
Coût du risque (en pb annualisé)	145	145	170	139	129	134
Fonds propres alloués (M d€, sur la période cumulée)	8,8	8,6	8,1	8,1	8,0	7,7
RWA (M d€)	82,7	77,7	74,8	73,0	73,1	72,4
€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Arval & Leasing Solutions						
PNB	1 046	982	858	874	893	812
Frais de gestion	-358	-403	-347	-341	-341	-366
RBE	688	579	511	534	553	446
Coût du risque	-33	-38	-30	-38	-49	-30
Résultat d'exploitation	655	541	482	496	504	416
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0	2	1	1	4
Autres éléments hors exploitation	3	-24	7	5	20	20
Résultat avant impôt	658	517	491	502	525	440
Coefficient d'exploitation	34,2%	41,0%	40,4%	39,0%	38,2%	45,1%
Fonds propres alloués (M d€, sur la période cumulée)	3,8	3,7	3,5	3,4	3,3	3,3
RWA (M d€)	32,0	33,5	32,0	31,2	30,7	29,5
Total des encours consolidés moyens (M d€)	55	53	51	49	49	48
Flotte financée (en milliers de véhicules)	1 643	1 614	1 592	1 520	1 501	1 484

1. Intégrant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors (incluant 100% de la Banque Privée)¹						
PNB	252	243	228	197	217	205
Frais de gestion	-160	-164	-158	-149	-139	-132
RBE	91	79	70	48	77	73
Coût du risque	-30	-23	-42	-23	-23	-12
Résultat d'exploitation	62	57	28	25	54	61
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-2	-2	-2	-2	-2	-3
Autres éléments hors exploitation	0	0	0	0	1	0
Résultat avant impôt	60	55	25	23	53	58
Résultat attribuable à la Gestion institutionnelle et privée	-1	-1	-1	0	0	-1
Résultat avant impôt des Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors	59	54	25	22	52	58
Coefficient d'exploitation	63,7%	67,4%	69,4%	75,7%	64,3%	64,4%
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée ; incluant 2/3 de la Banque Privée)	0,8	0,8	0,5	0,5	0,5	0,4
RWA (Md€)	4,5	4,7	4,8	4,9	4,8	4,9
Encours moyens de crédits chez Personal Investors et NDB (Md€)	2	2	2	2	2	1
Encours moyens de dépôts chez Personal Investors (Md€)	32	32	30	31	31	30
Actifs sous gestion de Personal Investors (Md€)	162	157	150	150	147	162
Ordres Particuliers Europe (en millions) de Personal Investors	9,0	10,0	9,2	10,1	10,1	13,0
€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investor (incluant 2/3 de la Banque Privée)						
PNB	248	240	225	195	214	203
Frais de gestion	-158	-162	-156	-147	-137	-130
RBE	90	78	69	48	77	72
Coût du risque	-30	-23	-42	-23	-23	-12
Résultat d'exploitation	61	56	27	25	54	60
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-2	-2	-2	-2	-2	-3
Autres éléments hors exploitation	0	0	0	0	1	0
Résultat avant impôt	59	54	25	22	52	58
Coefficient d'exploitation	63,7%	67,4%	69,4%	75,5%	64,1%	64,3%
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée ; incluant 2/3 de la Banque Privée)	0,8	0,8	0,5	0,5	0,5	0,4
RWA (Md€)	4,5	4,7	4,8	4,9	4,8	4,9

1. Intégrant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Investment & Protection Services						
PNB	1 430	1 409	1 529	1 458	1 426	1 400
Frais de gestion	-879	-897	-956	-883	-862	-851
RBE	551	512	572	575	564	549
Coût du risque	-2	-1	14	2	-5	-7
Résultat d'exploitation	550	511	586	577	559	542
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	58	68	61	31	41	45
Autres éléments hors exploitation	0	0	-4	41	16	35
Résultat avant impôt	607	578	643	650	617	622
Coefficient d'exploitation	61,4%	63,7%	62,6%	60,5%	60,4%	60,8%
Actifs sous gestion avec 100% des Banques Privées (M d€)	1 213	1 213	1 172	1 157	1 180	1 227
Fonds propres alloués (M d€, sur la période cumulée)	10,4	10,6	10,0	10,0	10,0	9,9
RWA (M d€)	40,1	40,6	40,6	43,2	44,7	48,7
€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Assurance						
PNB	557	524	500	514	512	490
Frais de gestion	-203	-202	-198	-199	-201	-197
RBE	353	322	302	315	311	294
Coût du risque	0	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	353	322	302	315	311	294
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	47	59	32	20	24	29
Autres éléments hors exploitation	0	0	-2	1	17	-3
Résultat avant impôt	400	381	332	336	352	319
Coefficient d'exploitation	36,5%	38,5%	39,5%	38,7%	39,2%	40,1%
Actifs sous gestion (M d€)	251	251	247	248	255	270
Fonds propres alloués (M d€, sur la période cumulée)	7,1	7,3	7,1	7,1	7,2	7,2
RWA (M d€)	14,5	14,6	14,8	16,5	18,2	23,2
€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Gestion Institutionnelle et Privée						
PNB	873	885	1 029	944	914	910
Frais de gestion	-675	-695	-759	-684	-661	-655
RBE	198	190	270	260	253	255
Coût du risque	-2	-1	14	2	-5	-7
Résultat d'exploitation	196	189	284	262	248	249
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	11	9	29	11	18	16
Autres éléments hors exploitation	0	0	-2	40	-1	38
Résultat avant impôt	207	198	311	313	265	303
Coefficient d'exploitation	77,3%	78,6%	73,8%	72,4%	72,3%	72,0%
Actifs sous gestion avec 100% des Banques Privées (M d€)	962	962	925	908	925	956
Fonds propres alloués (M d€, sur la période cumulée)	3,4	3,3	2,9	2,9	2,8	2,8
RWA (M d€)	25,6	26,0	25,8	26,7	26,5	25,5
€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Wealth Management						
PNB	395	409	392	379	371	370
Frais de gestion	-285	-318	-317	-294	-273	-299
RBE	110	91	76	85	97	71
Coût du risque	-1	-1	13	1	-3	-7
Résultat d'exploitation	109	91	89	86	94	64
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0	0
Autres éléments hors exploitation	0	0	-1	40	0	0
Résultat avant impôt	109	91	87	126	94	64
Coefficient d'exploitation	72,1%	77,7%	80,7%	77,5%	73,7%	80,8%
Actifs sous gestion avec 100% des Banques Privées (M d€)	406	406	393	389	394	403
Fonds propres alloués (M d€, sur la période cumulée)	1,3	1,3	1,4	1,4	1,3	1,3
RWA (M d€)	11,3	11,8	12,0	13,1	13,3	12,3
€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Asset Management (incluant Real Estate & IPS Investments)						
PNB	478	476	636	565	543	540
Frais de gestion	-390	-377	-442	-390	-387	-356
RBE	87	98	194	175	156	184
Coût du risque	0	0	1	1	-2	1
Résultat d'exploitation	87	98	195	176	154	185
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	11	9	29	11	18	16
Autres éléments hors exploitation	0	0	0	0	-1	38
Résultat avant impôt	98	107	224	187	171	239
Coefficient d'exploitation	81,7%	79,3%	69,5%	69,0%	71,3%	65,9%
Actifs sous gestion (M d€)	555	555	532	519	531	553
Fonds propres alloués (M d€, sur la période cumulée)	2,0	2,0	1,5	1,5	1,5	1,5
RWA (M d€)	14,3	14,2	13,8	13,6	13,2	13,2

€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Autres activités : retraitements de la volatilité et des frais rattachables						
PNB	-305	-266	-384	-280	-359	-417
<i>Incl. Retraitement de la volatilité (métier Assurance)</i>	<i>-33</i>	<i>-16</i>	<i>-87</i>	<i>-31</i>	<i>-108</i>	<i>-158</i>
<i>Incl. Retraitement Frais rattachables (Distributeurs internes)</i>	<i>-271</i>	<i>-250</i>	<i>-296</i>	<i>-249</i>	<i>-252</i>	<i>-259</i>
Frais de gestion	271	250	296	249	252	259
<i>incl. coûts de restructuration, de renforcement IT et d'adaptation</i>						
<i>Incl. Retraitement Frais rattachables (Distributeurs internes)</i>	<i>271</i>	<i>250</i>	<i>296</i>	<i>249</i>	<i>252</i>	<i>259</i>
RBE	-33	-16	-87	-31	-108	-158
Coût du risque						
Résultat d'exploitation	-33	-16	-87	-31	-108	-158
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence						
Autres éléments hors exploitation						
Résultat avant impôt	-33	-16	-87	-31	-108	-158

€m	2T23	1T23	4T22	3T22	2T22	1T22
Autres activités excl. les retraitements liés aux activités d'assurance de la volatilité (IFRS 9) et des frais rattachables (distributeurs internes)						
PNB	-361	-478	-244	-43	-43	52
Frais de gestion	-318	-624	-211	-222	-187	-542
<i>incl. coûts de restructuration, de renforcement IT et d'adaptation</i>	<i>-151</i>	<i>-361</i>	<i>-188</i>	<i>-125</i>	<i>-106</i>	<i>-72</i>
RBE	-679	-1 102	-455	-265	-230	-490
Coût du risque	-33	6	59	-126	-64	-54
Résultat d'exploitation	-712	-1 096	-396	-391	-294	-544
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	17	12	-38	19	19	23
Autres éléments hors exploitation	93	-1	51	-2	-66	-42
Résultat avant impôt	-603	-1 085	-382	-374	-342	-564

INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE - ARTICLE 223-1 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Indicateurs Alternatifs de Performance	Définition	Justification de l'utilisation
Agrégats du compte de résultat des Pôles Opérationnels (PNB, revenus d'intérêt, frais de gestion, résultat brut d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat avant impôt)	Somme des agrégats du compte de résultat de CPBS (avec les agrégats du compte de résultat des banques commerciales, incluant 2/3 de la banque privée en France, en Italie, en Belgique, au Luxembourg, en Allemagne, en Pologne et en Turquie), IPS et CIB Agrégats du compte de résultat du Groupe BNP Paribas = Agrégats du compte de résultat des Pôles Opérationnels + agrégats du compte de résultat de Autres Activités La réconciliation avec les agrégats du compte de résultat du Groupe est fournie dans les tableaux « Résultats par pôle ». Les revenus d'intérêt mentionnés dans les banques commerciales incluent la marge d'intérêts (au sens de la note 3.a des états financiers) ainsi que dans une moindre mesure d'autres revenus (au sein des notes 3.c, 3.d et 3.e des états financiers) et exclus les commissions (au sens de la note 3.b des états financiers). Les agrégats du compte de résultat des banques commerciales ou métiers spécialisés distribuant des contrats d'assurance excluent l'impact de l'application d'IFRS 17 sur la présentation comptable des frais de gestion dits « rattachables à l'activité d'assurance » en déduction du PNB et non plus en frais de gestion, impact porté par « Autres activités »	Mesure représentative de la performance opérationnelle du Groupe BNP Paribas
Agrégats du compte de résultat hors effet PEL/CEL (PNB, résultat brut d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat avant impôt)	Agrégat du compte de résultat hors effet PEL/CEL La réconciliation avec les agrégats du compte de résultat du Groupe est fournie dans les tableaux « Historique des résultats trimestriels »	Mesure représentative des agrégats de la période retraités de la variation de provision comptabilisant le risque généré par les PEL et CEL sur l'ensemble de leur durée
Agrégats du compte de résultat d'une activité de Banque commerciale avec 100 % de la Banque Privée	Agrégat du compte de résultat d'une activité de banque commerciale, incluant la totalité du compte de résultat de la banque privée La réconciliation avec les agrégats du compte de résultat du Groupe est fournie dans les tableaux « Historique des résultats trimestriels »	Mesure représentative de la performance de l'activité d'une banque commerciale, y compris la totalité de la performance de la banque privée (avant partage du compte de résultat avec le métier Wealth Management, la banque privée étant sous la responsabilité conjointe de la banque commerciale (2/3 du compte de résultat) et du métier Wealth Management (1/3 du compte de résultat))
Évolution des frais de gestion hors impact IFRIC 21	Évolution des frais de gestion excluant les taxes et contributions soumises à IFRIC 21	Mesure représentative de l'évolution des frais de gestion excluant les taxes et contributions soumises à IFRIC 21 comptabilisées dans leur quasi-totalité sur le 1 ^{er} trimestre pour l'ensemble de l'année, donnée afin d'éviter toute confusion par rapport aux autres trimestres
Coefficient d'exploitation	Rapport entre les coûts et les revenus	Mesure de l'efficacité opérationnelle dans le secteur bancaire
Coût du risque/encours de crédit à la clientèle début de période (en points de base)	Rapport entre coût du risque (en M€) et encours de crédit à la clientèle début de période Les détails du calcul sont fournis dans l'annexe « Coût du risque sur encours » des diapositives de présentation des résultats	Mesure du niveau de risque par métier en pourcentage du volume des encours
Taux de couverture des engagements douteux	Rapport entre les dépréciations stage 3 et les encours dépréciés (stage 3), bilan et hors-bilan, nettés des garanties reçues, sur la clientèle et les établissements de crédit, y compris les titres de dette au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres (hors assurance)	Mesure du provisionnement des créances douteuses
Résultat net part du Groupe hors exceptionnels	Résultat net part du Groupe retraité des éléments exceptionnels Le détail des éléments exceptionnels est fourni dans la diapositive « Principaux éléments exceptionnels » de présentation des résultats	Mesure du résultat du Groupe BNP Paribas hors éléments non récurrents d'un montant significatif ou éléments ne reflétant pas la performance opérationnelle, notamment les coûts de d'adaptation et de restructuration

Indicateurs Alternatifs de Performance	Définition	Justification de l'utilisation
Rentabilité des fonds propres (ROE)	Les détails du calcul du ROE sont fournis dans l'annexe « Rentabilité des Fonds Propres et Capitaux Permanents » des diapositives de présentation des résultats	Mesure de la rentabilité des capitaux propres du Groupe BNP Paribas
Rentabilité des fonds propres tangibles (ROTE)	Les détails du calcul du ROTTE sont fournis dans l'annexe « Rentabilité des Fonds Propres et Capitaux Permanents » des diapositives de présentation des résultats	Mesure de la rentabilité des capitaux propres tangibles du Groupe BNP Paribas
Agrégats du compte de résultat de l'Assurance (PNB, frais de gestion, résultat brut d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat avant impôt)	<p>Agrégats du compte de résultat de l'Assurance (PNB, résultat brut d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat avant impôt) excluant la volatilité générée par la comptabilisation à la juste valeur de certains actifs sur le résultat financier en IFRS 9, transférée en « Autres activités ». Les gains ou pertes réalisés en cas de cession ainsi que les éventuelles dépréciations durables sont inclus dans le compte de résultat de l'assurance.</p> <p>La réconciliation avec les agrégats du compte de résultat du Groupe est fournie dans les tableaux « Historique des résultats trimestriels »</p>	Présentation du résultat de l'assurance reflétant la performance opérationnelle et intrinsèque (technique et financière)
Agrégats du compte de résultat des « Autres activités »	<p>Agrégats du compte de résultat des « Autres Activités incluant les retraitements liés aux activités d'assurance de la volatilité (IFRS 9) et des frais rattachables (distributeurs internes) » suite à l'application à partir du 01.01.23 de la norme IFRS 17 « contrats d'assurances » conjointement à l'application de la norme IFRS 9 pour les activités d'assurance incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Retraitement en PNB des « Autres activités » de la volatilité sur le résultat financier générée par la comptabilisation en juste valeur en IFRS 9 de certains actifs de l'Assurance • Les frais de gestion dits « rattachables à l'activité d'assurance » sont présentés comptablement en déduction du PNB et non plus en frais de gestion. Ces écritures comptables portent exclusivement sur le métier Assurance et les entités du Groupe (hors métier Assurance) distribuant des contrats d'assurance (dits distributeurs internes) et sont sans effet sur le résultat brut d'exploitation. L'impact des écritures liés aux contrats internes de distribution est porté par le segment « Autres activités » <p>La réconciliation avec les agrégats du compte de résultat du Groupe est fournie dans les tableaux « Historique des résultats trimestriels »</p>	Externalisation au sein des « Autres activités » de l'impact des frais de gestion dits « rattachables à l'activité d'assurance » sur les contrats de distribution internes afin de ne pas perturber la continuité dans la lecture de la performance financière des différents métiers.

Note méthodologique – Analyse comparative à périmètre et change constants

Les modalités de détermination des effets périmètre sont liées à différents types d'opérations (acquisitions, cessions, etc.). L'objectif sous-tendant le calcul des effets périmètre est d'améliorer la comparabilité des données d'une période sur l'autre.

Dans le cas d'acquisitions ou de création de société, l'entité est exclue pour chaque agrégat des résultats à périmètre constant des trimestres de l'exercice courant pour la période correspondante de non détention au cours de l'exercice précédent.

Dans le cas de cessions, les résultats de l'entité sont exclus de manière symétrique pour chaque agrégat sur l'exercice précédent pour les trimestres où l'entité n'est plus détenue.

En cas de changement de méthode de consolidation, les résultats sont présentés au taux d'intégration minimum sur les deux années (exercice courant et exercice antérieur) pour les trimestres faisant l'objet d'un retraitement à périmètre constant.

Le principe retenu par le Groupe BNP Paribas pour élaborer les analyses à change constant est de recalculer les résultats du trimestre de l'année N-1 (trimestre de référence) en les convertissant au cours de change du trimestre équivalent de l'année N (trimestre analysé). L'ensemble de ces calculs est effectué par rapport à la devise de reporting de l'entité.

Rappel

Produit Net Bancaire (PNB) : dans l'ensemble du document, les termes « Produit Net Bancaire » ou « Revenus » sont utilisés indifféremment.

Frais de gestion : correspondent à la somme des Frais de personnel, Autres charges générales d'exploitation, Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles. Dans l'ensemble du document, les termes « Frais de gestion » ou « Coûts » peuvent être utilisés indifféremment.

Pôles Opérationnels : ils regroupent les trois pôles suivants :

- **Corporate and Institutional Banking (CIB)** regroupant : Global Banking, Global Markets, Securities Services;
- **Commercial, Personal Banking and Services (CPBS)** composé de :
 - Des banques commerciales en France, en Belgique, en Italie, au Luxembourg et en Europe-Méditerranée ;
 - Les métiers spécialisés avec Arval & Leasing Solutions ; BNP Paribas Personal Finance ; Nouveaux métiers digitaux (incluant Nickel, Lyf...) & Personal Investors ;
- **Investment & Protection Services (IPS)** composé de : Assurance, Gestion Institutionnelle et Privée (GIP) qui comprend Wealth Management, Asset Management, Real Estate et Principal Investments.

1.2 Notations long-terme

Notation LT/CT	S&P	Fitch	Moody's	DBRS
Au 13 mars 2023	A+/A-1 (stable outlook)	AA-/F1+ (stable outlook)	Aa3/Prime-1 (stable outlook)	AA (low)/R-1 (middle) (stable outlook)
Au 3 mai 2023	A+/A-1 (stable outlook)	AA-/F1+ (stable outlook)	Aa3/Prime-1 (stable outlook)	AA (low)/R-1 (middle) (stable outlook)
Au 27 juillet 2023	A+/A-1 (stable outlook)	AA-/F1+ (stable outlook)	Aa3/Prime-1 (stable outlook)	AA (low)/R-1 (middle) (stable outlook)
Date de la dernière revue	24 avril 2023	3 juillet 2023	5 juillet 2022	21 juin 2023

2. ETATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2023



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1^{er} semestre 2023

Comptes non audités

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	4
COMPTE DE RÉSULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2023	4
ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	5
BILAN AU 30 JUIN 2023	6
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2023	7
TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES	8
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS	10
1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	10
1.a Normes comptables applicables	10
1.b Principes de consolidation	15
1.c Conversion des opérations en devises	19
1.d Informations financières dans les économies hyperinflationnistes	19
1.e Marge d'intérêts, commissions et produits des autres activités	20
1.f Actifs et passifs financiers	21
1.g Activités d'assurance	34
1.h Immobilisations	39
1.i Contrats de location	40
1.j Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	41
1.k Avantages bénéficiant au personnel	41
1.l Paiements à base d'actions	43
1.m Provisions de passif	44
1.n Impôt courant et différé	44
1.o Tableau des flux de trésorerie	44
1.p Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	45
2. EFFETS DE LA PREMIERE APPLICATION D'IFRS 17 ET IFRS 9	46
3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2023	50
3.a Marge d'intérêts	50
3.b Commissions	51
3.c Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	52
3.d Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	52
3.e Produits et charges des autres activités	53
3.f Charges générales d'exploitation	53
3.g Coût du risque	54
3.h Gains nets sur autres actifs immobilisés	63
3.i Impôt sur les bénéfices	63
4. INFORMATIONS SECTORIELLES	64
5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2023	68
5.a Instruments financiers en valeur de marché par résultat	68
5.b Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	70
5.c Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	71
5.d Actifs financiers au coût amorti	81
5.e Encours dépréciés (strate 3)	82
5.f Dettes au coût amorti envers les établissements de crédit et la clientèle	83
5.g Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	84
5.h Impôts courants et différés	86

5.i	Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	86
5.j	Ecart d'acquisition	86
5.k	Provisions pour risques et charges	88
5.l	Compensation des actifs et passifs financiers	89
6.	NOTES RELATIVES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE	92
6.a	Produits nets des activités d'assurance	92
6.b	Réconciliation des charges par nature et des charges par destination	94
6.c	Placements, autres actifs, et passifs financiers liés aux activités d'assurance	94
6.d	Actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance	96
7.	ENGAGEMENTS DONNES OU REÇUS	99
7.a	Engagements de financement donnés ou reçus	99
7.b	Engagements de garantie donnés par signature	99
7.c	Engagements sur titres	99
8.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	100
8.a	Evolution du capital et résultat par action	100
8.b	Intérêts minoritaires	104
8.c	Procédures judiciaires et d'arbitrage	106
8.d	Regroupement d'entreprises et perte de contrôle ou d'influence notable	107
8.e	Activités destinées à être cédées	109
8.f	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	110
8.g	Périmètre de consolidation	112

1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'administration de BNP Paribas le 26 juillet 2023.

Les états financiers consolidés sont présentés au titre des deux semestres 2023 et 2022. Conformément à l'annexe I du règlement Délégué (UE) 2019/980, il est précisé que le premier semestre 2021 est consultable dans l'actualisation du 29 juillet 2022, enregistrée sous le numéro D.22-0098-A03, du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 mars 2022 sous le numéro D.22-0098.

Le Groupe a conclu le 18 décembre 2021 un accord avec BMO Groupe Financier pour la cession de 100 % de ses activités de banque commerciale aux États-Unis opérées par l'ensemble homogène BancWest. Les conditions de cette opération rentrent dans le champ d'application de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente (cf. note 8.e Activités destinées à être cédées) conduisant à présenter sur une ligne distincte le « Résultat net des activités destinées à être cédées ». Un reclassement similaire est opéré au sein de l'état du Résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres ainsi qu'au sein du Tableau des flux de trésorerie.

A la suite de la réception des autorisations réglementaires, l'opération a été finalisée le 1er février 2023.

COMPTE DE RÉSULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2023

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2023	1er semestre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
Intérêts et produits assimilés	3.a	36 135	16 915
Intérêts et charges assimilées	3.a	(27 079)	(6 571)
Commissions (produits)	3.b	7 400	7 274
Commissions (charges)	3.b	(2 474)	(2 169)
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	3.c	5 898	5 573
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	3.d	119	110
Gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		54	(5)
Produits nets des activités d'assurance	6.a	1 184	835
Produits des autres activités	3.e	8 949	7 682
Charges des autres activités	3.e	(6 791)	(6 240)
PRODUIT NET BANCAIRE DES ACTIVITES POURSUIVIES		23 395	23 404
Charges générales d'exploitation	3.f	(14 967)	(14 386)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(1 113)	(1 147)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION DES ACTIVITES POURSUIVIES		7 315	7 871
Coût du risque	3.g	(1 331)	(1 409)
RESULTAT D'EXPLOITATION DES ACTIVITES POURSUIVIES		5 984	6 462
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		327	385
Gains nets sur autres actifs immobilisés	3.h	124	(280)
Ecart d'acquisition	5.j	-	258
RESULTAT AVANT IMPOT DES ACTIVITES POURSUIVIES		6 435	6 825
Impôt sur les bénéfices des activités poursuivies	3.i	(1 869)	(2 050)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		4 566	4 775
Résultat net des activités destinées à être cédées	8.e	2 947	365
RESULTAT NET		7 513	5 140
dont intérêts minoritaires		268	207
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		7 245	4 933
Résultat par action	8.a	5,64	3,75
Résultat dilué par action	8.a	5,64	3,75

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	1er semestre 2023	1er semestre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Résultat net	7 513	5 140
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	420	408
Eléments pouvant être rapportés au résultat	(26)	(325)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	(84)	1 589
- Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	290	(558)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	3	(109)
- Variations de valeur des placements des activités d'assurance		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	1 144	(14 022)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	215	(234)
- Variations de valeur des contrats d'assurance	(991)	13 024
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(142)	(818)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(1)	(11)
- Impôt sur les bénéfices	(168)	665
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence, nettes d'impôt	(124)	370
- Variations de valeur des éléments relatifs aux activités destinées à être cédées, nettes d'impôt	(168)	(221)
Eléments ne pouvant être rapportés au résultat	446	733
- Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option	28	(87)
- Réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas	249	584
- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	40	515
- Impôt sur les bénéfices	(92)	(252)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence, nettes d'impôt	102	(39)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux activités destinées à être cédées, nettes d'impôt	119	12
Total	7 933	5 548
- Part du Groupe	7 605	5 263
- Part des minoritaires	328	285

BILAN AU 30 JUIN 2023

En millions d'euros, au	Notes	30 juin 2023	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	1er janvier 2022 <i>IAS 29, IFRS 17 et 9</i>
ACTIF				
Caisse, banques centrales		302 749	318 560	347 883
Instruments financiers en valeur de marché par résultat				
Portefeuille de titres	5.a	244 849	166 077	191 507
Prêts et opérations de pension	5.a	261 844	191 125	249 808
Instruments financiers dérivés	5.a	312 894	327 932	240 423
Instruments financiers dérivés de couverture		23 793	25 401	8 680
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres				
Titres de dette	5.b	42 188	35 878	38 915
Instruments de capitaux propres	5.b	2 097	2 188	2 558
Actifs financiers au coût amorti				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.d	37 602	32 616	21 751
Prêts et créances sur la clientèle	5.d	852 649	857 020	814 000
Titres de dette	5.d	114 612	114 014	108 612
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(6 831)	(7 477)	3 005
Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance	6.c	250 766	245 475	282 288
Actifs d'impôts courants et différés	5.h	5 270	5 932	5 954
Comptes de régularisation et actifs divers	5.i	169 140	208 543	177 176
Participations dans les entreprises mises en équivalence		6 210	6 073	5 468
Immobilisations corporelles et immeubles de placement		41 803	38 468	35 191
Immobilisations incorporelles		4 067	3 790	3 659
Ecarts d'acquisition	5.j	5 479	5 294	5 121
Actifs destinés à être cédés	8.e	-	86 839	91 267
TOTAL ACTIF		2 671 181	2 663 748	2 633 266
DETTES				
Banques centrales		5 805	3 054	1 244
Instruments financiers en valeur de marché par résultat				
Portefeuille de titres	5.a	122 725	99 155	112 338
Dépôts et opérations de pension	5.a	308 312	234 076	292 160
Dettes représentées par un titre	5.a	73 697	65 578	64 197
Instruments financiers dérivés	5.a	291 358	300 121	237 635
Instruments financiers dérivés de couverture		39 012	40 001	10 076
Passifs financiers au coût amorti				
Dettes envers les établissements de crédit	5.f	132 408	124 718	165 698
Dettes envers la clientèle	5.f	977 676	1 008 056	957 684
Dettes représentées par un titre	5.g	189 226	155 359	150 822
Dettes subordonnées	5.g	23 734	24 160	24 720
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(17 386)	(20 201)	1 367
Passifs d'impôts courants et différés	5.h	3 628	2 979	3 016
Comptes de régularisation et passifs divers	5.i	151 578	185 010	146 520
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	6.d	213 153	209 772	240 118
Passifs financiers liés aux activités d'assurance	6.c	18 629	18 858	20 041
Provisions pour risques et charges	5.k	9 322	10 040	10 187
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés	8.e	-	77 002	74 366
TOTAL DETTES		2 542 877	2 537 738	2 512 189
CAPITAUX PROPRES				
<i>Capital et réserves</i>		119 339	115 008	107 938
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>		7 245	9 848	9 488
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		126 584	124 856	117 426
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(3 283)	(3 619)	(1 021)
Total part du Groupe		123 301	121 237	116 405
Intérêts minoritaires	8.b	5 003	4 773	4 672
TOTAL CAPITAUX PROPRES		128 304	126 010	121 077
TOTAL PASSIF		2 671 181	2 663 748	2 633 266

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2023

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2023	1er semestre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Résultat avant impôt des activités poursuivies		6 435	6 825
Résultat avant impôt des activités destinées à être cédées		3 666	533
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat		6 895	8 988
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		2 999	3 285
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		(18)	57
Dotations nettes aux provisions		993	485
Variation des actifs/passifs relatifs aux contrats d'assurance		(2 627)	2 640
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(327)	(385)
Produits (charges) nets des activités d'investissement		(3 634)	283
Charges (produits) nets des activités de financement		94	(1 442)
Autres mouvements		9 415	4 065
Diminution nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(39 819)	(28 914)
Augmentation nette liée aux opérations avec la clientèle et les établissements de crédit		9 556	20 782
Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(41 007)	(44 045)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(6 948)	(4 682)
Impôts versés		(1 420)	(969)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE		(22 823)	(12 568)
Augmentation nette liée aux actifs financiers et aux participations		9 874	887
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 193)	(1 164)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		8 681	(277)
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(5 445)	(6 323)
Augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement		1 577	10 818
DIMINUTION (AUGMENTATION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(3 868)	4 495
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE		(4 386)	401
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE		(22 396)	(7 949)
dont augmentation (diminution) nette de la trésorerie des activités destinées à être cédées		9 909	(9 409)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		317 698	362 418
Comptes actifs de caisse, banques centrales		318 581	347 901
Comptes passifs de banques centrales		(3 054)	(1 244)
Prêts à vue aux établissements de crédit		11 927	10 156
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(12 538)	(9 105)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		163	156
Comptes de trésorerie et assimilée classés au sein des « Actifs destinés à être cédés »		2 619	14 554
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		295 302	354 469
Comptes actifs de caisse, banques centrales		302 769	352 441
Comptes passifs de banques centrales		(5 805)	(3 250)
Prêts à vue aux établissements de crédit		11 233	12 889
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(13 262)	(13 560)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		367	804
Comptes de trésorerie et assimilée classés au sein des « Actifs destinés à être cédés »		-	5 145
DIMINUTION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE		(22 396)	(7 949)

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves				Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat				
	Actions ordinaires et réserves liées	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	Total	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	Risque émetteur des dettes en valeur de marché par résultat	Réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Activités destinées à être cédées	Total
En millions d'euros									
Situation au 31 décembre 2021	26 347	9 207	82 110	117 664	840	(267)	549	(125)	997
Effets de la 1ère application d'IAS 29 en Turquie			(39)	(39)					
Effets de la transition à IFRS 17 (note 2)			(2 619)	(2 619)					
Effets de la transition à IFRS 9 (note 2)			2 420	2 420	258				258
Situation au 1er janvier 2022	26 347	9 207	81 872	117 426	1 098	(267)	549	(125)	1 255
Affectation du résultat de l'exercice 2021			(4 527)	(4 527)					
Augmentations de capital et émissions		1 092		1 092					
Réduction ou remboursement de capital		(2 430)	(123)	(2 553)					
Mouvements sur titres propres	(207)	(16)	(192)	(415)					
Rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)			(188)	(188)					
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires (note 8.b)									
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			3	3					
Autres variations			7	7					
Gains ou pertes réalisés reclassés en réserves			280	280	(284)	4			(280)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					(172)	432	447	12	719
Résultat net du premier semestre 2022			4 933	4 933					
Situation au 30 juin 2022	26 140	7 853	82 065	116 058	642	169	996	(113)	1 694
Affectation du résultat de l'exercice 2021									
Augmentations de capital et émissions		3 932	(4)	3 928					
Mouvements sur titres propres	50	15	41	106					
Rémunération des TSSDI			(186)	(186)					
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 8.b)			1	1					
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			(5)	(5)					
Autres variations			(3)	(3)					
Gains ou pertes réalisés reclassés en réserves			42	42	(42)	(1)	1		(42)
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres					(15)	(49)	(457)	(6)	(527)
Résultat net du second semestre 2022			4 915	4 915					
Situation au 31 décembre 2022	26 190	11 800	86 866	124 856	585	119	540	(119)	1 125
Affectation du résultat de l'exercice 2022			(4 744)	(4 744)					
Augmentations de capital et émissions		1 670	(2)	1 668					
Mouvements sur titres propres	(2 092)	(17)	117	(1 992)					
Rémunération des TSSDI			(329)	(329)					
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 8.b)			(21)	(21)					
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires (note 8.b)			(119)	(119)					
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			(5)	(5)					
Autres variations			1	1					
Gains ou pertes réalisés reclassés en réserves			24	24	(20)	(4)			(24)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					115	186	29	119	449
Résultat net du premier semestre 2023			7 245	7 245					
Situation au 30 juin 2023	24 098	13 453	89 033	126 584	680	301	569		1 550

DU 1er JANVIER 2022 AU 30 JUIN 2023

Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat						Total part du Groupe	Intérêts minoritaires (note 8.b)	Capitaux propres totaux
Parités monétaires	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	Placements et contrats des activités d'assurance	Instruments dérivés de couverture	Activités destinées à être cédées	Total			
(4 335)	122	1 811	1 019	608	(775)	117 886	4 621	122 507
165					165	126	48	174
		533			533	(2 086)	12	(2 074)
		(2 199)			(2 199)	479	(9)	470
(4 170)	122	145	1 019	608	(2 276)	116 405	4 672	121 077
					-	(4 527)	(122)	(4 649)
					-	1 092	23	1 115
					-	(2 553)	-	(2 553)
					-	(415)	-	(415)
					-	(188)	-	(188)
					-	-	(136)	(136)
					-	3	(126)	(123)
					-	7	(1)	6
					-	-	-	-
1 801	(468)	(1 091)	(410)	(221)	(389)	330	78	408
					-	4 933	207	5 140
(2 369)	(346)	(946)	609	387	(2 665)	115 087	4 595	119 682
					-	-	(11)	(11)
					-	3 928	11	3 939
					-	106	-	106
					-	(186)	-	(186)
					-	1	2	3
					-	(5)	(31)	(36)
					-	(3)	(1)	(4)
					-	-	-	-
(821)	(165)	(516)	(358)	(219)	(2 079)	(2 606)	15	(2 591)
					-	4 915	193	5 108
(3 190)	(511)	(1 462)	251	168	(4 744)	121 237	4 773	126 010
					-	(4 744)	(179)	(4 923)
					-	1 668	298	1 966
					-	(1 992)	-	(1 992)
					-	(329)	-	(329)
					-	(21)	21	-
					-	(119)	(91)	(210)
					-	(5)	(147)	(152)
					-	1	-	1
					-	-	-	-
(270)	171	335	(157)	(168)	(89)	360	60	420
					-	7 245	268	7 513
(3 460)	(340)	(1 127)	94		(4 833)	123 301	5 003	128 304

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne¹. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture ont été exclues.

Le contenu des présents états financiers est conforme à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui prévoit la publication de comptes semestriels condensés. Certaines informations relatives à la nature et à l'étendue des risques afférents aux instruments financiers requises par IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » seront présentées dans l'amendement A03 du Document d'enregistrement universel. Ces informations concernent les expositions au risque de crédit et dépréciations correspondantes détaillées en fonction de leur statut, performant ou non performant, par zone géographique et par secteur.

Ces informations qui font partie intégrante des notes annexes aux états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas au 30 juin 2023.

- Depuis le 1er janvier 2023, les entités d'assurance du Groupe BNP Paribas appliquent la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » publiée en mai 2017 puis amendée en juin 2020 adoptée par l'Union européenne en novembre 2021, y compris l'exemption prévue par l'article 2 du règlement 2021/2036 de la Commission concernant les cohortes annuelles. La date de transition à IFRS 17 est le 1er janvier 2022 pour les besoins du bilan d'ouverture de la période comparative requise par la norme.

Le Groupe ayant différé l'application d'IFRS 9 « Instruments financiers », pour les entités d'assurance jusqu'à l'entrée en vigueur d'IFRS 17, celles-ci appliquent donc cette norme à compter du 1er janvier 2023.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur d'IFRS 17 entraîne la prise d'effet de différents amendements à d'autres normes dont IAS 1 en matière de présentation, IAS 16 et IAS 40 pour l'évaluation et la présentation des actifs immobiliers, IAS 28 sur les exemptions à la méthode de mise en équivalence et IAS 32 et IFRS 9 concernant les actions propres et autres titres émis par le Groupe.

Enfin, l'amendement à IFRS 17 « Première application d'IFRS 17 et IFRS 9 - Informations comparatives » publié par l'IASB en décembre 2021 et adopté par l'Union européenne le 9 septembre 2022 autorise les entreprises d'assurance appliquant pour la première fois simultanément IFRS 9 et IFRS 17 à présenter les données comparatives 2022 comme si IFRS 9 était déjà appliquée, selon une approche dite « de superposition de classement ». Le Groupe a utilisé cette approche optionnelle à l'ensemble des instruments financiers, y compris ceux décomptabilisés en 2022, tant en matière de classification que d'évaluation.

¹ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en

- Transition d'IFRS 4 à IFRS 17

IFRS 17 s'applique rétroactivement à l'ensemble des contrats en cours à la date de transition, soit au 1er janvier 2022 du fait de la période comparative obligatoire. Trois méthodes de transition sont prévues : une approche rétrospective complète et, si celle-ci ne peut pas être mise en œuvre, une approche rétrospective modifiée ou une approche reposant sur la valeur de marché ou de modèle des contrats à la date de transition.

Les entités contrôlées par le Groupe ont majoritairement appliqué l'approche rétrospective modifiée et plus marginalement, pour certains portefeuilles, une approche reposant sur la valeur de marché ou de modèle des contrats à la date de transition.

En effet, l'ensemble des informations nécessaires n'étaient pas disponibles ou ne l'étaient pas à la granularité suffisante, notamment en raison des migrations de systèmes et des exigences de conservation des données, pour permettre une approche rétrospective complète. De surcroît, l'approche rétrospective complète aurait exigé de reconstituer ce qu'auraient été les hypothèses ou les intentions de la direction au cours des périodes antérieures.

L'objectif de l'approche rétrospective modifiée est de parvenir en utilisant différentes simplifications à un résultat qui se rapproche le plus possible du résultat qui aurait été obtenu par l'application rétrospective de la norme, en se fondant sur les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Ainsi, les entités concernées ont appliqué l'approche rétrospective modifiée sur la majorité des portefeuilles de contrats existants, que ce soit en Protection ou en Vie / Epargne, selon les principes ci-dessous.

Dans le cas des contrats Protection évalués selon le modèle général, le principe de l'approche rétrospective modifiée a consisté à reconstituer les passifs à la date de comptabilisation initiale à partir de leur évaluation à la date de transition, en reconstituant rétroactivement les mouvements intervenus entre les deux dates avec des simplifications :

- les flux de trésorerie à l'origine ont été estimés en ajoutant au montant à la date de transition les flux de trésorerie réels constatés entre les deux dates ;
- les taux d'actualisation à l'origine ont été déterminés avec des courbes de taux simulant celles à la date de première comptabilisation ;
- les variations de l'ajustement pour risque non financier entre la date d'origine et la date de transition ont été estimées à partir des chroniques de relâchement observées sur des contrats similaires.

Pour les passifs au titre de la couverture restante ainsi reconstitués à la date d'origine, la marge sur services contractuels initiale (si elle existe), déduction faite des frais d'acquisition payés sur la période intercalaire, est amortie sur la base des services rendus sur la période précédant la transition afin de déterminer le montant de la marge sur services contractuels restant à cette date, nette des frais d'acquisition restant à amortir.

Lorsque les contrats sont regroupés en un groupe unique à la date de transition, il est possible d'utiliser le taux d'actualisation des passifs à cette date ou un taux moyen.

L'effet du changement de taux d'actualisation des passifs est enregistré en résultat, sauf si l'option de ventilation des variations financières entre résultat et capitaux propres est retenue. Le choix de cette option nécessite de reconstituer le montant porté en capitaux propres à la date de transition à partir du taux à l'origine dans le cas du passif au titre de la couverture restante et du taux à la date de survenance dans le cas du passif au titre des sinistres survenus. Lorsqu'une telle reconstitution n'est pas possible, le montant porté en capitaux propres est nul.

Pour les besoins de cette reconstitution, les simplifications utilisées ont porté principalement sur les éléments suivants :

- la reconstitution des cohortes annuelles ou le regroupement en un seul groupe de contrats à la date de transition selon les données disponibles ;
- la reconstitution des flux de trésorerie d'exécution et des frais d'acquisition à amortir ;
- le relâchement de l'ajustement pour risque entre la date d'émission des contrats et la date de transition ;
- les taux d'actualisation (taux à l'origine dans le cas d'une reconstitution par cohortes annuelles ou taux moyen dans le cas d'un regroupement en un groupe unique de contrats à la date de transition) ;
- le montant porté en capitaux propres recyclables à la date de transition au titre des variations de taux d'actualisation, qui a été reconstitué sur la base des taux historiques ou mis à zéro si une telle reconstitution n'était pas réalisable.

Dans le cas des contrats Protection évalués selon le modèle simplifié, les provisions pour couverture restante ont généralement été déterminées à la transition à partir des anciennes provisions pour primes non acquises, nettes des frais d'acquisition. Les provisions pour sinistres survenus correspondant à ces contrats sont constituées des flux de trésorerie attendus et de l'ajustement pour risque non financier à la date de transition. Lorsque les flux de trésorerie ont été actualisés et pour les portefeuilles ayant fait l'objet du choix de la ventilation des variations financières entre résultat et capitaux propres, le montant porté en variations de passifs comptabilisées en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat à la date de transition au titre des variations de taux d'actualisation a été reconstitué sur la base des taux historiques ou mis à zéro si une telle reconstitution n'était pas réalisable.

Dans le cas des contrats Vie / Epargne évalués selon la méthode des honoraires variables, l'approche rétrospective modifiée a consisté également à reconstituer le passif à la date d'origine en partant du passif à la date de transition. Toutefois, pour les passifs au titre de la couverture restante, la norme prévoit que la marge sur services contractuels à la date de transition soit déterminée selon l'approche suivante :

- de la valeur de réalisation des actifs sous-jacents à la date de transition sont d'abord déduits les flux de trésorerie d'exécution (flux de trésorerie actualisés et ajustement pour risque) à cette même date ;
- à ce montant sont ajoutés les produits prélevés sur les assurés, les variations de l'ajustement pour risque et déduits les frais d'acquisition payés sur la période intercalaire ;
- la marge sur services contractuels nette des frais d'acquisition ainsi reconstituée à l'origine est ensuite amortie jusqu'à la date de transition pour refléter les services rendus à cette date, ainsi que les frais d'acquisition restant à amortir.

Pour la mise en œuvre de cette approche, les principales simplifications ont été les suivantes :

- les contrats existants ont été regroupés selon la segmentation prévue post transition, sans découpage par cohortes annuelles, en lien avec le choix de l'exemption prévue par le règlement européen ;
- dans le cas des fonds généraux communs à des contrats participatifs, non participatifs et aux capitaux propres, les actifs sous-jacents ont été définis sur la base de la répartition utilisée pour le calcul de la participation des assurés ;
- la marge sur services contractuels à la date de transition a ainsi été reconstituée :
 - o à partir de la valeur de marché des actifs sous-jacents déduction faite des flux de trésorerie d'exécution à la date de transition ;
 - o en ajoutant les marges passées issues des données historiques, qui ont été réévaluées jusqu'à la date de transition, en utilisant la même approche que celle qui sera utilisée après la transition, tenant compte du « sur rendement » des actifs et ;
 - o déduction faite des frais d'acquisition restant à amortir ;
- le montant porté en variations de passifs comptabilisées en capitaux à la date de transition au titre de l'ajustement pour non concordance comptable a été déterminé en utilisant la valeur de réalisation des actifs sous-jacents constatée en capitaux propres à la date de transition.

Enfin, selon la méthode reposant sur la valeur de marché ou de modèle, la marge sur services contractuels à la date de transition a été déterminée comme l'écart à la date de transition entre la valeur de réalisation déterminée sans tenir compte des composantes exigibles à vue et les flux d'exécution des contrats. Cette approche a été utilisée sur certains portefeuilles non significatifs lorsque l'approche rétrospective modifiée ne pouvait pas être mise en œuvre. Pour ces portefeuilles, la valeur de réalisation a été estimée sur la base d'une évaluation effectuée selon les règles de Solvabilité 2 et, dans le cas particulier d'un regroupement d'entreprises récent datant de 2018, sur la base du montant affecté aux contrats lors de l'allocation du prix d'acquisition.

- Transition d'IAS39 à IFRS9

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance sont gérés par portefeuilles correspondant aux passifs d'assurance qu'ils adossent ou aux fonds propres. Les modèles de gestion ont donc été déterminés selon ces portefeuilles à la date de transition à IFRS 9 (cf. note 2 Effets de la première application d'IFRS 17 et IFRS 9).

- Amendements à d'autres normes en lien avec IFRS 17

Le Groupe a également appliqué les modifications d'IAS 40 et d'IAS 16, consécutives à IFRS 17, conduisant à évaluer en valeur de marché par résultat les immeubles détenus comme éléments sous-jacents de contrats participatifs directs. Il a également appliqué les amendements à IAS 32 et IFRS 9 qui permettent de maintenir au bilan les actifs financiers émis par le Groupe qui sont détenus en tant qu'éléments sous-jacents de contrats participatifs directs et qui sont évalués en valeur de marché par résultat.

Les regroupements d'entreprises (y compris les écarts d'acquisition) antérieurs à cette date n'ont pas été modifiés à l'exception de l'annulation des actifs incorporels spécifiques relevant d'IFRS 4.

Dans le cadre de la réforme des taux IBOR et Eonia, le Groupe a lancé fin 2018 un programme mondial de transition impliquant l'ensemble des métiers et fonctions. Ce programme visait à encadrer et à mettre en œuvre le processus de transition des anciens taux d'intérêt de référence vers les nouveaux taux dans les juridictions et les devises majeures (euro, livre sterling, dollar américain, franc suisse et yen), tout en réduisant les risques liés à cette transition et en respectant les délais fixés par les autorités compétentes. Le Groupe a contribué aux travaux de place menés conjointement avec les banques centrales et les superviseurs.

Pour les contrats indexés sur le Libor CHF et n'ayant pu être renégociés avant sa disparition fin 2021, la Commission européenne a prévu une solution législative remplaçant ce taux par un taux SARON (Swiss Average Rate OverNight) capitalisé quotidiennement, plus un spread visant à assurer la neutralité économique de ce changement.

En Europe, la transition Eonia-€STR, de nature strictement technique compte tenu du lien fixe entre ces deux indices, s'est finalisée fin décembre 2021, tandis que le maintien de l'Euribor sur une base *sine die* a été confirmé.

Les annonces des autorités publiques du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'administrateur des taux Libor (ICE BA) fin novembre 2020 ont modifié le calendrier de transition qui devait s'achever initialement à la fin de l'année 2021. Pour les Libor GBP et JPY, des Libor synthétiques ont été publiés au-delà de cette échéance pour certains contrats qualifiés de « *tough legacy* » (i.e. n'ayant pas basculé de Libor à un indice de remplacement). La publication du Libor synthétique JPY a été interrompue fin 2022. S'agissant du Libor synthétique GBP, la publication des taux 1 mois et 6 mois a cessé en mars 2023, ne laissant ainsi que le taux 3 mois, qui subsistera jusqu'en mars 2024.

Aux États-Unis, la publication du Libor USD a cessé au 30 juin 2023, et une solution législative a été adoptée au niveau fédéral au premier trimestre 2022 en vue d'adresser le cas des contrats dit « *legacy* » soumis au droit américain. Début avril 2023, la FCA (Financial Conduct Authority) a annoncé l'obligation pour ICE BA (en tant qu'administrateur du taux) de poursuivre la publication des taux Libor USD 1 mois, 3 mois et 6 mois après le 30 juin 2023 et jusqu'au 30 septembre 2024, en utilisant une méthodologie synthétique.

Sur la base des progrès réalisés à ce jour, notamment par la définition d'un plan détaillé et son exécution, la transition se déroule conformément aux prévisions et approche de son terme. La Banque est confiante dans sa capacité opérationnelle à gérer le processus de transition vers les nouveaux taux de référence.

La réforme des taux IBOR expose la Banque à divers risques que le programme vise à gérer étroitement, en particulier :

- des risques de conduite du changement, mais aussi de contentieux et de comportement liés aux négociations avec les clients et les contreparties de marché dans le cadre de la modification des contrats existants ;
- des risques opérationnels, liés aux modifications des systèmes informatiques et des processus de la banque ;
- des risques économiques en cas de perturbations des marchés financiers liées aux différentes transitions induites par la réforme IBOR ;
- des risques de valorisation dans un scénario de réduction de liquidité pendant la transition sur certains segments de marché d'instruments dérivés.

En septembre 2019, l'IASB a publié des amendements « Phase 1 » à IAS 39 et IFRS 7 modifiant les exigences relatives à la comptabilité de couverture, afin que les couvertures affectées par la réforme des taux d'intérêt de référence puissent se poursuivre malgré l'incertitude liée à la période de transition des instruments couverts et de couverture vers les nouveaux taux. Ces amendements, adoptés par la Commission européenne le 15 janvier 2020, sont appliqués par le Groupe depuis le 31 décembre 2019.

L'IASB a publié en août 2020 des amendements « Phase 2 » à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 introduisant plusieurs modifications applicables lors de la transition effective vers les nouveaux taux d'intérêt de référence. Ces amendements permettent de traiter les changements apportés aux flux de trésorerie contractuels

des instruments financiers résultant de la réforme des taux IBOR comme une simple refixation de leur taux d'intérêt variable, à condition cependant que ces changements s'effectuent sur une base économiquement équivalente. Ils permettent par ailleurs la poursuite des relations de couverture, sous réserve d'amender leur documentation pour refléter les changements apportés aux instruments couverts, aux instruments de couverture, au risque couvert, et/ou à la méthode de mesure de l'efficacité lors de la transition vers les nouveaux taux de référence. Les mesures introduites dans ce cadre incluent par ailleurs :

- la possibilité de documenter un taux d'intérêt comme composante de risque couverte même si ce taux n'est pas immédiatement séparément identifiable, et ce à condition de s'attendre raisonnablement à ce qu'il le devienne dans un délai de 24 mois ;
- la possibilité de refixer à zéro les variations de valeur cumulées dans le cadre du test sur l'inefficacité des relations de couverture ; et
- l'obligation d'isoler dans des sous-groupes, dans le cadre des couvertures de portefeuille, les instruments faisant référence aux nouveaux taux sans risque de référence.

Ces amendements, adoptés par la Commission européenne en décembre 2020, sont appliqués par le Groupe depuis le 31 décembre 2020, ce qui lui permet de maintenir ses relations de couvertures existantes ayant été modifiées du fait de la transition vers les nouveaux taux de référence.

Le Groupe a documenté des relations de couverture au regard des taux d'intérêt de référence visés par la réforme, principalement l'Eonia et les taux Libor. Pour ces relations de couverture, les instruments couverts et de couverture sont progressivement amendés, quand nécessaire, afin d'incorporer les nouveaux taux. Les amendements « Phase 1 » à IAS 39 et IFRS 7 sont applicables dès lors que les termes contractuels des instruments couverts ou des instruments de couverture n'ont pas encore été amendés (par exemple avec l'inclusion d'une clause de « fallback »), ou s'ils ont été amendés et que les termes et la date de la transition vers les nouveaux taux d'intérêt de référence n'ont pas été clairement stipulés. Inversement, les amendements « Phase 2 » sont applicables dès lors que les termes contractuels des instruments couverts ou des instruments de couverture ont été amendés, et que les termes et la date de transition vers les nouveaux taux d'intérêt de référence ont été clairement stipulés.

- Faisant suite aux préconisations du Pilier II de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) portant sur la réforme de la fiscalité internationale, l'Union Européenne a adopté le 14 décembre 2022 la directive 2022/2523 instaurant une imposition minimale des groupes internationaux en matière d'impôt sur le résultat, applicable au 1er janvier 2024.

Afin de clarifier les impacts éventuels de cette directive, l'IASB a émis le 23 mai 2023 une série d'amendements à la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat », qui n'ont pas été adoptés par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes du 30 juin 2023. Dans l'attente de cette adoption, le Groupe a néanmoins fait le choix de ne pas comptabiliser les impôts différés associés à cette imposition complémentaire, une exception obligatoire et temporaire étant prévue par les amendements à IAS 12.

Compte tenu des informations disponibles, l'impact de la réforme Pilier II serait peu significatif pour le Groupe lors de son adoption.

- En France, les changements induits par la réforme des retraites promulguée le 14 avril 2023 constituent une modification de régime pour les indemnités de fin de carrière selon IAS 19 § 104 dont l'impact comptabilisé en compte de résultat est non significatif.

L'entrée en vigueur des autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2022 n'a pas eu d'effet sur les états financiers du Groupe au 30 juin 2023.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2022 est optionnelle.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Contrôle exclusif

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote (et s'il n'existe pas de dispositions contractuelles venant altérer le pouvoir de ces droits de vote) ou si le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité lui est conféré par des accords contractuels.

Les entités structurées sont des entités établies de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives, alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle est réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe est contractuellement doté du pouvoir de décision, par exemple lorsque le Groupe intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer s'il agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'il agit pour son propre compte et qu'il a donc le contrôle sur ces entités.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Pour les fonds consolidés par intégration globale, les parts détenues par des investisseurs tiers sont enregistrées en dettes à la valeur de marché dès lors que les parts émises par ces fonds sont remboursables à la valeur de marché au gré du détenteur.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Contrôle conjoint

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur l'actif net de laquelle les partenaires ont un droit, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

Influence notable

Les entreprises sous influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil peuvent être incluses dans le périmètre de consolidation si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est par exemple le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres associés, dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise en étant représenté dans les organes de direction, ou exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition constaté sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Lorsque le Groupe détient une participation dans une entreprise associée, directement ou indirectement via une entité qui est un organisme de capital-risque, un fonds commun de placement, une société d'investissement à capital variable ou une entité semblable telle qu'un fonds d'assurance lié à des placements, il peut choisir d'évaluer cette participation à la valeur de marché par résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

• Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs en valeur de marché par capitaux propres et des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

Par exception, des amendements aux normes IAS 32 et IFRS 9 autorisent à conserver au bilan des actifs intragroupes s'ils sont détenus en tant qu'éléments sous-jacents de contrats participatifs directs. Ces actifs sont alors évalués en valeur de marché par résultat. Il s'agit :

- des actions propres par amendement à IAS 32 ;
- des passifs financiers émis par l'entité par amendement à IFRS 9.

Ces dispositions sont appliquées par les entités d'assurance du Groupe qui émettent des contrats participatifs directs dont les éléments sous-jacents incluent des titres émis par le Groupe soit directement, soit au travers d'entités d'investissements consolidées.

• **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

Les comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyperinflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix, sont convertis au cours de clôture. Ce cours s'applique aussi bien pour la conversion des éléments d'actif et de passif qu'aux produits et charges.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe, dans ses capitaux propres sous la rubrique « Parités monétaires » et pour la part des tiers, sous la rubrique « Intérêts minoritaires ». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

• **Regroupements d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans l'actif net réévalué de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur valeur de marché, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée ayant été prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant antérieurement à cette date, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

Les spécificités relatives aux contrats d'assurances acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont précisées en note 1.g.2, au paragraphe « comptabilisation et décomptabilisation ».

• **Evaluation des écarts d'acquisition**

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers"¹. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation des écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

¹ Le terme retenu par la norme IAS 36 pour les ensembles homogènes de métiers est celui d'« Unité Génératrice de Trésorerie ».

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs relatifs aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- **Actifs et passifs monétaires¹ libellés en devises**

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- **Actifs non monétaires libellés en devises**

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction, c'est-à-dire la date de comptabilisation initiale de l'actif non monétaire. Dans le second cas, ils sont évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (instruments de capitaux propres) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres ».

1.d INFORMATIONS FINANCIERES DANS LES ECONOMIES HYPERINFLATIONNISTES

Le Groupe applique la norme IAS 29 pour la présentation des comptes de ses filiales consolidées situées dans les pays dont l'économie est en hyperinflation.

La norme IAS 29 présente un certain nombre de critères quantitatifs et qualitatifs pour évaluer si une économie est hyperinflationniste, parmi lesquels un taux cumulé d'inflation sur trois ans approchant ou dépassant 100 %.

L'ensemble des actifs et passifs non monétaires des filiales des pays en hyperinflation, y compris les capitaux propres, et chacune des lignes du compte de résultat sont réévalués en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (Consumer Price Index – CPI). Cette réévaluation entre le 1er janvier et la date de clôture se traduit

¹ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

par la constatation d'un gain ou d'une perte sur situation monétaire nette, constaté au sein de la ligne « Gains nets sur autres actifs immobilisés ». Les comptes de ces filiales sont convertis en euros au taux de clôture.

Conformément aux dispositions de la décision de l'IFRIC de mars 2020 sur le classement des effets de l'indexation et de la conversion des comptes des filiales en économie hyperinflationniste, le Groupe a opté pour la présentation de ces effets (y compris celui sur la situation nette en date de première application de la norme IAS 29) en variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres liées aux parités monétaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Groupe applique la norme IAS 29 pour la présentation des comptes de ses filiales consolidées situées en Turquie.

1.e MARGE D'INTERETS, COMMISSIONS ET PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES

1.e.1 MARGE D'INTERETS

Les produits et les charges relatifs aux instruments financiers de dette évalués au coût amorti et en valeur de marché par capitaux propres sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'égalité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Intérêts et produits / charges assimilés ». Entrent dans cette catégorie notamment les commissions sur engagement de financement lorsqu'il est considéré que la mise en place d'un prêt est plus probable qu'improbable. Les commissions perçues sur engagements de financement sont différées jusqu'au tirage puis sont intégrées dans le calcul du taux d'intérêt effectif et étalées sur la durée de vie du prêt. Entrent également dans cette catégorie les commissions de syndication pour la part de la commission équivalente à la rémunération d'autres participants à la syndication.

1.e.2 COMMISSIONS ET PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES

Les commissions perçues au titre de prestations de services bancaires et assimilés (à l'exception de celles relevant du taux d'intérêt effectif), les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients ».

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestations distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

Le prix d'une prestation peut contenir une composante variable. Les montants variables ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse.

Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions :

- soit progressivement au fur et à mesure que le service est rendu lorsque le client bénéficie d'un service continu. Il s'agit par exemple de certaines commissions sur opérations avec la clientèle lorsque les services sont rendus de manière continue, des commissions sur engagements de financement qui ne sont pas intégrées dans la marge d'intérêts car la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, des commissions sur garantie financière, des commissions de compensation sur instruments financiers, des commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, des droits de garde sur titres, etc.

S'agissant des commissions perçues au titre des engagements de garantie financière, elles sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions ;

- soit lorsque le service est rendu, dans les autres cas. Il s'agit par exemple des commissions de distributions reçues, des commissions de syndication rémunérant la prestation d'arrangement, des commissions de prestations de conseil, etc.

Produits des autres activités

Les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location simple sont enregistrés dans la rubrique « Produits des autres activités » du compte de résultat.

S'agissant des revenus de promotion immobilière, le Groupe les enregistre en résultat :

- progressivement, lorsque la prestation crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de sa valorisation (par exemple des travaux en cours contrôlés par le client sur le terrain duquel l'actif se situe...), ou lorsque la prestation de l'entité ne crée pas un actif que l'entité pourrait utiliser autrement et lui donne un droit exécutoire au paiement de la part effectuée jusqu'à la date considérée. Tel est le cas des contrats de type VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) en France ;
- à l'achèvement dans les autres cas.

S'agissant des revenus de prestations de services connexes à des contrats de location, le Groupe les enregistre en résultat au fur et à mesure que le service est rendu, c'est-à-dire au prorata des coûts encourus pour les contrats de maintenance.

1.f ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres ou en valeur de marché par résultat selon le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments lors de la comptabilisation initiale.

Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou en valeur de marché par résultat lors de la comptabilisation initiale.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les achats et ventes d'actifs financiers effectués dans un délai défini par la réglementation ou par une convention sur un marché donné sont comptabilisés au bilan en date de règlement.

1.f.1 ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont remplis : le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels (« collecte ») et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

Critère du modèle de gestion

Les actifs financiers sont gérés en vue de collecter des flux de trésorerie par la perception des paiements contractuels sur la durée de vie de l'instrument.

La réalisation de cessions proches de l'échéance de l'instrument et pour un montant proche des flux de trésorerie contractuels restant dus ou en raison d'une hausse du risque de crédit de la contrepartie est compatible avec un modèle de gestion « collecte ». Les ventes imposées par des contraintes réglementaires ou pour gérer la concentration du risque de crédit (sans augmentation du risque de crédit) sont elles aussi compatibles avec ce modèle de gestion dès lors qu'elles sont peu fréquentes ou peu significatives en valeur.

Critère des flux de trésorerie

Le critère des flux de trésorerie est satisfait si les modalités contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le critère n'est pas satisfait en cas de modalité contractuelle qui expose le porteur à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels incohérents avec ceux d'un prêt non structuré ou « basique ». Il n'est également pas satisfait en cas d'effet de levier qui augmente la variabilité des flux de trésorerie contractuels.

Les intérêts représentent la rémunération de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit, ainsi qu'éventuellement la rémunération d'autres risques (risque de liquidité par exemple), des coûts (frais d'administration par exemple), et d'une marge bénéficiaire cohérente avec celle d'un prêt basique. L'existence d'intérêts négatifs ne remet pas en cause le critère des flux de trésorerie.

La valeur temps de l'argent est la composante de l'intérêt - généralement appelée composante « taux » - qui fournit une contrepartie pour le passage du temps uniquement. La relation entre le taux d'intérêt et le passage du temps ne doit pas être altérée par des caractéristiques spécifiques de nature à remettre en cause le respect du critère des flux de trésorerie.

Ainsi, lorsque le taux d'intérêt variable de l'actif financier est révisé périodiquement selon une fréquence qui ne concorde pas avec la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi, la valeur temps de l'argent peut être considérée comme altérée et, selon l'ampleur de cette déformation, le critère des flux de trésorerie peut ne pas être rempli. Certains actifs financiers du groupe présentent une non-concordance entre la fréquence de révision du taux et la maturité de celui-ci, ou des taux déterminés selon des moyennes. Le Groupe a développé une démarche homogène permettant d'analyser cette altération de la valeur temps de l'argent.

S'agissant des taux règlementés, ils répondent au critère des flux de trésorerie dès lors qu'ils fournissent une contrepartie qui correspond globalement au passage du temps et n'exposent pas à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels qui seraient incohérents avec ceux d'un prêt de base (exemple : prêts accordés dans le cadre de la collecte des Livrets A).

Certaines clauses contractuelles peuvent modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie. Les options de remboursement anticipé ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents, ce qui peut comprendre une pénalité raisonnable pour compenser l'annulation avant terme du contrat. Par exemple, dans le cas des prêts aux particuliers, la pénalité limitée à 6 mois d'intérêts ou 3 % du capital restant dû est considérée comme raisonnable. Les pénalités actuarielles correspondant à la différence actualisée entre les flux de trésorerie contractuels résiduels du prêt et leur remplacement auprès d'une contrepartie similaire ou sur le marché interbancaire pour une maturité équivalente sont également considérées comme raisonnables, y compris lorsque la pénalité peut être positive ou négative (i.e. pénalité dite symétrique). Les clauses de passage d'un taux variable à un taux fixe ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le taux fixe est déterminé à l'origine, ou s'il est représentatif de la valeur temps de l'argent pour la maturité résiduelle du crédit en date d'exercice de la clause. Les clauses d'ajustement de la marge en fonction de l'atteinte d'objectifs environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG), présentes dans des financements octroyés en vue d'encourager le développement durable des entreprises, ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie dès lors que cet ajustement est considéré comme de minimis. Les instruments structurés indexés sur des indices ESG de marché ne remplissent pas le critère des flux de trésorerie.

Dans le cas particulier des actifs financiers contractuellement liés aux paiements reçus sur un portefeuille d'actifs sous-jacents et qui comportent un ordre de priorité de paiement des flux de trésorerie entre les investisseurs (« tranches »), créant ainsi des concentrations de risque de crédit, une analyse spécifique est effectuée. Les caractéristiques contractuelles de la tranche et celles des portefeuilles d'instruments financiers sous-jacents doivent satisfaire au critère des flux de trésorerie et l'exposition au risque de crédit inhérente à la tranche doit être inférieure ou égale à l'exposition au risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers sous-jacents.

Certains prêts peuvent présenter un caractère « sans recours », contractuellement ou en substance lorsqu'ils sont accordés à une entité ad-hoc. C'est le cas notamment de nombreux prêts de financement de projets ou de financement d'actifs. Le critère des flux de trésorerie est respecté dans la mesure où ces prêts ne représentent pas une exposition directe sur les actifs donnés en garantie. En pratique, le seul fait que l'actif financier donne lieu à des paiements correspondant au principal et aux intérêts n'est pas suffisant pour conclure que l'instrument sans recours remplit le critère des flux de trésorerie. Dans ce cas, les actifs sous-jacents particuliers sur lesquels porte le recours limité doivent être analysés selon l'approche dite « par transparence ». Si ces actifs ne remplissent pas eux-mêmes les critères de flux de trésorerie, une appréciation du rehaussement de crédit existant est effectuée. Les éléments suivants sont notamment analysés : structuration et dimensionnement de l'opération, niveau de fonds propres de la structure emprunteuse, source de remboursement attendue, volatilité du prix de l'actif sous-jacent. Cette analyse est

appliquée aux prêts « sans recours » accordés par le Groupe.

La catégorie « Actifs financiers au coût amorti » inclut notamment les crédits consentis par le Groupe, ainsi que les prises en pension et les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels et respectent le critère des flux de trésorerie.

Comptabilisation

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération ainsi que les commissions liées à la mise en place des crédits.

Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti, intérêts courus non échus compris et déduction faite des remboursements en capital et intérêts intervenus au cours de la période écoulée. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit (note 1.f.5).

Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

1.f.2 ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

Instruments de dette

Les instruments de dette sont classés en valeur de marché par capitaux propres si les deux critères suivants sont réunis :

- critère du modèle de gestion : les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers (« collecte et vente »). Cette dernière n'est pas accessoire mais fait partie intégrante du modèle de gestion.
- critère des flux de trésorerie : les principes sont identiques à ceux applicables aux actifs financiers au coût amorti.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels ou d'être vendus et respectent les critères des flux de trésorerie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués ultérieurement à la valeur de marché et les variations de valeur de marché sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres intitulée « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat ». De même, les pertes attendues, calculées selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti et comptabilisées en coût du risque, ont pour contrepartie cette rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres sont reclassés en compte de résultat.

Par ailleurs, les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

Instruments de capitaux propres

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions sont classés sur option, transaction par transaction, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique). Lors de la cession des actions, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres ne sont pas constatées en résultat. Seuls les dividendes, dès lors qu'ils représentent une rémunération de l'investissement et non pas un remboursement de capital, sont comptabilisés en résultat. Ces instruments ne font pas l'objet de dépréciation.

Les parts de fonds remboursables au gré du porteur ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

1.f.3 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché par résultat sont présentés dans la note relative aux engagements donnés et reçus. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces dépréciations sont présentées sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

1.f.4 CONTRATS D'ÉPARGNE ET PRETS REGLEMENTES

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne règlementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.f.5 DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI ET DES INSTRUMENTS DE DETTE EN VALEUR DE MARCHE PAR CAPITAUX PROPRES

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues.

Ce modèle s'applique aux crédits et aux instruments de dette classés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière donnée qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, aux créances commerciales et aux actifs de contrat.

Modèle général

Le Groupe identifie trois "strates" correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

- Pertes de crédit attendues à 12 mois (« strate 1 ») : si, à la date d'arrêt, le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir).
- Pertes de crédit à maturité pour les actifs non dépréciés (« strate 2 ») : la provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit considéré comme déprécié ou douteux.
- Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés ou douteux (« strate 3 ») : la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à maturité.

Ce modèle général est appliqué à l'ensemble des instruments dans le champ de la dépréciation d'IFRS 9, à l'exception des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission et des instruments pour lesquels un modèle simplifié est utilisé (voir ci-après).

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêt, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêt en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

S'agissant des produits d'intérêts, pour les encours des « strates 1 et 2 », ils sont calculés sur la valeur brute comptable. Pour les encours de la « strate 3 », les produits d'intérêts sont calculés sur la base du coût amorti des créances (c'est-à-dire la valeur brute comptable nette de la provision pour dépréciation).

Définition du défaut

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut bâlois, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés. Cette définition tient compte des orientations de l'EBA du 28 septembre 2016, notamment sur les seuils applicables en cas d'impayés et les périodes probatoires.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

Actifs financiers dépréciés ou douteux

Définition

Un actif financier est considéré comme déprécié ou douteux et classé en « strate 3 » lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés depuis 90 jours au moins ; la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ; les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section *Restructuration des actifs financiers*).

Cas particulier des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission

Dans certains cas, les actifs financiers sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale.

Pour ces actifs, il n'est pas constaté de provision à la comptabilisation initiale. Le taux d'intérêt effectif résulte de la prise en compte des pertes de crédit attendues à maturité dans les flux de trésorerie estimés initialement. Toute variation ultérieure, positive ou négative, des pertes de crédit attendues à maturité donne lieu à un ajustement de dépréciation en résultat.

Modèle simplifié

Le modèle simplifié consiste à comptabiliser une provision pour dépréciation sur la base d'une perte de crédit attendue à maturité dès l'origine puis à chaque date d'arrêté.

Le Groupe applique ce modèle aux créances commerciales de maturité inférieure à 12 mois.

Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration repose sur la comparaison des probabilités de défaut issues des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'appréciation de la détérioration s'appuie également sur l'existence d'un incident de paiement régularisé mais intervenu au cours des 12 derniers mois.

Les principes appliqués en matière d'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit sont détaillés en note 3.g *Coût du risque*.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les expositions classées en strate 1 et en strate 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (Loss Given Default - « LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (Exposure at Default - « EAD ») actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE) de l'exposition. Elles résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir (strate 1) ou du risque de défaut sur la durée de vie de la facilité (strate 2). Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, compte tenu des caractéristiques des portefeuilles, la méthode utilisée est basée d'une part sur les probabilités de transition vers la déchéance du terme, et d'autre part sur des taux de perte actualisés post-déchéance du terme. Les calculs des paramètres sont réalisés statistiquement par population homogène.

Pour les expositions classées en strate 3, les pertes de crédit attendues sont calculées comme la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des déficits de trésorerie sur la durée de vie de l'instrument. Les déficits de trésorerie représentent la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie attendus (i.e. qui devraient être reçus). Le cas échéant, l'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte d'un scénario de flux de trésorerie provenant de la cession des prêts ou d'ensembles de prêts en défaut. Le produit de la vente est considéré net des coûts de cession.

La méthodologie développée s'appuie sur les concepts et dispositifs existants (notamment sur le dispositif bâlois) pour les expositions pour lesquelles les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche IRBA. Ce dispositif est également appliqué aux portefeuilles pour lesquels les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Par ailleurs, le dispositif bâlois a été ajusté pour être conforme aux dispositions d'IFRS 9, notamment la prise en compte des informations de nature prospective.

Maturité

Tous les termes contractuels de l'instrument financier sont pris en compte, y compris les remboursements anticipés, les prorogations et options similaires. Dans les rares cas où la durée de vie attendue de l'instrument financier ne peut pas être estimée de façon fiable, la durée contractuelle résiduelle est utilisée. La norme précise que la période maximale à considérer pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale. Néanmoins, pour les découverts autorisés et les lignes de crédit, selon l'exception permise par IFRS 9 pour ces produits, la maturité considérée pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période sur laquelle l'entité est exposée au risque de crédit, qui peut s'étendre au-delà de la maturité contractuelle (période de préavis). Pour les

découverts autorisés et les lignes de crédit accordés à des contreparties autres que la clientèle de détail, la maturité contractuelle peut être retenue, notamment lorsque ceux-ci sont gérés individuellement et que la prochaine revue de crédit a lieu à l'échéance contractuelle.

Probabilités de défaut (PD)

La Probabilité de Défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné.

La détermination des PD s'appuie sur le système de notation interne du Groupe qui est décrit dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel (partie 5.4 *Risque de crédit – Dispositif de gestion du risque de crédit*). Cette section décrit la prise en compte des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les politiques de crédit et de notation, notamment par la mise en place d'un nouvel outil d'évaluation : l'*ESG Assessment*.

La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité.

Les PD à 1 an sont dérivées des PD réglementaires, fondées sur des moyennes long terme à travers le cycle, afin de refléter les conditions actuelles (« Point in Time » ou "PiT").

Les PD à maturité sont définies en utilisant des matrices de migration reflétant l'évolution attendue de la note interne de l'exposition jusqu'à maturité et des probabilités de défaut associées.

Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut est la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif (ou une approximation de celui-ci) en date de défaut. La LGD est exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut (Exposure At Default – « EAD »).

L'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte des flux de trésorerie résultant de la vente d'une sûreté détenue ou d'autres rehaussements de crédit si ceux-ci sont inclus dans les conditions contractuelles et ne sont pas comptabilisés séparément par l'entité (par exemple, une garantie hypothécaire associée à un prêt immobilier), nette des coûts d'obtention et de vente de ces sûretés.

Dans le cadre des prêts garantis, la garantie est considérée comme intrinsèque au contrat de prêt si elle est incluse dans les conditions contractuelles de celui-ci ou est accordée de façon concomitante à l'octroi du prêt, et si le montant de remboursement attendu peut bien être rattaché à un prêt en particulier (absence d'effet de mutualisation par un mécanisme de subordination ou de plafond global pour tout un portefeuille). Dans ce cas, elle est prise en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues, sinon elle donne lieu à la comptabilisation d'un actif de remboursement séparé.

La LGD utilisée pour les besoins d'IFRS 9 est dérivée des paramètres bâlois de LGD. Elle est retraitée de l'effet « bas de cycle » et des marges de conservatisme, notamment réglementaires, à l'exception des marges pour incertitudes de modèle.

Exposition en cas de défaut (EAD)

L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant résiduel anticipé dû par le débiteur au moment du défaut. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu, et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les lignes de crédit.

Prise en compte des informations de nature prospective

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Les principes appliqués en matière de prise en compte des scénarios économiques dans le calcul des pertes de crédit attendues sont détaillés en note 3.g *Coût du risque*.

Passages en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'espoir raisonnable de recouvrement de tout ou partie dudit actif financier ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Le passage en perte intervient lorsque toutes les voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées, et dépend généralement du contexte propre à chaque juridiction.

Si le montant de la perte lors du passage en perte est supérieur à la provision pour dépréciation cumulée, la différence est enregistrée comme une perte de valeur supplémentaire en « Coût du risque ». Pour toute récupération après la sortie de l'actif financier (ou d'une partie de cet actif) du bilan, le montant reçu est enregistré comme un profit en « Coût du risque ».

Recouvrements via la mise en jeu du collatéral

Lorsqu'un prêt est sécurisé par un actif financier ou non financier reçu en garantie et que la contrepartie est en défaut, le Groupe peut décider d'exercer la garantie et, selon la juridiction, il peut alors devenir propriétaire de l'actif. Dans une telle situation, le prêt est décomptabilisé en contrepartie de l'actif reçu en garantie.

Une fois la propriété de l'actif effective, celui-ci est comptabilisé à sa valeur de marché et classé au bilan selon l'intention de gestion.

Restructuration des actifs financiers en raison de difficultés financières

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.

Pour les restructurations n'entraînant pas une décomptabilisation de l'actif financier, l'actif restructuré fait l'objet d'un ajustement de valeur ramenant sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus. La modification de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'existence d'une augmentation significative du risque de crédit pour l'instrument financier est alors évaluée en comparant le risque de défaut postérieurement à la restructuration (selon les conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaut à la date de comptabilisation initiale (selon les conditions contractuelles d'origine). Pour démontrer que les critères de comptabilisation des pertes de crédit attendues à maturité ne sont plus réunis, un comportement de paiement de bonne qualité devra être observé sur une certaine durée.

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents (par exemple, l'échange d'un instrument de dette en instrument de capitaux propres), elle se traduit par l'extinction de la créance et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Les modifications d'actifs financiers qui ne sont ni réalisées en raison des difficultés financières de l'emprunteur, ni dans le cadre de moratoires (i.e. renégociations commerciales) sont généralement analysées comme le remboursement par anticipation de l'ancien prêt, qui est décomptabilisé, suivi de la mise en place d'un nouveau prêt aux conditions de marché. Dans le cas où il n'existe pas de pénalité de remboursement significative, elles consistent en effet à remettre le taux du prêt aux conditions de marché, le client étant en mesure de changer d'établissement de crédit et ne subissant pas de difficulté financière.

Périodes probatoires

Le Groupe applique des périodes d'observation pour évaluer le retour possible à une strate de meilleure qualité. Ainsi, pour le passage de la strate 3 à la strate 2, une période probatoire de 3 mois est observée, étendue à 12 mois en cas de restructuration en raison de difficultés financières.

Pour le passage de la strate 2 à la strate 1, une période probatoire de 2 ans est observée pour les créances ayant fait l'objet d'une restructuration en raison de difficultés financières.

1.f.6 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend les éléments de résultat suivants :

- les dépréciations couvrant les pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité (strate 1 et strate 2) relatives aux instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, des actifs de contrats et des créances commerciales ;
- les dépréciations des actifs financiers (y compris ceux en valeur de marché par résultat) pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur (strate 3), les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ;

Sont également comptabilisées en coût du risque les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.f.7 INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Portefeuille de transaction et autres actifs financiers en valeur de marché par résultat

Le portefeuille de transaction comprend les instruments détenus à des fins de transaction, y compris les instruments dérivés.

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat concernent les instruments de dette non détenus à des fins de transaction qui ne remplissent pas le critère du modèle de gestion « collecte » ou « collecte et vente », ou celui des flux de trésorerie. Entrent également dans cette catégorie les instruments de capitaux propres pour lesquels l'option d'un classement en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue. Enfin, les actifs financiers peuvent être désignés en valeur de marché par résultat si cela permet à l'entité d'éliminer ou de réduire significativement une asymétrie dans l'évaluation et la comptabilisation qui existerait en cas de comptabilisation dans des actifs et passifs financiers concernés dans des catégories différentes.

Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, les variations de la valeur de marché sont présentées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat. Il en est de même des revenus, des dividendes et des plus et moins-values de cession réalisées du portefeuille de transaction.

Passifs financiers évalués en valeur de marché par résultat sur option

Le Groupe utilise cette catégorie dans les deux cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément. Un dérivé incorporé est tel que ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulteraient de leur classement dans des catégories comptables distinctes.

Les variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre sont constatées sous une rubrique spécifique des capitaux propres.

1.f.8 PASSIFS FINANCIERS ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Un instrument financier émis ou ses différentes composantes sont classés en tant que passif financier ou instrument de capitaux propres, conformément à la substance économique du contrat juridique.

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dette s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer de la trésorerie ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les instruments de capitaux propres résultent de contrats mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs.

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti sauf si elles sont comptabilisées à la valeur de marché par résultat.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont des instruments hybrides susceptibles de contenir une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

A cet égard, le Groupe a choisi d'enregistrer les obligations convertibles contingentes émises, sans maturité, lorsque convertibles en un nombre variable d'actions propres lors de la survenance d'un événement déclencheur prédéterminé (par exemple le passage du ratio de solvabilité sous un seuil), comme une dette uniquement, dans la mesure où les coupons discrétionnaires payés sur ces obligations se rapportent à un contrat hôte représentatif d'une dette. Ce traitement (avec enregistrement des coupons en compte de résultat) se distingue de celui appliqué aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qualifiés d'instruments de capitaux propres, mentionnés ci-après.

Instruments de capitaux propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même, la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les instruments financiers émis par le Groupe et qualifiés d'instruments de capitaux propres (e.g. Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée) sont présentés au bilan en « Capital et réserves ».

Les distributions d'un instrument financier classé en tant qu'instrument de capitaux propres sont comptabilisées directement en déduction des capitaux propres. De même, les coûts de transaction d'un instrument qualifié de capitaux propres sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

1.f.9 COMPTABILITE DE COUVERTURE

Le Groupe a retenu l'option prévue par la norme de maintenir les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macrocouverture. Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 % et 125 %. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de

marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Variations de valeur enregistrées directement en capitaux propres ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Intérêts et produits et charges assimilés » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

1.f.10 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché est déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers et d'autres contrats entrant dans le champ d'application de la norme sur les instruments financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.

- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, et plus marginalement pour certains instruments financiers présentés dans le Niveau 2, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge ("Day One Profit") est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

1.f.11 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsque le Groupe transfère l'actif - soit sur la base d'un transfert des droits contractuels à ses flux de trésorerie, soit en conservant les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif tout en assumant l'obligation de payer les flux de trésorerie de l'actif dans le cadre d'un dispositif de rétrocession éligible – de même que la quasi-totalité des risques et des avantages de l'actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan à hauteur de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres

Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

Opérations de pension et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé au coût amorti sous la rubrique de « Passifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée au coût amorti sous la rubrique « Actifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

1.f.12 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pension livrées et de dérivés dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.g ACTIVITES D'ASSURANCE

1.g.1 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

Les modalités d'application d'IFRS 9 sont identiques à celles des autres entités du Groupe (cf. note 1.f).

Les placements des activités d'assurance incluent les immeubles de placement et les immeubles d'exploitation qui sont évalués en valeur de marché en tant qu'éléments sous-jacents de contrats participatifs directs.

1.g.2 CONTRATS D'ASSURANCE

Le Groupe applique IFRS 17 aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis (si l'entité émet également des contrats d'assurance).

Les principaux contrats relevant d'IFRS 17 émis par le Groupe correspondent :

- à des contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens, et
- à des contrats de type vie ou épargne.

Ces contrats sont détaillés dans la note 6.d « Passifs relatifs aux contrats d'assurance ».

- Séparation préalable des composants relevant d'autres normes et non étroitement liés

Lorsque les contrats d'assurance ou d'investissement à participation discrétionnaire comportent des composants qui relèveraient du champ d'application d'une autre norme s'il s'agissait de contrats distincts, une analyse doit être menée afin de déterminer si ces composants doivent être comptabilisés séparément. Ainsi :

- un dérivé incorporé est séparé du contrat d'assurance hôte et comptabilisé selon IFRS 9 lorsque ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- une composante d'investissement correspond au montant que l'assureur est tenu de rembourser à l'assuré dans tous les cas de figure que l'événement assuré se produise ou non. Elle est séparée du contrat d'assurance hôte et comptabilisée selon IFRS 9 lorsqu'elle est distincte de celui-ci et lorsque des contrats équivalents pourraient être vendus séparément dans le même marché ou espace juridique. Elle n'est pas séparée si elle est étroitement liée au contrat hôte. Les variations d'une composante d'investissement non séparée (et notamment les paiements y afférents) ne sont pas constatées en compte de résultat ;
- une promesse de transfert à l'assuré de biens ou de services distincts autres que les services du contrat d'assurance est séparée du contrat d'assurance hôte et comptabilisée selon IFRS 15.

- Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'émetteur, prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie, le titulaire, en convenant d'indemniser le titulaire si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, porte préjudice au titulaire.

Un risque d'assurance est important si, et seulement si, un événement assuré peut amener l'assureur à payer des sommes supplémentaires importantes dans n'importe quel scénario, à l'exclusion des scénarios qui sont dénués de substance commerciale. Un contrat transfère un risque d'assurance important uniquement s'il existe un scénario ayant une substance commerciale dans lequel il y a une possibilité que l'émetteur subisse une perte sur la base de la valeur actuelle.

- Contrats d'investissement avec participation aux bénéficiaires discrétionnaire

Les contrats d'investissement n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance important. Ils sont dans le champ d'IFRS 17 s'ils sont émis par des entités émettant également des contrats d'assurance.

La participation discrétionnaire est définie comme le droit contractuel de recevoir, en supplément d'un montant qui n'est pas à la discrétion de l'émetteur, des sommes additionnelles qui sont susceptibles de représenter une part importante du total des prestations prévues au contrat, dont l'échéancier ou le montant sont contractuellement laissés à la discrétion de l'émetteur et qui sont contractuellement fondées sur les rendements tirés d'un ensemble défini de contrats ou d'un type de contrats ou sur les rendements d'investissement réalisés et/ou latents d'un ensemble défini d'actifs détenus par l'émetteur, ou le résultat de l'entité ou du fonds qui émet le contrat.

Comptabilisation et évaluation

- Regroupement des contrats

La comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'effectuent par groupes de contrats au sein de portefeuilles regroupant les contrats couvrant des risques similaires et gérés ensemble. Les groupes de contrats sont définis en fonction de la profitabilité attendue à l'origine : contrats onéreux, contrats profitables avec un faible risque de devenir onéreux et autres. Un groupe de contrats ne peut contenir que des contrats émis à un an d'intervalle au maximum (correspondant à une « cohorte » annuelle), sauf lorsque l'exemption optionnelle prévue par le règlement européen trouve à s'appliquer (pour les contrats d'assurance vie épargne).

Pour les contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance et ceux couvrant les autres risques non vie, le Groupe retient pour la constitution des portefeuilles de contrats homogènes les critères discriminants suivants : entité juridique, nature des risques et partenaire distributeur. Les contrats de réassurance acceptée suivent les mêmes principes.

Pour les contrats vie et épargne, le Groupe retient pour les portefeuilles d'assurance les critères suivants : entité juridique, produit et actifs sous-jacents. Les contrats d'épargne et de retraite ont été classés dans des portefeuilles distincts (y compris sur la période précédant la transition) du fait de l'existence d'un risque de longévité dans les contrats de retraite.

Pour les traités de réassurance détenus, le Groupe retient les critères suivants : entité juridique, produit couvert et partenaire. Un portefeuille peut parfois correspondre à un unique traité.

- Comptabilisation et décomptabilisation

Un groupe de contrats d'assurance (ou de réassurance émis) est comptabilisé à compter de la première des dates suivantes : le début de la période de couverture du groupe de contrats, celle à laquelle le premier paiement d'un assuré du groupe devient exigible (ou en l'absence d'une telle date, quand le premier paiement est reçu) et, dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

Un groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé à compter du début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus ou, si la réassurance a été souscrite en anticipation de la couverture d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire, lors de la première comptabilisation de ce groupe déficitaire.

Lors de la comptabilisation initiale de portefeuilles de contrats d'assurance acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert distinct, les groupes de contrats acquis sont traités comme si les contrats avaient été émis à la date de la transaction. La contrepartie reçue ou payée en échange des contrats est traitée comme l'approximation des primes reçues pour les besoins du calcul de la marge sur services contractuels lors de la comptabilisation initiale à partir de ce montant. Dans le cas d'un regroupement d'entreprises dans le champ d'application d'IFRS 3, la contrepartie reçue ou payée est la valeur de marché des contrats à cette date. Pour les contrats déficitaires, l'excédent des flux de trésorerie d'exécution par rapport à la contrepartie payée ou reçue, est

enregistré dans l'écart d'acquisition (ou le profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses) s'il s'agit d'un regroupement d'entreprise et sinon, en résultat. Pour les autres contrats, la différence est enregistrée en marge sur services contractuels. En outre, un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition doit être reconnu, pour sa valeur de marché, au titre des coûts d'acquisition liés au renouvellement des contrats d'assurance existants ou des coûts d'acquisition déjà payés par l'entreprise acquise au titre de contrats futurs.

Un contrat d'assurance est décomptabilisé lorsque l'obligation qu'il couvre est éteinte, par paiement ou échéance, ou si les conditions du contrat sont modifiées de telle sorte que la comptabilisation du contrat aurait été substantiellement différente si ces modifications avaient existé à l'origine. La décomptabilisation d'un contrat entraîne l'ajustement des flux de trésorerie d'exécution, de la marge sur services contractuels et des unités de couverture du groupe dans lequel il était inclus.

- **Modèle général d'évaluation (Building Block Approach – BBA)**

Le modèle général d'évaluation des contrats d'assurance correspond à la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs à payer ou à recevoir, nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles. Cette estimation doit refléter les différents scénarios possibles et l'effet des options et des garanties incluses dans les contrats, sur l'horizon limite ou « frontière ». La détermination de cette frontière nécessite une analyse des droits et obligations issus du contrat et notamment de la capacité de l'assureur à en modifier le prix pour en refléter les risques. Ceci conduit par exemple à exclure les tacites reconductions si le tarif peut être modifié ou à les inclure dans le cas contraire.

Les flux de trésorerie sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Ils correspondent aux flux rattachables aux contrats d'assurance directement ou par des méthodes d'allocation : primes, frais d'acquisition et de gestion des contrats, sinistres et prestations, frais indirects, taxes et amortissements des actifs corporels et incorporels.

L'estimation des flux de trésorerie est complétée par un ajustement pour risque explicite pour couvrir l'incertitude au titre du risque non financier. Ces deux éléments constituent les flux d'exécution des contrats, auxquels s'ajoute une marge sur services contractuels représentant le résultat attendu sur les services futurs liés à un groupe de contrats.

Si la marge sur services contractuels est positive, elle est présentée au bilan dans l'évaluation des contrats et amortie au fur et à mesure des services rendus ; si elle est négative, elle est constatée immédiatement au compte de résultat. La perte à l'origine (ou « élément de perte ») est suivie extra-comptablement afin de permettre la reconnaissance ultérieure du produit des activités d'assurance.

Les frais d'acquisition sont déduits de la marge sur services contractuels du groupe de contrats auquel ils se rapportent.

A chaque clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme du passif pour la couverture restante qui comprend les flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs (estimation des flux de trésorerie et ajustement pour risque) et la marge sur services contractuels restante à cette date, et du passif pour les sinistres survenus qui comprend l'estimation des flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque sans marge sur services contractuels. Les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque non financier, ainsi que le taux d'actualisation, sont mis à jour afin de refléter la situation à la clôture.

La marge sur services contractuels est ajustée des changements d'estimation des hypothèses non financières relatifs aux services futurs, capitalisée au taux d'actualisation à l'origine puis amortie au compte de résultat au titre des services rendus sur la période en produits des activités d'assurance. Dans le cas de contrats qui deviennent onéreux, après consommation de la marge sur services contractuels, la perte est constatée sur la période. Dans le cas des contrats onéreux qui redeviennent profitables du fait de changements favorables d'hypothèses, la marge sur services contractuels n'est reconstituée qu'après compensation de l'élément de perte.

Le relâchement des flux d'exécution des contrats (estimation des flux de trésorerie et ajustement pour risque) attendus au titre de la période, à l'exception du montant affecté à l'élément de perte, est enregistré en produits des activités d'assurance. La variation des estimations au titre des services passés est enregistrée en « charges des activités d'assurance. »

Le Groupe inclut la variation de l'ajustement au titre du risque non financier en totalité dans « le résultat des activités d'assurance. »

Le Groupe enregistre en capitaux propres l'effet de la variation du taux d'actualisation. La charge de désactualisation est enregistrée en « produits ou charges financiers d'assurance » sur la base du taux à l'origine (taux à la souscription pour le passif au titre de la couverture restante et taux à la date de survenance pour le passif au titre des sinistres survenus). La différence entre la valeur des passifs actualisés à un taux figé à l'origine et la valeur de ces mêmes passifs estimée en utilisant les taux d'actualisation courants est ainsi reconnue en capitaux propres.

Les contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance et ceux couvrant les autres risques non vie sont évalués selon le modèle général, lorsqu'ils ne sont pas éligibles à l'approche simplifiée. Il en est de même pour les traités de réassurance acceptée et cédée.

Le taux d'actualisation est constitué à partir du taux sans risque ajusté pour tenir compte de l'illiquidité des passifs.

L'ajustement pour risque est déterminé selon la méthode des quantiles.

L'unité de couverture retenue pour l'amortissement de la marge sur services contractuels est dérivée de la prime de risque acquise à la période.

- **Modèle d'évaluation des contrats participatifs directs (Variable Fee Approach – VFA)**

Les contrats participatifs directs sont des contrats d'assurance ou d'investissement pour lesquels :

- les modalités contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'assureur s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la valeur de marché des éléments sous-jacents ;
- l'assureur s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit, dans une proportion substantielle, attribuable à la variation de la valeur de marché des éléments sous-jacents.

Le contrôle du respect de ces conditions est effectué à la date de souscription et n'est pas revu ultérieurement.

Pour ces contrats, pour lesquels l'assureur doit payer à l'assuré une somme correspondant à la valeur de marché d'éléments sous-jacents clairement identifiés, diminuée d'une rémunération variable, un modèle spécifique (appelé « méthode des honoraires variables ») a été développé en adaptant le modèle général.

A chaque clôture, le passif de ces contrats est ajusté du rendement réalisé et des variations de la valeur de marché des éléments sous-jacents : la part revenant aux assurés est enregistrée dans les flux d'exécution des contrats par contrepartie des produits ou charges financiers d'assurance et la part revenant à l'assureur, correspondant aux honoraires variables, vient alimenter la marge sur services contractuels.

La marge sur services contractuels est également ajustée de l'effet des variations des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents et qui se rapportent aux services futurs : estimation des flux de trésorerie, ajustement pour risque, variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne résultent pas des éléments sous-jacents (par exemple, l'effet des garanties financières).

Les variations des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents et qui se rapportent aux services passés sont enregistrées en résultat.

En raison du mécanisme de répartition entre les assurés et l'assureur de la variation de valeur des éléments sous-jacents, le résultat de ces contrats est en principe essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, le résultat financier au titre de ces contrats devrait être nul. Le Groupe a choisi l'option consistant à reclasser en capitaux propres la variation du passif liée aux actifs sous-jacents qui ne sont pas évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat.

Les contrats vie répondant à la définition de contrats participatifs directs indiquée ci-dessus sont évalués selon la méthode des honoraires variables. Lorsque ces contrats incluent une valeur de rachat, celle-ci répond à la définition d'une composante d'investissement non distincte et les variations de cette composante d'investissement (notamment les paiements y afférents) ne sont donc pas constatées en compte de résultat.

Le Groupe a choisi d'appliquer l'option introduite par le règlement européen de ne pas diviser par cohorte annuelle les portefeuilles de contrats participatifs qui reposent sur une mutualisation intergénérationnelle. Cette option est appliquée aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire éligibles à la méthode des honoraires variables, mono-supports euros ou multi-supports incluant un fonds en euros, pour lesquels la participation aux bénéfices des assurés est mutualisée entre les différentes générations de souscripteurs, en France, en Italie et au Luxembourg. Du fait de ce choix, l'appréciation du caractère onéreux s'effectue sur la base du portefeuille et non pas sur la base des cohortes annuelles.

La frontière des contrats inclut les versements futurs dès lors que la tarification applicable n'est pas modifiable (par exemple, les chargements d'acquisition ou de gestion), ainsi que la phase de rente en service lorsque les contrats prévoient une sortie en rente obligatoire.

Le taux d'actualisation est constitué à partir du taux sans risque, extrapolé sur la durée excédant la période pour laquelle des données observables sont disponibles et corrigé d'une prime de liquidité déterminée sur la base des actifs sous-jacents pour tenir compte de l'illiquidité des passifs.

L'ajustement pour risque est déterminé selon la méthode du coût du capital.

L'unité de couverture retenue pour l'amortissement de la marge sur services contractuels correspond à la variation de l'épargne revenant aux assurés (déterminée en valeur actuelle), ajustée pour tenir compte de l'impact du rendement réel des placements financiers ou immobiliers sous-jacents par rapport à la projection actuarielle en risque neutre.

- **Modèle d'évaluation simplifié (Premium Allocation Approach – PAA)**

Les contrats de courte durée (moins d'un an) peuvent être évalués et comptabilisés selon une approche simplifiée appelée méthode d'affectation des primes, également applicable aux contrats de plus longue durée si elle conduit à des résultats similaires à ceux du modèle général pour le passif au titre de la couverture restante. Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante est évalué sur la base du report des primes encaissées selon une logique proche de celle utilisée sous IFRS 4. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Dans ce cas, la méthode retenue pour déterminer l'ajustement pour risque est la même que pour le modèle général.

Le Groupe a choisi l'option de reporter les frais d'acquisition sur la durée de la couverture et par conséquent de les présenter en déduction des primes reportées.

Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. La charge de désactualisation est enregistrée en produits ou charges financiers d'assurance comme dans le modèle général. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable. Le Groupe a retenu cette option pour les passifs au titre des sinistres survenus.

A chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

Les contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance et ceux couvrant les autres risques non vie, ainsi que les traités de réassurance acceptée ou cédée, sont évalués selon l'approche simplifiée si les conditions sont remplies.

- **Traitement de la réassurance**

La réassurance acceptée est traitée comme les contrats d'assurance émis, soit en modèle général, soit en modèle simplifié.

La réassurance cédée est également traitée selon le modèle général ou en modèle simplifié mais l'équivalent de la marge sur services contractuels représente le gain ou la perte attendu au titre de la réassurance et peut être positif ou négatif. Dans le cas où un traité de réassurance vient immédiatement compenser les pertes d'un groupe de contrats onéreux sous-jacent, le gain de réassurance est constaté immédiatement en résultat. Cette composante de recouvrement de perte sert à comptabiliser les montants qui sont présentés ultérieurement en résultat net.

Par ailleurs, les flux d'exécution des contrats incluent le risque de non performance du réassureur.

Les traités de réassurance cédés sont évalués par le Groupe selon l'approche simplifiée ou le modèle général.

Présentation au bilan et au compte de résultat

Le Groupe a choisi de présenter les placements des activités d'assurance et leur résultat distinctement des actifs et passifs financiers de l'activité bancaire.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis sont présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles pour lesquels cette décomposition a été jugée pertinente. Pour les contrats Protection évalués en modèle général et pour les passifs pour des sinistres survenus sur des contrats en modèle simplifié, le choix des portefeuilles concernés a été fait en tenant compte à la fois des effets en résultat de la désactualisation des passifs et des modalités de comptabilisation des actifs les adossant. Dans le cas des contrats évalués selon la méthode des honoraires variables, ce choix a été fait pour neutraliser les non-concordances comptables pouvant exister dans le compte de résultat entre l'effet des variations de valeur de marché des passifs d'assurance ou d'investissement et celui des actifs sous-jacents lorsque ces derniers ne sont pas comptabilisés en valeur de marché par résultat.

Des contrats d'assurance peuvent être distribués et gérés par des entités non assurance du Groupe qui sont rémunérées à ce titre par des commissions payées par les entités d'assurance. Le modèle d'évaluation des contrats d'assurance nécessite de projeter dans les flux d'exécution des contrats les frais d'acquisition et de gestion qui seront versés dans le futur et de présenter dans le compte de résultat d'une part, la libération des frais estimés au titre de la période et, d'autre part, les frais réels. Dans le cas de commissions entre des sociétés du Groupe, le Groupe procède au retraitement de la marge interne au bilan et au compte de résultat (dans la décomposition des passifs d'assurance et des résultats liés entre flux d'exécution et marge sur services contractuels) en présentant en charges afférentes aux contrats d'assurance la part des frais généraux (hors marges internes) des entités bancaires rattachables à l'activité d'assurance. Les marges des distributeurs internes sont déterminées à partir de données de gestion normalisées de chacun des réseaux concernés.

Effet des estimations comptables établies dans les états financiers intermédiaires

Le Groupe a fait le choix prévu par IFRS 17 de comptabiliser dans ses états financiers annuels les effets des changements d'estimations comptables relatives aux contrats d'assurance émis ou détenus, sans tenir compte des estimations précédemment effectuées dans ses états financiers intermédiaires.

1.h IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les droits d'utilisation relatifs aux actifs pris en location (cf. note 1.h.2) sont présentés dans les postes d'immobilisations correspondant aux actifs similaires détenus.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux détenus en tant qu'éléments sous-jacents de contrats participatifs directs (par amendement à IAS 40), qui sont valorisés à la valeur de marché par résultat et présentés au bilan dans la rubrique « Placements des activités d'assurance » (cf. note 1.g.1).

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation. Par exception, les immeubles occupés par l'entité propriétaire qui constituent des éléments sous-jacents de contrats participatifs directs sont évalués en valeur de marché (par amendement à IAS 16).

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.i CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.i.1 SOCIETE DU GROUPE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti.

- **Contrats de location simple**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur sa durée d'utilité. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements

sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.i.2 SOCIETE DU GROUPE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location conclus par le Groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location. Les coûts de démantèlement correspondant à des agencements spécifiques et significatifs sont intégrés au droit d'utilisation initial par contrepartie des provisions de passif.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

- les durées de location correspondent à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice est jugé raisonnablement certain. En France par exemple, le contrat type en immobilier est le contrat de bail commercial dit bail « trois, six, neuf », pour lequel la période exécutoire de base est au maximum de neuf ans, avec une première période de trois ans non résiliable suivie de deux périodes optionnelles de renouvellement de trois ans ; ainsi, suivant les analyses, les durées peuvent être de trois, six ou neuf ans. Lorsque des investissements de type agencements, aménagements et installations sont effectués dans le cadre du contrat, la durée du contrat de location est alignée sur la durée d'amortissement de ceux-ci. Pour les contrats renouvelables tacitement (avec ou sans période exécutoire), des droits d'utilisation et des passifs de location sont comptabilisés sur la base d'une estimation de la durée économique raisonnablement prévisible des contrats, période minimale d'occupation incluse ;
- les taux d'actualisation utilisés pour calculer le droit d'utilisation et la dette de location sont déterminés pour chaque actif comme le taux implicite du contrat s'il est disponible, ou plus généralement en fonction du taux marginal d'endettement des preneurs à la date de signature. Le taux marginal d'endettement est déterminé en tenant compte de la durée moyenne (duration) du contrat ;
- en cas de modification du contrat, il est procédé à une nouvelle appréciation de l'obligation locative en tenant compte de la nouvelle durée résiduelle du contrat et donc à une nouvelle évaluation du droit d'utilisation et du passif de location.

1.j ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs ou un groupe d'actifs et de passifs, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs destinés à être cédés ». Lorsque le Groupe est engagé dans un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale hautement probable dans le délai d'un an, il classe tous les actifs et les passifs de cette filiale comme détenus en vue de la vente.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs ou le groupe d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

Dans ce cas, les pertes et profits relatifs à ces opérations sont présentés séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net des activités destinées à être cédées ». Ce poste inclut les résultats nets après impôt des activités abandonnées, le résultat net après impôt lié à l'évaluation à la valeur de marché (nette des coûts de vente), et le résultat net après impôt de la cession.

1.k AVANTAGES BENEFICIANT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

1. les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
2. les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
3. les indemnités de fin de contrat de travail ;
4. les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

- **Avantages à court terme**

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois, versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

1.1 PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe, qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

- **Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites**

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

- **Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action**

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

1.m PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, litiges, amendes et pénalités.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.n IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

1. des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

S'agissant de l'évaluation des positions fiscales incertaines, le Groupe adopte la démarche suivante :

- la probabilité qu'un traitement fiscal incertain soit agréé par les autorités fiscales est appréciée ;
- l'incertitude éventuelle est reflétée lors de la détermination du résultat fiscal en retenant soit le montant le plus probable (probabilité d'occurrence la plus élevée), soit l'espérance mathématique (somme des résultats possibles pondérés par leur probabilité d'occurrence).

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres. Ceci concerne en particulier l'effet d'impôt relatif aux coupons versés sur les instruments financiers émis par le Groupe et qualifiés d'instruments de capitaux propres comme les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.0 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux placements des activités d'assurance et aux titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.p UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

1. de l'analyse du critère des flux de trésorerie de certains actifs financiers ;
 2. du calcul des pertes de crédit attendues. Ceci concerne plus particulièrement l'évaluation du critère d'augmentation significative du risque de crédit, les modèles et hypothèses utilisés pour la mesure des pertes de crédit attendues, la détermination des différents scénarios économiques et de leur pondération ;
 3. de l'analyse des crédits renégociés afin de déterminer leur maintien au bilan ou leur décomptabilisation ;
- de l'analyse du caractère actif ou non d'un marché et de l'usage de modèles internes pour le calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels une information est donnée dans les notes annexes aux états financiers ;
 - des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers à chaque type de risque de marché, ainsi que la sensibilité de ces valorisations aux principaux paramètres non observables telles que présentées dans les notes annexes aux états financiers ;
 - de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
 - des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
 - de l'estimation des valeurs résiduelles d'immobilisations faisant l'objet de contrats de location simple et servant de base à la détermination de leur amortissement ainsi que leur dépréciation éventuelle notamment en lien avec l'effet des considérations environnementales sur l'évaluation des prix futurs des véhicules d'occasion ;
 - des actifs d'impôt différé ;
 - de l'évaluation des passifs et actifs d'assurance et des contrats d'investissement à participation discrétionnaire, par groupes de contrats, sur la base des flux de trésorerie futurs d'exécution actualisés et probabilisés, reposant sur des hypothèses qui peuvent être dérivées de données de marché ou spécifiques à l'entité, et de la reconnaissance du résultat de ces contrats sur la base des services rendus sur la période de couverture ;
 - de la détermination de l'incertitude sur les traitements fiscaux et des autres provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges. En particulier, l'issue et l'impact potentiel des enquêtes et litiges en cours est difficile à prédire avant leur terme. L'estimation des provisions est réalisée en prenant en compte toutes les informations disponibles à la date d'établissement des comptes notamment la nature du litige, les faits sous-jacents, les procédures en cours et les décisions de justice, y compris celles relatives à des cas similaires. Le Groupe peut également avoir recours à des avis d'experts et de conseillers indépendants afin d'exercer son jugement.

2. EFFETS DE LA PREMIERE APPLICATION D'IFRS 17 ET IFRS 9

- Effets de la première application d'IFRS 17 et IFRS 9 sur le bilan au 31 décembre 2022

En millions d'euros	31 décembre 2022	Effets de la 1 ^{ère} application d'IFRS 17 et 9	31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
ACTIF			
Caisse, banques centrales	318 560		318 560
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres	166 077		166 077
Prêts et opérations de pensions	191 125		191 125
Instruments financiers dérivés	327 932		327 932
Instruments financiers dérivés de couverture	25 401		25 401
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres			
Titres de dettes	35 878		35 878
Instruments de capitaux propres	2 188		2 188
Actifs financiers au coût amorti			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	32 616		32 616
Prêts et créances sur la clientèle	857 020		857 020
Titres de dettes	114 014		114 014
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(7 477)		(7 477)
Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance	247 403	(1 928) ^{(a)(c)(d)}	245 475
Actifs d'impôts courants et différés	5 893	39	5 932
Comptes de régularisation et actifs divers	209 092	(549)	208 543
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 263	(190)	6 073
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	38 468		38 468
Immobilisations incorporelles	3 790		3 790
Ecarts d'acquisition	5 294		5 294
Actifs destinés à être cédés	86 839		86 839
TOTAL ACTIF	2 666 376	(2 628)	2 663 748
DETTES			
Banques centrales	3 054		3 054
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres	99 155		99 155
Dépôts et opérations de pensions	234 076		234 076
Dettes représentées par un titre	70 460	(4 882) ^{(e)(c)}	65 578
Instruments financiers dérivés	300 121		300 121
Instruments financiers dérivés de couverture	40 001		40 001
Passifs financiers au coût amorti			
Dettes envers les établissements de crédit	124 718		124 718
Dettes envers la clientèle	1 008 054	2	1 008 056
Dettes représentées par un titre	154 143	1 216 ^(c)	155 359
Dettes subordonnées	24 156	4	24 160
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(20 201)		(20 201)
Passifs d'impôts courants et différés	3 054	(75)	2 979
Comptes de régularisation et passifs divers	185 456	(446)	185 010
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	226 532	(226 532) ^{(a)(e)}	
Passifs relatifs aux contrats d'assurance		209 772 ^(b)	209 772
Passifs financiers liés aux activités d'assurance		18 858 ^(e)	18 858
Provisions pour risques et charges	10 040		10 040
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés	77 002		77 002
TOTAL DETTES	2 539 821	(2 083)	2 537 738
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves	115 149	(141)	115 008
Résultat de la période, part du Groupe	10 196	(348)	9 848
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	125 345	(489)	124 856
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées au résultat	(3 553)	(66)	(3 619)
Total part du Groupe	121 792	(555)^(f)	121 237
Intérêts minoritaires	4 763	10	4 773
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	126 555	(545)	126 010
TOTAL PASSIF	2 666 376	(2 629)	2 663 748

La transition d'IFRS 4 à IFRS 17 a conduit à annuler par contrepartie des capitaux propres les actifs et passifs des contrats d'assurance reconnus selon l'ancienne norme, nets d'impôts différés : les passifs d'assurance, les actifs de réassurance détenus et la participation aux bénéfices différée résultant de la comptabilité reflet. Les créances et dettes liées aux contrats d'assurance ou de réassurance ne sont pas annulées, mais sont rattachées à la nouvelle évaluation des passifs et actifs d'assurance.

Les principaux impacts liés à la première application d'IFRS 4 et IFRS 17 au 31 décembre 2022 sont :

(a) L'annulation des actifs et passifs d'assurance reconnus selon IFRS 4 :

- à l'actif, -5,2 milliards d'euros au sein des « Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance » : -2,3 milliards d'euros au titre des actifs de réassurance détenus, principalement des provisions mathématiques, et -2,9 milliards d'euros au titre de la participation aux bénéfices différée résultant de la comptabilité reflet ;
- au passif, -221,6 milliards d'euros de passifs des contrats d'assurance précédemment comptabilisés en « Provisions et passifs techniques liés aux contrats d'assurance ».

(b) La comptabilisation des « Passifs relatifs aux contrats d'assurance » pour +209,8 milliards d'euros, dont :

- la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs d'exécution des contrats, et l'ajustement pour risque associé et la marge de service contractuel évalués selon IFRS 17 ;
- les autres actifs et passifs liés aux contrats d'assurance (principalement les créances et dettes vis-à-vis des assurés).

Les modalités d'évaluation des contrats d'assurance en date de transition sont décrites dans la note 1.a « Normes comptables applicable » - Transition d'IFRS 4 à IFRS 17.

(c) Le Groupe applique l'amendement à IFRS 9 permettant de reconnaître au bilan les instruments financiers émis par le Groupe détenus en tant que sous-jacents de contrats participatifs directs et évalués en valeur de marché par résultat. En conséquence, les « Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance » augmentent de +2 milliards d'euros en contrepartie, au passif, des « Dettes représentées par un titre en valeur de marché par résultat » pour +0,8 milliard d'euros et des « Dettes représentées par un titre au coût amorti » pour +1,2 milliard d'euros.

(d) Le Groupe a également appliqué les modifications d'IAS 40 et d'IAS 16, consécutives à IFRS 17, conduisant à évaluer en valeur de marché par résultat les immeubles détenus comme éléments sous-jacents de contrats participatifs directs et reconnaître +1,6 milliard d'euros en « Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance ».

(e) L'ensemble des « Passifs financiers liés aux activités d'assurance » précédemment comptabilisés en « Dettes représentées par un titre » pour +5,7 milliards d'euros ou en « Autres passifs d'assurance » ont été regroupés au sein d'un même poste.

(f) L'application des normes IFRS 17 et IFRS 9 conduit à un impact net d'impôt sur les capitaux propres part du Groupe de - 0,6 milliard d'euros au 31 décembre 2022.

• **Effets de la première application d'IFRS 9 et IFRS 17 sur les « Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance »**

En millions d'euros	31 décembre 2022 (IAS 39/ IFRS 4)	Reclassements					Total des reclassements vers les catégories comptables IFRS 9	Effets de l'application de la norme IFRS 9 (entités d'assurance)		Effets de l'application des normes IFRS 17, IAS 16 et IAS 40	31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
		Actifs disponibles à la vente en valeur de marché par capitaux propres		Prêts et créances et actifs détenus jusqu'à l'échéance au coût amorti		Autres reclassements		Variation de valeur (phase 1)	Ajustement dépréciation (phase 2)		
		Titres de dettes	Titres de capitaux propres	Titres de dettes	Prêts et créances						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	125 640	7 694	9 497	101	165	325	17 782	276		2 015	145 713
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	104 961	(7 694)	(9 497)	967		255	(15 969)	93	(60)		89 025
Actifs financiers au coût amorti	4 044			(1 068)	(165)	(29)	(1 262)			(1 629)	1 153
Placements consolidés par mise en équivalence	342					(228)	(228)				114
Immeubles de placement	7 257									1 562	8 819
Part des réassureurs dans des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement	2 277									(2 277)	
Participation différée active aux bénéfices	2 882									(2 882)	
Actifs relatifs aux contrats d'assurance										651	651
Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance	247 403	-	-	-	-	323	323	369	(60)	(2 560)	245 475

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance sont gérés par portefeuilles correspondant aux passifs d'assurance qu'ils adossent ou aux fonds propres. Les modèles de gestion ont donc été déterminés selon ces portefeuilles à la date de transition à IFRS 9.

En application des critères du modèle de gestion et des flux de trésorerie, les instruments de dettes sont en grande partie classés selon le modèle « collecte et vente », à l'exception de ceux en représentation des contrats en unités de compte, des instruments de dette détenus par les OPCVM consolidés et gérés en valeur liquidative, qui sont classés en valeur de marché par résultat. Certains actifs spécifiques sont évalués en valeur de marché sur option. Les instruments de capitaux propres sont majoritairement évalués en valeur de marché par résultat sauf dans le cas de certains actifs des portefeuilles adossant les fonds propres et les contrats non participatifs, qui sont évalués en valeur de marché par capitaux propres. Les fonds non consolidés classés en actifs financiers disponibles à la vente sous IAS 39 ont été reclassés en valeur de marché par résultat. Le traitement des dérivés reste inchangé, y compris pour la comptabilité de couverture pour laquelle les principes d'IAS 39 restent appliqués par le Groupe (cf. note 1.f.9).

Les tableaux suivants présentent les variations des valeurs comptables des contrats d'assurance hors contrats de réassurance.

- Variations des valeurs comptables des contrats d'assurance - couverture restante et sinistres survenus**

Contrats d'assurance émis, hors contrats d'assurance En millions d'euros	Couverture restante hors élément de perte	Couverture restante : élément de perte	Sinistres survenus	Total des passifs nets
(Actifs) ou passifs nets au 1er janvier 2022 ⁽¹⁾	236 471	93	3 354	239 918
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(24 419)	60	21 793	(2 566)
<i>dont produits des activités d'assurance</i>	(8 759)			(8 759)
<i>dont charges afférentes aux activités d'assurance</i>	2 381	60	3 752	6 193
<i>dont composante d'investissement</i>	(18 041)		18 041	-
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	(29 773)		(172)	(29 945)
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	(54 192)	60	21 621	(32 511)
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	25 895			25 895
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(2 186)			(2 186)
Sinistres et autres charges payés (y compris la composante d'investissement)			(21 997)	(21 997)
Total flux de trésorerie	23 709	-	(21 997)	1 712
Autres variations	(551)	(1)	984	432
(Actifs) ou passifs nets au 31 décembre 2022 ⁽¹⁾	205 437	152	3 962	209 551

⁽¹⁾ Y compris les créances et les dettes rattachables aux contrats d'assurance pour un actif net de 501 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre un actif net de 1 248 millions d'euros au 1er janvier 2022.

- Variations des valeurs comptables des contrats d'assurance non évalués selon la méthode d'affectation de primes – analyse par composante d'évaluation**

Contrats d'assurance émis non évalués selon la méthode d'affectation de primes En millions d'euros	Valeur actualisée des flux de trésorerie	Ajustement au titre du risque	Marge sur services contractuels	Total
(Actifs) ou passifs nets au 1er janvier 2022 ⁽¹⁾	217 803	1 260	18 598	237 661
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(372)	(172)	(1 493)	(2 037)
<i>dont variations liées aux services futurs - nouveaux contrats</i>	(1 587)	99	1 551	63
<i>dont variations liées aux services futurs - changement d'estimation</i>	1 387	(160)	(1 217)	10
<i>dont variations liées aux services rendus au cours de la période</i>	(34)	(77)	(1 827)	(1 938)
<i>dont variations liées aux services passés</i>	(138)	(34)	-	(172)
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	(29 882)	(39)	36	(29 885)
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	(30 254)	(211)	(1 457)	(31 922)
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	22 690			22 690
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(911)			(911)
Sinistres et autres charges payés (y compris la composante d'investissement)	(20 557)			(20 557)
Total flux de trésorerie	1 222	-	-	1 222
Autres variations	651	(1)	(76)	574
(Actifs) ou passifs nets au 31 décembre 2022 ⁽¹⁾	189 422	1 048	17 065	207 535

⁽¹⁾ Y compris les créances et les dettes rattachables aux contrats d'assurance pour un actif net de 504 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre un actif net de 1 267 millions d'euros au 1er janvier 2022.

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2023

3.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti et des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres.

Ces rubriques incluent également la rémunération des instruments financiers non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas une comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres, ainsi que celle des instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

Dans le cas d'intérêts négatifs associés à des prêts et créances ou à des dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, ceux-ci sont comptabilisés respectivement en charges d'intérêts ou en produits d'intérêts.

En millions d'euros	1er semestre 2023			1er semestre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers au coût amorti	29 770	(21 158)	8 612	13 655	(4 471)	9 184
Comptes et prêts / emprunts	26 480	(16 115)	10 365	12 163	(3 183)	8 980
Opérations de pension	246	(448)	(202)	115	(8)	107
Opérations de location-financement	1 068	(49)	1 019	860	(50)	810
Titres de dette	1 976		1 976	517		517
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		(4 546)	(4 546)		(1 230)	(1 230)
Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	925	-	925	425	-	425
Instruments financiers en valeur de marché par résultat (hors portefeuille de transaction)	126	(631)	(505)	20	(70)	(50)
Instruments de couverture de résultats futurs	2 094	(863)	1 231	1 271	(718)	553
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	3 220	(4 395)	(1 175)	1 544	(1 290)	254
Passif de location	-	(32)	(32)	-	(22)	(22)
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	36 135	(27 079)	9 056	16 915	(6 571)	10 344

La marge d'intérêts comprend notamment une charge de 833 millions d'euros due à l'ajustement des couvertures économiques à la suite des changements de modalités sur le TLTRO mentionnés ci-après.

La marge d'intérêt intègre des charges de financement relatives au métier Global Markets, dont les revenus sont essentiellement comptabilisés au sein des « Gains net sur instruments financiers en valeur de marché par résultat » (cf. note 3.c), ainsi qu'au métier Arval dont les produits de location simple sont présentés en note 3.e.

L'évolution de la marge d'intérêts s'apprécie donc conjointement avec celles observées sur ces postes. Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 161 millions d'euros pour le premier semestre 2023 contre 145 millions d'euros pour le premier semestre 2022.

Le Groupe a souscrit au programme de TLTRO III (*Targeted Longer-Term Refinancing Operations*), tel que modifié par le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne en mars 2020 décembre 2020 et octobre 2022 (cf.note 5.f). Le Groupe a répondu aux critères de croissance d'octroi de crédit lui permettant de bénéficier des conditions de taux favorables applicables pour chaque période de référence, à savoir :

- sur les deux périodes spéciales d'intérêt (i.e. de juin 2020 jusqu'en juin 2022) : le taux moyen de la facilité de dépôt (« DFR ») -50 points de base, soit -1 % ;
- sur la période suivante (i.e. de juin 2022 à novembre 2022) : la moyenne du DFR entre la date de souscription initiale à l'opération de TLTRO III et le 22 novembre 2022, soit, pour les principaux tirages, -0,36 % pour celui de juin 2020 et -0,29 % pour celui de mars 2021 ;
- sur la dernière période (depuis le 23 novembre 2022) : la moyenne du DFR entre le 23 novembre 2022 et la date de remboursement. Le taux d'intérêt effectif moyen appliqué au titre de cette dernière période est de 2,55 % (1,64 % jusqu'au 31 décembre 2022 et 2,75 % pour le premier semestre 2023).

Ce taux révisable est considéré comme un taux de marché car il est défini par la Banque centrale européenne et est applicable à tous les établissements de crédit répondant aux critères d'octroi. Le taux d'intérêt effectif de ces passifs financiers est déterminé pour chaque période de référence, ses deux composantes (taux de référence et marge) ayant un caractère révisable ; il correspond au taux nominal. L'ajout en octobre 2022 de la dernière période d'intérêt fait partie des décisions de la Banque centrale européenne dans la cadre de sa politique monétaire et n'est pas considéré à ce titre comme une modification contractuelle au sens d'IFRS 9 mais comme la révision du taux de marché.

3.b COMMISSIONS

En millions d'euros	1er semestre 2023			1er semestre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	2 422	(581)	1 841	2 325	(554)	1 771
Opérations sur titres et dérivés	1 227	(923)	304	1 034	(800)	234
Engagements de financement et de garantie	568	(88)	480	585	(41)	544
Prestations de service et gestion d'actifs	2 581	(176)	2 405	2 732	(148)	2 584
Autres	602	(706)	(104)	598	(626)	(28)
Produits et charges de commissions	7 400	(2 474)	4 926	7 274	(2 169)	5 105
<i>- dont détention ou placement d'actifs pour le compte de la clientèle, de fiduciaires, d'institutions de retraite ou de prévoyance et d'autres institutions</i>	1 618	(273)	1 345	1 675	(149)	1 526
<i>- dont instruments financiers non évalués à la valeur de marché par résultat</i>	1 572	(226)	1 346	1 534	(165)	1 369

3.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction, aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, aux titres de capitaux propres non détenus à des fins de transaction pour lesquels l'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue, ainsi qu'aux instruments de dette dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs.

Ces éléments de résultat comprennent les dividendes sur ces instruments et excluent les revenus et charges d'intérêts des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option et des instruments dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs, qui sont présentés dans la « Marge d'intérêts » (cf. note 3.a).

En millions d'euros	1er semestre 2023	1er semestre 2022 retraité selon IFRS17 et 9
Instruments financiers du portefeuille de transaction	7 600	(5 851)
Instruments financiers de taux et de crédit	1 188	(5 854)
Instruments financiers de capital	3 945	(6 042)
Instruments financiers de change	3 624	4 388
Opérations de pension	(2 031)	(58)
Autres instruments financiers	874	1 715
Instruments évalués en valeur de marché sur option	(2 047)	11 140
Autres instruments financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat	236	311
Incidence de la comptabilité de couverture	109	(27)
Instruments dérivés de couverture de valeur	1 320	(7 377)
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	(1 211)	7 350
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	5 898	5 573

Les montants de gains et pertes des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option sont relatifs principalement à des instruments dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles d'instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction qui les couvrent économiquement.

Les gains nets du portefeuille de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des premiers semestres 2023 et 2022, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

Les facteurs potentiels d'inefficacité sont les différences entre les instruments de couverture et les instruments couverts, notamment du fait de divergences dans les caractéristiques des instruments, telles que la fréquence et la date de révision des index de taux, la fréquence des paiements et les courbes d'actualisation utilisées, ou lorsque les instruments dérivés ont une valeur de marché non nulle à la date de documentation de la relation de couverture. Les ajustements de valeur pour risque de contrepartie s'appliquant aux instruments de couverture sont également sources d'inefficacité.

Les variations de valeur cumulées en capitaux propres relatives à des couvertures de flux futurs interrompues qui ont été reclassées en résultat au premier semestre 2023 sont non significatives que l'instrument couvert existe ou n'existe plus.

3.d GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	1er semestre 2023	1er semestre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
Plus ou moins-values sur instruments de dette	48	-
Produits de dividendes sur instruments de capitaux propres	71	110
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	119	110

Les produits d'intérêt relatifs aux titres de dette sont compris dans la note 3.a *Marge d'intérêts* et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein de la note 3.g *Coût du risque*.

3.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	1er semestre 2023			1er semestre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets des immeubles de placement	30	(13)	17	36	(21)	15
Produits nets des immobilisations en location simple	7 514	(5 639)	1 875	6 545	(5 213)	1 332
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	266	(242)	24	299	(238)	61
Autres produits nets	1 139	(897)	242	802	(768)	34
Total net des produits et charges des autres activités	8 949	(6 791)	2 158	7 682	(6 240)	1 442

3.f CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En millions d'euros	1er semestre 2023	1er semestre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Frais de personnel des activités bancaires	(8 942)	(8 412)
Autres charges générales d'exploitation des activités bancaires	(6 166)	(6 129)
<i>dont services extérieurs et autres charges générales d'exploitation</i>	<i>(4 276)</i>	<i>(4 057)</i>
<i>dont taxes et contributions ⁽¹⁾</i>	<i>(1 890)</i>	<i>(2 072)</i>
Frais de gestion non rattachables des activités d'assurance (note 6.b)	(380)	(355)
Reclassement des frais supportés par les distributeurs internes rattachables aux contrats d'assurance	521	510
Charges générales d'exploitation	(14 967)	(14 386)

⁽¹⁾ Les contributions au Fonds de résolution européen, y compris contributions exceptionnelles, s'élèvent à 1 002 millions d'euros au premier semestre 2023 contre 1 256 millions d'euros pour le premier semestre 2022.

Les taxes et contributions, y compris celles relatives aux activités d'assurance, s'élèvent à 1 949 millions d'euros au premier semestre 2023 (contre 2 137 millions d'euros au premier semestre 2022).

Les frais directement rattachables à des contrats d'assurance sont présentés au sein des « Produits nets des activités d'assurance ». Ces frais sont constitués principalement des commissions de distribution payées pour l'acquisition des contrats ainsi que des autres coûts nécessaires à la gestion des contrats. Ils sont inclus dans les charges d'exécution des contrats au sein du « Résultat des activités d'assurance » (cf. note 6.a).

Ces frais rattachables à des contrats d'assurance incluent les frais de gestion engagés par les réseaux bancaires du Groupe pour distribuer des contrats d'assurance. L'évaluation de ces coûts est effectuée sur la base des commissions payées par les entités d'assurance aux distributeurs internes déduction faite de leur marge. Ces coûts sont exclus des « Charges générales d'exploitation » pour être intégrés dans les flux d'exécution des contrats par le biais du « Reclassement des frais supportés par les distributeurs internes rattachables aux contrats d'assurance ».

Les frais de gestion non directement rattachables à des contrats d'assurance sont présentés au sein des « Charges générales d'exploitation ».

La réconciliation par nature et par destination des charges générales d'exploitation des activités d'assurance est présentée dans la note 6.b.

3.g COUT DU RISQUE

Le modèle général d'évaluation des dépréciations décrit dans la note 1.f.5 et utilisé par le Groupe s'articule autour des deux étapes suivantes :

- évaluer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et
- mesurer la provision pour dépréciation sur la base d'une perte attendue sur 12 mois ou sur la base d'une perte attendue sur la durée de vie (i.e. perte attendue à maturité).

Ces deux étapes s'appuient sur des informations prospectives.

Augmentation significative du risque de crédit

Au 31 décembre 2022, BNP Paribas a fait évoluer ses critères d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit en ligne avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne.

Précédemment, hors métier spécialisé du crédit à la consommation, l'analyse de la détérioration du risque de crédit s'appuyait pour l'essentiel sur l'évolution de la note interne de crédit, indicateur de la probabilité de défaut moyenne à 1 an sur l'ensemble du cycle. Afin de prendre en compte de manière plus complète l'information prospective, les nouveaux critères retiennent comme indicateur principal la probabilité de défaut à maturité, dérivée de la note interne en y intégrant les conséquences attendues de l'évolution des scénarios macroéconomiques.

Selon ces nouveaux critères, le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement, et l'actif classé en strate 2, si la probabilité de défaut à maturité de l'instrument a été multipliée au moins par 3 depuis l'origination. Ce critère en variation relative est complété par un critère en variation absolue de la probabilité de défaut de 400 points de base.

De plus, pour l'ensemble des portefeuilles (hors métier spécialisé du crédit à la consommation) :

- la facilité est présumée être en strate 1 lorsque sa probabilité de défaut « Point in Time » (PD PiT) à 1 an est inférieure à 0,3 % en date de clôture, car les changements de probabilité de défaut liés à des dégradations de notation dans cette zone sont faibles, et donc considérés comme non « significatifs » ;
- quand la PD PiT à 1 an est supérieure à 20 % en date de clôture, compte tenu des pratiques du Groupe en matière d'émission de crédits, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2 (dans la mesure où la facilité n'est pas dépréciée).

Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'existence d'un incident de paiement éventuellement régularisé intervenu au cours des 12 derniers mois est considérée comme une indication d'augmentation significative du risque de crédit et la facilité est alors classée en strate 2.

Le tableau ci-dessous présente une comparaison entre l'ancien et le nouveau dispositif d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit :

		Niveau de probabilité de défaut présumant l'absence de détérioration (strate 1)	Détérioration depuis l'origination entraînant le passage en strate 2	Niveau de probabilité de défaut présumant la détérioration (strate 2)
Critères antérieurs	Clientèle de détail	Probabilité de défaut un an* < 0,25 %	$\frac{\text{Probabilité de défaut un an}}{\text{Probabilité de défaut un an à l'origination}} > 4$ ou Détérioration de la note interne ≥ 6 crans	Probabilité de défaut un an > 10 %
	Petites et moyennes entreprises	Note interne ≤ 4	Détérioration de la note interne ≥ 6 crans	Note interne $\geq 9+$
	Grandes entreprises		Détérioration de la note interne ≥ 3 crans	
Nouveaux critères		Probabilité de défaut PiT** un an < 0,3 %	$\frac{\text{Probabilité de défaut PiT à maturité}}{\text{Probabilité de défaut PiT à maturité à l'origination}} > 3$ ou Variation de la probabilité de défaut PiT à maturité depuis l'origination > 400 pb	Probabilité de défaut PiT un an > 20 %

* Probabilité de défaut correspondant à une moyenne sur l'ensemble du cycle.

** Probabilité de défaut "Point in Time" (PiT) intégrant l'information prospective.

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale et l'actif classé en strate 2, en cas de retard de paiement de plus de 30 jours ou de restructuration en raison de difficultés financières (dans la mesure où la facilité n'est pas dépréciée).

Au cours du premier semestre 2022, les notes internes des contreparties russes (y compris la note souveraine) ont fait l'objet d'une dégradation systématique pour prendre en considération les événements récents entraînant ainsi le transfert de leurs encours en strate 2. Compte tenu du niveau d'exposition limité du Groupe sur ce pays, cette dégradation n'a toutefois pas eu d'effet significatif sur le coût du risque de la période.

Informations prospectives

Le Groupe prend en compte des informations prospectives à la fois dans l'estimation de l'augmentation significative du risque de crédit et dans la mesure des pertes de crédit attendues (Expected Credit Loss – « ECL »).

S'agissant de la mesure des pertes de crédit attendues, le Groupe a fait le choix de retenir 4 scénarios macroéconomiques par zone géographique, couvrant un large panel de conditions économiques futures potentielles :

- un scénario central, en ligne avec le scénario utilisé dans le cadre du processus budgétaire ;
- un scénario favorable, prenant en compte des situations où les performances économiques sont meilleures que prévues ;
- un scénario adverse, correspondant au scénario utilisé trimestriellement dans le cadre des exercices de test de résistance réalisés par le Groupe ;
- un scénario sévère qui correspond à un choc d'amplitude plus importante que celle du scénario adverse.

Le lien entre les scénarios macroéconomiques et la mesure de l'ECL est principalement établi au travers de la modélisation des probabilités de défaut et par la déformation des matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque). Les probabilités de défaut ainsi déterminées par les scénarios macroéconomiques permettent de mesurer les pertes attendues pour chaque scénario.

Le dispositif du Groupe est décliné par secteur afin de prendre en compte l'hétérogénéité des dynamiques sectorielles dans l'évaluation de la probabilité de défaut pour les entreprises.

La prise en compte de l'information prospective est également intégrée à la détermination de la détérioration significative du risque de crédit puisque les probabilités de défaut servant de base à cette évaluation intègrent l'information prospective multi-scénario de la même manière que pour le calcul de l'ECL.

Le poids à attribuer aux pertes de crédit attendues calculées dans chacun des scénarios est fixé à 50 % pour le scénario central et :

- le poids des trois scénarios alternatifs est défini selon la position dans le cycle économique. Dans l'approche retenue, les scénarios adverse et sévère ont un poids plus important dans les situations en haut de cycle que dans les situations en bas de cycle, en anticipation d'un retournement potentiel défavorable de l'économie ;
- le poids du scénario favorable est au minimum de 10 % et au maximum est de 40 %.
- le poids total des scénarios défavorables fluctue symétriquement au scénario favorable dans un intervalle également compris entre 10% et 40% ; la composante sévère représente 20% de ce poids et au minimum une pondération de 5%.

Lorsque cela s'avère pertinent, la mesure des dépréciations peut prendre en compte des scénarios de vente des actifs.

Scénarios macroéconomiques

Les quatre scénarios macroéconomiques sont définis avec un horizon de projection à 3 ans. Ils correspondent à :

- un scénario central, qui décrit la situation économique la plus probable sur l'horizon de projection. Ce scénario est mis à jour à une fréquence trimestrielle. Il est élaboré par la cellule de Recherche Economique du Groupe, en collaboration avec divers experts du Groupe. Les projections sont déclinées pour les principaux marchés du Groupe (France, Italie, Belgique, Etats-Unis et zone euro), au travers des principales variables macroéconomiques (le Produit Intérieur Brut - PIB - et ses composantes, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, les taux d'intérêt, les taux de change, le prix du pétrole, les prix du marché immobilier, etc.) qui sont déterminantes dans la modélisation des paramètres de risque utilisés dans le cadre du processus de test de résistance ;
- un scénario adverse, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques pesant sur le scénario central, et dont il résulte une situation économique beaucoup plus défavorable. Le choc sur le PIB est appliqué avec une ampleur variable, mais de manière simultanée, aux différentes économies considérées. Les hypothèses retenues sont généralement cohérentes avec celles proposées par les régulateurs. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt, etc.) sont définies sur la base de relations économétriques établies, et de jugement d'expert ;
- un scénario sévère, qui est une version aggravée du scénario adverse ;
- un scénario favorable, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques ayant un effet positif sur l'économie, et dont il résulte une situation économique plus favorable. Le choc favorable sur le PIB est déduit du choc adverse sur le PIB de telle sorte que les probabilités des deux chocs sont égales en moyenne sur le cycle. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt, etc.) sont définies de la même manière que dans le scénario adverse.

Le lien entre les scénarios macroéconomiques et la mesure de l'ECL est complété par une approche permettant de prendre en compte des aspects d'anticipation non capturés par les modèles dans l'approche générique. Cela est en particulier le cas lorsque des événements sans précédent dans la chronique historique prise en compte pour construire les modèles se réalisent ou sont anticipés, ou lorsque la nature ou l'amplitude de variation d'un paramètre macroéconomique vient remettre en cause les corrélations passées. Ainsi, la situation d'inflation élevée constatée récemment et la hausse associée des taux d'intérêt ne sont pas observés dans l'historique de référence. Dans ce contexte, le Groupe a développé une approche permettant de prendre en compte les perspectives économiques à venir dans l'appréciation de la solidité financière des contreparties. Cette approche consiste à simuler l'impact de la hausse des taux sur leurs ratios financiers et l'effet induit des baisses de prix pour les transactions d'immobilier commercial à partir du deuxième trimestre 2023.

De plus, des ajustements post-modèles sont considérés pour prendre en compte le cas échéant les conséquences d'incidents climatiques sur les pertes attendues.

Scénario central

L'activité mondiale a considérablement ralenti à la fin de 2022 et au début de 2023, en raison notamment de l'inflation très élevée et du resserrement des conditions financières. La détérioration de l'activité a toutefois été moins prononcée qu'initialement anticipé pour diverses raisons. En Europe, la crise de l'énergie a été moins grave qu'anticipé, en partie grâce aux conditions climatiques clémentes de l'hiver. La réouverture de l'économie chinoise

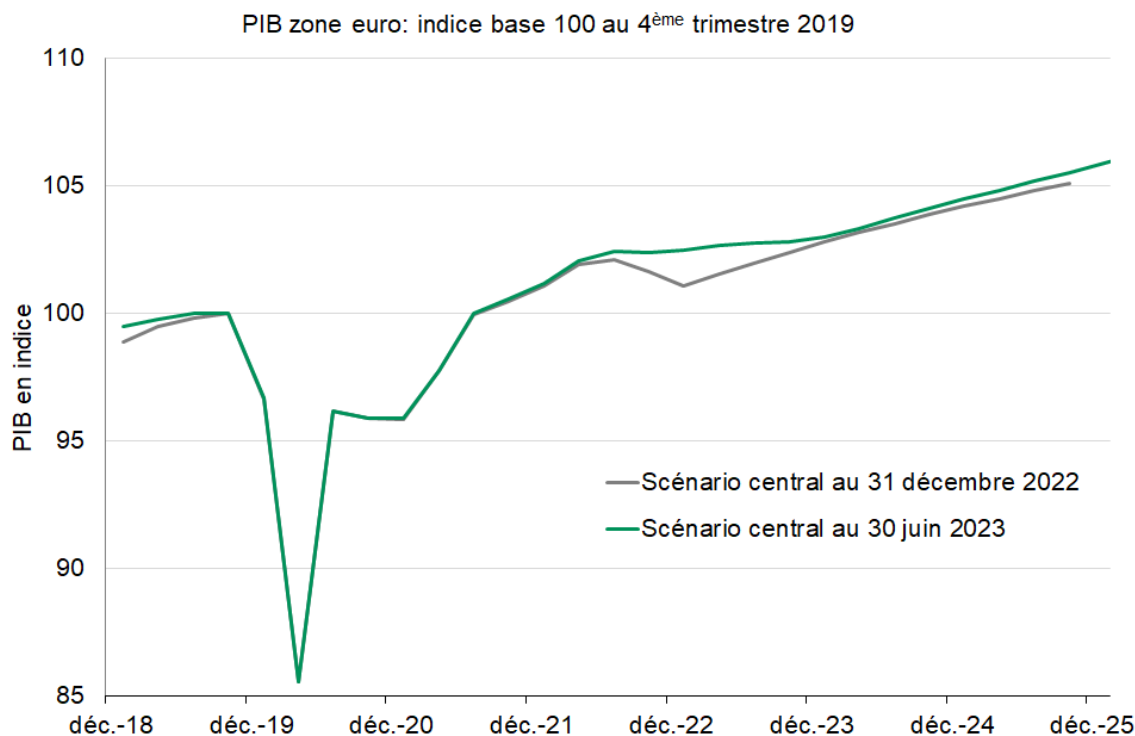
et l'atténuation des tensions sur la chaîne d'approvisionnement ont également eu des répercussions positives sur l'activité mondiale. De plus, la demande des consommateurs s'est avérée résiliente, notamment grâce aux mesures de soutien budgétaires des gouvernements et au recours des ménages à leur épargne.

Les perspectives d'activité à court terme devraient encore être affectées par l'inflation élevée et le resserrement des conditions de financement. Dans ce contexte, l'activité devrait croître à un rythme modéré en moyenne en 2023, dans la zone euro (+0,7%) comme aux États-Unis (+0,9%) (tandis qu'au 31 décembre 2022, une stagnation de l'activité était attendue dans les deux régions). La croissance se renforcerait progressivement à partir de 2024, en présence d'évolutions moins pénalisantes en matière d'inflation et de taux d'intérêt.

Après avoir atteint des niveaux très élevés fin 2022, l'inflation s'est modérée au début de l'année 2023, grâce à une baisse marquée de la contribution des prix de l'énergie. Cette tendance à la baisse devrait se poursuivre, en raison de la modération des contributions de l'énergie et de l'alimentation et de la réduction marquée des tensions sur la chaîne d'approvisionnement. Toutefois, en moyenne annuelle, l'inflation restera très élevée en 2023 dans de nombreux pays, dépassant de manière significative les objectifs des banques centrales dans la plupart des cas (notamment en zone euro et aux États-Unis). L'inflation devrait revenir à des niveaux plus habituels d'ici la fin de 2024 en zone euro et aux États-Unis.

Les principales banques centrales (Banque centrale européenne, Réserve fédérale des États-Unis) ont poursuivi le resserrement de leur politique monétaire pour lutter contre les pressions inflationnistes au premier semestre de 2023. Toutefois, la fin des cycles de resserrement semble très proche tant aux États-Unis que dans la zone euro. Les principaux taux d'intérêt à court et à long terme devraient atteindre un pic en 2023, avant de diminuer en 2024 et 2025 (alors que les banques centrales devraient abaisser leurs taux directeurs dans un contexte d'inflation plus modérée).

Le graphique ci-après présente une comparaison des projections du PIB de la zone euro retenues dans le scénario central pour le calcul des ECL au 31 décembre 2022 et au 30 juin 2023.



- **Variables macroéconomiques, scénario central au 30 juin 2023**

<i>(moyennes annuelles)</i>	2022	2023	2024	2025
Taux de croissance du PIB				
Zone euro	3,5 %	0,7 %	0,9 %	1,4 %
France	2,6 %	0,6 %	0,9 %	1,4 %
Italie	3,8 %	0,9 %	0,9 %	1,1 %
Belgique	3,1 %	0,9 %	0,9 %	1,3 %
États-Unis	2,1 %	0,9 %	0,6 %	1,9 %
Taux de chômage				
Zone euro	6,7 %	6,8 %	7,1 %	7,0 %
France	7,3 %	7,1 %	7,4 %	7,3 %
Italie	8,1 %	8,0 %	8,2 %	8,0 %
Belgique	5,6 %	6,1 %	6,5 %	6,5 %
États-Unis	3,7 %	3,9 %	4,7 %	4,5 %
Taux d'inflation				
Zone euro	8,4 %	5,8 %	2,3 %	2,0 %
France	5,9 %	6,1 %	2,3 %	2,0 %
Italie	8,7 %	6,3 %	2,2 %	2,0 %
Belgique	10,3 %	2,8 %	1,7 %	1,6 %
États-Unis	8,0 %	4,1 %	2,3 %	2,2 %
Taux des obligations souveraines à 10 ans				
Allemagne	1,17 %	2,46 %	2,29 %	2,25 %
France	1,71 %	3,03 %	2,89 %	2,85 %
Italie	3,05 %	4,43 %	4,39 %	4,35 %
Belgique	1,71 %	3,06 %	2,89 %	2,85 %
États-Unis	2,95 %	3,45 %	3,25 %	3,25 %

Scénarios adverse et sévère

Les scénarios adverse et sévère supposent la matérialisation de certains risques baissiers, entraînant des trajectoires économiques beaucoup moins favorables que dans le scénario central.

Les risques principaux suivants sont identifiés :

- **Des risques géopolitiques.** Les tensions géopolitiques ont augmenté régulièrement ces dernières années et ont contribué à une fracture de l'économie mondiale. Ces évolutions augmentent les risques liés aux prix des matières premières et aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Le recours plus fréquent aux sanctions internationales accroît également l'ampleur des conséquences possibles. Les tensions géopolitiques peuvent peser sur l'économie mondiale via divers canaux tels que des chocs sur les prix des matières premières, les marchés financiers, la confiance des entreprises, ou des perturbations des chaînes d'approvisionnement et du commerce international. Ces évolutions sont susceptibles de conduire simultanément à une inflation plus élevée (pendant un certain temps) et à une activité plus faible, compliquant d'autant plus la tâche des banques centrales.
- **Un impact des taux d'intérêt plus élevé que prévu.** En raison du pic d'inflation, les banques centrales ont sensiblement resserré leur politique monétaire, conduisant à des niveaux de taux d'intérêt à court et à long terme beaucoup plus élevés qu'auparavant. Cette évolution a déjà pesé sur l'activité, notamment dans les secteurs sensibles aux taux d'intérêt en particulier le secteur immobilier. L'incidence des taux d'intérêt plus élevés pourrait encore augmenter de façon significative au cours des prochains trimestres, étant donné les retards habituels entre l'augmentation des taux et son effet sur l'économie. Dans un contexte économique plus défavorable, un resserrement des conditions financières, conjugué à une évolution plus faible de l'activité, pourrait conduire à des tendances plus défavorables par rapport au scénario central en ce qui concerne le crédit, les dépenses d'investissement, les prix de l'immobilier résidentiel et commercial, et les taux de défaut.
- **Des finances publiques plus fragiles.** Le fait que les ratios de la dette publique rapportée au PIB soient élevés accroît les risques liés aux finances publiques dans un contexte de taux d'intérêt élevés et de faible

croissance. Ces évolutions combinées pourraient donner naissance dans certains pays à des tensions sur les marchés (élargissement des spreads de taux souverains) et affecter l'activité par plusieurs canaux (hausse des taux d'intérêt, réduction des dépenses publiques, hausse des impôts).

Les scénarios adverse et sévère supposent la matérialisation de ces risques latents à partir du troisième trimestre 2023.

Bien que les risques identifiés soient présents dans ces deux scénarios, leurs répercussions sont supposées être nettement plus prononcées dans le scénario sévère, en raison de chocs directs plus prononcés (ex : hausse des prix des matières premières) et du développement d'une spirale négative entre les principaux facteurs (ex : activité, dette publique, taux obligataires, marchés boursiers).

Parmi les pays considérés, les niveaux du PIB dans le scénario adverse se situent entre 7,8% et 10,8% plus bas que dans le scénario central à la fin de la période de choc. En particulier, cet écart atteint 9% en moyenne dans la zone euro et aux États-Unis.

Dans le scénario sévère, les niveaux du PIB sont inférieurs de 11,6 % à 15,8 % à ceux du scénario central à la fin de la période de choc. Cet écart atteint 13,2% tant en zone euro qu'aux États-Unis.

Pondération des scénarios et sensibilité du coût du risque

Au 30 juin 2023, la pondération du scénario favorable retenue par le Groupe est de 33 %, de 12 % pour le scénario adverse et de 5 % pour le scénario sévère. Au 31 décembre 2022, la pondération du scénario favorable était de 34 % et de 16% pour l'adverse (le scénario sévère a été introduit en 2023).

La sensibilité du montant des pertes attendues (ECL) sur l'ensemble des actifs financiers au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres et aux engagements de crédit est appréciée en comparant l'estimation des pertes attendues issue de la pondération des scénarios ci-dessus à celle issue de chacun des deux scénarios principaux :

- une hausse des ECL de 25 %, soit 1 300 millions d'euros selon le scénario adverse (22 % au 31 décembre 2022) ;
- une baisse des ECL de 13 %, soit 700 millions d'euros selon le scénario favorable (7 % au 31 décembre 2022).

Adaptation du dispositif d'évaluation des pertes de crédit attendues pour prendre en compte les spécificités de la crise sanitaire :

Des ajustements conservateurs ont été pris en compte lorsque les modèles utilisés se fondaient sur des indicateurs présentant des niveaux atypiques dans le contexte de la crise sanitaire et en lien avec les mesures de soutien, tels que la hausse des dépôts et la baisse des retards de paiement sur la clientèle de détail et les entrepreneurs.

Pour le métier spécialisé du crédit à la consommation, un ajustement conservateur avait été considéré en 2020 sur les crédits ayant fait l'objet d'un report d'échéance. En 2021, cet ajustement a été repris en lien avec le retour au paiement satisfaisant constaté sur ces crédits. Cependant, un ajustement conservateur avait été constitué pour compenser le niveau atypique des retards de paiement.

Ces ajustements post-modèles ont été repris en 2022.

Adaptation du dispositif d'évaluation des pertes de crédit attendues pour prendre en compte la hausse significative de l'inflation et des taux d'intérêt :

Des ajustements complémentaires ont été constitués en 2022 afin de tenir compte des effets de l'inflation et de la hausse des taux lorsque cet effet n'est pas directement estimé par les modèles. Par exemple, au sein du métier spécialisé du crédit à la consommation, des ajustements ont été considérés pour les catégories de clientèle les plus sensibles à la baisse progressive de leur reste-à-vivre. La plus grande partie de ces ajustements a été intégrée aux modèles au cours de l'année 2022 et durant le premier semestre 2023 conduisant à une diminution des ajustements en sortie de modèle.

L'ensemble des ajustements représente 4,7 % du montant total des pertes de crédit attendues au 30 juin 2023, contre 6,1 % au 31 décembre 2022.

- **Coût du risque de la période**

En millions d'euros	1er semestre 2023	1er semestre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Dotations nettes aux dépréciations	(1 052)	(1 318)
Récupérations sur créances amorties	113	185
Pertes sur créances irrécouvrables	(262)	(276)
Pertes sur prêts hypothécaires en Pologne	(130)	
Total du coût du risque de la période	(1 331)	(1 409)

Les charges relatives aux risques juridiques remettant en cause la validité ou la force exécutoire d'instruments financiers octroyés sont présentées en « Coût du risque » à compter du 1er janvier 2023 (cf. note 5.k). Les pertes attendues ainsi constatées dans le coût du risque au premier semestre 2023 sur les prêts hypothécaires en Pologne s'élèvent à 130 millions d'euros (contre 48 millions d'euros au premier semestre 2022, présentés en « Produit net bancaire »).

Coût du risque de la période par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	1er semestre 2023	1er semestre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Banques centrales	(4)	(5)
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	(11)	(1)
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	4	5
Actifs au coût amorti	(1 381)	(1 409)
<i>dont prêts et créances</i>	(1 396)	(1 406)
<i>dont titres de dette</i>	15	(3)
Autres actifs	(7)	(11)
Engagements de financement, de garantie et divers	68	12
Total du coût du risque de la période	(1 331)	(1 409)
<i>Coût du risque sur encours sains</i>	190	(309)
<i>dont strate 1</i>	(131)	(65)
<i>dont strate 2</i>	321	(244)
<i>Coût du risque sur encours dépréciés - strate 3</i>	(1 521)	(1 100)

- **Dépréciations constituées au titre du risque de crédit**

Variations au cours de la période des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	30 juin 2023
Dépréciations des actifs					
Banques centrales	21	4		(5)	20
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	108	10		(2)	116
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	130	(4)		(5)	121
Actifs financiers au coût amorti	18 511	1 116	(1 374)	(203)	18 050
<i>dont prêts et créances</i>	18 381	1 131	(1 374)	(193)	17 945
<i>dont titres de dette</i>	130	(15)	-	(10)	105
Autres actifs	43	6	(13)	3	39
Total des dépréciations d'actifs financiers	18 813	1 132	(1 387)	(212)	18 346
<i>dont strate 1</i>	2 074	34	(1)	(52)	2 055
<i>dont strate 2</i>	2 881	(296)	(1)	(48)	2 536
<i>dont strate 3</i>	13 858	1 394	(1 385)	(112)	13 755
Provisions inscrites au passif					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	980	(89)	(1)	(20)	870
Autres dépréciations	450	9	(24)	(30)	405
Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit	1 430	(80)	(25)	(50)	1 275
<i>dont strate 1</i>	326	(32)	-	3	297
<i>dont strate 2</i>	338	(27)	-	(12)	299
<i>dont strate 3</i>	766	(21)	(25)	(41)	679
Total des dépréciations et provisions constituées	20 243	1 052	(1 412)	(262)	19 621

Variation au cours de la période précédente des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	31 décembre 2021	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	30 juin 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
Dépréciation des actifs					
Banques centrales	18	5		(1)	22
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	121	1		(28)	94
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	140	(5)		5	140
Actifs financiers au coût amorti	20 196	1 344	(2 128)	273	19 685
<i>dont prêts et créances</i>	20 028	1 342	(2 055)	278	19 593
<i>dont titres de dette</i>	168	2	(73)	(5)	92
Autres actifs	59	(6)	(1)	(6)	46
Total des dépréciations d'actifs financiers	20 534	1 339	(2 129)	243	19 987
<i>dont strate 1</i>	1 891	26	(9)	2	1 910
<i>dont strate 2</i>	2 748	290	(4)	92	3 126
<i>dont strate 3</i>	15 895	1 023	(2 116)	149	14 951
Provisions inscrites au passif					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	958	(25)	(10)	16	939
Autres dépréciations	467	4	(32)		439
Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit	1 425	(21)	(42)	16	1 378
<i>dont strate 1</i>	230	45		(2)	273
<i>dont strate 2</i>	374	(45)		11	340
<i>dont strate 3</i>	821	(21)	(42)	7	765
Total des dépréciations et provisions constituées	21 959	1 318	(2 171)	259	21 365

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période

En millions d'euros	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Total
Au 31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9	2 035	2 860	13 616	18 511
Dotations nettes aux dépréciations	32	(291)	1 375	1 116
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	309	104		413
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	(157)	(180)	(316)	(653)
Transfert vers strate 2	(136)	1 095	(111)	848
Transfert vers strate 3	(18)	(498)	1 124	608
Transfert vers strate 1	141	(509)	(31)	(399)
Autres dotations / reprises sans changement de strate ⁽²⁾	(107)	(303)	709	299
Utilisation de dépréciations	(1)	(2)	(1 371)	(1 374)
Variation des parités monétaires	(12)	(19)	(46)	(77)
Variation de périmètre et divers	(30)	(30)	(66)	(126)
Au 30 juin 2023	2 024	2 518	13 508	18 050

⁽¹⁾ Y compris cessions.⁽²⁾ Y compris amortissements.

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période précédente

En millions d'euros	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Total
Au 31 décembre 2021	1 867	2 714	15 615	20 196
Dotations nettes aux dépréciations	16	291	1 037	1 344
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	332	106		438
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	(176)	(166)	(392)	(734)
Transfert vers strate 2	(128)	1 088	(117)	843
Transfert vers strate 3	(10)	(316)	822	496
Transfert vers strate 1	64	(364)	(18)	(318)
Autres dotations / reprises sans changement de strate ⁽²⁾	(66)	(57)	742	619
Utilisation de dépréciations	(8)	(5)	(2 115)	(2 128)
Variation des parités monétaires	(1)	26	183	208
Variation de périmètre et divers	1	65	(1)	65
Au 30 juin 2022 retraité selon IFRS 17 et 9	1 875	3 091	14 719	19 685

(1) Y compris cessions.

(2) Y compris amortissements.

3.h GAINS NETS SUR AUTRES ACTIFS IMMOBILISES

En millions d'euros	1er semestre 2023	1er semestre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
Gains ou pertes sur participations consolidées (cf. note 8.d)	118	(243)
Gains ou pertes sur immobilisations corporelles et incorporelles	85	(29)
Résultat sur position monétaire nette	(79)	(8)
Gains nets sur autres actifs immobilisés	124	(280)

En application d'IAS 29 en lien avec la situation d'hyperinflation de l'économie en Turquie, la ligne « Résultat sur position monétaire nette » comprend pour l'essentiel l'effet de l'évolution de l'indice des prix en Turquie sur la valorisation des actifs et passifs non monétaires (-208 millions d'euros) ainsi que sur les revenus courus du portefeuille d'obligations d'Etat turc indexées sur l'inflation détenu par Turk Ekonomi Bankasi AS (+129 millions d'euros, reclassés depuis la marge d'intérêts) au premier semestre 2023 (contre respectivement -299 millions d'euros et +310 millions d'euros au premier semestre 2022).

3.i IMPOT SUR LES BENEFICES

En millions d'euros	1er semestre 2023	1er semestre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
Charge nette des impôts courants	(1 189)	(1 268)
Charge nette des impôts différés	(680)	(782)
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	(1 869)	(2 050)

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé en trois pôles opérationnels :

- **Corporate & Institutional Banking (CIB)** : ce pôle regroupe les activités de Global Banking, Global Markets et Securities Services ;
- **Commercial, Personal Banking & Services (CPBS)** : ce pôle réunit les banques commerciales de la zone euro, avec la Banque Commerciale en France (BCEF), la Banque Commerciale en Italie (BNL bc), la Banque Commerciale en Belgique (BCEB) et la Banque Commerciale au Luxembourg (BCEL) et les banques commerciales hors zone euro, qui s'organisent autour d'Europe Méditerranée, pour couvrir l'Europe Centrale, l'Europe de l'Est et la Turquie. Enfin, le pôle regroupe aussi les métiers spécialisés (Arval, BNP Paribas Leasing Solutions, BNP Paribas Personal Finance, BNP Paribas Personal Investors et les nouveaux métiers digitaux tels que Nickel, Floa, Lyf) ;
- **Investment & Protection Services (IPS)** : ce pôle regroupe l'Assurance (BNP Paribas Cardif), la Gestion Institutionnelle et Privée (BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Wealth Management et BNP Paribas Real Estate) et la gestion du portefeuille de participations industrielles et commerciales non cotées et cotées du Groupe BNP Paribas (BNP Paribas Principal Investments).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités liées à la fonction de centrale financière du Groupe, certains coûts relatifs aux projets transversaux, l'activité de crédit immobilier de Personal Finance (dont une partie significative est gérée en extinction) et certaines participations.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration des entités ont été affectés au segment Autres Activités. Il en est de même des coûts de transformation, d'adaptation et de renforcement IT liés aux programmes transverses du Groupe.

En outre, les Autres Activités portent l'impact, lié à l'application de la norme IFRS 17, du reclassement en déduction du produit net bancaire des frais de gestion dits « rattachables aux contrats d'assurance » des métiers du Groupe, hors métier Assurance, distribuant des contrats d'assurance (dits distributeurs internes), afin de ne pas perturber la lecture de leur performance financière. C'est également le cas de l'impact de la volatilité sur le résultat financier généré par la comptabilisation en valeur de marché par résultat des actifs adossant les fonds propres ou les contrats non participatifs des entités d'assurance. En cas de cession en lien avec ce portefeuille, les gains ou pertes réalisés sont alloués en résultat au métier Assurance.

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métier en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métier à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués. L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue au minimum sur la base de 11 % des actifs pondérés. La ventilation du bilan par pôle d'activité suit les mêmes règles que celles utilisées pour la ventilation du résultat par pôle d'activité.

Pour fournir une référence homogène avec la présentation des comptes et des résultats, appliquée à partir du 1^{er} janvier 2023, le premier semestre 2022 de cette note a été retraité des effets suivants, comme s'ils étaient intervenus au 1^{er} janvier 2022.

- A la suite de la cession de Bank of the West finalisée le 1^{er} février 2023, il a été décidé d'appliquer pour le résultat de gestion la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente, qui conduit à présenter la contribution de l'entité Bank of the West de manière séparée en 2022, et la plus-value de cession en 2023. Ainsi, dans le compte de résultat, les produits et charges sont reclassés sur une ligne distincte « Résultat net des activités destinées à être cédées ».
- Le Groupe applique la norme comptable IFRS 17 « Contrats d'assurance » ainsi que la norme IFRS 9 pour ses entités d'assurance à partir du 1^{er} janvier 2023 (cf. note 1.a). Les principaux effets sont :
 - o les frais de gestion dits « rattachables aux contrats d'assurance » sont présentés comptablement en déduction du produit net bancaire et non plus en frais de gestion. Ces écritures comptables portent exclusivement sur le métier Assurance et les entités du Groupe, hors métier Assurance, distribuant des contrats d'assurance (dits distributeurs internes) et sont sans effet sur le résultat brut d'exploitation ;
 - o l'impact de la volatilité sur le résultat financier généré par la comptabilisation en valeur de marché par résultat des actifs adossant les fonds propres ou les contrats non participatifs des entités d'assurance est présenté en « Autres activités ». En conséquence, le produit net bancaire des « Autres activités » enregistre pour l'année 2022 l'impact de la volatilité lié au contexte défavorable sur les marchés ;
 - o les résultats de cession de l'activité d'Epargne sont désormais intégrées dans la marge sur services contractuels et leur reconnaissance est étalée sur la durée des contrats d'assurance. En conséquence, le Produit net bancaire du métier Assurance enregistre pour l'année 2022 une diminution liée à l'impact des résultats de cession ayant compensé l'impact de la volatilité sur le résultat financier en 2022.
- Des transferts internes d'activités et de résultats ont été opérés, notamment chez Global Markets (à la suite de l'acquisition d'Exane par BNP Paribas finalisée le 13 juillet 2021) et au sein de Banque de détail en Belgique (transfert de clients du segment particuliers notamment PME vers le segment entreprises en lien avec la réorganisation commerciale). Ces changements ne modifient pas les résultats de l'ensemble du Groupe mais seulement la ventilation analytique.

• Résultats par pôle d'activité

En millions d'euros	1er semestre 2023						1er semestre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>					
	Produit net bancaire	Frais de gestion	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Eléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Frais de gestion	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Eléments hors exploitation	Résultat avant impôt
Corporate & Institutional Banking	8 871	(5 715)	77	3 233	2	3 235	8 778	(5 637)	(78)	3 063	13	3 077
Global Banking	2 879	(1 504)	86	1 461	3	1 464	2 497	(1 453)	(65)	978	2	980
Global Markets	4 676	(3 132)	(9)	1 535	(2)	1 532	5 005	(3 146)	(13)	1 846	10	1 856
Securities Services	1 315	(1 079)	1	237	1	239	1 276	(1 037)		239	2	241
Commercial, Personal Banking & Services	13 094	(8 168)	(1 379)	3 548	203	3 751	12 567	(7 964)	(1 202)	3 401	280	3 681
Banques Commerciales dans la zone euro	6 734	(4 768)	(429)	1 537	2	1 539	6 491	(4 655)	(377)	1 459	37	1 496
Banque Commerciale en France ⁽¹⁾	3 214	(2 304)	(222)	688		688	3 178	(2 272)	(150)	755	26	782
BNL banca commerciale ⁽¹⁾	1 321	(863)	(178)	280	(3)	277	1 281	(842)	(237)	203	2	205
Banque Commerciale en Belgique ⁽¹⁾	1 916	(1 449)	(27)	441	5	446	1 810	(1 399)	2	413	8	421
Banque Commerciale au Luxembourg ⁽¹⁾	283	(153)	(2)	128		128	222	(142)	8	87	2	89
Banques Commerciales dans le reste du monde	1 229	(776)	(105)	348	164	513	1 194	(840)	(87)	267	173	440
Europe Méditerranée ⁽¹⁾	1 229	(776)	(105)	348	164	513	1 194	(840)	(87)	267	173	440
Métiers spécialisés	5 131	(2 624)	(845)	1 662	37	1 699	4 882	(2 469)	(738)	1 675	69	1 744
Personal Finance	2 615	(1 544)	(721)	350	62	412	2 759	(1 494)	(624)	642	28	670
Arval & Leasing Solutions	2 028	(761)	(72)	1 196	(21)	1 175	1 705	(707)	(79)	920	45	965
Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors ⁽¹⁾	489	(320)	(52)	117	(4)	112	417	(268)	(35)	114	(4)	110
Investment & Protection Services	2 839	(1 776)	(3)	1 060	125	1 186	2 826	(1 713)	(12)	1 102	137	1 239
Assurance	1 081	(405)		676	105	781	1 002	(397)		605	66	671
Wealth Management	805	(603)	(2)	200		200	741	(572)	(10)	158		158
Asset Management ⁽²⁾	953	(768)	(1)	185	20	205	1 083	(743)	(1)	339	71	410
Autres Activités - hors retraitements relatifs à l'activité d'assurance	(839)	(942)	(27)	(1 808)	121	(1 687)	9	(730)	(118)	(838)	(67)	(905)
Autres Activités - retraitements relatifs à l'activité d'assurance	(570)	521		(49)		(49)	(776)	510		(266)		(266)
dont volatilité	(49)			(49)		(49)	(266)			(266)		(266)
dont frais rattachables des distributeurs internes	(521)	521					(510)	510				
Total des activités poursuivies	23 395	(16 080)	(1 331)	5 984	451	6 435	23 404	(15 533)	(1 409)	6 462	363	6 825

⁽¹⁾ Banque Commerciale en France, BNL banca commerciale, Banque Commerciale en Belgique et Banque Commerciale au Luxembourg, Europe Méditerranée et Personal Investors après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Turquie et Pologne.

⁽²⁾ incluant Real Estate et Principal Investments.

- Commissions nettes par pôle d'activité

En millions d'euros	1er semestre 2023	1er semestre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Corporate & Institutional Banking	1 004	1 072
Global Banking	732	994
Global Markets	(491)	(702)
Securities Services	763	780
Commercial, Personal Banking & Services	3 392	3 440
Banques Commerciales dans la zone euro	2 562	2 559
Banque Commerciale en France ⁽¹⁾	1 462	1 462
BNL banca commerciale ⁽¹⁾	526	523
Banque Commerciale en Belgique ⁽¹⁾	530	529
Banque Commerciale au Luxembourg ⁽¹⁾	44	45
Banques Commerciales dans le reste du monde	201	230
Europe Méditerranée ⁽¹⁾	201	230
Métiers spécialisés	629	651
Personal Finance	366	368
Arval & Leasing Solutions	34	19
Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors ⁽¹⁾	229	264
Investment & Protections Services	906	1 031
Assurance	(191)	(160)
Wealth Management	374	411
Asset Management ⁽²⁾	723	780
Autres Activités - hors retraitements relatifs aux activités d'assurance	145	72
Autres Activités - retraitements relatifs aux activités d'assurance	(521)	(510)
Total Groupe	4 926	5 105

⁽¹⁾ Banque Commerciale en France, BNL banca commerciale, Banque Commerciale en Belgique et Banque Commerciale au Luxembourg, Europe Méditerranée et Personal Investors après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Turquie et Pologne.

⁽²⁾ incluant Real Estate et Principal Investments.

5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2023

5.a INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés –, de certains passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur émission, ainsi que d'instruments non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas la comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres.

	30 juin 2023				31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>			
	Portefeuille de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total	Portefeuille de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total
En millions d'euros, au								
Portefeuille de titres	233 927	2 140	8 782	244 849	157 138	1 273	7 666	166 077
Prêts et opérations de pension	258 937		2 907	261 844	186 968		4 157	191 125
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	492 864	2 140	11 689	506 693	344 106	1 273	11 823	357 202
Portefeuille de titres	122 725			122 725	99 155			99 155
Dépôts et opérations de pension	306 354	1 958		308 312	232 351	1 725		234 076
Dettes représentées par un titre (note 5.g)		73 697		73 697		65 578		65 578
<i>dont dettes subordonnées</i>		728		728		675		675
<i>dont dettes non subordonnées</i>		72 969		72 969		64 903		64 903
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	429 079	75 655		504 734	331 506	67 303		398 809

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 5.c.

- **Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option**

Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

La valeur de remboursement des dettes émises évaluées sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat s'établit à 77 414 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 71 721 millions d'euros au 31 décembre 2022.

• **Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat**

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat sont des actifs financiers non détenus à des fins de transaction :

- instruments de dette qui ne remplissent pas les critères prévus par la norme IFRS 9 pour être classés dans les catégories d'instruments en « valeur de marché par capitaux propres » ou au « coût amorti » :
 - leur modèle de gestion n'est pas « de collecter les flux de trésorerie contractuels » ni « de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les instruments » ; et/ou
 - leurs flux de trésorerie ne représentent pas seulement le remboursement du principal et des intérêts sur le principal.
- instruments de capitaux propres que le Groupe n'a pas choisi de classer en « valeur de marché par capitaux propres ».

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments "élémentaires" (tels que les "credit default swaps") soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture.

En millions d'euros, au	30 juin 2023		31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	155 483	132 352	150 122	125 215
Instruments dérivés de change	119 720	112 386	134 382	129 274
Instruments dérivés de crédit	7 380	7 810	7 294	7 731
Instruments dérivés sur actions	22 871	32 991	22 602	27 291
Autres instruments dérivés	7 440	5 819	13 532	10 610
Instruments financiers dérivés	312 894	291 358	327 932	300 121

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	30 juin 2023				31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>			
	Négoiés sur un marché organisé	Gré à gré, admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total	Négoiés sur un marché organisé	Gré à gré admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total
Instruments dérivés de taux	1 370 212	15 430 833	6 457 695	23 258 740	1 442 663	12 349 668	5 254 166	19 046 497
Instruments dérivés de change	39 162	148 266	9 293 172	9 480 600	40 292	130 148	7 610 392	7 780 832
Instruments dérivés de crédit		347 764	502 836	850 600		464 228	518 926	983 154
Instruments dérivés sur actions	1 076 870		626 870	1 703 740	1 177 728		535 465	1 713 193
Autres instruments dérivés	149 304		87 089	236 393	133 820		95 722	229 542
Instruments financiers dérivés	2 635 548	15 926 863	16 967 662	35 530 073	2 794 503	12 944 044	14 014 671	29 753 218

Dans le cadre de son activité de *Client Clearing*, le Groupe garantit le risque de défaut de ses clients aux chambres de compensation. Le notionnel des engagements concernés s'élève à 1 224 milliards d'euros au 30 juin 2023 (contre 1 187 milliards d'euros au 31 décembre 2022).

5.b ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

	30 juin 2023		31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	
	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres
En millions d'euros, au				
Titres de dette	42 188	(562)	35 878	(866)
États	22 232	(226)	18 682	(350)
Autres administrations publiques	12 312	(90)	9 921	(197)
Etablissements de crédit	5 731	(239)	3 816	(302)
Autres	1 913	(7)	3 459	(17)
Titres de capitaux propres	2 097	579	2 188	623
Total des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	44 285	17	38 066	(243)

Les titres de dette classés en actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres incluent 115 millions d'euros de titres classés en strate 3 au 30 juin 2023 (contre 108 millions au 31 décembre 2022) pour lesquels les dépréciations au titre du risque de crédit portées en compte de résultat ont été imputées sur les variations de valeur négatives enregistrées en capitaux propres pour 99 millions d'euros à la même date (contre 100 millions d'euros au 31 décembre 2022).

L'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue pour des titres de capitaux propres détenus notamment dans le cadre de partenariats stratégiques et des titres nécessaires à l'exercice de certaines activités.

Au cours du premier semestre 2022, le Groupe a cédé plusieurs de ces investissements. En conséquence, une plus-value nette d'impôt de 20 millions d'euros a été transférée vers les réserves (contre 284 millions d'euros au premier semestre 2022).

5.c MESURE DE LA VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DISPOSITIF DE VALORISATION

BNP Paribas a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant de marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de sortie sur le marché principal.

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements de valorisation sont présentés ci-après.

AJUSTEMENTS DE VALORISATION

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par BNP Paribas pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants :

Ajustement de bid/offer : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

BNP Paribas considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

Ajustement lié à l'incertitude sur les paramètres : lorsque l'observation des prix ou des paramètres utilisés par les techniques de valorisation est difficile ou irrégulière, le prix de sortie de l'instrument est incertain. Le degré d'incertitude sur le prix de sortie est mesuré de différentes manières, dont l'analyse de la dispersion des indications de prix disponibles ou l'estimation d'intervalles de valeurs raisonnables de paramètres.

Ajustement lié à l'incertitude de modèle : une incertitude peut survenir lors de l'utilisation de certaines techniques de valorisation, bien que des données observables soient disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables. Dès lors la technique de valorisation s'appuie sur des hypothèses qui ne peuvent être aisément corroborées.

Ajustement de valeur lié aux coûts futurs de couverture (Future Hedging Costs adjustments – FHC) : cet ajustement s'applique aux positions de niveau 3 qui nécessitent une couverture dynamique tout au long de leur durée de vie donnant lieu à des coûts de *bid/offer* supplémentaires encourus sur les instruments de couverture. La méthodologie de calcul de l'ajustement vise à évaluer ces coûts, notamment en fonction de la fréquence optimale anticipée des adaptations de la couverture.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA) : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que BNP Paribas ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, la détermination de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération i) la possible absence ou indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers, ii) l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché, et iii) l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation utilisé pour établir l'ajustement de valeur pour risque de contrepartie est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

Ajustement de valeur pour financement (*Funding Valuation Adjustment – FVA*) : lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour calculer la valeur de marché, les hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie attendus contribuent à la valorisation milieu de marché, notamment à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Ces hypothèses reflètent l'anticipation de la Banque de ce qu'un acteur de marché retiendrait comme conditions effectives de refinancement de l'instrument. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral. En particulier, pour les dérivés non collatéralisés, ou imparfaitement collatéralisés, elles contiennent un ajustement explicite par rapport au taux d'intérêt interbancaire.

Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (*Own Credit Adjustment – OCA*) et pour les dérivés (*Debit Valuation Adjustment – DVA*) : ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions de titres de dettes appropriées réalisées par le Groupe sur le marché. L'ajustement de DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).

A ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option est diminuée de 406 millions d'euros au 30 juin 2023, à comparer à une diminution de valeur de 160 millions d'euros au 31 décembre 2022, soit une variation de +246 millions d'euros constatée directement en capitaux propres ne pouvant être reclassés en résultat.

CLASSES D'INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION AU SEIN DE LA HIERARCHIE POUR LES ACTIFS ET PASSIFS EVALUES A LA VALEUR DE MARCHÉ

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.f.10), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

En millions d'euros, au	30 juin 2023											
	Portfeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portfeuille de titres	207 607	25 485	835	233 927	3 044	1 425	6 453	10 922	37 863	5 735	687	44 285
États	112 714	8 488	6	121 208	1 583			1 583	19 297	2 935		22 232
Autres titres de dettes	23 732	16 276	680	40 688	441	441	340	1 222	17 170	2 587	199	19 956
Actions et autres titres de capitaux propres	71 161	721	149	72 031	1 020	984	6 113	8 117	1 396	213	488	2 097
Prêts et opérations de pension	-	258 027	910	258 937	-	434	2 473	2 907	-	-	-	-
Prêts		7 010	3	7 013		434	2 473	2 907				
Opérations de pension		251 017	907	251 924				-				
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	207 607	283 512	1 745	492 864	3 044	1 859	8 926	13 829	37 863	5 735	687	44 285
Portfeuille de titres	120 971	1 702	52	122 725	-	-	-	-				
États	82 706	95	1	82 802				-				
Autres titres de dette	14 054	1 517	50	15 621				-				
Actions et autres titres de capitaux propres	24 211	90	1	24 302				-				
Dépôts et opérations de pension	-	305 065	1 289	306 354	-	1 814	144	1 958				
Emprunts		4 351		4 351		1 814	144	1 958				
Opérations de pension		300 714	1 289	302 003				-				
Dettes représentées par un titre (note 5.g)	-	-	-	-	21	51 573	22 103	73 697				
Dettes subordonnées (note 5.g)				-		728		728				
Dettes non subordonnées (note 5.g)				-	21	50 845	22 103	72 969				
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	120 971	306 767	1 341	429 079	21	53 387	22 247	75 655				

En millions d'euros, au	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>											
	Portfeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portfeuille de titres	130 589	25 744	805	157 138	1 643	1 495	5 801	8 939	32 727	4 395	944	38 066
États	59 860	10 136	28	70 024				-	16 785	1 770	127	18 682
Autres titres de dette	16 454	14 695	630	31 779	1 152	500	333	1 985	14 496	2 412	288	17 196
Actions et autres titres de capitaux propres	54 275	913	147	55 335	491	995	5 468	6 954	1 446	213	529	2 188
Prêts et opérations de pension	-	186 170	798	186 968	-	1 274	2 883	4 157	-	-	-	-
Prêts		6 428	5	6 433		1 274	2 883	4 157				
Opérations de pension		179 742	793	180 535				-				-
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	130 589	211 914	1 603	344 106	1 643	2 769	8 684	13 096	32 727	4 395	944	38 066
Portfeuille de titres	97 367	1 716	72	99 155	-	-	-	-				
États	57 949	92	16	58 057				-				
Autres titres de dette	13 183	1 581	47	14 811				-				
Actions et autres titres de capitaux propres	26 235	43	9	26 287				-				
Dépôts et opérations de pension	-	230 303	2 048	232 351	-	1 472	253	1 725				
Emprunts		6 952		6 952		1 472	253	1 725				
Opérations de pension		223 351	2 048	225 399				-				
Dettes représentées par un titre (note 5.g)	-	-	-	-	4	46 628	18 946	65 578				
Dettes subordonnées (note 5.g)				-		675		675				
Dettes non subordonnées (note 5.g)				-	4	45 953	18 946	64 903				
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	97 367	232 019	2 120	331 506	4	48 100	19 199	67 303				

Les valeurs de marché des instruments dérivés sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts.

30 juin 2023								
En millions d'euros, au	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	1 068	152 822	1 593	155 483	994	129 049	2 309	132 352
Instruments dérivés de change	85	118 164	1 471	119 720	78	111 769	539	112 386
Instruments dérivés de crédit		6 638	742	7 380		6 660	1 150	7 810
Instruments dérivés sur actions	18	20 626	2 227	22 871	162	26 547	6 282	32 991
Autres instruments dérivés	590	6 646	204	7 440	906	4 777	136	5 819
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	1 761	304 896	6 237	312 894	2 140	278 802	10 416	291 358
Instruments financiers dérivés de couverture	-	23 793	-	23 793	-	38 926	86	39 012

31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9								
En millions d'euros, au	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	873	147 853	1 396	150 122	503	122 659	2 053	125 215
Instruments dérivés de change	33	133 628	721	134 382	35	129 204	35	129 274
Instruments dérivés de crédit		6 382	912	7 294		6 822	909	7 731
Instruments dérivés sur actions	6 760	13 512	2 330	22 602	9 177	13 290	4 824	27 291
Autres instruments dérivés	1 295	12 158	79	13 532	843	9 629	138	10 610
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	8 961	313 533	5 438	327 932	10 558	281 604	7 959	300 121
Instruments financiers dérivés de couverture	-	25 401	-	25 401	-	40 001	-	40 001

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au cours du premier semestre 2023, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'ont pas été significatifs.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX INSTRUMENTS AU SEIN DE CHAQUE NIVEAU DE LA HIERARCHIE

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés en continu sur des marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options, etc.). Il comprend les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement ainsi que la dette représentative de parts de fonds consolidés détenues par des tiers.

Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'entreprises, d'obligations d'État, de titres adossés à des prêts hypothécaires (Mortgage Backed Securities – MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources peuvent être également utilisées, telles que le marché primaire.

Les opérations de pension sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent et de la maturité de l'opération de pension.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Les instruments dérivés de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

les instruments dérivés simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;

les instruments dérivés structurés, dont l'incertitude de modèle est non significative, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés cités ci-dessus sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

la valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;

la valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplication ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité, et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;

la valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus sophistiquée ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

Niveau 3

Les titres de Niveau 3 comprennent principalement les parts de fonds et les actions non cotées mesurées en valeur de marché par résultat ou par capitaux propres.

Les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations.

Les actions et autres titres à revenu variable non cotés de Niveau 3 sont évalués en utilisant l'une des méthodes suivantes : quote-part d'actif net réévalué, multiples de sociétés équivalentes, actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société, approche multicritères.

Opérations de pension principalement à long terme ou structurées, sur les obligations d'entreprises et les ABS : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme. Les courbes utilisées dans la valorisation sont corroborées par les prix de transactions récentes et les indications de prix obtenues. Les ajustements de valorisation apportés à ces expositions sont fonction du degré d'incertitude inhérent aux choix de modélisation et au volume de données disponibles.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés simples sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition est au-delà de la zone observable des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle porte sur des instruments ou des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit. Les principaux instruments sont :

- ***Instruments dérivés de taux d'intérêt*** : les expositions sont constituées principalement de swaps dans des devises peu liquides. La classification résulte également du niveau de liquidité plus faible sur certaines maturités, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. La technique de valorisation est courante et emploie des paramètres de marché externes et des techniques d'extrapolation.
- ***Instruments dérivés de crédit (CDS)*** : il s'agit principalement de CDS dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable et, dans une moindre mesure, de CDS sur des émetteurs non liquides ou en difficulté et sur indices de prêts. La classification résulte du manque de liquidité, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. Les expositions de Niveau 3 comprennent également les CDS et les Total Return Swaps sur actifs titrisés. Elles sont valorisées à partir des mêmes techniques de modélisation que les obligations sous-jacentes, en prenant en considération la base cash contre synthétique et la prime de risque spécifique.
- ***Instruments dérivés sur actions*** : l'essentiel de l'exposition est constituée de contrats à terme et de produits indexés sur la volatilité, de maturité longue, et de produits sur des marchés optionnels peu profonds. La détermination des courbes à terme et des surfaces de volatilité dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable est effectuée à l'aide de techniques d'extrapolation. Toutefois, en l'absence de données de marché pour alimenter le modèle, la détermination de la volatilité ou des cours à terme se fonde généralement sur des valeurs de substitution ou sur l'analyse historique.
- De même, les transactions longues sur paniers d'actions sont également classées en Niveau 3 du fait de l'absence d'observabilité de la corrélation action sur les maturités longues.

Ces dérivés simples font l'objet d'ajustements de valorisation au titre de l'incertitude sur la liquidité, selon la nature des sous-jacents et les bandes de maturité concernées.

Les instruments dérivés structurés classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt. Les principales expositions, techniques de valorisation liées et sources d'incertitude associées sont les suivantes :

- **les options de taux structurés** sont classées en Niveau 3 lorsqu'elles impliquent des devises pour lesquelles les observations disponibles sont insuffisantes ou lorsqu'elles comprennent une option quanto dont le calcul du pay-off est déterminé avec un taux de change à maturité fixe (à l'exception des principales devises). Les instruments dérivés structurés long terme sont également classés en Niveau 3.
- **les instruments dérivés hybrides taux-change** sont constitués essentiellement d'une famille spécifique de produits appelée Power Reverse Dual Currency (PRDC) lorsque l'incertitude de valorisation est matérielle. La valorisation de certains PRDCs nécessite une modélisation complexe du double comportement des cours de change et des taux d'intérêt, qui sont classés en Niveau 3. Elle est particulièrement sensible aux corrélations non observables entre taux et change, et corroborée par des transactions récentes et les prix des consensus de marché.
- **les swaps de titrisation** sont composés principalement de swaps à taux fixe, de swaps de devises ou de basis swaps dont le notionnel est indexé sur le comportement en termes de remboursements anticipés de certains portefeuilles sous-jacents. L'estimation du profil d'amortissement des swaps de titrisation est corroborée par des estimations statistiques fondées sur des données historiques externes.
- **les options sur volatilité à terme** sont des produits dont le pay-off est indexé sur la variabilité future d'indices de taux tels que les swaps de volatilité. Ces produits comportent un risque de modèle important dans la mesure où il est difficile de déduire les paramètres de volatilité à terme à partir d'instruments négociés sur le marché. Les ajustements de valorisation sont calibrés pour tenir compte de l'incertitude inhérente au produit, et de la fourchette d'incertitude des données du consensus externe.
- **les instruments dérivés sur l'inflation** classés au Niveau 3 correspondent principalement aux swaps sur les indices inflation qui ne sont pas associés à un marché liquide d'obligations indexées, à des options sur indices sur l'inflation et d'autres formes d'indices sur l'inflation comprenant une optionalité. Les techniques de valorisation utilisées pour les instruments dérivés sur l'inflation sont principalement des modèles de marché courants. Des techniques fondées sur des valeurs de substitution sont utilisées pour quelques expositions limitées. Bien que la valorisation soit corroborée chaque mois au travers de consensus de marché, les produits sont classés au Niveau 3 en raison de leur manque de liquidité et d'incertitudes inhérentes au calibrage.
- la valorisation des **CDOs de tranches « sur mesure » (bespoke CDOs)** nécessite des paramètres de corrélation sur les événements de défaut lorsque l'incertitude de valorisation est matérielle. Ces informations sont déduites de données issues de marchés actifs de tranches d'indices à l'aide d'un modèle interne de projection qui met en œuvre des techniques internes d'extrapolation et d'interpolation. Les CDOs multi-géographies nécessitent une hypothèse de corrélation supplémentaire. Enfin, le modèle de CDO bespoke implique également des hypothèses et des paramètres internes liés à la dynamique du facteur de recouvrement. La modélisation des CDOs est calibrée sur le marché observable des tranches sur indices, et fait régulièrement l'objet d'une comparaison avec les consensus de marché sur les paniers standards de sous-jacents. Les incertitudes sont liées aux techniques de projection, d'évaluation de la corrélation entre géographies, de modélisation des recouvrements et des paramètres associés.
- **les paniers « N to Default »** représentent un autre type de produit de corrélation de crédit, modélisés à travers la méthode usuelle des copules. Les principaux paramètres nécessaires sont les corrélations par paires entre les composantes du panier qui peuvent être observées dans les données du consensus et les données transactionnelles. Les paniers linéaires sont toutefois considérés comme observables.
- **les produits de corrélation actions et hybrides actions** sont des instruments dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier de sorte que la valorisation est sensible à la corrélation entre les composantes du panier. Des versions hybrides de ces instruments portent sur des paniers qui contiennent à la fois des actions et d'autres instruments sous-jacents tels que des indices de matières premières ou bien un taux de change. La plupart des corrélations entre instruments ne sont pas actives, seul un sous-ensemble de la matrice de corrélation actions-indice est régulièrement observable et négocié. Par conséquent, la classification en Niveau 3 dépend de la composition du panier, de sa maturité, et de la nature hybride du produit. Les paramètres de corrélation sont déterminés à partir d'un modèle interne fondé sur des estimations historiques et d'autres facteurs d'ajustement, corroborés par référence à des opérations récentes ou à des données externes. Pour l'essentiel, la matrice de corrélation est fournie par les services de consensus, et lorsqu'une corrélation entre deux sous-jacents n'est pas disponible, elle peut être obtenue par des techniques d'extrapolation ou des techniques fondées sur des valeurs de substitution.

Ces instruments dérivés structurés font l'objet d'ajustements de valorisation pour couvrir les incertitudes relatives à la liquidité, aux paramètres et au risque de modèle.

Ajustements de valorisation (CVA, DVA et FVA)

Les ajustements de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et pour risque de crédit propre (DVA) et l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) sont considérés comme composantes non observables du dispositif de valorisation et par conséquent classés en Niveau 3. Ceci n'interfère pas, dans le cas général, dans la classification des transactions individuelles au sein de la hiérarchie. Toutefois, un dispositif spécifique permet d'identifier les transactions individuelles pour lesquelles la contribution marginale de ces ajustements, et l'incertitude associée, est significative et justifie de classer ces transactions en Niveau 3.

Le tableau ci-après fournit un intervalle de valeurs des principales données non observables utilisées pour la valorisation des instruments financiers de Niveau 3. Ces fourchettes correspondent à une série de sous-jacents différents et n'ont de sens que dans le contexte de la technique de valorisation mise en œuvre par BNP Paribas. Les moyennes pondérées, le cas échéant, sont fondées sur les valeurs de marché, les valeurs nominales ou les sensibilités.

Les principaux paramètres non observables utilisés pour valoriser les dettes émises de Niveau 3 sont équivalents à ceux de leur dérivé de couverture économique. Les informations sur ces dérivés, présentées dans ce tableau, s'appliquent également à ces dettes.

Classes d'instruments	Évaluation au bilan (en millions d'euros)		Principaux types de produits composant le Niveau 3 au sein de la classe de risque	Technique de valorisation utilisée pour les types de produits considérés	Principales données non observables pour les types de produits considérés	Intervalle de données non observables au sein des produits de Niveau 3 considérés	Moyenne pondérée
	Actif	Passif					
Opérations de pension	907	1 289	Opérations de pension à long terme	Techniques utilisant des valeurs de substitution, fondées en particulier sur la base Spread des opérations de pension à long de financement d'un pool d'obligations détenues sur les obligations privées (haut référence négocié activement et représentatif rendement, investment grade) et sur les ABS des pensions livrées sous-jacentes.		0 pb à 96 pb	18 pb (a)
Instruments dérivés de taux	1 593	2 309	Instruments dérivés hybrides change / taux	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change / taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt. Parités principales : EUR/JPY, USD/JPY, AUD/JPY	-10 % à 52 %	14 % (a)
			Instruments dérivés mêlant taux d'inflation et taux d'intérêt	Modèle de valorisation des options hybrides inflation / taux d'intérêt	Corrélation entre taux d'intérêt et taux d'inflation principalement en Europe	7 % à 21 %	14%
			Floors et caps sur le taux d'inflation ou sur l'inflation cumulée (ex. : planchers de remboursement), essentiellement sur l'inflation européenne et française	Modèle de valorisation des produits d'inflation	Volatilité de l'inflation cumulée	1,5 % à 11,8 %	(b)
			Produits de volatilité à terme tels que les swaps de volatilité, principalement en euro	Modèle de valorisation des options sur taux, d'intérêt	Volatilité du taux d'inflation en glissement annuel	0,5 % à 2,9 %	(b)
			Swaps de titrisation (balance guaranteed) comprenant swaps à taux fixe, basis swaps ou swaps de devises dont le notional est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacents principalement européens	Modélisation des remboursements anticipés Actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux constants de remboursements anticipés	0 % à 18 %	1 % (a)
Instruments dérivés de crédit	742	1 150	CDOs et tranches d'indices sur des indices inactifs	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Courbe de corrélation spécifique du portefeuille sous-jacent du CDO	31 % à 95 %	(b)
					Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0 % à 25 %	(b)
			Paniers N to Default	Modèle de défaillance sur crédit	Corrélation des défaillances	48 % à 53 %	49 % (a)
Instruments dérivés sur actions	2 227	6 282	Instruments dérivés de crédit sur un émetteur de référence peu liquide (autre que CDS sur actifs de titrisation et CDS sur indices de prêts)	Démembrement, extrapolation et interpolation	Spreads CDS au-delà de la limite d'observation (10 ans)	N/A	100 pb
					Courbes CDS non liquides (sur les principales échéances)	0 % à 165 % (1)	1 % (c)
					Volatilité non observable des actions	0 % à 122 % (2)	31 % (d)
			Différents modèles d'options sur volatilité	Corrélation non observable des actions	11 % à 100 %	66 % (c)	

(1) Le haut de la fourchette est lié à des émetteurs des secteurs de la distribution, de la consommation, de l'automobile et du transport qui représentent une part négligeable du bilan (CDSs avec des sous-jacents non liquides).

(2) Le haut de la fourchette est lié à 6 actions qui représentent une part négligeable du bilan sur les options avec des sous-jacents actions. Si l'on incluait ces données, le haut de la fourchette serait à environ 266 %.

(a) Pondérations fondées sur l'axe de risque pertinent au niveau du portefeuille

(b) Pas de pondération dans la mesure où aucune sensibilité explicite n'a été attribuée à ces données

(c) La pondération n'est pas fondée sur le risque, mais sur une méthodologie alternative en rapport avec les instruments de Niveau 3 (valeur actuelle ou notionnel)

(d) Calcul de moyenne simple

TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus au cours du premier semestre 2023 :

En millions d'euros	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres	TOTAL	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	TOTAL
Situation au 31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	7 041	8 684	944	16 669	(10 079)	(19 199)	(29 278)
Achats	473	606	80	1 159			-
Emissions				-		(3 423)	(3 423)
Ventes	(440)	(357)	(62)	(859)	(16)		(16)
Règlements ⁽¹⁾	(2 403)	(231)	(158)	(2 792)	908	977	1 885
Transferts vers le Niveau 3	2 322	23	5	2 350	(2 207)	(501)	(2 708)
Transferts hors du Niveau 3	(1 572)		(74)	(1 646)	1 537	362	1 899
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	2 030	249	(15)	2 264	(5 108)	(460)	(5 568)
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	529	(3)		526	3 211	(3)	3 208
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres							
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	2	(45)	(21)	(64)	(3)		(3)
- Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres			(12)	(12)			-
Situation au 30 juin 2023	7 982	8 926	687	17 595	(11 757)	(22 247)	(34 004)

⁽¹⁾ Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

Les transferts hors du Niveau 3 des dérivés incluent essentiellement l'actualisation de l'horizon d'observabilité de certaines courbes de taux d'intérêt et de paramètres de marché sur les opérations de pension et de crédit mais également l'effet de dérivés devenant uniquement ou essentiellement sensibles à des paramètres observables du fait de la réduction de leur durée de vie.

Les transferts vers le Niveau 3 des instruments en valeur de marché reflètent l'effet de l'actualisation régulière des zones d'observabilité.

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

SENSIBILITE DE LA VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3 AUX CHANGEMENTS D'HYPOTHESES RAISONNABLEMENT POSSIBLES

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du

portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille. Pour estimer les sensibilités, BNP Paribas a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % du cours. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés.

Pour l'exposition aux instruments dérivés, la sensibilité est mesurée à travers l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA), l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) et la part des ajustements de valorisation liés aux incertitudes sur les paramètres et les modèles relative aux instruments de Niveau 3.

Dans le cas de l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et de l'ajustement explicite du coût de financement (FVA), l'incertitude a été calibrée selon les modalités d'établissement des ajustements prudents de valorisation décrits dans le standard technique « Prudent Valuation » de l'Autorité bancaire européenne. Pour les autres ajustements de valorisation, deux scénarios ont été envisagés : un scénario favorable dans lequel tout ou partie de l'ajustement de valorisation ne serait pas pris en compte par les intervenants de marché, et un scénario défavorable dans lequel les intervenants de marché exigeraient le double des ajustements envisagés par BNP Paribas pour effectuer une transaction.

En millions d'euros, au	30 juin 2023		31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Titres de dette	+/-7	+/-2	+/-8	+/-3
Actions et autres titres de capitaux propres	+/-62	+/-5	+/-56	+/-5
Prêts et pensions	+/-29		+/-42	
Instruments financiers dérivés	+/-567		+/-576	
<i>Instruments dérivés de taux et de change</i>	+/-203		+/-227	
<i>Instruments dérivés de crédit</i>	+/-101		+/-98	
<i>Instruments dérivés sur actions</i>	+/-258		+/-245	
<i>Autres instruments dérivés</i>	+/-5		+/-6	
Sensibilité des instruments financiers du Niveau 3	+/-665	+/-7	+/-682	+/-8

MARGE DIFFEREE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES AVEC DES TECHNIQUES DEVELOPPEES PAR L'ENTREPRISE ET FONDEES SUR DES PARAMETRES POUR PARTIE NON OBSERVABLES SUR LES MARCHES ACTIFS

La marge différée (« Day One Profit ») concerne principalement le périmètre des instruments financiers de Niveau 3, et plus marginalement certains instruments financiers de Niveau 2 dont les ajustements de valorisation liés à l'incertitude sur les paramètres ou les modèles sont non négligeables au regard de la marge initiale.

La marge différée est déterminée après constitution des ajustements de valorisation pour incertitude tels que décrits précédemment, et reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat », en déduction de la valeur de marché des opérations concernées.

En millions d'euros	Marge différée au 31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	Marge différée sur les transactions de la période	Marge comptabilisée en résultat de la période	Marge différée au 30 juin 2023
Instruments dérivés de taux et de change	194	56	(69)	181
Instruments dérivés de crédit	174	66	(54)	186
Instruments dérivés sur actions	426	166	(180)	412
Autres instruments	10	140	(136)	14
Instruments financiers	804	428	(439)	793

5.d ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

- Détail des prêts et créances par type de produit

En millions d'euros, au	30 juin 2023			31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 3.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 3.g)	Valeur nette comptable
Prêts et créances sur les établissements de crédit	37 711	(109)	37 602	32 716	(100)	32 616
Comptes à vue	10 220	(7)	10 213	11 000	(8)	10 992
Prêts ⁽¹⁾	14 418	(102)	14 316	15 767	(92)	15 675
Opérations de pension	13 073		13 073	5 949		5 949
Prêts et créances envers la clientèle	870 485	(17 836)	852 649	875 301	(18 281)	857 020
Comptes ordinaires débiteurs	41 340	(2 823)	38 517	42 963	(2 844)	40 119
Prêts consentis à la clientèle	780 878	(13 903)	766 975	788 971	(14 354)	774 617
Opérations de location-financement	47 753	(1 110)	46 643	42 574	(1 083)	41 491
Opérations de pension	514		514	793		793
Total prêts et créances au coût amorti	908 196	(17 945)	890 251	908 017	(18 381)	889 636

⁽¹⁾ Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales.

- Détail des titres de dette par catégorie d'émetteur

En millions d'euros, au	30 juin 2023			31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 3.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 3.g)	Valeur nette comptable
États	58 906	(11)	58 895	59 961	(23)	59 938
Autres administrations publiques	15 244	(5)	15 239	15 686	(2)	15 684
Etablissements de crédit	9 986	(2)	9 984	9 062	(2)	9 060
Autres	30 581	(87)	30 494	29 435	(103)	29 332
Total titres de dette au coût amorti	114 717	(105)	114 612	114 144	(130)	114 014

- **Détail des actifs financiers au coût amorti par strate**

En millions d'euros, au	30 juin 2023			31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 3.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 3.g)	Valeur nette comptable
Prêts et créances sur les établissements de crédit	37 711	(109)	37 602	32 716	(100)	32 616
Strate 1	37 487	(20)	37 467	32 439	(11)	32 428
Strate 2	139	(12)	127	191	(10)	181
Strate 3	85	(77)	8	86	(79)	7
Prêts et créances envers la clientèle	870 485	(17 836)	852 649	875 301	(18 281)	857 020
Strate 1	772 863	(1 991)	770 872	761 930	(1 998)	759 932
Strate 2	71 784	(2 496)	69 288	88 095	(2 839)	85 256
Strate 3	25 838	(13 349)	12 489	25 276	(13 444)	11 832
Titres de dette	114 717	(105)	114 612	114 144	(130)	114 014
Strate 1	114 374	(14)	114 360	113 602	(27)	113 575
Strate 2	220	(9)	211	387	(10)	377
Strate 3	123	(82)	41	155	(93)	62
Total actifs financiers au coût amorti	1 022 913	(18 050)	1 004 863	1 022 161	(18 511)	1 003 650

5.e ENCOURS DEPRECIÉS (STRATE 3)

Les tableaux suivants présentent la valeur nette comptable des encours dépréciés d'actifs financiers au coût amorti et d'engagements de financement et de garantie, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces encours.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des encours couverts.

En millions d'euros, au	30 juin 2023			
	Encours dépréciés (Strate 3)			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.d)	85	(77)	8	
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.d)	25 838	(13 349)	12 489	7 724
Titres de dette au coût amorti (note 5.d)	123	(82)	41	
Total des encours au coût amorti dépréciés (strate 3)	26 046	(13 508)	12 538	7 724
Engagements de financement donnés	1 085	(50)	1 035	264
Engagements de garantie financière donnés	872	(224)	648	173
Total des engagements dépréciés hors-bilan (strate 3)	1 957	(274)	1 683	437

En millions d'euros, au	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>			
	Encours dépréciés (Strate 3)			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.d)	86	(79)	7	1
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.d)	25 276	(13 444)	11 832	7 651
Titres de dette au coût amorti (note 5.d)	155	(93)	62	14
Total des encours au coût amorti dépréciés (strate 3)	25 517	(13 616)	11 901	7 666
Engagements de financement donnés	898	(73)	825	198
Engagements de garantie financière donnés	820	(243)	577	135
Total des engagements dépréciés hors-bilan (strate 3)	1 718	(316)	1 402	333

Le tableau ci-après fournit les données relatives aux variations d'encours bruts de la strate 3 (EU CR2) :

Valeur brute En millions d'euros	1er semestre 2023	1er semestre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Encours dépréciés (Strate 3) en début de période	25 517	28 165
Passage en strate 3	4 547	2 758
Retour en strate 1 ou strate 2	(965)	(935)
Passage en pertes	(1 618)	(2 307)
Autres variations	(1 435)	(874)
Encours dépréciés (Strate 3) en fin de période	26 046	26 807

5.f DETTES AU COUT AMORTI ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

En millions d'euros, au	30 juin 2023	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Dettes envers les établissements de crédit	132 408	124 718
Comptes à vue	13 262	12 538
Emprunts interbancaires ⁽¹⁾	65 039	104 135
Opérations de pension	54 107	8 045
Dettes envers la clientèle	977 676	1 008 056
Comptes ordinaires créditeurs	536 057	592 269
Comptes d'épargne	161 499	162 354
Comptes à terme et assimilés	277 666	253 210
Opérations de pension	2 454	223

⁽¹⁾Les emprunts interbancaires incluent les emprunts à terme auprès des banques centrales, dont 20 milliards d'euros de TLTRO III au 30 juin 2023 contre 67 milliards d'euros de TLTRO III au 31 décembre 2022 (cf. note 3.a Marge d'intérêts).

5.g DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

- **Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat (note 5.a)**

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devise à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽¹⁾	30 juin 2023	31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
En millions d'euros, au								
Dettes représentées par un titre							72 969	64 902
Dettes subordonnées							728	676
- Dettes subordonnées remboursables			⁽²⁾				16	16
- Dettes subordonnées perpétuelles							712	660
BNP Paribas Fortis déc-07 ⁽³⁾	EUR	3 000	déc.-14	Euribor 3 mois + 200 pb		A	712	660

⁽¹⁾ Conditions suspensives de versement des coupons

A Le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil.

⁽²⁾ Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

⁽³⁾ Emission par BNP Paribas Fortis (anciennement Fortis Banque) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES).

Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Ageas (anciennement Fortis SA/NV) au prix unitaire de 239,40 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Ageas si leur prix est égal ou supérieur à 359,10 euros pendant vingt séances de bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis et nanties au profit de ces titulaires.

Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur BNP Paribas Fortis des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la dette n'est plus admise dans les fonds propres prudentiels.

• **Dettes comptabilisées au coût amorti**

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devise à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽¹⁾	30 juin 2023	31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
En millions d'euros, au								
Dettes représentées par un titre							189 226	155 359
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission							81 224	58 342
Titres de créances négociables							81 224	58 342
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission							108 002	97 017
Titres de créances négociables							25 456	18 503
Emissions obligataires							82 546	78 514
Dettes subordonnées							23 734	24 160
- Dettes subordonnées remboursables							21 973	22 419
- Titres subordonnés perpétuels							1 505	1 509
BNP Paribas SA oct-85	EUR	305	-	TMO - 0,25%	-	B	254	254
BNP Paribas SA sept-86	USD	500	-	Libor 6 mois + 0,075%	-	C	251	255
BNP Paribas Cardif nov - 14	EUR	1 000	nov.-25	4,032%	Euribor 3 mois + 393 pb	D	1 000	1 000
- Titres participatifs							225	225
BNP Paribas SA juil-84 ⁽³⁾	EUR	337	-	⁽⁴⁾	-		219	219
Autres							6	6
- Frais et commissions, dettes rattachées							31	7

⁽¹⁾ Conditions suspensives de versement des coupons

B Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.

C Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.

D Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf en cas d'événements d'insuffisance réglementaire, en accord avec le régulateur, ou en cas de cessation de paiement. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise des versements de coupons, ou si ces événements se produisent en premier, au remboursement de l'émission ou à la liquidation de l'émetteur.

⁽²⁾ Cf. renvoi relatif aux « Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat ».

⁽³⁾ Les titres participatifs émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092.

⁽⁴⁾ En fonction du résultat net encadré par un minimum de 85 % du TMO et un maximum de 130 % du TMO.

5.h IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros	30 juin 2023	31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
Impôts courants	1 922	1 685
Impôts différés	3 348	4 247
Actifs d'impôts courants et différés	5 270	5 932
Impôts courants	2 393	2 042
Impôts différés	1 235	937
Passifs d'impôts courants et différés	3 628	2 979

5.i COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros	30 juin 2023	31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	120 006	156 077
Comptes d'encaissement	236	282
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	4 908	6 839
Autres débiteurs et actifs divers	43 990	45 345
Total des comptes de régularisation et actifs divers	169 140	208 543
Dépôts de garantie reçus	94 950	124 055
Comptes d'encaissement	3 433	2 907
Charges à payer et produits constatés d'avance	7 705	10 849
Passifs de location	3 019	3 075
Autres créditeurs et passifs divers	42 471	44 124
Total des comptes de régularisation et passifs divers	151 578	185 010

5.j ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	30 juin 2023
Valeur nette comptable en début de période	5 294
Acquisitions	179
Cessions	(7)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-
Effets des variations de parités monétaires	13
Valeur nette comptable en fin de période	5 479
Valeur brute comptable	8 591
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(3 112)

Les écarts d'acquisition se répartissent par ensemble homogène de métiers de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciation comptabilisée au cours du 1 ^{er} semestre 2023	Acquisitions du 1 ^{er} semestre 2023
	30 juin 2023	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>		
Corporate & Institutional Banking	1 216	1 215		
<i>Global Banking</i>	278	279		
<i>Global Markets</i>	486	490		
<i>Securities Services</i>	452	446		
Commercial, Personal Banking & Services	3 069	2 894	-	170
<i>Arval</i>	641	608		27
<i>Leasing Solutions</i>	146	148		
<i>Personal Finance</i>	1 434	1 291		143
<i>Personal Investors</i>	564	564		
<i>Nouveaux Métiers Digitaux</i>	220	220		
<i>Autres</i>	64	63		
Investment & Protection Services	1 191	1 182	-	9
<i>Asset Management</i>	198	190		9
<i>Assurance</i>	281	281		
<i>Real Estate</i>	403	402		
<i>Wealth Management</i>	309	309		
Autres Activités	3	3		
Total des écarts d'acquisition	5 479	5 294	-	179
Ecart d'acquisition négatif				
Variation des écarts d'acquisition portée en résultat			-	

5.k PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- Provisions pour risques et charges par nature

En millions d'euros, au	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	Dotations nettes aux provisions	Utilisation des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	30 juin 2023
Provisions sur engagements sociaux	6 117	341	(500)	(26)	(39)	5 893
Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement	47		-		-	47
Provisions au titre des engagements de crédit (<i>note 3.g</i>)	1 430	(80)	(25)		(50)	1 275
Provisions pour litiges	1 172	354	(208)		(397)	921
Autres provisions pour risques et charges	1 274	20	(83)		(25)	1 186
Total des provisions pour risques et charges	10 040	635	(816)	(26)	(511)	9 322

En 2023, le Groupe a modifié sa politique comptable relative aux risques juridiques remettant en cause la validité ou la force exécutoire d'instruments financiers octroyés.

L'effet sur les flux de trésorerie attendus du fait de ces risques juridiques est désormais considéré comme faisant partie des flux de trésorerie du contrat, suivant IFRS 9 B5.4.6, et enregistré en diminution de la valeur brute de l'actif. Il était précédemment comptabilisé séparément selon IAS 37 en « Provisions pour risques et charges ».

Les pertes attendues relatives à des instruments financiers décomptabilisés, comme c'est le cas lorsque les prêts ont été remboursés, continuent d'être comptabilisées selon IAS 37.

Cette évolution correspond à une pratique observée pour les prêts hypothécaires en Pologne.

En conséquence, 447 millions d'euros précédemment présentés en « Provisions pour litiges » ont été portés en diminution des « Actifs financiers au coût amorti ».

5.1 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-dessous présentent les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par la norme IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs que la norme IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pension livrées et de dérivés traités avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

En millions d'euros, au 30 juin 2023	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	244 849		244 849			244 849
Prêts et opérations de pension	452 329	(190 485)	261 844	(46 521)	(199 542)	15 781
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	962 960	(626 274)	336 687	(230 267)	(58 542)	47 878
Actifs financiers au coût amorti	1 004 906	(43)	1 004 863	(2 414)	(10 353)	992 096
<i>Dont opérations de pension</i>	13 630	(43)	13 587	(2 414)	(10 353)	820
Comptes de régularisation et actifs divers	169 140		169 140		(43 079)	126 061
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	120 006		120 006		(43 079)	76 927
Autres actifs non soumis à compensation	653 798		653 798			653 798
TOTAL ACTIF	3 487 982	(816 802)	2 671 181	(279 202)	(311 516)	2 080 463

En millions d'euros, au 30 juin 2023	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	122 725		122 725			122 725
Dépôts et opérations de pension	498 797	(190 485)	308 312	(41 349)	(252 311)	14 652
Dettes représentées par un titre	73 697		73 697			73 697
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	956 644	(626 274)	330 370	(230 267)	(45 699)	54 404
Passifs financiers au coût amorti	1 110 127	(43)	1 110 084	(7 586)	(46 286)	1 056 212
<i>Dont opérations de pension</i>	56 604	(43)	56 561	(7 586)	(46 286)	2 689
Comptes de régularisation et passifs divers	151 578		151 578		(52 047)	99 531
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	94 950		94 950		(52 047)	42 903
Autres dettes non soumises à compensation	446 111		446 111			446 111
TOTAL DETTES	3 359 679	(816 802)	2 542 877	(279 202)	(396 343)	1 867 332

En millions d'euros, au 31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	166 077		166 077			166 077
Prêts et opérations de pension	334 401	(143 276)	191 125	(27 377)	(147 368)	16 380
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	980 162	(626 829)	353 333	(228 379)	(64 980)	59 974
Actifs financiers au coût amorti	1 003 650		1 003 650	(966)	(5 198)	997 486
<i>Dont opérations de pension</i>	6 742		6 742	(966)	(5 198)	578
Comptes de régularisation et actifs divers	208 543		208 543		(44 982)	163 561
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	156 078		156 078		(44 982)	111 096
Autres actifs non soumis à compensation	741 020		741 020			741 020
TOTAL ACTIF	3 433 853	(770 105)	2 663 748	(256 722)	(262 528)	2 144 498

En millions d'euros, au 31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	99 155		99 155			99 155
Dépôts et opérations de pension	377 352	(143 276)	234 076	(27 376)	(184 013)	22 687
Dettes représentées par un titre	65 578		65 578			65 578
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	966 951	(626 829)	340 122	(228 379)	(44 335)	67 408
Passifs financiers au coût amorti	1 132 774		1 132 774	(967)	(6 500)	1 125 307
<i>Dont opérations de pension</i>	8 268		8 268	(967)	(6 500)	801
Comptes de régularisation et passifs divers	185 010		185 010		(57 443)	127 567
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	124 055		124 055		(57 443)	66 612
Autres dettes non soumises à compensation	481 023		481 023			481 023
TOTAL DETTES	3 307 843	(770 105)	2 537 738	(256 722)	(292 291)	1 988 725

6. NOTES RELATIVES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE

6.a PRODUITS NETS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

Les différents produits et charges des contrats d'assurance sont regroupés dans les « Produits nets des activités d'assurance » :

- les « Produits des activités d'assurance » sont constitués des revenus des activités d'assurance liés aux groupes de contrats d'assurance émis. Ils reflètent la prestation des services se rapportant à un groupe de contrats pour un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle l'assureur s'attend à avoir droit en échange de ceux-ci ;
- les « Charges afférentes aux contrats d'assurance » correspondent aux charges rattachables aux contrats d'assurance engagées sur la période, aux variations liées aux services passés, à l'amortissement des frais d'acquisition et à l'élément de perte pour les contrats onéreux ;
- les « Produits nets des placements d'assurance liés aux activités d'assurance » ;
- les « Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance » incluent la variation de la valeur comptable des contrats d'assurance résultant de l'effet de désactualisation et du risque financier, y compris les changements d'hypothèses financières.

En millions d'euros	1er semestre 2023	1er semestre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Produits des activités d'assurance	4 379	4 323
Charges afférentes aux contrats d'assurance ⁽¹⁾	(3 297)	(3 237)
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance	6 102	(12 629)
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	(6 000)	12 378
Produits nets des activités d'assurance	1 184	835

(1) Ces charges incluent les charges rattachables aux contrats pour un montant de -1 822 millions d'euros au premier semestre 2023 contre un montant de -1 770 millions d'euros au premier semestre 2022 (cf. note 6.b).

- **Résultat des activités d'assurance**

Le « Résultat des activités d'assurance » regroupe :

- les « Produits des activités d'assurance », qui correspondent au relâchement des flux d'exécution des contrats pour la période (à l'exclusion des variations des composantes d'investissement non séparées et du montant affecté à l'élément de perte), la variation de l'ajustement au titre des risques non financiers, l'amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus, le montant alloué à l'amortissement des frais d'acquisition et les écarts d'expérience sur primes.
Pour les contrats d'assurance vie et épargne évalués selon la méthode des honoraires variables, l'amortissement de la marge sur services contractuels est déterminé après ajustement de l'écart entre le rendement financier observé et la projection en risque neutre ;
- les « Charges afférentes aux activités d'assurance », qui comprennent les charges de sinistres (à l'exclusion des remboursements des composantes d'investissement) et les autres charges afférentes aux activités d'assurance qui ont été engagées telles que l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et les variations liées aux services passés, et aux services futurs pour les contrats onéreux. Ce poste inclut également la part des charges générales d'exploitation et des dotations et amortissements rattachables aux contrats d'assurance.

En millions d'euros	1er semestre 2023	1er semestre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
Contrats non évalués selon la méthode d'affectation des primes	2 711	2 657
Variations du passif au titre de la couverture restante	1 088	1 049
Variation de l'ajustement pour risques	53	48
Marge sur services contractuels	893	896
Récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	677	664
Contrats évalués selon la méthode d'affectation des primes	1 668	1 666
Produits des activités d'assurance	4 379	4 323
Sinistres et charges survenus	(1 834)	(1 827)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 320)	(1 289)
Variations liées aux services passés	12	93
Elément de perte comptabilisé en résultat net	(65)	(39)
Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	(90)	(175)
Charges afférentes aux activités d'assurance	(3 297)	(3 237)
RESULTAT DES ACTIVITES D'ASSURANCE	1 082	1 086

- **Résultat financier**

Le « Résultat financier » regroupe les « Produits nets des placements liés aux activités d'assurance » ainsi que les « Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ».

Les « Produits nets des placements liés aux activités d'assurance » sont constitués des produits nets des instruments financiers et des immeubles de placements. Ils comprennent notamment les plus-values ou moins-values et les variations de valeur des actifs financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat ou en valeur de marché par capitaux propres.

En millions d'euros	1er semestre 2023	1er semestre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
Produits nets d'intérêts	1 205	1 363
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	(187)	(159)
<i>Plus ou moins-values sur instruments de dette</i>	(194)	(166)
<i>Produits de dividendes sur instruments de capitaux propres</i>	8	7
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	5 101	(13 876)
Coût du risque	25	11
Résultat net sur immeubles de placement	(7)	57
Quote-part de résultat des entités sous influence notable représentant des placements	(3)	-
Autres charges liées aux placements	(32)	(25)
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance	6 102	(12 629)
Variations de valeur des contrats d'assurance à participation directe	(5 999)	12 376
Autres produits ou charges financiers d'assurance	(1)	2
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	(6 000)	12 378
RESULTAT FINANCIER	102	(251)

Les « Variations de valeur des contrats d'assurance à participation directe » reflètent notamment les variations de valeur des placements sous-jacents, à l'exception de celles ajustant la marge sur services contractuels, pour la part qui n'a pas été portée directement en capitaux propres.

6.b RECONCILIATION DES CHARGES PAR NATURE ET DES CHARGES PAR DESTINATION

En millions d'euros	1er semestre 2023	1er semestre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
Commissions et autres frais	(1 115)	(1 130)
Frais supportés par les distributeurs internes (cf. note 3.f)	(521)	(510)
Frais de personnel	(399)	(364)
Taxes et contributions	(63)	(69)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(20)	(41)
Total des charges par nature	(2 118)	(2 114)
Frais d'acquisition de la période	1 237	1 280
Frais d'acquisition amortis sur la période	(1 321)	(1 291)
Total des charges par nature ajusté de l'effet de l'étalement des frais d'acquisition	(2 202)	(2 125)
-Charges rattachables aux contrats d'assurance (cf. note 6.a)	(1 822)	(1 770)
-Frais de gestion non rattachables des activités d'assurance (cf. note 3.f)	(380)	(355)

Les frais d'acquisition de la période sont déduits du total des charges et amortis sur la durée de couverture des contrats.

6.c PLACEMENTS, AUTRES ACTIFS, ET PASSIFS FINANCIERS LIES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE

• Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance

En millions d'euros	30 juin 2023	31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
Instruments financiers dérivés	1 679	1 728
Instruments dérivés de couverture	4	-
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	155 054	143 985
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	83 827	89 025
Actifs financiers au coût amorti	1 209	1 153
Immeubles de placement	8 521	8 819
Placements consolidés par mise en équivalence	114	114
Actifs relatifs aux contrats d'assurance (note 6.d)	358	651
Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance	250 766	245 475

• Passifs financiers liés aux activités d'assurance

En millions d'euros	30 juin 2023	31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
Instruments financiers dérivés	1 198	1 503
Instruments dérivés de couverture	263	348
Dépôts en valeur de marché par résultat	1 098	1 148
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	5 969	5 676
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8 936	8 253
Autres dettes	1 165	1 930
Passifs financiers liés aux activités d'assurance	18 629	18 858

- **Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres**

En millions d'euros	30 juin 2023		31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	
	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres
Titres de dette	83 456	(8 867)	88 815	(10 261)
Titres de capitaux propres	371	50	210	11
Total des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	83 827	(8 817)	89 025	(10 250)

- **Mesure de la valeur de marché des instruments financiers**

En millions d'euros	30 juin 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	89 582	51 635	13 837	155 054
Titres de capitaux propres	83 628	38 150	13 754	135 532
Titres de dettes	5 954	12 675	24	18 653
Prêts	-	810	59	869
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	74 412	9 396	19	83 827
Titres de capitaux propres	371	-	-	371
Titres de dettes	74 041	9 396	19	83 456
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE	163 994	61 031	13 856	238 881

En millions d'euros	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et IFRS 9</i>			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	83 905	46 913	13 167	143 985
Titres de capitaux propres	77 484	34 083	13 127	124 693
Titres de dettes	6 421	12 317	24	18 763
Prêts	-	513	16	529
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	80 167	8 663	195	89 025
Titres de capitaux propres	210	-	-	210
Titres de dettes	79 957	8 663	195	88 815
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE	164 072	55 576	13 362	233 010

6.d ACTIFS ET PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE

Les principaux contrats d'assurance émis par le Groupe correspondent :

- à des contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens : contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance, et ceux couvrant les autres risques non vie et contrats de réassurance acceptée d'autres assureurs pour ces types de risques. Ces contrats sont évalués selon le modèle général ou la méthode d'affectation des primes pour les contrats à durée d'un an au plus ;
- à des contrats de type vie ou épargne : contrats mono et multi-supports avec ou sans risque d'assurance incluant une composante à participation discrétionnaire et contrats en unités de compte avec une garantie plancher en cas de décès. Ces contrats sont évalués selon le modèle des honoraires variables.

Les contrats d'assurance émis par les entités du Groupe BNP Paribas couvrent les risques de mortalité (garanties en cas de décès), de longévité (garanties en cas de vie, par exemple les rentes viagères), la morbidité (garanties en cas d'invalidité), l'incapacité, la santé (couverture médicale), le chômage des personnes ou encore la responsabilité civile et les dommages aux biens.

Les contrats vie ou épargne sont considérés comme des contrats d'assurance s'ils incluent un risque en cas de survie (cas de contrats de retraite à sortie en rente obligatoire) ou un risque en cas de décès (cas des contrats en unités de compte comportant une garantie plancher en cas de décès et des contrats d'épargne avec garantie d'un montant additionnel en cas de décès).

Les contrats d'épargne investis sur un fond en euros et les contrats multi-supports investis sur des actifs en unités de compte et sur un fond euro sont considérés comme des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire évalués selon la méthode des honoraires variables.

Les contrats d'assurance et de réassurance émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés au bilan à l'actif ou au passif selon la position globale des portefeuilles auxquels ils appartiennent.

En millions d'euros	30 juin 2023			31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>		
	Actifs	Passifs	(Actifs) ou Passifs nets	Actifs	Passifs	(Actifs) ou Passifs nets
Contrats d'assurance non évalués selon la méthode d'affectation des primes	(147)	211 094	211 241	8	207 543	207 535
Contrats d'assurance évalués selon la méthode d'affectation des primes	136	2 173	2 037	126	2 142	2 016
Contrats de réassurance détenus	369	(114)	(483)	517	87	(430)
Actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance	358	213 153	212 795	651	209 772	209 121

Les tableaux suivants présentent les variations des valeurs comptables des contrats d'assurance hors contrats de réassurance.

- Variations des valeurs comptables des contrats d'assurance - couverture restante et sinistres survenus**

Contrats d'assurance émis, hors contrats de réassurance En millions d'euros	Couverture restante hors élément de perte	Couverture restante : élément de perte	Sinistres survenus	Total des passifs nets
(Actifs) ou passifs nets au 31 décembre 2022 ⁽¹⁾	205 437	152	3 962	209 551
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(15 298)	41	14 085	(1 172)
<i>dont produits des activités d'assurance</i>	(4 380)			(4 380)
<i>dont charges afférentes aux activités d'assurance</i>	1 177	41	1 990	3 208
<i>dont composante d'investissement</i>	(12 095)		12 095	-
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	6 984	1	14	6 999
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	(8 314)	42	14 099	5 827
Primes perçues au titre des contrats d'assurance émis	13 347			13 347
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 094)			(1 094)
Sinistres et autres charges payés (y compris la composante d'investissement)			(13 728)	(13 728)
Total des flux de trésorerie	12 253	-	(13 728)	(1 475)
Autres variations	(570)	(26)	(29)	(625)
(Actifs) ou passifs nets au 30 juin 2023 ⁽¹⁾	208 806	168	4 304	213 278

⁽¹⁾ Y compris les créances et les dettes rattachables aux contrats d'assurance pour un actif net de 812 millions d'euros au 30 juin 2023 contre un actif net de 501 millions d'euros au 31 décembre 2022.

- Variations des valeurs comptables des contrats d'assurance émis non évalués selon la méthode d'affectation de primes – analyse par composante d'évaluation**

Contrats d'assurance émis non évalués selon la méthode d'affectation de primes En millions d'euros	Valeur actualisée des flux de trésorerie	Ajustement au titre du risque	Marge sur services contractuels	Total
(Actifs) ou passifs nets au 31 décembre 2022 ⁽¹⁾	189 422	1 048	17 065	207 535
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(2 039)	389	694	(956)
<i>dont variations liées aux services futurs - nouveaux contrats</i>	(800)	57	759	16
<i>dont variations liées aux services futurs - changement d'estimation</i>	(1 183)	408	828	53
<i>dont variations liées aux services rendus au cours de la période</i>	15	(43)	(893)	(921)
<i>dont variations liées aux services passés</i>	(71)	(33)		(104)
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	6 947	11	23	6 981
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	4 908	400	717	6 025
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	11 559			11 559
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(459)			(459)
Sinistres et autres charges payés (y compris la composante d'investissement)	(12 999)			(12 999)
Total des flux de trésorerie	(1 899)	-	-	(1 899)
Autres variations	(415)	(52)	(47)	(420)
(Actifs) ou passifs nets au 30 juin 2023 ⁽¹⁾	192 016	1 396	17 829	211 241

⁽¹⁾ Y compris les créances et les dettes rattachables aux contrats d'assurance pour un actif net de 663 millions d'euros au 30 juin 2023 contre un actif net de 504 millions d'euros au 31 décembre 2022.

- **Taux d'actualisation et ajustement pour risques non financiers**

Le tableau suivant présente les taux d'actualisation moyens utilisés pour l'évaluation des contrats d'épargne et de protection pour les principaux horizons de la courbe Euro.

Taux d'actualisation moyen pour l'Euro	30 juin 2023						31 décembre 2022					
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	40 ans	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	40 ans
Epargne	4,65%	3,79%	3,54%	3,48%	3,32%	3,17%	3,64%	3,60%	3,56%	3,50%	3,29%	3,10%
Protection	3,47%	2,93%	2,85%	2,86%	2,67%		2,67%	2,92%	3,07%	3,07%	2,85%	

- Pour les contrats vie-épargne évalués selon la méthode des honoraires variables (Variable Fee Approach – VFA), le taux d'actualisation est constitué à partir du taux sans risque, extrapolé sur la durée excédant la période pour laquelle des données observables sont disponibles et corrigé d'une prime de liquidité déterminée sur la base des actifs sous-jacents pour tenir compte de l'illiquidité des passifs.

L'ajustement pour risque est déterminé selon la méthode du coût du capital qui correspond à un niveau de confiance de 64% (comparable à celui au 31 décembre 2022).

- Pour les contrats protection évalués selon le modèle général et les passifs au titre des sinistres survenus en approche simplifiée, le taux d'actualisation est constitué à partir du taux sans risque ajusté pour tenir compte de l'illiquidité des passifs.

Le niveau de confiance utilisé pour la détermination de l'ajustement au titre des risques non financiers des principaux pays est de 70% (selon la méthode des quantiles).

7. ENGAGEMENTS DONNES OU REÇUS

7.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES OU REÇUS

En millions d'euros, au	30 juin 2023	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Engagements de financement donnés		
- aux établissements de crédit	3 249	4 235
- à la clientèle	360 776	382 746
Ouverture de crédits confirmés	325 579	347 650
Autres engagements en faveur de la clientèle	35 197	35 096
Total des engagements de financement donnés	364 025	386 981
<i>dont strate 1</i>	345 008	343 339
<i>dont strate 2</i>	16 535	18 745
<i>dont strate 3</i>	1 085	898
<i>dont activités d'assurance</i>	1 397	1 477
<i>dont engagements de financement donnés liés aux actifs destinés à être cédés</i>	-	22 522
Engagements de financement reçus		
- des établissements de crédit	72 532	66 554
- de la clientèle	3 756	2 221
Total des engagements de financement reçus	76 288	68 775
<i>dont engagements de financement reçus liés aux actifs destinés à être cédés</i>	-	9 272

7.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	30 juin 2023	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Engagements de garantie donnés		
- d'ordre des établissements de crédit	61 531	60 357
- d'ordre de la clientèle	120 366	118 427
Cautions immobilières	2 375	2 285
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	69 514	65 294
Autres garanties d'ordre de la clientèle	48 477	50 848
Total des engagements de garantie donnés	181 897	178 784
<i>dont strate 1</i>	170 683	165 549
<i>dont strate 2</i>	9 896	12 120
<i>dont strate 3</i>	872	820
<i>dont activités d'assurance</i>	446	295
<i>dont engagements de garantie donnés liés aux actifs destinés à être cédés</i>	-	-

7.c ENGAGEMENTS SUR TITRES

En lien avec la comptabilisation des opérations sur titres en date de règlement, les engagements représentant les titres à livrer ou à recevoir sont les suivants :

En millions d'euros, au	30 juin 2023	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>
Titres à livrer	42 005	17 325
Titres à recevoir	47 916	17 263

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

8.a ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

Le capital social de BNP Paribas SA s'élève au 30 juin 2023 à 2 468 663 292 euros, divisé en 1 234 331 646 actions de 2 euros de nominal chacune (inchangé par rapport au 31 décembre 2022).

- **Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe**

	Opérations pour compte propre		Opérations de négoce ⁽¹⁾		Total	
	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)
Actions détenues au 31 décembre 2021	721 971	38			721 971	38
Mouvements nets			1 285 734	58	1 285 734	58
Actions détenues au 30 juin 2022	721 971	38	1 285 734	58	2 007 705	96
Mouvements nets			(1 126 064)	(50)	(1 126 064)	(50)
Actions détenues au 31 décembre 2022	721 971	38	159 670	8	881 641	46
Acquisitions effectuées	36 882 027	2 103			36 882 027	2 103
Mouvements nets			(195 968)	(11)	(195 968)	(11)
Actions détenues au 30 juin 2023	37 603 998	2 141	(36 298)	(3)	37 567 700	2 138

⁽¹⁾ Transactions réalisées dans le cadre d'une activité de négoce et d'arbitrage sur indices boursiers.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2023, BNP Paribas SA a racheté sur le marché 36 882 027 de ses propres actions conformément à la décision du Conseil d'administration du 6 février 2023 de procéder au rachat de 2 500 millions d'euros de son capital.

Au 30 juin 2023, le Groupe détient 37 567 700 actions BNP Paribas représentant 2 138 millions d'euros qui sont portés en diminution des capitaux propres.

- **Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1**

BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe, fixe révisable ou variable et peuvent être remboursés à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon ou tous les cinq ans.

Le 3 janvier 2022, BNP Paribas SA a remboursé les émissions de juillet 2006 et de juin 2007, pour respectivement 150 millions d'euros et 1 100 millions de dollars. Ces émissions offraient aux souscripteurs des rémunérations à taux fixe de 5,45 % et 7,195%.

Le 12 janvier 2022, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 250 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 4,625 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. En cas de non-remboursement en 2027, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux du bon du trésor américain de maturité constante de 5 ans (taux CMT). Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 19 février 2022, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juin 2007, pour un montant de 1 100 millions de dollars. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,195 %.

Le 14 mars 2022, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de décembre 2016 pour un montant de 750 millions de dollars. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,75 %.

Le 17 juin 2022, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juin 2015, pour un montant de 750 millions d'euros, soit à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,125 %.

Le 16 août 2022, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 2 000 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,75 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 7 ans. En cas de non-remboursement en 2029, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux du bon du trésor américain de maturité constante de 5 ans (taux CMT). Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 6 septembre 2022, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 000 millions d'euros. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,875%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 7 ans et 3 mois. En cas de non-remboursement en 2029, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux mid-swap euro à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 17 novembre 2022, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 000 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 9,25 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. En cas de non-remboursement en 2027, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux du bon du trésor américain de maturité constante de 5 ans (taux CMT). Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 11 janvier 2023, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 250 millions d'euros. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,375 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 7 ans. En cas de non-remboursement en 2030, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux mid-swap euro à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 28 février 2023, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 600 millions de dollars singapouriens. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,9 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. En cas de non-remboursement en 2028, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux du bon du trésor singapourien de maturité constante de 5 ans (taux SORA). Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'unités)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
Août 2015	USD	1 500	semestrielle	7,375%	10 ans	Swap USD 5 ans + 5,150%
Novembre 2017	USD	750	semestrielle	5,125%	10 ans	Swap USD 5 ans + 2,838%
Août 2018	USD	750	semestrielle	7,000%	10 ans	Swap USD 5 ans + 3,980%
Mars 2019	USD	1 500	semestrielle	6,625%	5 ans	Swap USD 5 ans + 4,149%
Juillet 2019	AUD	300	semestrielle	4,500%	5,5 ans	Swap AUD 5 ans + 3,372%
Février 2020	USD	1 750	semestrielle	4,500%	10 ans	US CMT 5 ans + 2,944%
Février 2021	USD	1 250	semestrielle	4,625%	10 ans	US CMT 5 ans + 3,340%
Janvier 2022	USD	1 250	semestrielle	4,625%	5 ans	US CMT 5 ans + 3,196%
Août 2022	USD	2 000	semestrielle	7,750%	7 ans	US 5 CMT ans + 4,899%
Septembre 2022	EUR	1 000	semestrielle	6,875%	7,25 ans	Mid-swap EUR 5 ans + 4,645%
Novembre 2022	USD	1 000	semestrielle	9,250%	5 ans	US CMT 5 ans + 4,969%
Janvier 2023	EUR	1 250	semestrielle	7,375%	7 ans	Mid-swap EUR 5 ans + 4,631%
Février 2023	SGD	600	semestrielle	5,900%	5 ans	SGD SORA 5 ans + 2,674%
Total au 30 juin 2023 en contre valeur euro historique		13 453⁽¹⁾				

⁽¹⁾ Net des titres autodétenus par des entités du Groupe

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Pour les émissions réalisées avant 2015, cette absence de paiement est conditionnée à l'absence de versement sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA et sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les intérêts doivent être versés en cas de distribution de dividende sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Capital et réserves » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 30 juin 2023, le Groupe BNP Paribas détenait 30 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

- **Résultat par action ordinaire**

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte le cas échéant des options de souscriptions d'actions dans la monnaie, ainsi que des actions de performance allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire. L'ensemble des plans d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance sont expirés.

	1er semestre 2023	1er semestre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) ⁽¹⁾	6 929	4 626
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 227 539 873	1 232 891 613
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	1 227 539 873	1 232 891 613
Résultat de base par action ordinaire (en euros)	5,64	3,75
dont activités poursuivies (en euros)	3,23	3,45
dont activités destinées à être cédées (en euros)	2,41	0,30
Résultat dilué par action ordinaire (en euros)	5,64	3,75
dont activités poursuivies (en euros)	3,23	3,45
dont activités destinées à être cédées (en euros)	2,41	0,30

⁽¹⁾ Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende, ainsi que du gain ou de la perte de change associé comptabilisé directement en capitaux propres en cas de rachat.

Le dividende par action versé en 2023 au titre du résultat de l'exercice 2022 s'élève à 3,90 euros (contre 3,67 euros au titre de l'exercice 2021).

Le montant de la distribution en numéraire s'élève ainsi à 4 744 millions d'euros, contre 4 527 millions d'euros distribués en 2022.

Le retour à l'actionnaire est porté à 60 % du résultat de l'exercice 2022 par un programme de rachat d'actions de 962 millions d'euros réalisé au cours du premier semestre 2023.

8.b INTERETS MINORITAIRES

En millions d'euros	Capital et réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	Intérêts minoritaires
Situation au 31 décembre 2021	4 712	15	(106)	4 621
Effets de la 1ère application d'IAS 29 en Turquie	(14)		62	48
Effets de la transition à IFRS 17 (note 2)	(9)		21	12
Effets de la transition à IFRS 9 (note 2)	17		(26)	(9)
Situation au 1er janvier 2022	4 706	15	(49)	4 672
Affectation du résultat de l'exercice 2021	(122)			(122)
Augmentations de capital et émissions	23			23
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	(136)			(136)
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(126)			(126)
Autres variations	(1)			(1)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		14	64	78
Résultat net du premier semestre 2022	207			207
Situation au 30 juin 2022	4 551	29	15	4 595
Affectation du résultat de l'exercice 2021	(11)			(11)
Augmentations de capital et émissions	11			11
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires	2			2
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(31)			(31)
Autres variations	(1)			(1)
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres		(8)	23	15
Résultat net du second semestre 2022	193			193
Situation au 31 décembre 2022	4 714	21	38	4 773
Affectation du résultat de l'exercice 2022	(179)			(179)
Augmentations de capital et émissions	298			298
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires	21			21
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	(91)			(91)
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(147)			(147)
Autres variations	-			-
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(3)	63	60
Résultat net du premier semestre 2023	268			268
Situation au 30 juin 2023	4 884	18	101	5 003

- Intérêts minoritaires significatifs**

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan (avant élimination des opérations réciproques) et au résultat du Groupe BNP Paribas.

	30 juin 2023	1er semestre 2023						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
En millions d'euros								
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	97 238	964	321	349	34%	101	114	137
Autres intérêts minoritaires						167	214	42
TOTAL						268	328	179

	31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>	1er semestre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
En millions d'euros								
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	95 172	868	261	127	34%	83	48	81
Autres intérêts minoritaires						124	237	41
TOTAL						207	285	122

Il n'existe pas de restriction contractuelle particulière sur les actifs de BGL BNP Paribas, liée à la présence de l'actionnaire minoritaire.

- **Opérations de restructuration interne ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

En millions d'euros, au	30 juin 2023	
	Part du Groupe	Part des minoritaires
TEB Finansman		
Cession interne de BNPP Personal Finance à TEB Holding, portant le taux d'intérêt du Groupe à 72,5%	(22)	22
Autres	1	(1)
Total	(21)	21

- **Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle modifiant la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

Aucune opération d'acquisition complémentaire ou de cession partielle significative n'a eu lieu au cours du premier semestre 2023 ni au cours du premier semestre 2022.

- **Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires**

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 391 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 364 millions d'euros au 31 décembre 2022.

8.c PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

BNP Paribas (la « Banque ») est partie en tant que défenderesse à plusieurs litiges, différends et procédures (y compris des enquêtes par des autorités judiciaires ou de supervision) dans un certain nombre de juridictions, découlant du cours normal de ses activités commerciales, y compris entre autres en lien avec ses activités en qualité de contrepartie, prêteur, employeur, investisseur et contribuable.

Les risques y afférents ont été évalués par la Banque et font l'objet, le cas échéant, de provisions présentées dans la note 5.k « Provisions pour risques et charges », une provision étant constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les principaux passifs éventuels représentatifs de procédures judiciaires, administratives ou arbitrales en cours à la date du 30 juin 2023 sont quant à eux décrits ci-dessous. La Banque considère actuellement qu'aucune de ces procédures n'est de nature à avoir un impact défavorable significatif sur sa situation financière ou sa rentabilité, néanmoins l'issue de procédures judiciaires ou administratives est par nature imprévisible.

Le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS ») a intenté un certain nombre de recours contre la Banque et certaines de ses filiales, auprès du tribunal des faillites américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS en vertu du Code des faillites des États-Unis (U.S. Bankruptcy Code) et de la loi de l'État de New York à l'encontre de nombreuses institutions, et visent au recouvrement de sommes prétendument transférées aux entités du Groupe BNP Paribas par BLMIS ou

indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du Groupe BNP Paribas détenaient des participations. À la suite de certaines décisions du tribunal des faillites américain et du « U.S. District Court » entre 2016 et 2018, la majorité des actions du liquidateur de BLMIS ont été soit rejetées, soit considérablement limitées. Toutefois, ces décisions ont été soit infirmées, soit effectivement annulées par des décisions ultérieures de la Cour d'Appel des États-Unis pour le Deuxième Circuit rendues le 25 février 2019 et le 30 août 2021. Par conséquent, le liquidateur de BLMIS a réintroduit certains de ces recours et a fait valoir des créances d'un montant global d'environ 1,2 milliard de dollars américains à fin mai 2023. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances.

Une procédure judiciaire a été intentée en Belgique à la requête d'actionnaires minoritaires de l'ancien groupe Fortis contre la Société fédérale de Participations et d'Investissement, Ageas et BNP Paribas, demandant notamment la condamnation de BNP Paribas à des dommages et intérêts à titre de restitution par équivalent d'une partie des actions de BNP Paribas Fortis, qui lui ont été apportées en 2009, au motif que le transfert de ces actions serait nul. Le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles a décidé, le 29 avril 2016, de surseoir à statuer jusqu'à l'issue de la procédure pénale en cours en Belgique dans le dossier Fortis. Dans cette procédure pénale, le ministère public a demandé un non-lieu. Elle est aujourd'hui définitivement clôturée, la Chambre du conseil du Tribunal de première instance de Bruxelles ayant constaté la prescription des charges dans une ordonnance du 4 septembre 2020, devenue définitive. Certains actionnaires minoritaires poursuivent la procédure judiciaire contre BNP Paribas et la Société fédérale de Participations et d'Investissement devant le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, et BNP Paribas continue à se défendre avec vigueur contre les allégations de ces actionnaires.

BNP Paribas Securities Corp. a fait l'objet d'une enquête de la Commodity Futures Trading Commission ("CFTC") et de la Securities and Exchange Commission américaine ("SEC") portant sur le respect des exigences de conservation de documents dans le cadre de l'utilisation de plateformes de messagerie électronique non approuvées pour les communications professionnelles. BNP Paribas SA a fait l'objet d'une enquête de la CFTC portant sur le même sujet. BNP Paribas Securities Corp. a conclu avec les *Divisions of Enforcement* de la CFTC et de la SEC des propositions de résolution et BNP Paribas SA a conclu avec la *Division of Enforcement* de la CFTC une proposition de résolution pour mettre fin à ces enquêtes. Ces propositions de résolution doivent être finalisées par la CFTC et la SEC.

Comme de nombreuses autres institutions financières dans les secteurs de la banque, de l'investissement, des fonds communs ou du courtage, la Banque a reçu ou est susceptible de recevoir des demandes d'information ou de faire l'objet d'enquêtes d'autorités de supervision, d'agences gouvernementales ou d'autorégulation. La Banque répond à ces requêtes, coopère avec les autorités et régulateurs en question et s'efforce de traiter et de remédier aux points soulevés.

Le 26 février 2020 le Tribunal correctionnel de Paris a jugé BNP Paribas Personal Finance coupable de pratique commerciale trompeuse et de recel de ce délit. BNP Paribas Personal Finance est condamnée à payer une amende de 187 500 euros et à verser un montant au titre des frais de défense ainsi que des dommages et intérêts en faveur des parties civiles. Le jugement est assorti de l'exécution provisoire sur les intérêts civils. BNP Paribas Personal Finance a interjeté appel de la décision le 6 mars 2020. Par ailleurs, une demande en référé de suspension de l'exécution provisoire a également été initiée, mais celle-ci a été déboutée par ordonnance du 25 septembre 2020. Les dommages-intérêts ont été versés par BNP Paribas Personal Finance aux parties civiles, sans préjudice de la procédure pendante devant la Cour d'appel de Paris et des procédures judiciaires civiles qui suivent leurs cours par ailleurs.

Il n'existe pas d'autre procédure judiciaire, administrative ou d'arbitrage (y compris toute procédure qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Banque.

8.d REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET PERTE DE CONTROLE OU D'INFLUENCE NOTABLE

Operation du premier semestre 2023

- **Partenariat avec Stellantis**

Le 3 avril 2023, BNP Paribas Personal Finance devient le partenaire exclusif de la captive de Stellantis dans ses activités de financement dans trois marchés stratégiques : l'Allemagne, l'Autriche et le Royaume-Uni.

Cette opération se décline par le rachat de trois entités dans ces trois pays concomitamment à la cession d'activités à différentes joint-ventures de Stellantis en France, en Italie et en Espagne.

Cette restructuration a pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe de 8 milliards d'euros, notamment les actifs financiers au coût amorti, et de constater un résultat de cession de 54 millions d'euros et un écart d'acquisition de 143 millions d'euros.

Operations du premier semestre 2022

- **bpost banque**

Le 3 janvier 2022, BNP Paribas Fortis a acheté la participation résiduelle de 50 % dans bpost banque.

Le Groupe BNP Paribas prend ainsi le contrôle de cette entité et la consolide par intégration globale à partir du premier trimestre 2022.

Cette opération a pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 12 milliards d'euros, notamment les actifs financiers au coût amorti pour 11 milliards d'euros, et de constater au compte de résultat un écart d'acquisition négatif de 245 millions d'euros.

- **Axepta SpA**

Le 4 janvier 2022, Banca Nazionale del Lavoro a cédé 80 % de sa participation résiduelle dans Wordline Merchant Services Italia (ex-Axepta Spa).

Le Groupe BNP Paribas perd le contrôle exclusif de cette entité mais conserve une influence notable.

La cession de cette quote-part conduit à la comptabilisation sur la ligne « Gains net sur autres actifs immobilisés » d'un résultat de 204 millions d'euros.

La participation résiduelle de 20 % est consolidée par mise en équivalence pour sa valeur réévaluée incluant un écart d'acquisition de 41 millions d'euros.

- **Floa**

Le 31 janvier 2022, BNP Paribas SA a acquis 100 % du capital de Floa.

Le Groupe BNP Paribas prend le contrôle exclusif de cette entité et la consolide par intégration globale à partir du premier trimestre 2022.

Cette opération a pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 2 milliards d'euros, notamment les actifs financiers au coût amorti.

L'écart d'acquisition lié à cette opération est de 122 millions d'euros.

- **UkrSibbank**

Dans le contexte du conflit en Ukraine, le Groupe a réévalué la nature du contrôle exercé sur sa filiale UkrSibbank et a conclu à la perte du contrôle exclusif et à la conservation d'une influence notable sur l'entité. Cette situation conduit le Groupe à la consolider par mise en équivalence à partir du 1er mars 2022.

La perte de contrôle se traduit par la constatation d'une moins-value de -159 millions d'euros et le reclassement en résultat des variations cumulées d'actifs et passifs liées aux parités monétaires de -274 millions d'euros, enregistrés en « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Cette opération a pour conséquence de diminuer le bilan du Groupe en date de perte de contrôle de 2 milliards d'euros, notamment les actifs financiers au coût amorti.

8.e ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES

BNP Paribas a conclu le 18 décembre 2021 un accord avec BMO Groupe Financier pour la vente de 100 % de ses activités de banque commerciale aux États-Unis opérées par l'ensemble homogène BancWest pour une considération de prix totale de 16,3 milliards de dollars américains en numéraire.

L'opération a été réalisée le 1^{er} février 2023 à la suite de la réception de l'ensemble des autorisations réglementaires par BMO Groupe Financier.

Le groupe d'actifs concerné par l'accord comprend l'essentiel des entités de l'ensemble homogène BancWest (voir référence D2 en note 8.g *Périmètre de consolidation*).

En application des dispositions de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente, les états financiers consolidés du Groupe sont adaptés pour présenter BancWest de manière séparée depuis décembre 2021 :

- les actifs sont reclassés sur une ligne distincte du bilan "Actifs destinés à être cédés" ;
- les passifs sont également reclassés sur une ligne distincte "Dettes liées aux actifs destinés à être cédés" ;
- les montants inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation d'actifs et de passifs sont présentés séparément dans l'état du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres ;
- les produits et charges sont reclassés sur une ligne distincte "Résultat net des activités destinées à être cédées" au sein du compte de résultat. Ce résultat inclut les produits et charges des opérations internes réalisées avec BancWest, dès lors qu'à la suite de la cession, le Groupe ne bénéficiera plus de ces produits ou n'encourra plus ces charges ;
- la variation nette de la trésorerie est isolée sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie.

L'opération de cession réalisée le 1^{er} février 2023 a pour conséquence de diminuer les « Actifs destinés à être cédés » de 87 milliards d'euros.

La plus-value de cession nette d'impôt est de 2,9 milliards d'euros.

8.f VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 30 juin 2023. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas ;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût amorti suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût amorti, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au 30 juin 2023	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle ⁽¹⁾		98 399	717 737	816 136	843 608
Titres de dette au coût amorti (note 5.d)	84 232	28 199	1 112	113 543	114 612
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		1 109 290		1 109 290	1 110 084
Dettes représentées par un titre (note 5.g)	73 821	114 997		188 818	189 226
Dettes subordonnées (note 5.g)	16 992	6 378		23 370	23 734

⁽¹⁾ Hors location-financement

En millions d'euros, au 31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle ⁽¹⁾		92 635	731 555	824 190	848 145
Titres de dette au coût amorti (note 5.d)	85 758	26 235	771	112 764	114 014
Actifs destinés à être cédés	4 440	9 980	53 325	67 746	72 176
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		1 132 282		1 132 282	1 132 774
Dettes représentées par un titre (note 5.g)	64 889	90 215		155 104	155 359
Dettes subordonnées (note 5.g)	17 193	6 627		23 820	24 160
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés		74 567		74 567	74 563

(1) Hors location-financement

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les titres de dette au coût amorti, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La description des niveaux de la hiérarchie des valeurs de marché ou de modèle est également présentée dans les principes comptables (note 1.f.10). La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les titres de dette au coût amorti dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ainsi que pour la plupart des produits d'épargne règlementée, est la valeur comptabilisée. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3.

8.g PERIMETRE DE CONSOLIDATION

BNP Paribas, société anonyme, immatriculée en France, est la société tête du Groupe, qui détient des positions clés dans ses trois pôles opérationnels : Corporate & Institutional Banking (CIB), Commercial, Personal Banking & Services (CPBS) et Investment & Protection Services (IPS).

Au cours de l'exercice, la société mère n'a pas changé de dénomination sociale. BNP Paribas a son établissement principal en France et son siège social sis au 16 boulevard des Italiens 75009 Paris, France.

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2023				31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNP Paribas SA	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Afrique du Sud)	Afrique du Sud	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Arabie Saoudite)	Arab. Saoudite	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Argentine)	Argentine	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Australie)	Australie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Bahreïn)	Bahreïn	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Belgique)	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Canada)	Canada	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Danemark)	Danemark	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Emirats Arabes Unis)	Emirats Arabes Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Espagne)	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Etats-Unis)	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Finlande)	Finlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Grèce)	Grèce	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E2
	BNPP SA (succ. Guernesey)	Guernesey	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E2
	BNPP SA (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Hongrie)	Hongrie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Inde)	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Irlande)	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Italie)	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Japon)	Japon	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Jersey)	Jersey	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E2
	BNPP SA (succ. Koweït)	Koweït	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Malaisie)	Malaisie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Monaco)	Monaco	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Norvège)	Norvège	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Panama)	Panama								S1
	BNPP SA (succ. Pays-bas)	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Philippines)	Philippines	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Pologne)	Pologne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2023				31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP SA (succ. Portugal)	Portugal	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Qatar)	Qatar	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. République de Corée)	Rép. de Corée	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Singapour)	Singapour	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Suède)	Suède	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Suisse)	Suisse	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E2
	BNPP SA (succ. Taiwan)	Taiwan	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Thaïlande)	Thaïlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Viêt Nam)	Viêt Nam	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
CORPORATE & INSTITUTIONAL BANKING										
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)										
France										
	Atargatis [§]	France								S4
	Austin Finance [§]	France				S4	IG	-	-	
	BNPP Arbitrage	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services	France								S4
	BNPP Securities Services (succ. Allemagne)	Allemagne								S4
	BNPP Securities Services (succ. Australie)	Australie								S4
	BNPP Securities Services (succ. Belgique)	Belgique								S4
	BNPP Securities Services (succ. Espagne)	Espagne								S4
	BNPP Securities Services (succ. Grèce)	Grèce								S4
	BNPP Securities Services (succ. Guernesey)	Guernesey								S4
	BNPP Securities Services (succ. Hong Kong)	Hong Kong								S4
	BNPP Securities Services (succ. Hongrie)	Hongrie								S4
	BNPP Securities Services (succ. Irlande)	Irlande								S4
	BNPP Securities Services (succ. Italie)	Italie								S4
	BNPP Securities Services (succ. Jersey)	Jersey								S4
	BNPP Securities Services (succ. Luxembourg)	Luxembourg								S4
	BNPP Securities Services (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas								S4
	BNPP Securities Services (succ. Pologne)	Pologne								S4
	BNPP Securities Services (succ. Portugal)	Portugal								S4
	BNPP Securities Services (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni								S4
	BNPP Securities Services (succ. Singapour)	Singapour								S4
	BNPP Securities Services (succ. Suisse)	Suisse								S4
	Compagnie d'Investissement Italiens [§]	France								S4
	Compagnie d'Investissement Opéra [§]	France								S4
	Ellipsis Asset Management	France								S2
	Eurotitrisation	France	ME	21,7%	21,7%		ME	21,7%	21,7%	
	Exane	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2023				31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Exane (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Exane (succ. Espagne)	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Exane (succ. Italie)	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Exane (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Exane (succ. Suède)	Suède	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Exane (succ. Suisse)	Suisse	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Exane Asset Management	France	ME	35,0%	35,0%	V2	ME	51,0%	51,0%	V1
	Exane Derivatives	France				S4	IG	100,0%	100,0%	
	Exane Derivatives (succ. Italie)	Italie								S1
	Exane Derivatives (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni				S1	IG	100,0%	100,0%	
	Exane Derivatives (succ. Suisse)	Suisse				S1	IG	100,0%	100,0%	
	Exane Derivatives Gerance	France				S4	IG	100,0%	100,0%	
	Exane Finance	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Exane Participations	France								S4
	FCT Juice [†]	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Financière des Italiens [§]	France				S4	IG	-	-	
	Financière du Marché Saint Honoré	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Financière Paris Haussmann [§]	France								S4
	Financière Taitbout [§]	France								S4
	Mediterranea [§]	France								S4
	Optichamps [§]	France				S4	IG	-	-	
	Parilease	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Participations Opéra [§]	France				S4	IG	-	-	
	Services Logiciels d'Intégration Boursière	France	ME ⁽³⁾	66,6%	66,6%		ME ⁽³⁾	66,6%	66,6%	
	SNC Taitbout Participation 3	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Société Orbaisienne de Participations	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Uptevia SA	France	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	E3				
	Verner Investissements	France								S4
	Verner Investissements NewCo1	France								S4
	Verner Investissements NewCo2	France								S4
Autres pays d'Europe										
	Allfunds Group PLC	Royaume-Uni	ME	12,1%	12,0%		ME	12,1%	12,0%	V2
	Aquarius + Investments PLC [†]	Irlande								S3
	Aries Capital DAC [§]	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	AssetMetrix	Allemagne	ME	20,8%	20,8%		ME	20,8%	20,8%	V4
	Ausetar Real Estate Opportunities SARL [†]	Luxembourg								S2
	BNP PUK Holding Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Bank JSC	Russie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Emissions Und Handels GmbH [§]	Allemagne	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP Fund Administration Services Ireland Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Invest Holdings BV	Pays-Bas								S1
	BNPP Ireland Unlimited Co	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2023				31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Islamic Issuance BV ^s	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP Issuance BV ^s	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP Net Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Prime Brokerage International Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Suisse SA	Suisse	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Suisse SA (succ. Guernesey)	Guernesey	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Technology LLC	Russie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Trust Corp UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E1
	BNPP Vartry Reinsurance DAC	Irlande	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Diamante Re SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Ejesur SA	Espagne				S1	IG	100,0%	100,0%	
	Ellipsis AM Suisse SARL	Suisse								S2
	Exane Solutions Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Expo Atlantico EAll Investimentos Imobiliarios SA ^s	Portugal	IG	-	-		IG	-	-	E2
	Expo Indico EIII Investimentos Imobiliarios SA ^s	Portugal	IG	-	-		IG	-	-	E2
	FScholen	Belgique	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	
	Greenstars BNPP	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Kantox Holding Ltd	Royaume-Uni	ME	9,5%	9,5%		ME	9,5%	9,5%	
	Madison Arbor Ltd ^t	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	Matchpoint Finance PLC ^t	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	Ribera Del Loira Arbitrage	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Securasset SA ^s	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	
	Single Platform Investment Repackaging Entity SA ^s	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	
	Utexam Logistics Ltd	Irlande				S3	IG	100,0%	100,0%	
	Utexam Solutions Ltd	Irlande				S3	IG	100,0%	100,0%	
Moyen-Orient										
	BNPP Investment Co KSA	Arab. Saoudite	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
AMÉRIQUES										
	Banco BNPP Brasil SA	Brésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Canada Corp	Canada	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Capital Services Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Colombia Corporacion Financiera SA	Colombie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP EQD Brazil Fund Fundo de Investimento Multimercado ^s	Brésil	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP Financial Services LLC	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP FS LLC	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP IT Solutions Canada Inc	Canada	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Mexico Holding	Mexique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Mexico SA Institucion de Banca Multiple	Mexique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Proprietario Fundo de Investimento Multimercado ^s	Brésil	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP RCC Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Corp	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2023				31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP US Investments Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP US Wholesale Holdings Corp	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP USA Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP VPG Brookline Cre LLC ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG EDMC Holdings LLC ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG Express LLC ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG I LLC ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG II LLC ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG III LLC ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG IV LLC ⁵	Etats-Unis	IG	-	-	E2				
	BNPP VPG Master LLC ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	Dale Bakken Partners 2012 LLC	Etats-Unis	VM	4,9%	23,8%		VM	4,9%	23,8%	V3
	Decart Re Ltd ⁵	Bermudes	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Exane Inc	Etats-Unis								S1
	FSI Holdings Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Starbird Funding Corp ¹	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
ASIE PACIFIQUE										
	Bank BNPP Indonesia PT	Indonésie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Arbitrage Hong Kong Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP China Ltd	Chine	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Finance Hong Kong Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd	Australie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd (succ. Nouvelle-Zélande)	Nlle-Zélande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Global Securities Operations Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP India Holding Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP India Solutions Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Malaysia Berhad	Malaisie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Asia Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities India Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Japan Ltd	Japon	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Korea Co Ltd	Rép. de Corée	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Taiwan Co Ltd	Taiwan	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Sekuritas Indonesia PT	Indonésie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V4
	BPP Holdings Pte Ltd	Singapour	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Pt Andalan Multi Guna	Indonésie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	D1
COMMERCIAL, PERSONAL BANKING & SERVICES										
BANQUES COMMERCIALES DANS LA ZONE EURO										
Banque commerciale en France										
	2SF - Société des Services Fiduciaires	France	ME ⁽³⁾	33,3%	33,3%		ME ⁽³⁾	33,3%	33,3%	E2
	Banque de Wallis et Futuna	France	IG ⁽¹⁾	51,0%	51,0%		IG ⁽¹⁾	51,0%	51,0%	
	BNPP Antilles Guyane	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Développement	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2023				31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Développement Oblig	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Factor	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Factor (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Factor (succ. Portugal)	Portugal	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	E2				
	BNPP Factor Sociedade Financeira de Credito SA	Portugal				S4	IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Nouvelle Calédonie	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Réunion	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Compagnie pour le Financement des Loisirs	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	Copartis	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Euro Securities Partners	France	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	
	GIE Ocean	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Jivago Holding	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Partecis	France	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	
	Paylib Services	France	ME	14,3%	14,3%		ME	14,3%	14,3%	
	Portzamparc	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Société Lairoise de Participations	France								S4
BNL banca commerciale										
	Artigiancassa SPA	Italie	IG	73,9%	73,9%		IG	73,9%	73,9%	
	Banca Nazionale Del Lavoro SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	EMF IT 2008 1 SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Era Uno SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Eutimm SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Financit SPA	Italie	IG	60,0%	60,0%		IG	60,0%	60,0%	
	Immera SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	International Factors Italia SPA	Italie	IG	99,7%	99,7%		IG	99,7%	99,7%	
	Permico SPA	Italie	ME	21,9%	21,9%		ME	21,9%	21,9%	V4
	Servizio Italia SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Sviluppo HQ Tiburtina SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Tierre Securitisation SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Vela Home SRL ¹	Italie								S3
	Vela Mortgages SRL ¹	Italie								S3
	Vela OBG SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Vela RMBS SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Worldline Merchant Services Italia SPA	Italie	ME	20,0%	20,0%		ME	20,0%	20,0%	V2/D4
Banque commerciale en Belgique										
	Axepta BNPP Benelux	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Bancontact Paytoniq Company	Belgique	ME	22,5%	22,5%		ME	22,5%	22,5%	
	Banking Funding Company SA	Belgique								S3
	BASS Master Issuer NV ¹	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
	Batopin	Belgique	ME	25,0%	25,0%		ME	25,0%	25,0%	
	Belgian Mobile ID	Belgique	ME	12,2%	12,2%		ME	12,2%	12,2%	
	BNPP Commercial Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2023				31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Factor AS	Danemark	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Factor GmbH	Allemagne	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Factoring Support	Pays-Bas	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Fortis	Belgique	IG	99,9%	99,9%		IG	99,9%	99,9%	
	BNPP Fortis (succ. Espagne)	Espagne	IG	99,9%	99,9%		IG	99,9%	99,9%	
	BNPP Fortis (succ. Etats-Unis)	Etats-Unis	IG	99,9%	99,9%		IG	99,9%	99,9%	
	BNPP Fortis Factor NV	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Fortis Film Finance	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Fortis Funding SA	Luxembourg	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP FPE Belgium	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP FPE Expansion	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP FPE Management	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Bpost Banque	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	V1/D5
	Credissimo	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Credissimo Hainaut SA	Belgique	IG	99,7%	99,7%		IG	99,7%	99,7%	
	Crédit pour Habitations Sociales	Belgique	IG	81,7%	81,6%		IG	81,7%	81,6%	
	Demetris NV	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	E1
	Epimede ⁸	Belgique	ME	-	-		ME	-	-	
	Esmee Master Issuer ^t	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
	Immobilière Sauveniere SA	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Investissements de Private Equity (a)	BE/FR/LU	VM	-	-		VM	-	-	
	Isabel SA NV	Belgique	ME	25,3%	25,3%		ME	25,3%	25,3%	
	Microstart	Belgique	IG	42,3%	76,8%		IG	42,3%	76,8%	
	Sagip	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Sowo Invest SA NV	Belgique	IG	87,5%	87,5%		IG	87,5%	87,5%	
Banque commerciale au Luxembourg										
	BGL BNPP	Luxembourg	IG	66,0%	65,9%		IG	66,0%	65,9%	
	BGL BNPP (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	66,0%	65,9%		IG	66,0%	65,9%	
	BNPP Lease Group Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	65,9%		IG	100,0%	65,9%	
	BNPP SB Re	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cofhylux SA	Luxembourg	IG	100,0%	65,9%		IG	100,0%	65,9%	
	Compagnie Financière Ottomane SA	Luxembourg	IG	97,3%	97,3%		IG	97,3%	97,3%	
	Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Lion International Investments SA	Luxembourg								S4
	Luxhub SA	Luxembourg	ME	28,0%	18,5%		ME	28,0%	18,5%	
	Visalux	Luxembourg	ME	25,2%	16,6%	V3	ME	25,3%	16,7%	
BANQUES COMMERCIALES DANS LE RESTE DU MONDE										
Europe Méditerranée										
	Bank of Nanjing	Chine	ME	13,8%	13,8%	V3	ME	13,9%	13,9%	V3
	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire				S2	IG	59,8%	59,8%	
	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal	Sénégal				S2	IG	54,1%	54,1%	
	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie	Maroc	IG	67,0%	67,0%		IG	67,0%	67,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2023				31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie Banque Offshore	Maroc	IG	100,0%	67,0%		IG	100,0%	67,0%	
	Bantas Nakit AS	Turquie	ME ⁽³⁾	33,3%	16,7%		ME ⁽³⁾	33,3%	16,7%	
	BDSI	Maroc	IG	100,0%	96,4%		IG	100,0%	96,4%	
	BGZ Poland ABS1 DAC [†]	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	BICI Bourse	Côte d'Ivoire				S2	IG	90,0%	52,0%	
	BMCI Leasing	Maroc	IG	86,9%	58,2%		IG	86,9%	58,2%	
	BNPP Bank Polska SA	Pologne	IG	87,4%	87,4%		IG	87,4%	87,4%	
	BNPP EI Djazair	Algérie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Faktoring Spolka ZOO	Pologne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Fortis Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Group Service Center SA	Pologne	IG	100,0%	87,4%		IG	100,0%	87,4%	E1
	BNPP IRB Participations	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Solutions Spolka ZOO	Pologne								S3
	BNPP Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Dreams Sustainable AB	Suède	IG	57,5%	57,5%		IG	57,5%	57,5%	E3
	Joint Stock Company UkrSibbank	Ukraine	ME	60,0%	60,0%		ME	60,0%	60,0%	D1
	TEB ARF Teknoloji Anonim Sirketi	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	
	TEB Faktoring AS	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	
	TEB Finansman AS	Turquie	IG	100,0%	72,5%	V3	IG	100,0%	92,8%	
	TEB Holding AS	Turquie	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	TEB SH A	Kosovo	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	
	TEB Yatirim Menkul Degerler AS	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	
	Turk Ekonomi Bankasi AS	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	
BancWest										
	BancWest Holding Inc	Etats-Unis				S2	IG	100,0%	100,0%	D2
	BancWest Holding Inc Grantor Trust ERC Subaccount [§]	Etats-Unis				S2	IG	-	-	D2
	Bancwest Holding Inc Umbrella Trust [§]	Etats-Unis				S2	IG	-	-	D2
	BancWest Investment Services Inc	Etats-Unis				S2	IG	100,0%	100,0%	D2
	Bank of the West	Etats-Unis				S2	IG	100,0%	100,0%	D2
	Bank of the West Auto Trust 2018-1 [†]	Etats-Unis								S1
	Bank of the West Auto Trust 2019-1 [†]	Etats-Unis				S2	IG	-	-	D2
	Bank of the West Auto Trust 2019-2 [†]	Etats-Unis				S2	IG	-	-	D2
	BNPP Leasing Solutions Canada Inc	Canada				S2	IG	100,0%	100,0%	D2
	BOW Auto Receivables LLC [†]	Etats-Unis				S2	IG	-	-	D2
	BWC Opportunity Fund 2 Inc [†]	Etats-Unis				S2	IG	-	-	D2
	BWC Opportunity Fund Inc [†]	Etats-Unis				S2	IG	-	-	D2
	CFB Community Development Corp	Etats-Unis				S2	IG	100,0%	100,0%	D2
	Claas Financial Services LLC	Etats-Unis				S2	IG	51,0%	51,0%	D2
	Commercial Federal Affordable Housing Inc	Etats-Unis				S2	IG	100,0%	100,0%	D2
	First Santa Clara Corp [§]	Etats-Unis				S2	IG	-	-	D2
	United California Bank Deferred Compensation Plan Trust [§]	Etats-Unis				S2	IG	-	-	D2
	Ursus Real Estate Inc	Etats-Unis				S2	IG	100,0%	100,0%	D2

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2023				31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
METIERS SPECIALISES										
BNP Paribas Personal Finance										
	Alpha Crédit SA	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Auto ABS UK Loans PLC ¹	Royaume-Uni	IG	-	-	E3				
	AutoFlorence 1 SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	AutoFlorence 2 SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	AutoFlorence 3 SRL ¹	Italie	IG	-	-	E2				
	Autonomia 2019 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Autonomia DE 2023 ¹	France	IG	-	-	E2				
	Autonomia Spain 2019 ¹	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	
	Autonomia Spain 2021 FT ¹	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	
	Autonomia Spain 2022 FT ¹	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	E2
	Autop Ocean Indien	France								S4
	Axa Banque Financement	France	ME	35,0%	35,0%		ME	35,0%	35,0%	
	Banco Cetelem SA	Brésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Banco Cetelem SA	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BGN Mercantil E Servicos Ltda	Brésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Portugal)	Portugal	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Slovaquie)	Slovaquie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance BV	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance South Africa Ltd	Afrique du Sud	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BON BNPP Consumer Finance Co Ltd	Chine	ME	33,1%	33,1%	V1/V4	ME	18,0%	18,0%	V1
	Cafineo	France	IG ⁽¹⁾	51,0%	50,8%		IG ⁽¹⁾	51,0%	50,8%	
	Carrefour Banque	France	ME	40,0%	40,0%		ME	40,0%	40,0%	
	Central Europe Technologies SRL	Roumanie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Cetelem America Ltda	Brésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Cetelem Business Consulting Shanghai Co Ltd	Chine	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E1
	Cetelem Gestion AIE	Espagne	IG	100,0%	96,0%		IG	100,0%	96,0%	
	Cetelem SA de CV	Mexique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Cetelem Servicios Informaticos AIE	Espagne	IG	100,0%	81,0%		IG	100,0%	81,0%	
	Cetelem Servicios SA de CV	Mexique								S4
	Cetelem Servicios Ltda	Brésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Cofica Bail	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Cofiplan	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Creation Consumer Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%	V3	IG	100,0%	100,0%	
	Creation Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%	V3	IG	100,0%	100,0%	
	Crédit Moderne Antilles Guyane	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2023				31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Crédit Moderne Océan Indien	France	IG ⁽¹⁾	97,8%	97,8%		IG ⁽¹⁾	97,8%	97,8%	
	Domofinance	France	IG ⁽¹⁾	55,0%	55,0%		IG ⁽¹⁾	55,0%	55,0%	
	Domos 2017 ¹	France								S1
	E Carat 10 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	
	E Carat 10 PLC ¹	Royaume-Uni								S3
	E Carat 11 PLC ¹	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	
	E Carat 12 PLC ¹	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	
	Ekspres Bank AS	Danemark	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Ekspres Bank AS (succ. Norvège)	Norvège	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Ekspres Bank AS (succ. Suède)	Suède	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Eos Aremas Belgium SA NV	Belgique	ME	50,0%	49,9%		ME	50,0%	49,9%	
	Evollis	France	ME	49,2%	49,2%	V4	ME	41,0%	41,0%	
	Findomestic Banca SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Florence Real Estate Developments SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Florence SPV SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Fonds Communs de Créances UCI et RMBS Prado (b) ¹	Espagne	ME ⁽³⁾	-	-		ME ⁽³⁾	-	-	
	Fonds Communs de Titrisation Genius (d) ¹	Chine	ME ⁽³⁾	-	-	E3				
	Fonds Communs de Titrisation Wisdom (e) ¹	Chine	ME ⁽³⁾	-	-	E3				
	GCC Consumo Establecimiento Financiero de Credito SA	Espagne	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	
	Genius Auto Finance Co Ltd	Chine	ME ⁽³⁾	20,0%	20,0%		ME ⁽³⁾	20,0%	20,0%	
	International Development Resources AS Services SA	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Iqera Services	France				S2	ME	24,5%	24,5%	
	Loisirs Finance	France	IG ⁽¹⁾	51,0%	51,0%		IG ⁽¹⁾	51,0%	51,0%	
	Magyar Cetelem Bank ZRT	Hongrie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Neuilly Contentieux	France	IG	95,9%	95,6%		IG	95,9%	95,6%	
	Noria 2018-1 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Noria 2020 ¹	France				S1	IG	-	-	
	Noria 2021 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Noria Spain 2020 FT ¹	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	
	Opel Bank	France	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	Opel Bank (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	Opel Bank (succ. Autriche)	Autriche	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	Opel Bank (succ. Espagne)	Espagne	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	Opel Bank (succ. Italie)	Italie	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	Opel Finance BV	Belgique								S3
	Opel Finance NV	Pays-Bas				S3	IG	100,0%	50,0%	
	Opel Finance SA	Suisse	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	
	PBD Germany Auto Lease Master SA ¹	Luxembourg	IG	-	-	E3				
	PBD Germany Auto Loan 2021 UG ¹	Allemagne	IG	-	-	E3				
	Personal Finance Location	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	PF Services GmbH	Allemagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Phedina Hypotheken 2010 BV ¹	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2023				31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	PSA Bank Deutschland GmbH	Allemagne	IG	100,0%	50,0%	E3				
	PSA Bank Deutschland GmbH (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	50,0%	E3				
	RCS Botswana Pty Ltd	Botswana	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	RCS Cards Pty Ltd	Afrique du Sud	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	RCS Investment Holdings Namibia Pty Ltd	Namibie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Servicios Financieros Carrefour EFC SA	Espagne	ME	37,3%	40,0%		ME	37,3%	40,0%	
	Stellantis Financial Services UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	50,0%	E3				
	Union de Creditos Inmobiliarios SA	Espagne	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	
	United Partnership	France	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	
	Vauxhall Finance PLC	Royaume-Uni	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	
	XFERA Consumer Finance EFC SA	Espagne	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	
	Zhejiang Wisdom Puhua Financial Leasing Co Ltd	Chine	ME ⁽³⁾	20,0%	20,0%		ME ⁽³⁾	20,0%	20,0%	
Arval										
	Artel	France	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval AB	Suède	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval AS	Danemark	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval AS Norway	Norvège	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Austria GmbH	Autriche	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Belgium NV SA	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Benelux BV	Pays-Bas								S4
	Arval Brasil Ltda	Brésil	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval BV	Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval CZ SRO	Rép. Tchèque	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Deutschland GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Fleet Services	France	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Hellas Car Rental SA	Grèce	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval LLC	Russie	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Luxembourg SA	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Magyarorszag KFT	Hongrie	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Maroc SA	Maroc	IG ⁽²⁾	100,0%	89,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	89,0%	
	Arval OY	Finlande	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Relsa Colombia SAS	Colombie	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	E3/D7				
	Arval Relsa SPA	Chili	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	V1/D7	ME	50,0%	50,0%	
	Arval Schweiz AG	Suisse	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease	France	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease Aluger Operational Automoveis SA	Portugal	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease Italia SPA	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease Polska SP ZOO	Pologne	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease Romania SRL	Roumanie	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease SA	Espagne	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Slovakia SRO	Slovaquie	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Trading	France	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2023				31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Arval UK Group Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval UK Leasing Services Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval UK Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	BNPP Fleet Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Cent ASL	France	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Cofiparc	France	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Comercializadora de Vehiculos SA	Chili	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	E3/D7				
	FCT Pulse France 2022 [†]	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	E2
	Greenval Insurance DAC	Irlande	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Locadif	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Louveo	France	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Personal Car Lease BV	Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	E3
	Public Location Longue Durée	France	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Rentaequipos Leasing Peru SA	Perou	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	E3/D7				
	Rentaequipos Leasing SA	Chili	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	E3/D7				
	TEB Arval Arac Filo Kiralama AS	Turquie	IG ⁽²⁾	100,0%	75,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	75,0%	
	Terberg Busines Lease Group BV	Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	E3
	Terberg Leasing Justlease Belgium BV	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	E3
Leasing Solutions										
	Aprolis Finance	France	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	Artegy	France	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNL Leasing SPA	Italie	IG	100,0%	95,5%		IG	100,0%	95,5%	
	BNPP 3 Step IT	France	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	BNPP 3 Step IT (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	BNPP 3 Step IT (succ. Belgique)	Belgique	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	BNPP 3 Step IT (succ. Espagne)	Espagne	IG	51,0%	42,3%	E2				
	BNPP 3 Step IT (succ. Italie)	Italie	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	BNPP 3 Step IT (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	BNPP 3 Step IT (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	BNPP Finansal Kiralama AS	Turquie	IG	100,0%	82,5%		IG	100,0%	82,5%	
	BNPP Lease Group	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group (succ. Italie)	Italie	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group (succ. Portugal)	Portugal	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group Belgium	Belgique	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group Leasing Solutions SPA	Italie	IG	100,0%	95,5%		IG	100,0%	95,5%	
	BNPP Lease Group PLC	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group SP ZOO	Pologne	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Services	Pologne	IG	100,0%	87,4%		IG	100,0%	87,4%	
	BNPP Leasing Solution AS	Norvège	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions	Luxembourg	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2023				31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Leasing Solutions AS	Danemark	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	E1
	BNPP Leasing Solutions AB	Suède	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions GmbH	Autriche	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions IFN SA	Roumanie	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions NV	Pays-Bas	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions Suisse SA	Suisse	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Rental Solutions Ltd	Royaume-Uni				S3	IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Rental Solutions SPA	Italie	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Claas Financial Services	France	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services (succ. Italie)	Italie	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services (succ. Pologne)	Pologne	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	CNH Industrial Capital Europe	France	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Belgique)	Belgique	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Italie)	Italie	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Pologne)	Pologne	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe BV	Pays-Bas	IG	100,0%	41,6%		IG	100,0%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe GmbH	Autriche	IG	100,0%	41,6%		IG	100,0%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	41,6%		IG	100,0%	41,6%	
	ES Finance	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	FL Zeebrugge ⁵	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
	Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co ⁶	Allemagne								S1
	Fortis Lease	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	Fortis Lease Belgium	Belgique	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Fortis Lease Deutschland GmbH	Allemagne				S3	IG	100,0%	83,0%	
	Fortis Lease Iberia SA	Espagne	IG	100,0%	86,6%		IG	100,0%	86,6%	
	Fortis Lease Portugal	Portugal	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Fortis Lease UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Fortis Vastgoedlease BV	Pays-Bas	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Heffiq Heftruck Verhuur BV	Pays-Bas	IG	50,1%	41,5%		IG	50,1%	41,5%	
	JCB Finance	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%		IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%	
	JCB Finance (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%		IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%	
	JCB Finance (succ. Italie)	Italie	IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%		IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%	
	JCB Finance Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	50,1%	41,6%		IG	50,1%	41,6%	
	Manitou Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	MGF	France	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	MGF (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2023				31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	MGF (succ. Italie)	Italie	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Natio Energie 2	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Natiocredibail	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Pixel 2021 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Same Deutz Fahr Finance	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	SNC Natiocredimurs	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
Nouveaux Métiers Digitaux										
	Financière des Paiements Electroniques	France	IG	95,0%	95,0%		IG	95,0%	95,0%	
	Financière des Paiements Electroniques (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	95,0%	95,0%		IG	95,0%	95,0%	E2
	Financière des Paiements Electroniques (succ. Belgique)	Belgique	IG	95,0%	95,0%		IG	95,0%	95,0%	
	Financière des Paiements Electroniques (succ. Espagne)	Espagne	IG	95,0%	95,0%		IG	95,0%	95,0%	
	Financière des Paiements Electroniques (succ. Portugal)	Portugal	IG	95,0%	95,0%		IG	95,0%	95,0%	
	Floa	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E3
	Lyf SA	France	ME ⁽³⁾	43,8%	43,8%		ME ⁽³⁾	43,8%	43,8%	
	Lyf SAS	France	ME ⁽³⁾	49,9%	49,9%		ME ⁽³⁾	49,9%	49,9%	V4
Personal Investors										
	Espresso Financial Services Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Geojit Technologies Private Ltd	Inde	ME	35,0%	35,0%		ME	35,0%	35,0%	
	Human Value Developers Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Sharekhan BNPP Financial Services Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Sharekhan Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
INVESTMENT & PROTECTION SERVICES										
Assurance										
	AEW Immo-commercial ⁵	France	VM	-	-		VM	-	-	
	AG Insurance	Belgique	ME	25,0%	25,0%		ME	25,0%	25,0%	
	Agathe Retail France	France	VM	33,3%	33,3%		VM	33,3%	33,3%	
	AM Select	Luxembourg	IG ⁽⁴⁾	-	-	E1				
	Astridplaza	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	Batipart Participations SAS	Luxembourg	VM	29,7%	29,7%		VM	29,7%	29,7%	
	Becquerel ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Actions Croissance ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Actions Entrepreneurs ⁵	France								S3
	BNPP Actions Euro ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Actions Monde ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Actions PME ⁵	France								S3
	BNPP Actions PME ETI ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Aqua ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Best Selection Actions Euro ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Cardif	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif BV	Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Compania de Seguros y Reaseguros SA	Pérou	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Emekliik AS	Turquie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2023				31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Cardif General Insurance Co Ltd	Rép. de Corée								S2
	BNPP Cardif Hayat Sigorta AS	Turquie	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Livforsakring AB	Suède	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Livforsakring AB (succ. Danemark)	Danemark	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Livforsakring AB (succ. Norvège)	Norvège	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Pojistovna AS	Rép. Tchèque	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Seguros de Vida SA	Chili	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Seguros Generales SA	Chili	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Services SRO	Rép. Tchèque	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Servicios y Asistencia Ltda	Chili	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Sigorta AS	Turquie	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif TCB Life Insurance Co Ltd	Taiwan	ME	49,0%	49,0%		ME	49,0%	49,0%	
	BNPP Cardif Vita Compagnia di Assicurazione E Riassicurazione SPA	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Convictions ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP CP Cardif Alternative ⁵	France								S3
	BNPP CP Cardif Private Debt ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP CP Infrastructure Investments Fund ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Deep Value ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Développement Humain ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Diversiflex ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	E1
	BNPP Diversipierre ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	BNPP France Crédit ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	BNPP Global Senior Corporate Loans ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Indice Amerique du Nord ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Moderate Focus Italia ⁵	France				S3	IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Monétaire Assurance ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Multigestion ⁵	France								S3
	BNPP Multistratégies Protection 80 ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Next Tech ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Protection Monde ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Sélection Dynamique Monde ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Sélection Flexible ⁵	France								S3
	BNPP Smallcap Euroland ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Social Business France ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BOB Cardif Life Insurance Co Ltd	Chine	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
	C Santé ⁵	France	VM	-	-		VM	-	-	D1
	Camgestion Obliflexible ⁵	France	VM	-	-		VM	-	-	D1
	Capital France Hotel	France	IG ⁽²⁾	98,5%	98,5%		IG ⁽²⁾	98,5%	98,5%	
	Cardif Alternatives Part I ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Cardif Assurance Vie	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Autriche)	Autriche	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2023				31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
Cardif Assurance Vie (succ. Belgique)		Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Bulgarie)		Bulgarie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Espagne)		Espagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Italie)		Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Pays-Bas)		Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Portugal)		Portugal	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Roumanie)		Roumanie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Suisse)		Suisse	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Taïwan)		Taïwan	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers		France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Allemagne)		Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Autriche)		Autriche	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Belgique)		Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Bulgarie)		Bulgarie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Espagne)		Espagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Italie)		Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pays-Bas)		Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pologne)		Pologne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Portugal)		Portugal	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Roumanie)		Roumanie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Suisse)		Suisse	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Taïwan)		Taïwan	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Biztosito Magyarorszag ZRT		Hongrie	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
Cardif BNPP AM Emerging Bond ⁵		France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
Cardif BNPP AM Global Senior Corporate Loans ⁵		France				S3	IG ⁽⁴⁾	-	-	
Cardif BNPP AM Sustainable Euro Equity (Ex- Natio Fonds Collines Investissement N 1) ⁵		France	VM	-	-		VM	-	-	D1
Cardif BNPP AM Sustainable Europe Equity (Ex- Natio Fonds Athenes Investissement N 5) ⁵		France	VM	-	-		VM	-	-	D1
Cardif BNPP IP Convertibles World ⁵		France								S3
Cardif BNPP IP Signatures ⁵		France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
Cardif BNPP IP Smid Cap Euro ⁵		France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
Cardif BNPP IP Smid Cap Europe ⁵		France								S3
Cardif Colombia Seguros Generales SA		Colombie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif CPR Global Return ⁵		France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
Cardif do Brasil Seguros e Garantias SA		Brésil	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif do Brasil Vida e Previdencia SA		Brésil	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Edrim Signatures ⁵		France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
Cardif El Djazair		Algérie	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
Cardif Forsakring AB		Suède	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Forsakring AB (succ. Danemark)		Danemark	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Forsakring AB (succ. Norvège)		Norvège	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif IARD		France	IG ⁽²⁾	66,0%	66,0%		IG ⁽²⁾	66,0%	66,0%	
Cardif Insurance Co LLC		Russie				S2	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2023				31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Cardif Life Insurance Co Ltd	Rép. de Corée	IG ⁽²⁾	85,0%	85,0%		IG ⁽²⁾	85,0%	85,0%	
	Cardif Life Insurance Japan	Japon	IG ⁽²⁾	75,0%	75,0%		IG ⁽²⁾	75,0%	75,0%	
	Cardif Ltda	Brésil	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Lux Vie	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	88,6%		IG ⁽²⁾	100,0%	88,6%	
	Cardif Mexico Seguros de Vida SA de CV	Mexique	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Mexico Seguros Generales SA de CV	Mexique	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Non Life Insurance Japan	Japon	IG ⁽²⁾	100,0%	75,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	75,0%	
	Cardif Nordic AB	Suède	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Pinnacle Insurance Holdings PLC	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Pinnacle Insurance Management Services PLC	Royaume-Uni								S2
	Cardif Polska Towarzystwo Ubezpieczen Na Zycie SA	Pologne	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Retraite	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	E1
	Cardif Seguros SA	Argentine	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Services AEIE	Portugal	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Servicios SAC	Pérou	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Support Unipessoal Lda	Portugal	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	E1				
	Cardif Vita Convex Fund Eur ⁸	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Cardimmo	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Carma Grand Horizon SARL	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cedrus Carbon Initiative Trends ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Centre Commercial Francilia	France	VM	21,7%	21,7%		VM	21,7%	21,7%	E3
	CFH Algonquin Management Partners France Italia	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Bercy	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Bercy Hotel	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Bercy Intermédiaire	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Berlin Holdco SARL	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Boulogne	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Cap d'Ail	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Milan Holdco SRL	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Montmartre	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Montparnasse	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	Corosa	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Darnell DAC	Irlande	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Défense CB3 SAS	France	VM	25,0%	25,0%		VM	25,0%	25,0%	
	Diversipierre DVP 1	France	IG ⁽²⁾	100,0%	89,2%	V4	IG ⁽²⁾	100,0%	88,1%	V3
	Diversipierre Germany GmbH	Allemagne	ME *	100,0%	89,2%	V4	ME *	100,0%	88,1%	V3
	DVP European Channel	France	ME *	100,0%	89,2%	V4	ME *	100,0%	88,1%	V3
	DVP Green Clover	France	ME *	100,0%	89,2%	V4	ME *	100,0%	88,1%	V3
	DVP Haussmann	France	ME *	100,0%	89,2%	V4	ME *	100,0%	88,1%	V3
	DVP Heron	France	ME *	100,0%	89,2%	V4	ME *	100,0%	88,1%	V3
	Eclair ⁶	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	EP L ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2023				31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	EP1 Grands Moulins ⁵	France	ME *	-	-		ME *	-	-	
	FDI Poncelet	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Fleur SAS	France	VM	33,3%	33,3%		VM	33,3%	33,3%	
	Foncière Partenaires ⁵	France	VM	-	-		VM	-	-	
	Fonds d'Investissements Immobiliers pour le Commerce et la Distribution	France	VM	25,0%	25,0%		VM	25,0%	25,0%	
	FP Cardif Convex Fund USD ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Fundamenta ⁵	Italie	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	G C Thematic Opportunities II ⁵	Irlande	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	GIE BNPP Cardif	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	V4
	GPinvest 10	France	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	Harewood Helena 2 Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Harmony Prime ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	E1
	Hemisphere Holding	France	ME	20,0%	20,0%		ME	20,0%	20,0%	
	Hibernia France	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	Horizon Development GmbH	Allemagne	VM	66,7%	62,9%		VM	66,7%	62,9%	
	Icare	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Icare Assurance	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	ID Cologne A1 GmbH	Allemagne	ME *	79,2%	74,1%		ME *	79,2%	74,1%	
	ID Cologne A2 GmbH	Allemagne	ME *	79,2%	74,1%		ME *	79,2%	74,1%	
	Karapass Courtage	France	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Korian et Partenaires Immobilier 1	France	VM	24,5%	24,5%		VM	24,5%	24,5%	
	Korian et Partenaires Immobilier 2	France	VM	24,5%	24,5%		VM	24,5%	24,5%	
	Luizaseg	Brésil	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
	Natio Assurance	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Natio Fonds Ampère 1 ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	Natio Fonds Colline International ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Natio Fonds Collines Investissement N 3 ⁵	France	VM	-	-		VM	-	-	D1
	NCVP Participacoes Societarias SA	Brésil	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	New Alpha Cardif Incubator Fund ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	OC Health Real Estate GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Opéra Rendement ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Paris Management Consultant Co Ltd	Taiwan	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Permal Cardif Co Investment Fund ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Pinnacle Insurance PLC	Royaume-Uni								S2
	Pinnacle Pet Holding Ltd	Royaume-Uni	ME	30,0%	30,0%		ME	30,0%	30,0%	E3
	Poistovna Cardif Slovakia AS	Slovaquie	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Preim Healthcare SAS ⁵	France	VM	-	-		VM	-	-	
	PWH	France	VM	47,5%	47,5%		VM	47,5%	47,5%	
	Reumal Investissements	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Rubin SARL	Luxembourg	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	Rueil Ariane	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SAS HVP	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2023				31 décembre 2022 <i>retraité selon IFRS 17 et 9</i>			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Schroder European Operating Hotels Fund 1 ^s	Luxembourg	VM	-	-		VM	-	-	
	SCI 68/70 rue de Lagny - Montreuil	France	IG ⁽²⁾	99,9%	99,9%		IG ⁽²⁾	99,9%	99,9%	V3
	SCI Alpha Park	France	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	SCI Batipart Chadesrent	France	VM	20,0%	20,0%		VM	20,0%	20,0%	
	SCI Biv Malakoff	France	VM	23,3%	23,3%		VM	23,3%	23,3%	
	SCI BNPP Pierre I	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI BNPP Pierre II	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Bobigny Jean Rostand	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Bouleragny	France	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	SCI Cardif Logement	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Citylight Boulogne	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Clichy Nuovo	France	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	SCI Défense Etoile	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Défense Vendôme	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Etoile du Nord	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Fontenay Plaisance	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Imefa Velizy	France	VM	21,8%	21,8%		VM	21,8%	21,8%	
	SCI Le Mans Gare	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Nanterre Guillaeraies	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Nantes Camot	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Odyssée	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Pantin Les Moulins	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Paris Batignolles	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Paris Cours de Vincennes	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Paris Grande Armée	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Paris Turenne	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Portes de Claye	France	ME	45,0%	45,0%		ME	45,0%	45,0%	
	SCI Rue Moussorgski	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Rueil Caudron	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Saint Denis Landy	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Saint Denis Mitterrand	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Saint-Denis Jade	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI SCOO	France	VM	46,4%	46,4%		VM	46,4%	46,4%	D1
	SCI Vendôme Athènes	France	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	SCI Villeurbanne Stalingrad	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Secar	France	VM	55,1%	55,1%		VM	55,1%	55,1%	
	Seniorenzentren Deutschland Holding SARL	Luxembourg	VM	20,0%	17,7%		VM	20,0%	17,7%	
	Seniorenzentren Reinbeck Oberursel München Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Seniorenzentrum Butzbach Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Seniorenzentrum Heilbronn Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Seniorenzentrum Kassel Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Seniorenzentrum Wolftrathshausen Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2023				31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Services Epargne Entreprise	France	ME	35,6%	35,6%		ME	35,6%	35,6%	
	SNC Batipart Mermoz	France	VM	25,0%	25,0%		VM	25,0%	25,0%	
	SNC Batipart Poncelet	France	VM	25,0%	25,0%		VM	25,0%	25,0%	
	Société Française d'Assurances sur la Vie	France	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
	Société Immobilière du Royal Building SA	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	88,6%		IG ⁽²⁾	100,0%	88,6%	
	Theam Quant Europe Climate Carbon Offset Plan ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	E1
	Tikehau Cardif Loan Europe ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Valeur Pierre Epargne	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Valtires FCP ⁵	France	VM	-	-		VM	-	-	D1
	Velizy Holding	France	VM	33,3%	33,3%		VM	33,3%	33,3%	
Wealth Management										
	BNPP Wealth Management DIFC Ltd	Emirats Arabes Unis								S3
	BNPP Wealth Management Monaco	Monaco	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
Asset Management										
	Alfred Berg Kapitalforvaltning AS	Norvège	IG	100,0%	73,7%	V2	IG	100,0%	98,2%	
	Alfred Berg Kapitalforvaltning AS (succ. Suède)	Suède	IG	100,0%	73,7%	V3	IG	100,0%	98,2%	
	Bancoestado Administradora General de Fondos SA	Chili	ME	50,0%	49,1%		ME	50,0%	49,1%	
	Baroda BNPP AMC Private Ltd	Inde	ME ⁽³⁾	49,9%	49,0%		ME ⁽³⁾	49,9%	49,0%	V3/D6
	BNPP Agility Capital	France	IG	100,0%	98,2%	V3	IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Agility Fund Equity SLP ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Agility Fund Private Debt SLP ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP AM International Hedged Strategies ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Asset Management Asia Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Be Holding	Belgique	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Belgium	Belgique								S4
	BNPP Asset Management Brasil Ltda	Brésil	IG	100,0%	99,5%		IG	100,0%	99,5%	
	BNPP Asset Management France	France	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management France (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management France (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management France (succ. Belgique)	Belgique	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	E2
	BNPP Asset Management France (succ. Italie)	Italie	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management France (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Holding	France	IG	99,9%	98,2%		IG	99,9%	98,2%	
	BNPP Asset Management Japan Ltd	Japon	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Luxembourg	Luxembourg	IG	99,7%	97,9%		IG	99,7%	97,9%	
	BNPP Asset Management NL Holding NV	Pays-Bas	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management PT	Indonésie	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Services Grouping	France				S1	IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Taiwan Co Ltd	Taiwan	IG	100,0%	98,2%	E1				
	BNPP Asset Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management USA Holdings Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Asset Management USA Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2023				31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP B Institutional IIS	Belgique	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Dealing Services	France	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Easy ⁶	Luxembourg	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	E1
	BNPP European SME Debt Fund 2 SCSp RAIF ⁵	Luxembourg								S2
	BNPP Flexi I ⁸	Luxembourg	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Funds ⁵	Luxembourg	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	Drypnir AS	Norvège	IG	100,0%			IG	100,0%		
	Dynamic Credit Group BV	Pays-Bas	IG	50,0%	49,1%	E3				
	EAB Group PLC	Finlande								S2
	Fundquest Advisor	France								S4
	Fundquest Advisor (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni								S1
	Gambit Financial Solutions	Belgique	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	Haitong Fortis Private Equity Fund Management Co Ltd	Chine	ME	33,0%	32,4%		ME	33,0%	32,4%	
	Harewood Helena 1 Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	HFT Investment Management Co Ltd	Chine	ME	49,0%	48,1%		ME	49,0%	48,1%	
	Impax Asset Management Group PLC	Royaume-Uni	ME	13,8%	13,5%		ME	13,8%	13,5%	
	SME Alternative Financing DAC ⁵	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	Theam Quant ⁸	Luxembourg	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
Real Estate										
	Auguste Thouard Expertise	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Immobilier Promotion Immobilier d'Entreprise	France								S4
	BNPP Immobilier Résidences Services	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Immobilier Résidentiel	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Immobilier Résidentiel Service Clients	France								S4
	BNPP Real Estate	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate (succ. Emirats Arabes Unis)	Emirats Arabes Unis	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory & Property Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory and Property Management Ireland Ltd	Irlande	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory Italy SPA	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory Netherlands BV	Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Conseil Habitation & Hospitality	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Consult France	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Consult GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Facilities Management Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Financial Partner	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Holding Benelux SA	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Holding GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Belgium	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management France	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH	Allemagne	IG	94,9%	94,9%		IG	94,9%	94,9%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2023				31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Espagne)	Espagne	IG	94,9%	94,9%		IG	94,9%	94,9%	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Italie)	Italie	IG	94,9%	94,9%		IG	94,9%	94,9%	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH Lisbon Representative Office	Portugal	IG	94,9%	94,9%		IG	94,9%	94,9%	E1
	BNPP Real Estate Investment Management Italy SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Spain SA	Espagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Italy SRL	Italie								S4
	BNPP Real Estate Poland SP ZOO	Pologne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Portugal Unipersonal LDA	Portugal	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Development & Services GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Development UK Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Developpement Italy SPA	Italie								S4
	BNPP Real Estate Property Management France SAS	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Management GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Management Italy SRL	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Singapore Pte Ltd	Singapour	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Spain SA	Espagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Transaction France	France	IG ⁽²⁾	97,3%	97,3%	V4	IG ⁽²⁾	96,8%	96,8%	V1
	BNPP Real Estate Valuation France	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cariboo Development SL	Espagne	ME	65,0%	65,0%		ME	65,0%	65,0%	
	Exeo Aura & Echo Offices Lda	Portugal	ME	31,9%	31,9%	V4	ME	31,0%	31,0%	E2
	GIE BNPP Real Estate	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Horti Milano SRL	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Nanterre Arboretum	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Parker Tower Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Partner's & Services	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	REPD Parker Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Sociétés de Construction Vente (c)	France	IG / ME ⁽²⁾	-	-		IG / ME ⁽²⁾	-	-	
	Sviluppo Residenziale Italia SRL	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Wapiti Development SL	Espagne	ME	65,0%	65,0%		ME	65,0%	65,0%	
AUTRES ACTIVITÉS										
Sociétés Immobilières d'Exploitation et Autres										
	Antin Participation 5	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Home Loan SFH	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Partners for Innovation	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Partners for Innovation Belgium	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Partners for Innovation Italia SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Procurement Tech	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Public Sector SA	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Euro Secured Notes Issuer ^s	France								S3

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2023				31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	FCT Lafayette 2021 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	
	FCT Laffitte 2021 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	
	FCT Opéra 2014 ⁴	France				S1	IG	-	-	
	FCT Opera 2023 ³	France	IG	-	-	E2				
	FCT Pyramides 2022 ²	France	IG	-	-		IG	-	-	E2
	GIE Groupement Auxiliaire de Moyens	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	GIE Groupement d'Etudes et de Prestations	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Transvalor	France				S2	ME	20,2%	20,2%	

(a) Au 30 juin 2023, 14 entités d'Investissements de Private Equity versus 14 entités d'Investissements de Private Equity au 31 décembre 2022

(b) Au 30 juin 2023, les Fonds Communs de Créances UCI et RMBS Prado regroupent 14 fonds (FCC UCI 11, 12, 14 à 17, RMBS Prado VI à XI, Green Belem I et RMBS Belem No 2) versus 14 fonds (FCC UCI 11, 12, 14 à 17, RMBS Prado V à X, Green Belem I et RMBS Belem No 2) au 31 décembre 2022

(c) Au 30 juin 2023, 112 Sociétés de Construction Vente (78 IG et 34 ME) versus 125 Sociétés de Construction Vente (91 IG et 34 ME) au 31 décembre 2022

(d) Au 30 juin 2023, les Fonds Communs de Titrisation Genius regroupent 10 fonds (Generation 2021-2 à 4 Retail Auto Mortgage Loan Securitisation, Generation 2022-1 à 5 Retail Auto Mortgage Loan Securitisation, Generation 2023-1 à 2 Retail Auto Mortgage Loan Securitisation)

(e) Au 30 juin 2023, les Fonds Communs de Titrisation Wisdom regroupent 9 fonds (Wisdom Puhua Leasing 2021-1 Asset-Backed Notes, Wisdom Puhua Leasing 2022-1 Asset-Backed Notes, Wisdom Puhua Leasing 2021-1 à 3 Asset-Backed Securities, Wisdom Puhua Leasing 2022-1 à 3 Asset-Backed Securities, Wisdom Puhua Leasing 2023-1 Asset-Backed Notes)

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

		D5	A la suite de l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe en 2022, bpost banque est désormais consolidée par intégration globale.
E1	Franchissement des seuils de consolidation	D6	A la suite de la cession partielle réalisée par le Groupe en 2022, Baroda BNPP AMC Private Ltd est désormais consolidée par mise en équivalence.
E2	Création d'entité		
E3	Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable	D7	Arval Relsa était consolidée par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 31 décembre 2022. A la suite de l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, l'ensemble des entités Arval Relsa est désormais consolidé par intégration globale.

Sorties (S) de périmètre

S1	Cessation d'activité (dissolution, liquidation, etc.)	ME *	Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
S2	Cession, perte de contrôle ou d'influence notable		
S3	Franchissement des seuils de consolidation	VM	Participation dans une entité contrôlée conjointement ou sous influence notable évaluée en valeur de marché par résultat.
S4	Fusion-absorption, Transmission Universelle du Patrimoine	s	Entités structurées
		t	Fonds commun de titrisation

Variations (V) de taux

V1	Acquisition complémentaire
V2	Cession partielle
V3	Dilution
V4	Relution

Divers

D1	Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux	(2)	Entités mises en équivalence dans le périmètre prudentiel.
D2	Entités d'une activité destinée à être cédée	(3)	Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.
D3	A la suite de l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe en 2022, la Compagnie pour le Financement des Loisirs est désormais consolidée par intégration globale.	(4)	Fonds de placements collectifs exclus du périmètre prudentiel.
D4	A la suite de la cession partielle réalisée par le Groupe en 2022, Worldline Merchant Services Italia SPA est désormais consolidée par mise en équivalence.		

Périmètre prudentiel de consolidation

(1)	Entités françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
(2)	Entités mises en équivalence dans le périmètre prudentiel.
(3)	Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.
(4)	Fonds de placements collectifs exclus du périmètre prudentiel.

3. FACTEURS DE RISQUE

Sauf mention contraire, les informations et éléments financiers contenus dans ces facteurs de risque incluent en particulier l'activité relative à BancWest jusqu'au 31 décembre 2022 pour refléter une vision prudentielle. Ils reflètent donc l'accord conclu le 18 décembre 2021 par le Groupe avec BMO Groupe Financier pour la cession de 100% de ses activités de banque commerciale aux États-Unis opérées par l'ensemble homogène BancWest. Les conditions de cette transaction entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente. La cession de BancWest à BMO Groupe Financier a été réalisée le 1er février 2023. Sauf mention contraire, les informations et éléments financiers sont donc présentés hors effets de l'application de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs détenus en vue de la vente.

Les principales catégories de risques propres à l'activité du Groupe BNP Paribas sont présentées ci-après. Elles peuvent être notamment appréhendées au travers des actifs pondérés ou d'autres indicateurs, quantitatifs ou qualitatifs, lorsque les actifs pondérés ne sont pas adaptés (comme pour le risque de liquidité et de financement).

<i>En milliards d'euros</i>	Actifs pondérés		
	30 Juin 2023 ¹	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Risque de crédit	533	580	554
Risque de contrepartie	45	42	40
Risque lié aux positions de titrisation du portefeuille bancaire	15	16	14
Risque opérationnel	58	62	63
Risque de marché	28	26	25
Montants inférieurs aux seuils de déduction (pondérés à 250 %)	18	20	18
TOTAL	698	745	714

De manière transversale, les risques auxquels le Groupe BNP Paribas est exposé peuvent provenir d'un certain nombre de facteurs liés entre autres à l'évolution de son environnement macroéconomique, réglementaire ou de facteurs liés à la mise en œuvre de sa stratégie et de son activité.

Les risques importants propres à l'activité du Groupe BNP Paribas, déterminés sur la base des circonstances connues de la Direction à la date du présent document, sont ainsi présentés ci-après sous 7 principales catégories, conformément à l'article 16 du Règlement (UE) n° 2017/1129 dit « Prospectus 3 » du 14 juin 2017, dont les dispositions relatives aux facteurs de risque sont entrées en vigueur le 21 juillet 2019 : les risques de crédit, de contrepartie et risques liés aux positions de titrisation du portefeuille bancaire ; le risque opérationnel ; le risque de marché ; le risque de liquidité et de financement ; les risques liés aux contextes macroéconomiques et de marchés ; les risques liés à la réglementation ; les risques liés à l'évolution du Groupe BNP Paribas dans son environnement.

Les politiques de gestion du risque ont été prises en compte dans l'appréciation de la matérialité des différents risques, il est rappelé notamment que conformément à la réglementation bancaire, les actifs pondérés intègrent les éléments de d'atténuation du risque éligibles au titre de celle-ci.

¹ Hors activité de BancWest

1. RISQUES DE CREDIT, DE CONTREPARTIE ET RISQUES LIES A LA TITRISATION DU PORTEFEUILLE BANCAIRE

Le risque de crédit du Groupe BNP Paribas est défini comme la probabilité d'une inexécution par un emprunteur ou une contrepartie de ses obligations vis-à-vis de la Banque conformément aux conditions convenues. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du taux de recouvrement du prêt ou de la créance en cas de défaut est un élément essentiel de l'évaluation de la qualité du crédit. Conformément aux recommandations de l'Autorité bancaire européenne, ce risque intègre également les risques sur les participations en actions y compris ceux liés aux activités d'assurance. Au 31 décembre 2022, le Groupe BNP Paribas est exposé au risque de crédit à hauteur de 42 % sur les entreprises, 26 % sur les administrations centrales et banques centrales, 25 % sur la clientèle de détail, 4 % sur les établissements de crédit, 2 % sur les autres actifs risqués et 1 % sur les actions. Au 31 décembre 2022, le portefeuille de la Banque était notamment composé de créances sur des emprunteurs situés en France à hauteur de 33 %, en Belgique et au Luxembourg à hauteur de 15 %, en Italie à hauteur de 9 %, dans les autres pays européens à hauteur de 19 %, en Amérique du Nord à hauteur de 13 %, en Asie à hauteur de 6 % et dans le reste du monde à hauteur de 5 %. Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 580 milliards d'euros au 31 décembre 2022, soit 78 % du total des actifs pondérés pour le Groupe BNP Paribas contre 554 milliards d'euros et 78 % du total des actifs pondérés au 31 décembre 2021 et à 533 milliards d'euros au 30 juin 2023, soit 76% du total des actifs pondérés pour le Groupe BNP Paribas.

Le risque de contrepartie du Groupe BNP Paribas est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements et/ou de règlements. L'exposition du Groupe BNP Paribas au risque de contrepartie, hors risque sur CVA (« Credit Valuation Adjustment »), au 31 décembre 2022 se répartit à hauteur de 42 % sur les entreprises, 12 % sur les administrations centrales et banques centrales, 13 % sur les établissements de crédit et entreprises d'investissement, et 33 % sur les chambres de compensation. Par produits, l'exposition du Groupe BNP Paribas, hors risque sur CVA (« Credit Valuation Adjustment »), au 31 décembre 2022 se répartit à 47 % sur les dérivés de gré à gré, à 29 % sur les opérations de pension et de prêts/emprunts titres, 17 % sur les dérivés listés et 7 % sur les contributions au fonds de défaillance des chambres de compensation (CCP). Le montant de ce risque varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées. Par ailleurs, le risque sur CVA (« Credit Valuation Adjustment ») mesure le risque de pertes lié à la volatilité des CVA résultant des mouvements de spreads de crédit associés aux contreparties auxquelles le Groupe est exposé. Les actifs pondérés spécifiques au risque de contrepartie s'élèvent à 42 milliards d'euros au 31 décembre 2022, soit 6 % du total des actifs pondérés pour le Groupe BNP Paribas, contre 40 milliards d'euros et 6 % du total des actifs pondérés au 31 décembre 2021 et à 45 milliards d'euros au 30 juin 2023, soit 6% du total des actifs pondérés pour le Groupe BNP Paribas.

Le risque lié à la titrisation du portefeuille bancaire : la titrisation est une opération ou un montage par lequel le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches. Tout engagement pris par le Groupe BNP Paribas dans le cadre d'une structure de titrisation (y compris les dérivés et les lignes de liquidité) est considéré comme une exposition de titrisation. L'essentiel des engagements du Groupe BNP Paribas est en portefeuille bancaire prudentiel. Les expositions titrisées sont essentiellement celles initiées par le Groupe BNP Paribas. Les positions de titrisation conservées ou acquises par le Groupe BNP Paribas se répartissent également en fonction de son rôle : BNP Paribas était au 31 décembre 2022 initiateur de 43 % de ces expositions, sponsor pour 34 % et investisseur pour 23 %. Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 16 milliards d'euros au 31 décembre 2022 pour le Groupe BNP Paribas, soit 2 % du total des actifs pondérés, contre 14 milliards d'euros et 2 % du total des actifs pondérés au 31 décembre 2021 et à 15 milliards d'euros au 30 juin 2023, soit 2% du total des actifs pondérés pour le Groupe BNP Paribas.

1.1 Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné au titre du risque de crédit et de contrepartie pourrait peser sur les résultats et sur la situation financière du Groupe BNP Paribas.

Les risques de crédit et de contrepartie affectent les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas lorsqu'un client ou une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et lorsque la valeur comptable de ces obligations figurant dans les états financiers du Groupe BNP Paribas est positive. Ces clients ou ces contreparties peuvent être des banques, des établissements financiers, des entreprises industrielles ou commerciales, des États ou des entités étatiques, des fonds d'investissement, ou des personnes physiques. Dès lors que le taux de défaut des clients ou des contreparties augmente, le Groupe BNP Paribas est susceptible d'enregistrer des charges et provisions significatives pour créances irrécouvrables ou douteuses (strate 3) ou sur encours sains (strates 1 et 2), en réponse à la détérioration des conditions économiques ou d'autres facteurs, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

De ce fait, dans le cadre de ses activités de prêt, le Groupe BNP Paribas constitue régulièrement des provisions, qui sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique coût du risque. En 2022, elles s'élevaient à 2 965 milliards d'euros contre 2 925 milliards en 2021. Ce montant résultait notamment de l'impact exceptionnel de la « loi sur l'assistance des emprunteurs » en Pologne (voir section 5.3 *Du fait du périmètre géographique de ses activités, le Groupe BNP Paribas est exposé au risque pays et à l'évolution des contextes politiques, macroéconomiques ou*

financiers d'une région ou d'un pays), qui a conduit à l'enregistrement d'un impact exceptionnel négatif au troisième trimestre d'un montant de 204 millions d'euros. Les provisions enregistrées sur encours sains (strates 1 et 2) s'élevaient à 463 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 et étaient notamment liées aux effets indirects de l'invasion de l'Ukraine, de la hausse de l'inflation et des taux, partiellement compensées par des reprises de provisions liées à la crise sanitaire et à des effets de changement de méthodes afin de s'aligner sur des standards européens pour 251 millions d'euros au quatrième trimestre 2022.

Le niveau global des provisions du Groupe BNP Paribas est établi en fonction de l'historique des pertes, du volume et du type de prêts consentis, des normes sectorielles, des arriérés de prêts, des conditions économiques et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement de divers prêts ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios applicables à des catégories d'actifs. Le Groupe BNP Paribas s'efforce de constituer des provisions adaptées.

Pour autant, le Groupe BNP Paribas pourrait être amené, à l'avenir, à augmenter de manière significative les provisions pour créances douteuses ou pour créances saines en réponse à une détérioration des conditions économiques ou à d'autres facteurs. Par exemple, les provisions ont augmenté en 2020 principalement par l'effet de la prise en compte anticipée ex-ante des pertes potentielles liées aux effets de la crise sanitaire (provisions de strates 1 et 2 sur encours sains conformément à la norme IFRS 9). L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de pertes, tel qu'estimé, inhérent au portefeuille de prêts non douteux ou encore la réalisation de pertes supérieures aux montants spécifiquement provisionnés seraient susceptibles de peser sur les résultats opérationnels du Groupe BNP Paribas et sur sa situation financière.

À titre d'information, au 31 décembre 2022, le taux de créances douteuses rapportées aux encours bruts représentait 1,7 % et le taux de couverture de ces engagements douteux (nets des garanties reçues) par les provisions s'élevait à 72,5 % contre des taux respectifs de 2,0 % et de 73,6 % au 31 décembre 2021.

Bien que le Groupe BNP Paribas cherche à réduire son exposition au risque de crédit et de contrepartie en utilisant des méthodes de réduction du risque telles que le recours à des contrats de collatéralisation, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit ou contrats d'assurance emprunteur et d'accords de compensation, il n'est pas certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. Le Groupe BNP Paribas est également exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (comme une contrepartie au titre d'un instrument dérivé ou un contrat d'assurance emprunteur) et au risque de perte de valeur du collatéral. De plus, seule une fraction de l'ensemble du risque de crédit et de contrepartie du Groupe BNP Paribas est couverte par ces techniques. Par conséquent, le Groupe BNP Paribas est exposé de manière très significative à ces risques.

1.2 La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un effet défavorable sur le Groupe BNP Paribas.

La capacité du Groupe BNP Paribas à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée par la solidité financière des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de négoce, de compensation, de contrepartie et de financement. Par conséquent, la défaillance d'un ou plusieurs États, établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou l'industrie financière de manière plus générale, pourrait conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et, à l'avenir, conduire à des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Groupe BNP Paribas est exposé, de manière directe et indirecte, à de nombreuses contreparties financières telles que des chambres de compensation, des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des fonds communs de placement, des fonds alternatifs, ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels elle conclut de manière habituelle des transactions. Le Groupe BNP Paribas pourrait également être exposé aux risques liés à l'implication croissante dans le secteur financier d'acteurs peu ou non réglementés et à l'introduction de nouveaux types d'opérations peu ou non réglementés (par exemple, fonds non régulés, plateformes de négociation ou plateformes de financement participatif). Le risque de crédit et de contrepartie serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par le Groupe BNP Paribas ne pouvaient pas être cédés, si leur valeur venait à se détériorer ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Groupe BNP Paribas au titre des prêts ou produits dérivés en défaut ou encore, dans le cas d'une défaillance d'un acteur des marchés financiers significatif tel qu'une contrepartie centrale.

À titre d'information, au 31 décembre 2022, la valeur exposée au titre du risque de contrepartie s'élève à 28 milliards d'euros pour les « établissements financiers », soit 13 % du total de la valeur exposée au risque de contrepartie pour le Groupe BNP Paribas, et à 73 milliards d'euros pour les chambres de compensation (CCP), soit 33 % du total de la valeur exposée au risque de contrepartie pour le Groupe BNP Paribas.

En outre, les fraudes ou malversations commises par les acteurs des marchés financiers peuvent avoir un effet significatif défavorable sur les institutions financières en raison notamment des interconnexions entre les institutions opérant sur les marchés financiers. La fraude commise par Bernard Madoff révélée en 2008, qui a conduit un certain nombre d'institutions financières, dont le Groupe BNP Paribas, à annoncer des pertes ou des expositions

significatives, en est un exemple. Le Groupe BNP Paribas demeure l'objet de diverses demandes contentieuses en lien avec l'affaire Madoff ; voir note 8.c *Procédures judiciaires et d'arbitrage* de ses états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

Les pertes pouvant résulter des risques susmentionnés pourraient peser de manière significative sur les résultats opérationnels du Groupe BNP Paribas.

2. RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel du Groupe BNP Paribas est le risque de perte résultant de processus internes défectueux ou inadéquats (notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques) ou d'événements externes, qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels (inondations, incendies, tremblements de terre, attaques terroristes...). Le risque opérationnel du Groupe BNP Paribas recouvre la fraude, les risques en lien avec les ressources humaines, les risques juridiques et de réputation, les risques de non-conformité, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, la fourniture de services financiers inappropriés (*conduct risk*), les risques de défaillance des processus opérationnels y compris les processus de crédit, ou l'utilisation d'un modèle (risque de modèle), ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles liées à la gestion du risque de réputation. Sur la période 2014-2022, le principal type d'incidents de risque opérationnel pour le Groupe BNP Paribas appartient à la catégorie « Clients, produits et pratiques commerciales », qui représente plus de la moitié des impacts financiers sous l'effet notamment de l'accord global avec les autorités des États-Unis relatif à la revue de certaines transactions en dollars intervenu en juin 2014. Les défaillances dans les processus comprenant notamment les erreurs dans l'exécution ou le traitement d'opérations et la fraude externe constituent respectivement les deuxième et troisième types d'incidents ayant le plus d'impact financier. Sur la période 2014-2022, les autres types de risque se répartissent entre la fraude externe (14 %), l'interruption de l'activité et dysfonctionnement des systèmes (3 %), les pratiques en matière d'emploi en sécurité au travail (2 %), la fraude interne (1 %) et les dommages occasionnés aux actifs matériels (1 %).

Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 62 milliards d'euros au 31 décembre 2022, soit 8 % du total des actifs pondérés pour le Groupe BNP Paribas, contre 63 milliards d'euros et 9 % du total des actifs pondérés au 31 décembre 2021 et à 58 milliards d'euros au 30 juin 2023, soit 8 % du total des actifs pondérés pour le Groupe BNP Paribas.

2.1 Les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en œuvre par le Groupe BNP Paribas pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives.

Le Groupe BNP Paribas investit des ressources substantielles pour élaborer des politiques, procédures et méthodes de gestion du risque et entend poursuivre ses efforts en la matière. Pour autant, les techniques et stratégies utilisées ne permettent pas de garantir une diminution effective du risque dans tous les environnements économiques et de marché. Ces techniques et stratégies pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que le Groupe BNP Paribas n'aurait pas préalablement identifiés ou anticipés. Le Groupe BNP Paribas pourrait avoir des difficultés à évaluer la solvabilité de ses clients, les paramètres de risque, comme par exemple la valeur de ses actifs et l'efficacité de ses couvertures, ou à mesurer les risques de façon adéquate si, en raison des perturbations sur les marchés ou dans certains environnements, telles que celles qui ont prévalu ces dernières années, les modèles et les approches utilisés ne permettaient plus d'anticiper les comportements, les évaluations, les hypothèses et les estimations futurs. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que le Groupe BNP Paribas utilise pour gérer le risque s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, le Groupe BNP Paribas procède ensuite à une analyse, généralement statistique, de ces observations. Les procédures utilisées par le Groupe BNP Paribas pour évaluer les pertes liées à son exposition au risque de crédit ou la valeur de certains actifs sont fondées sur des analyses complexes et subjectives qui reposent notamment sur des prévisions concernant les conditions économiques et l'impact que pourraient avoir ces conditions sur la capacité de remboursement des emprunteurs et la valeur des actifs. En période de perturbation sur les marchés ou, plus largement, de fortes incertitudes, de telles analyses pourraient aboutir à des estimations inexactes et en conséquence mettre en cause la fiabilité de ces procédures d'évaluation. Les outils et indicateurs utilisés pourraient livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, en raison notamment de facteurs que le Groupe BNP Paribas n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques, ou de la réalisation d'un événement considéré comme extrêmement improbable par les outils et les indicateurs. Cela diminuerait la capacité du Groupe BNP Paribas à gérer ses risques. En conséquence, les pertes subies pourraient s'avérer nettement supérieures à la moyenne historique. Par ailleurs, les modèles quantitatifs du Groupe BNP Paribas n'intègrent pas l'ensemble des risques. Certains risques font en effet l'objet d'une analyse plus qualitative qui pourrait s'avérer insuffisante et exposer ainsi le Groupe BNP Paribas à des pertes significatives et imprévues.

2.2 Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques du Groupe BNP Paribas pourrait provoquer des pertes significatives d'informations relatives aux clients, nuire à la réputation du Groupe BNP Paribas et provoquer des pertes financières.

Comme la plupart de ses concurrents, le Groupe BNP Paribas dépend étroitement des systèmes de communication et d'information. Cette dépendance s'accroît depuis la généralisation des services bancaires mobiles et de banque en ligne, et du développement du *cloud computing*, et plus généralement l'utilisation de nouvelles technologies. Toute panne, interruption ou défaillance de la sécurité de ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de services et/ou de traitement des prêts ou conduire le Groupe BNP Paribas à engager des coûts significatifs pour la récupération des données perdues et leur vérification. Le Groupe BNP Paribas ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate.

Par ailleurs, le Groupe BNP Paribas est soumis au cyber-risque, c'est-à-dire le risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données confidentielles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs, dans le but de causer des pertes matérielles aux sociétés, employés, partenaires et clients du Groupe BNP Paribas et/ou aux fins d'extorsion (rançongiciel). Au cours des dernières années, un nombre croissant de sociétés (y compris des institutions financières) ont fait l'objet d'intrusions ou de tentatives d'intrusion de leurs systèmes de sécurité informatique, parfois dans le cadre d'attaques complexes et hautement ciblées des réseaux informatiques. Les techniques mises en œuvre pour pirater, interrompre, dégrader la qualité des services fournis, dérober des données confidentielles ou saboter des systèmes informatiques se sont perfectionnées et sont en constante évolution, et il est souvent impossible de les identifier avant le lancement d'une attaque. Le Groupe BNP Paribas et ses prestataires de services tiers pourraient donc ne pas être en mesure de se prémunir contre de telles techniques ou de mettre en place rapidement un système de contre-mesures approprié et efficace. Toute panne ou interruption des services informatiques du Groupe BNP Paribas ou de ceux de ses prestataires de services tiers et toute divulgation d'informations confidentielles des clients, contreparties ou salariés du Groupe BNP Paribas (ou toutes autres personnes) qui pourrait en résulter, ou toute intrusion ou attaque contre ses systèmes et réseaux de communication, pourraient causer des pertes significatives et seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable sur la réputation, les résultats opérationnels et la situation financière du Groupe BNP Paribas. Les autorités de régulation estiment aujourd'hui que la cybercriminalité constitue un risque systémique croissant pour le secteur financier. Elles ont souligné la nécessité pour les institutions financières d'améliorer leur résilience face aux cyberattaques en renforçant les procédures internes de surveillance et de contrôle informatique. Une cyberattaque réussie pourrait donc exposer le Groupe à une amende des autorités de régulation, en particulier en cas de perte de données personnelles des clients.

Enfin, le Groupe BNP Paribas est exposé au risque de dysfonctionnement opérationnel ou d'interruption d'un agent compensateur, de marchés étrangers, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels le Groupe BNP Paribas a recours pour exécuter ou faciliter des transactions portant sur les titres financiers. En raison de son interconnexion grandissante avec les clients, le Groupe BNP Paribas pourrait également augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ces derniers. Les communications du Groupe BNP Paribas, les systèmes de données et ceux de ses clients, ceux de ses prestataires de services et contreparties, peuvent aussi être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence de cybercrime ou cyberterrorisme ; le Groupe BNP Paribas ne peut pas garantir que ces dysfonctionnements ou interruptions de ses propres systèmes ou ceux d'autres parties ne surviendront pas ou qu'en cas de survenance, ces dysfonctionnements ou interruptions seront résolus adéquatement. Ces dysfonctionnements opérationnels ou interruptions ont représenté sur la période 2014-2022, en moyenne, 3 % des pertes liées au risque opérationnel.

2.3 Le risque de réputation pourrait peser sur la solidité financière et la confiance des clients et des contreparties dans le Groupe BNP Paribas.

Compte tenu du caractère hautement concurrentiel de l'industrie des services financiers, la réputation de solidité financière et d'intégrité du Groupe BNP Paribas est capitale pour attirer et fidéliser ses clients. L'utilisation de divers moyens pour promouvoir et commercialiser ses produits et services pourrait entacher la réputation du Groupe BNP Paribas, si ces derniers étaient considérés comme inadaptés à l'intérêt des clients. De même, à mesure que ses portefeuilles de clientèle et d'activités s'élargissent, le fait que les procédures et les contrôles exhaustifs mis en œuvre pour prévenir les conflits d'intérêts puissent s'avérer inopérants, ou être perçus comme tels, pourrait porter préjudice à la réputation du Groupe BNP Paribas. Pourraient également nuire à sa réputation tout comportement inapproprié d'un employé, toute fraude ou malversation commise par des acteurs du secteur financier auxquels le Groupe BNP Paribas est exposé, tout retraitement, toute diminution ou correction des résultats, ou toute action juridique ou réglementaire à l'issue potentiellement défavorable, telle que la transaction que le Groupe BNP Paribas a conclue avec les autorités américaines en 2014 en raison de la violation des lois et règlements américains relatifs

aux sanctions économiques. Tout préjudice porté à la réputation du Groupe BNP Paribas pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de peser sur ses résultats opérationnels et sa situation financière.

3. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché du Groupe BNP Paribas est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché. Les paramètres influant sur le risque de marché pour BNP Paribas sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé ainsi que tous les paramètres qui peuvent être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les spreads de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

Le risque de marché du Groupe BNP Paribas s'exprime principalement dans le cadre des activités de négociation réalisées par les métiers du pôle Corporate & Institutional Banking (CIB), principalement au sein de Global Markets, qui représentait 17 % des revenus du Groupe BNP Paribas en 2022. Les activités de négociation de BNP Paribas sont directement liées aux relations économiques avec les clients des métiers, ou indirectement dans le cadre d'une activité de teneur de marché.

Par ailleurs, le risque de marché relatif aux activités bancaires du Groupe BNP Paribas recouvre les risques de taux et de change des activités d'intermédiation bancaire. Le risque de change concerne d'une part l'exposition au risque de change dit opérationnel qui provient des résultats nets dégagés par les activités conduites dans des devises différentes de la devise fonctionnelle de l'entité concernée. Il concerne d'autre part la position de change dite structurelle qui est liée aux investissements dans des devises différentes de la devise fonctionnelle. Concernant le risque de taux, le Groupe BNP Paribas a défini les notions de risque de taux standard et de risque de taux structurel. Le risque de taux standard correspond au cas général d'une opération donnée. Le risque de taux structurel correspond au risque de taux lié aux fonds propres et aux dépôts à vue non rémunérés. Si les stratégies de couverture du Groupe BNP Paribas s'avèrent inefficaces ou ne fournissent qu'une couverture partielle, le Groupe BNP Paribas pourrait subir des pertes pouvant avoir un impact négatif sur ses résultats opérationnels ainsi que sur sa situation financière. Le risque des activités de marché de BNP Paribas est notamment mesuré par la « Value at Risk » (VaR) et différents autres indicateurs de marché (VaR stressée, risque additionnel de défaut et de migration, mesure globale relative au portefeuille de corrélation) ainsi que par des tests de résistance, des mesures de sensibilité et des limites.

Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 26 milliards d'euros au 31 décembre 2022, soit près de 3 % du total des actifs pondérés pour le Groupe BNP Paribas, contre 25 milliards d'euros et 3 % du total des actifs pondérés au 31 décembre 2021 et à 28 milliards d'euros au 30 juin 2023, soit 4% du total des actifs pondérés pour le Groupe BNP Paribas.

3.1 Les fluctuations de marché et la volatilité exposent le Groupe BNP Paribas au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de marché et d'investissement.

À des fins de négoce ou d'investissement, le Groupe BNP Paribas prend des positions sur les marchés de dette, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des actions non cotées, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs, notamment via des contrats de produits dérivés. Une volatilité extrême de ces marchés, c'est-à-dire l'amplitude des variations de prix sur une période et un marché donnés, indépendamment du niveau de ce marché, pourrait avoir une incidence défavorable sur ces positions. La volatilité, si elle s'avérait insuffisante ou excessive par rapport aux anticipations du Groupe BNP Paribas, pourrait également engendrer des pertes sur de nombreux autres produits utilisés par le Groupe BNP Paribas, tels que les swaps, les contrats à terme, les options et les produits structurés.

Dans la mesure où le Groupe BNP Paribas détient des actifs, ou des positions nettes acheteuses, sur l'un de ces marchés, tout repli de celui-ci pourrait occasionner des pertes liées à la dépréciation de ces positions. À l'inverse, si le Groupe BNP Paribas vendait des actifs à découvert ou détenait des positions nettes vendeuses sur l'un de ces marchés, tout rebond de celui-ci pourrait, malgré les limites de risque et les systèmes de contrôle existants, exposer le Groupe BNP Paribas à des pertes potentiellement très importantes dans la mesure où il devrait couvrir ses positions à découvert dans un marché haussier. De manière occasionnelle, le Groupe BNP Paribas pourrait constituer une position acheteuse sur un actif et une position vendeuse sur un autre actif, pour couvrir des opérations avec la clientèle et/ou dans l'anticipation de tirer avantage de la variation de la valeur relative de ces actifs. Si toutefois ces valeurs relatives évoluaient dans un sens ou d'une manière contraire aux anticipations du Groupe BNP Paribas, ou de telle manière que les positions du Groupe BNP Paribas ne soient pas couvertes, il serait possible que cette stratégie expose le Groupe BNP Paribas à des pertes. Dans la mesure où elles seraient substantielles, ces pertes pourraient obérer les résultats et la situation financière du Groupe BNP Paribas. Par ailleurs, les stratégies de couverture mises en place par le Groupe BNP Paribas peuvent être imparfaites en fonction des conditions de marché.

Le Groupe BNP Paribas pourrait subir des pertes si l'un des instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'il utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels il est exposé s'avérait inopérant. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. À titre d'exemple, si le Groupe BNP Paribas détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de couvertures inefficaces sont comptabilisés pourrait accroître la volatilité des résultats publiés par le Groupe BNP Paribas.

Le Groupe BNP Paribas utilise un modèle « Value at Risk » (VaR) pour quantifier son exposition aux pertes potentielles résultant des risques de marché. Il réalise également des stress tests afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes (voir partie *Tests de résistance – risque de marché* de la section 5.7 *Risque de marché*). Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer être des prédictions peu fiables pour le futur. Par conséquent, l'exposition du Groupe BNP Paribas aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces quantifications techniques.

Plus généralement, la volatilité des marchés financiers résultant de perturbations ou dégradations des conditions macroéconomiques pourrait avoir des conséquences adverses sur les positions de marché et d'investissement du Groupe BNP Paribas sur les marchés de la dette, des changes, des matières premières et des actions, et ses positions sur d'autres investissements. À titre indicatif, les revenus de Global Markets représentaient 17 % des revenus du Groupe BNP Paribas en 2022. Des perturbations sévères et une forte volatilité ont souvent caractérisé les marchés au cours des dernières années (y compris en 2022) et pourraient persister ou survenir à nouveau, exposant alors le Groupe BNP Paribas à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à une grande diversité de transactions et instruments de marché et de couverture, y compris les *swaps*, *forward*, futures, options et produits structurés. La volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation des tendances et la mise en œuvre effective des stratégies de marché. Elle pèse également sur le marché primaire d'actions et d'obligations, comme en 2022, affectant l'activité de Corporate & Institutional Banking.

3.2 Les revenus tirés des activités du Groupe BNP Paribas générant des commissions sont potentiellement vulnérables à une baisse des marchés et à une baisse d'activité.

Les commissions du Groupe BNP Paribas représentaient 21 % des revenus totaux en 2022. Les conditions économiques et financières affectent le nombre et la taille d'opérations de marché de capitaux dans lesquelles le Groupe BNP Paribas intervient comme garant ou conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Ces revenus, reposant notamment sur les frais de transaction rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles le Groupe BNP Paribas intervient, et peuvent ainsi être affectés de manière significative par les tendances économiques ou financières défavorables à ses clients et aux activités de financement et d'investissement. Par ailleurs, les commissions de gestion que le Groupe BNP Paribas facture à ses clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance des portefeuilles, toute baisse des marchés qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de ces portefeuilles ou d'augmenter le montant des rachats réduirait les revenus afférents aux activités de gestion d'actifs, de dérivés d'actions et de Banque Privée. Indépendamment de l'évolution du marché, le développement de la gestion indiciaire ou la sous-performance des organismes de placement collectif du Groupe BNP Paribas constituent des facteurs susceptibles de provoquer une contraction des revenus afférents à l'activité de gestion d'actifs ainsi que l'accélération des rachats et la diminution de la souscription de parts de ces organismes. Une réduction du niveau du chiffre d'affaires provenant des activités basées sur les commissions et les honoraires susmentionnés peut avoir un impact négatif important sur les résultats financiers du Groupe BNP Paribas.

3.3 Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Groupe BNP Paribas ainsi que de la dette du Groupe BNP Paribas pourraient avoir un effet défavorable sur son résultat net et sur ses capitaux propres.

La valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Groupe BNP Paribas et de certains autres actifs, ainsi que de la dette du Groupe BNP Paribas dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement des états financiers. Au 31 décembre 2022, en application d'IFRS 5, à l'actif du bilan du Groupe BNP Paribas, les instruments financiers en valeur de marché par résultat, les instruments financiers dérivés de couverture et les actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres s'élevaient respectivement à 685 milliards d'euros, 25 milliards d'euros et 38 milliards d'euros. Au passif, les instruments financiers en valeur de marché par résultat et les instruments financiers dérivés de couverture s'élevaient respectivement à 704 milliards d'euros et 40 milliards d'euros au 31 décembre 2022. La plupart des ajustements sont effectués sur la base des évolutions de la juste valeur des actifs ou de la dette du Groupe BNP Paribas au cours d'un exercice comptable, et les variations sont comptabilisées soit dans le compte de résultat soit directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le

compte de résultat, dans la mesure où elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la valeur d'autres actifs, affectent les résultats consolidés du Groupe BNP Paribas et en conséquence son résultat net. Un ajustement à la baisse de la juste valeur des portefeuilles de titres et de produits dérivés du Groupe BNP Paribas peut entraîner une réduction des capitaux propres et, dans la mesure où un tel ajustement ne serait pas compensé par des contrepassations affectant la valeur des passifs du Groupe BNP Paribas, les ratios d'adéquation des fonds propres du Groupe BNP Paribas pourraient également être abaissés. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour les périodes suivantes.

4. RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe BNP Paribas ne puisse pas honorer ses engagements ou dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs qui lui sont spécifiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. Il traduit le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux nets sortants de trésorerie, y compris liés à des besoins en collatéral, sur l'ensemble des horizons du court terme au long terme. Le risque spécifique du Groupe BNP Paribas peut être notamment appréhendé au travers du Ratio de Liquidité à Court terme (LCR) analysant la couverture des sorties nettes de trésorerie à trente jours en scénario de stress. Le LCR fin de période du Groupe BNP Paribas s'élève à 129 % à la fin de l'année 2022. La réserve de liquidité s'établit par ailleurs en fin d'année 2022 à 461 milliards d'euros.

4.1 L'accès du Groupe BNP Paribas au financement et les coûts de ce financement pourraient être affectés de manière défavorable en cas de résurgence des crises financières, de détérioration des conditions économiques, de dégradation de notation, d'accroissement des spreads de crédit des États ou d'autres facteurs.

La crise financière, la crise de la dette souveraine de la zone euro ainsi que l'environnement macroéconomique global ont conduit, il y a une dizaine d'années, de façon ponctuelle à une restriction de l'accès au financement des banques européennes et à une dégradation des conditions de ce financement, en raison de plusieurs facteurs, notamment : l'augmentation importante du risque de crédit perçu des banques, liée en particulier à l'exposition à la dette souveraine, la dégradation de la notation affectant certains États et établissements financiers et la spéculation sur les marchés de la dette. De nombreuses banques européennes, y compris le Groupe BNP Paribas, ont dû ponctuellement faire face pendant ces périodes à un accès plus difficile aux marchés obligataires pour les investisseurs institutionnels et au marché interbancaire, ainsi qu'à une augmentation générale de leur coût de financement. Plus récemment, dans le cadre de la crise sanitaire, la Banque centrale européenne (« BCE ») a par ailleurs mis en place des facilités de refinancement destinées à favoriser le financement de l'économie par les banques (TLTRO), auxquelles le Groupe a fait appel. Les conditions défavorables sur le marché de la dette pourraient réapparaître à la suite d'un changement de politique monétaire (comme celui constaté par exemple avec l'aggravation de l'inflation et de la remontée rapide des taux d'intérêt mais aussi avec la fin de l'« assouplissement quantitatif » et des changements de modalités du TLTRO en 2022 et 2023), d'une récession, d'une stagnation durable de la croissance, d'une déflation, d'une « stagflation » (croissance atone accompagnée d'une inflation), d'une nouvelle crise de dette souveraine, de nouvelles formes de crises financières ou pour des raisons liées au secteur financier, à l'économie en général (dont les conséquences économiques de la crise sanitaire récente, de l'invasion de l'Ukraine et ses impacts sur l'économie mondiale) ou au Groupe BNP Paribas en particulier. Dans ce cas, l'effet sur la liquidité, le bilan et le coût de financement du secteur financier européen en général ou du Groupe BNP Paribas en particulier pourrait être très significativement défavorable et avoir un impact négatif sur les résultats opérationnels du Groupe BNP Paribas ainsi que sur sa situation financière.

4.2 Une dégradation prolongée des marchés peut réduire la liquidité du Groupe BNP Paribas et rendre plus difficile la cession d'actifs. Une telle situation peut engendrer des pertes significatives. En outre, le Groupe BNP Paribas doit assurer une Gestion Actif-Passif adéquate afin d'éviter toute exposition à des pertes.

Dans certains des métiers du Groupe BNP Paribas, en particulier Global Markets (qui représentait 17 % des revenus du Groupe BNP Paribas en 2022) et la Gestion Actif-Passif, des fluctuations prolongées des marchés, en particulier une dégradation prolongée du prix des actifs, peuvent peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. Cette situation peut exposer le Groupe BNP Paribas à des pertes significatives si celui-ci n'est pas en mesure de solder rapidement ses positions éventuellement perdantes. Cela est particulièrement vrai des actifs qui sont intrinsèquement peu liquides. Certains actifs qui ne sont pas négociés sur une Bourse de valeurs ou sur un marché règlementé, tels que certains produits dérivés négociés entre institutions financières, sont généralement valorisés à l'aide de modèles plutôt que sur la base de cours de marché. Compte tenu de la difficulté de suivre l'évolution du prix de ces actifs, le Groupe BNP Paribas pourrait subir des pertes significatives qu'il n'avait pas prévues (voir paragraphe *Simulations de stress et réserve de liquidité* de la section 5.8 *Risque de liquidité*).

Le Groupe BNP Paribas est exposé au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas correctement à ceux de ses passifs. Pour un certain nombre des actifs du Groupe BNP Paribas,

les dates de paiement sont incertaines et si le Groupe BNP Paribas reçoit des revenus moins importants que ceux attendus à un moment donné, des financements additionnels provenant du marché pourraient être requis afin qu'il puisse exécuter ses obligations. Alors que le Groupe BNP Paribas se fixe, dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, des limites strictes concernant les écarts entre actifs et passifs, il ne peut être garanti que ces limites seront efficaces pour éliminer tous les impacts négatifs potentiels résultant de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

4.3 Les notations des sociétés du Groupe BNP Paribas pourraient être dégradées et la rentabilité du Groupe pourrait en être sérieusement impactée.

Les notations de crédit ont un impact significatif sur la liquidité du Groupe BNP Paribas. Le 24 avril 2023, Standard & Poor's a confirmé la note long terme des dépôts et de la dette senior préférée de BNP Paribas SA de A+ et la note court terme à A-1, avec une perspective stable. Le 3 juillet 2023, Fitch a maintenu la note long terme des dépôts et de la dette senior préférée de BNP Paribas SA de AA- et la note court terme des dépôts et de la dette senior préférée de BNP Paribas SA de F1+ et a révisé la perspective à stable. Le 5 juillet 2022, Moody's a confirmé la note long terme des dépôts et de la dette senior préférée à Aa3 et la note court terme à P-1, avec une perspective stable. Le 21 juin 2023, DBRS a confirmé la note de la dette senior préférée à AA(*low*) et la note court terme à R-1(*middle*), avec une perspective stable. Une dégradation de la notation de crédit des sociétés du Groupe BNP Paribas pourrait nuire à la liquidité et compétitivité du Groupe. Cela pourrait également augmenter les coûts de financement du Groupe BNP Paribas, limiter son accès aux marchés de capitaux ou encore déclencher des obligations supplémentaires au titre de ses programmes d'émissions de *covered bonds* ou de contrats financiers de marché, de dérivés ou de couverture.

Par ailleurs, le coût de financement à long terme non garanti du Groupe BNP Paribas auprès d'investisseurs de marché est également directement lié à ses spreads de crédit, qui à leur tour dépendent dans une certaine mesure de ses notations de crédit. Un accroissement des spreads de crédit peut significativement augmenter le coût de financement du Groupe BNP Paribas. Les spreads de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les spreads de crédit sont aussi influencés par la perception que le marché a de la solvabilité du Groupe BNP Paribas. Enfin, les spreads de crédit peuvent être affectés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de créance du Groupe, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres mais aussi par un certain nombre de facteurs de marché échappant à tout contrôle du Groupe BNP Paribas.

5. RISQUES LIES AUX CONTEXTES MACROECONOMIQUES ET DE MARCHES

5.1 Le contexte économique et financier défavorable a eu par le passé, et pourrait avoir à l'avenir, un impact sur le Groupe BNP Paribas et les marchés dans lesquels il opère.

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe BNP Paribas est exposé à l'évolution des marchés financiers et plus généralement, à l'évolution de la conjoncture économique en France (30 % des revenus du Groupe au 31 décembre 2022), dans les autres pays d'Europe (47 % des revenus du Groupe au 31 décembre 2022) et dans le reste du monde (23 % des revenus du Groupe au 31 décembre 2022, dont 6 % liés aux activités de Bank of the West aux États-Unis dont la vente a été réalisée le 1^{er} février 2023). Une détérioration des conditions de marché dans les pays où le Groupe BNP Paribas intervient et de l'environnement économique pourrait à l'avenir avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable se répercutant sur les activités et opérations des clients du Groupe BNP Paribas, en réduisant la demande de crédits et le volume des opérations, en renforçant ainsi le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients notamment en raison de la détérioration de la capacité financière des entreprises et des ménages ;
- une baisse (ou une augmentation de la volatilité) du cours des titres obligataires, actions et matières premières impactant les activités du Groupe BNP Paribas, notamment ses activités de marché, de banque d'investissement ainsi que de gestion d'actifs ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse à la conjoncture économique, existante ou anticipée, pouvant avoir des effets imprévus et potentiellement avoir des conséquences sur les paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt et les taux de change qui, à leur tour, peuvent impacter les activités du Groupe BNP Paribas les plus exposées aux risques de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pouvant aboutir à la formation de bulles spéculatives sur certains actifs, et les corrections issues d'une dégradation d'une telle conjoncture ;
- des perturbations économiques significatives (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine européenne de 2011, de la récession induite par la pandémie de Covid-19 en 2020 et 2021 ou de la forte inflation et de la hausse des taux d'intérêt ainsi que des chocs géopolitiques (par exemple l'invasion de l'Ukraine) en 2022) pouvant avoir un impact important sur toutes les activités du Groupe BNP Paribas, aggravé si

la perturbation est caractérisée par une absence de liquidité des marchés qui rendrait difficile, voire impossible, la vente de certains produits à leur valeur de marché. Ces perturbations pourraient également entraîner notamment une baisse des commissions de flux ou une baisse des crédits à la consommation ; et

- divers événements politiques et géopolitiques défavorables tels que des catastrophes naturelles, des tensions géopolitiques, des risques sanitaires tels que la pandémie de Covid-19 et ses suites, la crainte ou la réitération de nouvelles épidémies ou pandémies, des actes terroristes, troubles sociaux, cyberattaques, conflits armés ou menaces de conflits et risques y afférents (tels que l'invasion de l'Ukraine, les sanctions économiques corrélatives et l'impact en découlant sur les marchés de l'énergie touchant en particulier l'Europe), sont de nature à affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions économiques dans lesquelles évolue le Groupe BNP Paribas.

Plusieurs facteurs de risque pourraient particulièrement affecter l'économie et les marchés financiers en 2023. Ils constituent la suite d'événements intervenus ou de tendances enclenchées en 2022. Tout d'abord une inflation forte due à plusieurs facteurs dont des goulots d'étranglement dans les différentes chaînes d'approvisionnement au sortir de la pandémie de Covid-19, des liquidités abondantes suite aux mesures de politique monétaire et d'aides publiques pendant la pandémie et les conséquences de l'invasion de l'Ukraine notamment sur le marché de l'énergie. L'inflation a eu et pourrait continuer à avoir comme effet une augmentation des coûts (matières premières et salaires) pour les entreprises (clients du Groupe ainsi que pour le Groupe lui-même) et du coût de la vie pour les particuliers, et comme risque la diminution des marges des entreprises et de la qualité de crédits aux entreprises et à la consommation. Ensuite, un resserrement monétaire significatif et rapide pesant sur les marchés financiers et l'industrie bancaire ainsi que sur l'économie plus généralement, avec un renchérissement du coût de financement des entreprises et des particuliers, avec le risque notamment d'un fort ralentissement de la croissance, voire d'une récession globale ou régionale. En effet, le Fonds Monétaire International (« FMI ») a annoncé en avril 2023 s'attendre à ce que la croissance au niveau mondial et au niveau de la zone euro s'élève à 3,4 % et 3,5 % en 2022 et à 2,8 % et 0,8 % en 2023. Le FMI a également annoncé s'attendre à ce que l'inflation au niveau mondial s'élève à 8,7 % en 2022, 7,0 % en 2023 et 4,9 % en 2024.

Parmi les facteurs pouvant influencer fortement sur la trajectoire macroéconomique et notamment l'existence, la gravité et la durée d'une récession en 2023 figure l'évolution des tensions géopolitiques en Ukraine et de la pandémie de Covid-19. L'invasion de l'Ukraine et la réaction de la communauté internationale (notamment avec l'imposition de sanctions économiques mais aussi l'évolution de l'inflation et les impacts des politiques monétaires) ont été, continuent et pourraient continuer d'être source d'instabilité des marchés mondiaux, pesant sur les indices boursiers, augmentant les prix des matières premières (tels que l'électricité, le pétrole, le gaz et les produits agricoles comme le blé) ou provoquant la crainte de leur pénurie, aggravant ainsi les perturbations des chaînes d'approvisionnement et augmentant les coûts de production et de transport ainsi que, plus généralement, l'inflation. L'impact sur le marché mondial de l'énergie et notamment en Europe devrait continuer à se faire ressentir en 2023 (voire au-delà) avec des risques d'aggravations (pénuries, augmentations de prix, effets en cascade dans l'économie, y compris des tensions de liquidité et de marges pour les entreprises, allant jusqu'à des arrêts de production). Après avoir provoqué une récession mondiale en 2020 et fortement perturbé l'économie mondiale en 2021, la pandémie de Covid-19 a été moindre en 2022 ; son impact en 2023 dépendra de différents facteurs dont la résurgence de foyers régionaux, l'apparition possible de nouvelles souches, et surtout la politique des pouvoirs publics. Enfin, des risques de crises de différents types existent dont celui des dettes souveraines (niveau élevé d'endettement public post-pandémie, augmentation rapide de coût de (re)financement, effet de taux de change aggravant, notamment pour les emprunteurs exposés au dollar américain, et risques politiques – par exemple, de blocage au congrès américain) ; d'éclatement de différentes bulles financières favorisées par l'environnement précédent de liquidités abondantes et de taux d'intérêt très bas suivi d'une augmentation de l'inflation et d'un changement des politiques monétaires et notamment la hausse très significative des taux d'intérêt (par exemple, la Réserve fédérale (US) a relevé son taux directeur de 4,25% en 2022 et de 0,25% en janvier 2023, mars 2023 et mai 2023, et la BCE a relevé son taux directeur de 2,5% en 2022, de 0,5% en janvier 2023 et mars 2023 et de 0,25% en mai 2023 et en juin 2023); et d'événements géopolitiques de différents types et provenant de différentes sources, dans un contexte de tensions politiques et sociales accrues dans différentes régions du monde.

Il est difficile d'anticiper des dégradations de conjoncture économique ou d'autres perturbations de marché et de déterminer les marchés qui seront significativement touchés. Si l'économie, ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou bien les marchés financiers dans leur globalité, continuaient de se détériorer ou devenaient de plus en plus volatils, cela pourrait avoir un impact significatif et défavorable sur les opérations, les activités, les résultats et la situation financière du Groupe BNP Paribas.

5.2 Toute variation significative des taux d'intérêt, et en particulier la récente hausse rapide des taux d'intérêt après une période prolongée de taux d'intérêt bas, pourrait avoir un effet négatif sur le résultat d'exploitation et la situation financière du Groupe BNP Paribas.

Depuis début 2022, les taux d'intérêt augmentent après des années de taux bas. Dans ce contexte, les résultats du Groupe BNP Paribas ont été et pourraient continuer à être significativement affectés de plusieurs manières. La hausse des taux d'intérêt augmente le coût du financement pour le Groupe en raison des taux d'intérêt plus élevés sur les passifs tels que les dépôts à court terme, les titres négociables à court terme et les obligations, ainsi que le

risque d'arbitrage par les clients entre les dépôts non rémunérés et les dépôts rémunérés (aggravé en France par les décisions politiques visant à augmenter les taux sur l'épargne réglementée, y compris à des niveaux supérieurs au rendement perçu par les banques sur ces mêmes dépôts). Cela peut créer un déséquilibre et une réduction de la marge nette d'intérêt du fait que le Groupe détient un portefeuille important de prêts accordés dans un environnement de taux d'intérêt bas. Le Groupe peut également avoir des difficultés (notamment en raison du taux d'usure en France) à refléter rapidement des taux d'intérêt plus élevés dans les nouveaux prêts hypothécaires ou autres prêts à taux fixe aux consommateurs ou aux entreprises, tandis que le coût des dépôts des clients et les coûts de couverture augmenteraient plus rapidement. En outre, la BCE a modifié au cours des derniers mois les instruments qu'elle a utilisés ces dernières années pour mettre en œuvre l'« assouplissement quantitatif » et améliorer la liquidité des banques (par exemple, la création du nouvel « instrument de protection de la transmission » et la modification des conditions de ses opérations de refinancement ciblé à long terme (TLTRO 3)) ; le Groupe procédant à des opérations de couverture globale de sa position de taux, tout changement des termes et conditions affectant ces instruments peut induire des ajustements de ces couvertures, qui pourraient avoir un impact défavorable sur les résultats du Groupe BNP Paribas.

En outre, un portefeuille comportant des montants importants de prêts à taux d'intérêt bas et d'actifs à revenu fixe à la suite d'une période prolongée de taux d'intérêt bas devrait (dans un contexte de hausse rapide des taux d'intérêt du marché) perdre de la valeur. Si les stratégies de couverture du Groupe sont inefficaces ou ne fournissent qu'une couverture partielle contre un tel changement de valeur, le Groupe pourrait subir des pertes significatives.

Des taux d'intérêt plus élevés augmentent les charges financières des emprunteurs et peuvent peser sur leur capacité à faire face à leurs obligations. De plus, toute augmentation des taux plus forte ou plus rapide que prévu pourrait menacer la croissance économique dans l'Union européenne, aux États-Unis et ailleurs. Ces effets pourraient mettre à l'épreuve la résilience des portefeuilles de prêts et d'obligations du Groupe BNP Paribas, ce qui pourrait entraîner une augmentation des créances douteuses et des défauts de paiement. Plus généralement, la fin des politiques monétaires accommodantes, en particulier de la part de la Réserve Fédérale américaine et de la BCE, pourrait entraîner des corrections sévères sur certains marchés ou actifs (par exemple, les emprunteurs privés et souverains de qualité inférieure, certains secteurs des actions et de l'immobilier, notamment commercial, et les financements à effet de levier) qui ont particulièrement bénéficié d'une période prolongée de taux d'intérêt bas et d'un environnement de liquidité élevée, et avoir un impact négatif sur les acteurs de ces marchés. De telles corrections pourraient potentiellement être contagieuses pour les marchés financiers en général, y compris par le biais d'une augmentation substantielle de la volatilité. Les activités du Groupe BNP Paribas pourraient en conséquence être fortement perturbées et, par conséquent, ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en subir un effet négatif important.

5.3 Du fait du périmètre géographique de ses activités, le Groupe BNP Paribas est exposé au risque pays et à l'évolution des contextes politiques, macroéconomiques ou financiers d'une région ou d'un pays.

Le Groupe BNP Paribas est exposé au risque pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques, réglementaires ou sociales d'un pays étranger, notamment un pays dans lequel il exerce une activité, affectent les opérations, les résultats, la situation financière ou les activités du Groupe BNP Paribas. Le Groupe BNP Paribas surveille le risque pays et le prend en compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistrés dans ses états financiers. Cependant, un changement significatif dans l'environnement politique ou macroéconomique pourrait entraîner l'enregistrement de charges additionnelles ou aboutir à des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. En outre, des facteurs spécifiques à une région ou à un pays dans lesquels le Groupe BNP Paribas opère pourraient rendre difficile l'exercice de son activité et conduire à des pertes d'exploitation ou des dépréciations d'actifs.

Au 31 décembre 2022, le portefeuille de crédits du Groupe BNP Paribas était notamment composé de créances sur des emprunteurs situés en France à hauteur de 33 %, en Belgique et au Luxembourg à hauteur de 15 %, en Italie à hauteur de 9 %, dans les autres pays européens à hauteur de 19 %, en Amérique du Nord à hauteur de 13 %, incluant BancWest, en Asie à hauteur de 6 % et dans le reste du monde à hauteur de 5 %. Une dégradation des conditions économiques ou de l'environnement réglementaire de ces pays ou régions aurait des répercussions particulièrement significatives sur le Groupe BNP Paribas. À titre d'exemple, l'introduction par le gouvernement polonais, en juillet 2022, d'une loi permettant aux emprunteurs de prêts immobiliers, généralement à taux variable, de suspendre leurs remboursements pendant huit mois entre 2022 et 2024 a conduit le Groupe (opérant en Pologne par le biais de BNP Paribas Bank Polska) à enregistrer un impact exceptionnel négatif au troisième trimestre 2022 de 204 millions d'euros. De plus, le Groupe BNP Paribas est exposé à des risques propres s'agissant des pays non-membres de l'OCDE, et qui sont sujets à des incertitudes telles que l'instabilité politique, l'imprévisibilité législative et fiscale, l'expropriation ainsi que d'autres risques moins présents dans des économies plus développées.

Par ailleurs, le Groupe BNP Paribas est présent en Ukraine, pays envahi en février 2022, au travers de sa filiale UkrSibbank dont il détient 60 % du capital au côté de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (40 %). Au 31 décembre 2021, l'ensemble des expositions brutes bilan et hors-bilan du Groupe BNP Paribas sur l'Ukraine (qui sont concentrées sur UkrSibbank) représentait moins de 0,09 % des expositions brutes du Groupe.

Dans le contexte du conflit en Ukraine, le Groupe a réévalué la nature du contrôle exercé sur sa filiale UkrSibbank et a conclu à la perte du contrôle exclusif et à la conservation d'une influence notable sur l'entité. Cette situation conduit le Groupe à la consolider par mise en équivalence à partir du 1^{er} mars 2022. La perte de contrôle se traduit par la constatation d'une moins-value de - 159 millions d'euros et le reclassement en résultat des variations cumulées d'actifs et passifs liées aux parités monétaires de - 274 millions d'euros, enregistrés en « Gains nets sur autres actifs immobilisés », comme indiqué dans la note 7.c des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Concernant la Russie, objet de sanctions économiques sévères imposées notamment par l'Union européenne, les États-Unis et le Royaume-Uni, les expositions brutes bilan et hors-bilan sur ce pays représentaient moins de 0,04 % des expositions brutes du Groupe BNP Paribas au 31 décembre 2022. Le montant des expositions résiduelles nettes, à la fois en Russie et en Ukraine, est plus limité compte tenu de la manière dont la Banque opère dans ces deux marchés et dont elle sécurise ses activités, avec des garanties et des collatéraux. En outre, différents clients ou contreparties du Groupe BNP Paribas, notamment des institutions financières et des *corporates*, ont des activités dans ces pays, des expositions aux emprunteurs de ces pays ou des fournisseurs importants dans ces pays et pourraient voir leur situation financière affaiblie par le conflit et ses conséquences, notamment en raison de la cessation de leurs activités en Ukraine et/ou en Russie ou de la réduction ou cessation (spontanée ou contrainte) de leur approvisionnement en provenance de ces pays. Le Groupe suit attentivement l'évolution de la situation en liaison avec les autorités concernées et en particulier les réactions de la communauté internationale en matière de sanctions économiques.

6. RISQUES LIES A LA REGLEMENTATION

6.1 Des mesures législatives et réglementaires adoptées ces dernières années, ainsi que des évolutions législatives et réglementaires en cours ou à venir, pourraient affecter de manière significative le Groupe BNP Paribas ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel il opère.

Des mesures législatives ou réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années notamment en France, en Europe et aux États-Unis, en vue d'introduire un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier. Ces mesures ont entraîné une mutation substantielle de l'environnement dans lequel le Groupe BNP Paribas et d'autres institutions financières évoluent.

Parmi les mesures qui ont été adoptées figurent :

- le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision, tel que l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (« ACPR »), et la création de nouvelles autorités, notamment l'adoption en octobre 2013 du Mécanisme de Surveillance Unique (« MSU ») en application duquel le Groupe BNP Paribas est sous la supervision directe de la BCE ;
- l'augmentation des ratios prudentiels de fonds propres, de solvabilité et de liquidité (en particulier pour les institutions financières d'importance systémique telles que le Groupe BNP Paribas) ainsi que la modification des règles de pondération du risque et des modalités de l'utilisation des modèles internes qui ont débouché ou pourraient déboucher sur une hausse des exigences en capital ;
- des restrictions visant l'exercice par les banques commerciales de certaines activités considérées comme spéculatives qui sont interdites ou doivent être exercées au sein de filiales dédiées (en particulier les opérations pour compte propre) et sont soumises à des exigences prudentielles spécifiques et de financement autonome ;
- l'interdiction ou des limitations de tarifs visant certains types de produits financiers ou d'activités ;
- le renforcement des régimes de prévention et de résolution des crises, notamment la Directive sur le Redressement et la Résolution des Banques du 15 mai 2014 (« DRRB ») telle que modifiée de temps à autre, qui renforce les pouvoirs de prévention et de résolution des crises bancaires afin notamment que les pertes soient supportées en priorité par les créanciers et actionnaires des banques et afin de limiter à un minimum les coûts supportés par les contribuables ;
- la mise en place, par la DRRB, de fonds nationaux de résolution ainsi que la création, par le Règlement du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 (« le Règlement MRU »), tel que modifié de temps à autre, du Conseil de Résolution Unique (« CRU »), qui peut entamer une procédure de résolution à l'égard d'établissements bancaires tels que le Groupe BNP Paribas et du Fonds de Résolution Unique (« FRU »), dont le financement par le Groupe BNP Paribas (à hauteur de sa contribution annuelle) peut être significatif ;
- la mise en place de systèmes nationaux de garantie des dépôts et un projet de système européen de garantie/assurance des dépôts qui couvrira progressivement tout ou partie des systèmes de garantie des dépôts nationaux participants ;
- le renforcement des exigences de contrôle interne et de transparence quant à certaines activités ;
- la mise en œuvre de tests de résistance réglementaires (y compris en matière climatique) qui pourrait conduire à l'application d'exigences supplémentaires en matière de capital réglementaire (voir partie *Tests de résistance - risque de marché* de la section 5.7 *Risque de marché*) ;

- le renforcement des pouvoirs des autorités compétentes en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ; notamment à travers la création d'une nouvelle autorité européenne de lutte contre le blanchiment de capitaux qui devrait être établie en 2023 en vue de commencer ses activités entre 2024 et 2026 ;
- le renforcement des exigences en matière de règles de gouvernance et de bonne conduite et la limitation et l'imposition accrue des rémunérations de certains salariés au-delà de certains niveaux ;
- l'introduction de nouvelles règles pour améliorer la transparence, l'efficacité et l'intégrité des marchés financiers et notamment la régulation des transactions à haute fréquence, le renforcement des règles en matière d'abus de marché, la régulation plus stricte de certains types de produits financiers, telle que l'obligation de déclarer les produits dérivés et opérations de financement sur titres ou encore l'obligation soit de procéder à la compensation des opérations sur produits dérivés négociés de gré à gré, soit de limiter les risques y afférents (y compris à travers la constitution de garanties pour les produits dérivés non compensés par une contrepartie centrale) ;
- la taxation des transactions financières ;
- le renforcement des exigences en matière de protection des données personnelles et cybersécurité ;
- le renforcement des exigences de divulgation d'informations, y compris à travers l'introduction de nouvelles exigences de publication d'informations sur (i) la manière dont les groupes bancaires fournissant des services de gestion de portefeuille comme le Groupe BNP Paribas intègrent les risques ou les incidences négatives en matière de durabilité, les objectifs d'investissement durable ou la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales lorsqu'ils prennent des décisions d'investissement, et (ii) la manière et la mesure selon lesquelles les groupes bancaires financent ou développent eux-mêmes des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie européenne ; et
- le renforcement des exigences de transparence et de publication d'informations prudentielles sur la gestion des risques RSE, incluant les risques physiques et de transition liés au changement climatique et l'introduction de nouvelles exigences relatives à la prise en compte des risques climatiques dans les systèmes de mesure et de gestion des risques des groupes bancaires, y compris à travers la publication de propositions à l'attention des banques en matière de gestion et de publication des risques climatiques.

Ces mesures peuvent avoir un impact financier défavorable significatif. À titre d'exemple, la mise en place de la contribution au Fonds de Résolution Unique s'est traduite par une charge supplémentaire très significative pour le Groupe BNP Paribas depuis sa mise en place (contribution au Fonds de Résolution Unique de 1 256 millions d'euros en 2022).

Les mesures relatives au secteur bancaire pourraient être à nouveau modifiées, étendues ou renforcées. En outre, des mesures supplémentaires pourraient être adoptées dans d'autres domaines. Il est impossible de prévoir avec précision quelles mesures supplémentaires seront adoptées ou de déterminer quel en sera le contenu exact et, compte tenu de la complexité des sujets et de l'incertitude les entourant, de déterminer leur impact sur le Groupe BNP Paribas. L'effet de ces mesures, qu'elles soient déjà adoptées ou qu'elles soient adoptées ultérieurement, a été et pourrait continuer à être de nature, entre autres, à réduire la capacité du Groupe BNP Paribas à allouer et affecter ses ressources de capital et de financement, limiter sa capacité à diversifier les risques, réduire la disponibilité de certaines ressources de financement et de liquidité, augmenter le coût du financement, augmenter les coûts de mise en conformité de ses activités, augmenter le coût ou réduire la demande des produits et services offerts par le Groupe BNP Paribas, imposer au Groupe BNP Paribas de procéder à des réorganisations internes, des changements structurels ou à des cessions, affecter la capacité du Groupe BNP Paribas à exercer certaines activités, telles qu'actuellement exercées, ou à attirer ou à retenir des talents et, plus généralement, affecter sa compétitivité et sa rentabilité, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats opérationnels. À titre d'exemple récent, la Commission européenne a présenté, le 27 octobre 2021, un paquet législatif visant à finaliser la mise en œuvre au sein de l'Union européenne de l'accord de Bâle 3 adopté par le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS) le 7 décembre 2017. Le 8 novembre 2022, le Conseil a arrêté sa position sur les propositions de la Commission. Dans l'analyse d'impact accompagnant le paquet législatif, la Commission européenne a estimé, sur la base d'une étude d'impact de l'Autorité bancaire européenne datant de décembre 2020 et d'estimations supplémentaires de la Commission européenne pour certains ajustements spécifiques à l'UE, que la mise en œuvre des normes définitives de Bâle 3 pourrait entraîner une augmentation moyenne des exigences minimales totales de fonds propres comprise entre 6,4 % et 8,4 %, après une mise en œuvre complète de la réforme. Sur la base de l'analyse d'impact actualisée de l'Autorité bancaire européenne tenant compte de l'effet combiné de la réforme et des conséquences potentielles de la crise sanitaire, la Commission européenne a décidé d'appliquer les nouvelles exigences de fonds propres aux banques européennes à compter du 1^{er} janvier 2025, avec une période d'introduction progressive au cours de laquelle les exigences seront augmentées graduellement jusqu'en 2030 (et 2032 pour certaines exigences). Sur cette base, le Groupe a communiqué une augmentation potentielle de 8 % de ses risques pondérés à la date de première application annoncée au 1^{er} janvier 2025, ce qui implique une augmentation potentielle de 8 % des exigences minimales totales de fonds propres, liée à la finalisation de Bâle 3 (plein). Cette estimation pourrait être ajustée en fonction de l'évolution du projet de texte, de l'évolution du Groupe et du contexte macroéconomique. En

mars 2023, le Conseil a entamé des négociations avec le Parlement européen afin de convenir des versions finales des textes. Le 27 juin 2023, les négociations ont abouti à un accord provisoire qui doit encore être confirmé par le Conseil et le Parlement européen avant d'être formellement adopté.

Le Groupe BNP Paribas est en outre soumis à une réglementation importante et fluctuante dans les juridictions où elle exerce ses activités. Le Groupe BNP Paribas est exposé à des changements législatifs ou réglementaires dans l'ensemble des pays dans lesquels il exerce ses activités, concernant, entre autres : les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ; l'évolution générale des politiques gouvernementales ou réglementaires susceptibles d'influer sensiblement sur les décisions des investisseurs en particulier sur les marchés où le Groupe BNP Paribas est présent ; l'évolution générale des exigences réglementaires applicables au secteur financier, notamment des règles prudentielles en matière de gouvernance, de rémunérations, d'adéquation des fonds propres et de liquidité, de restrictions des activités considérées comme spéculatives, et des cadres de redressement et de résolution ; l'évolution générale des réglementations applicables aux valeurs mobilières, ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché ; les changements dans les réglementations de certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires ; les changements dans les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ; l'évolution de la réglementation des services de paiement, du financement participatif (*crowdfunding*) et des fintechs ; l'évolution de la réglementation de protection des données et de cybersécurité ; l'évolution de la législation fiscale ou des modalités de sa mise en œuvre ; l'évolution des normes comptables ; l'évolution des règles et procédures relatives au contrôle interne, à la gestion des risques et à la conformité ; et l'expropriation, la nationalisation, le contrôle des prix, le contrôle des changes, la confiscation d'actifs et l'évolution de la législation relative aux investissements étrangers.

Ces changements, dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, pourraient avoir des conséquences significatives pour le Groupe BNP Paribas et avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats opérationnels. Certaines réformes ne visant pas spécifiquement des institutions financières, telles que les mesures relatives au secteur des fonds d'investissement ou celles promouvant l'innovation technologique telles que l'ouverture de l'accès aux données (« open data »), pourraient faciliter l'entrée de nouveaux acteurs dans le secteur des services financiers ou affecter le modèle économique du Groupe BNP Paribas, sa compétitivité et sa rentabilité, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats opérationnels.

6.2 En cas de non-conformité avec les lois et règlements applicables, le Groupe BNP Paribas pourrait être exposé à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales, et pourrait subir des pertes à la suite d'un contentieux privé, en lien ou non avec ces sanctions.

Le Groupe BNP Paribas est exposé au risque de non-conformité, c'est-à-dire à l'incapacité à respecter intégralement la législation, la réglementation, les codes de bonne conduite, les normes professionnelles ou les recommandations applicables au secteur financier. L'adoption par différents pays d'exigences légales ou réglementaires, multiples et parfois divergentes et contradictoires, exacerbe ce risque. Outre le préjudice porté à la réputation du Groupe et l'éventuel déclenchement d'actions civiles (y compris les actions de groupe), le non-respect de ces textes exposerait le Groupe BNP Paribas à des contentieux et des amendes et frais significatifs (y compris des amendes et des frais qui excéderaient les montants provisionnés), à des avertissements des autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément par les autorités. Ce risque est encore renforcé par l'accroissement constant du niveau de contrôle des institutions financières par les autorités compétentes ainsi que par les augmentations conséquentes des montants des amendes et peines applicables. En outre, les contentieux privés à l'encontre d'institutions financières ont augmenté de manière substantielle ces dernières années. Par conséquent, le Groupe BNP Paribas est exposé à un risque juridique significatif dans la conduite de ses opérations et le nombre de demandes de dommages-intérêts ainsi que les montants réclamés en cas de litiges, de procédures d'autorités de régulation ou autres contentieux menés contre des établissements financiers ont augmenté de façon importante ces dernières années et pourraient continuer à s'accroître. Dans ce contexte, le Groupe BNP Paribas peut constituer des provisions comme indiqué dans la note 4.p des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, *Provisions pour risques et charges*.

À cet égard, le 30 juin 2014, le Groupe BNP Paribas a conclu une série d'accords avec – et a été soumis à des décisions prises par – des agences gouvernementales fédérales américaines et de l'État de New York ainsi que différentes autorités de supervision et ce, afin de mettre un terme aux enquêtes menées pour avoir enfreint des lois et réglementations des États-Unis relatives à des sanctions économiques. Les amendes et pénalités imposées au Groupe BNP Paribas dans le cadre de ce règlement global incluaient notamment le paiement d'une amende s'élevant au total à 8,97 milliards de dollars (6,6 milliards d'euros) et la reconnaissance de responsabilité (*guilty plea*) de BNP Paribas SA, la société mère du Groupe BNP Paribas, pour avoir enfreint la loi pénale fédérale et la loi pénale de l'État de New York. À la suite de ces accords, le Groupe BNP Paribas continue de faire l'objet d'un contrôle accru par les autorités de tutelle (y compris par le biais de la présence au sein du Groupe BNP Paribas d'un consultant

indépendant), qui surveillent le respect par le Groupe BNP Paribas des mesures correctives décidées en accord avec elles.

Le Groupe BNP Paribas est actuellement impliqué dans plusieurs contentieux et enquêtes comme résumé dans la note 8.c des états financiers pour l'exercice clos au 30 juin 2023, *Procédures judiciaires et d'arbitrage*. Le Groupe BNP Paribas pourrait à nouveau être impliqué dans de telles procédures à n'importe quel moment. Aucune garantie ne peut être donnée qu'une décision défavorable dans un ou plusieurs contentieux ou une ou plusieurs enquêtes n'aura pas un effet défavorable significatif sur les résultats opérationnels du Groupe BNP Paribas quelle que soit la période concernée.

6.3 Le Groupe BNP Paribas pourrait connaître une évolution défavorable menant à sa résolution ou à une restructuration en dehors d'une résolution : les détenteurs de titres BNP Paribas pourraient subir des pertes si BNP Paribas devait faire l'objet d'une procédure de résolution.

La DRRB, le Règlement MRU, l'ordonnance du 20 août 2015 et l'ordonnance du 21 décembre 2020, tels que modifiés de temps à autre, confèrent à l'ACPR ou au CRU le pouvoir d'entamer une procédure de résolution à l'égard d'établissements bancaires tels que le Groupe BNP Paribas, avec pour objectif d'assurer la continuité des fonctions critiques, d'éviter les risques de contagion, de recapitaliser ou de restaurer la viabilité de l'établissement. Ces pouvoirs doivent être mis en œuvre de manière que les pertes, sous réserve de certaines exceptions, soient supportées en priorité par les actionnaires, puis par les porteurs d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et de catégorie 2 (tels que les obligations subordonnées), puis par les porteurs d'obligations senior non préférées et enfin par les porteurs d'obligations senior préférées conformément à l'ordre de priorité de leurs créances dans le cadre des procédures normales d'insolvabilité. À titre d'information, la composition des financements *wholesale* moyen long terme du Groupe BNP Paribas au 31 décembre 2022 était la suivante : dette hybride Tier 1 pour 12,5 milliards d'euros, dette subordonnée Tier 2 pour 22,4 milliards d'euros, dette senior non sécurisée non préférée pour 72,2 milliards d'euros, dette senior non sécurisée préférée pour 60,7 milliards d'euros et dette senior sécurisée pour 12,7 milliards d'euros.

Les autorités de résolution disposent également de pouvoirs étendus pour mettre en œuvre les outils de résolution à l'égard des institutions et des groupes soumis à une procédure de résolution, ce qui peut notamment inclure la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais, la séparation des actifs de cet établissement, la substitution de l'institution en qualité de débiteur au titre d'instruments de dette, la dépréciation totale ou partielle d'instruments de fonds propres réglementaires, la dilution d'instruments de fonds propres réglementaires à travers l'émission de nouveaux titres de capital, la dépréciation totale ou partielle ou la conversion en titres de capital d'instruments de dette, la modification des conditions des instruments de dette (y compris la modification de l'échéance et/ou du montant des intérêts payables et/ou la suspension temporaire des paiements), la suspension de la cotation et de l'admission à la négociation d'instruments financiers, la révocation des dirigeants ou la nomination d'un administrateur spécial.

Certains pouvoirs, en ce compris la dépréciation totale ou partielle d'instruments de fonds propres réglementaires, la dilution d'instruments de fonds propres réglementaires à travers l'émission de nouveaux titres de capital, la dépréciation totale ou partielle ou la conversion en titres de capital d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et de catégorie 2 (tels que les obligations subordonnées), peuvent également être employés en dehors de toute procédure de résolution et/ou en vertu de la réglementation des aides d'État de la Commission européenne si l'institution nécessite un soutien public exceptionnel.

La mise en œuvre de ces moyens et pouvoirs à l'égard du Groupe BNP Paribas pourrait donner lieu à des changements structurels significatifs du Groupe BNP Paribas (notamment des ventes d'actifs ou d'activités ou de la création d'établissements relais) et à une dépréciation totale ou partielle, une modification ou une variation des droits des actionnaires ou des créanciers. L'exercice de ces pouvoirs pourrait également, après le transfert de tout ou partie des activités ou la séparation des actifs du Groupe BNP Paribas, laisser les porteurs d'obligations (même en l'absence de toute dépréciation ou conversion) dans une situation de créanciers d'un établissement dont les activités ou les actifs restants seraient insuffisants pour honorer les créances détenues par tout ou partie de ses créanciers.

7. RISQUES LIÉS À L'ÉVOLUTION DU GROUPE BNP PARIBAS DANS SON ENVIRONNEMENT

7.1 Si le Groupe BNP Paribas ne parvenait pas à réaliser ses objectifs stratégiques, ou si ses résultats ne suivaient pas les tendances prévues, le cours de ses instruments financiers pourrait en être défavorablement affecté.

Le Groupe BNP Paribas a annoncé, lors de la publication de ses résultats annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, son plan stratégique 2025 qui comporte différents objectifs financiers et opérationnels. Lors de la publication de ses résultats annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, le Groupe a revu à la hausse ses objectifs à horizon 2025. Les résultats réalisés du Groupe BNP Paribas sont susceptibles de différer significativement de ces tendances pour diverses raisons, y compris en cas de réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section, en particulier du fait des évolutions macroéconomiques dont l'inflation et la montée

des taux d'intérêt, l'invasion de l'Ukraine et les conséquences résiduelles de la crise sanitaire qui ont eu et pourraient continuer d'avoir des répercussions majeures sur les perspectives économiques et de générer des chocs majeurs sur les marchés financiers. Si le Groupe BNP Paribas n'évolue pas en ligne avec ces tendances, sa situation financière et la valeur de ses instruments financiers pourraient en être affectées, de même que ses coûts de financement.

De plus, le Groupe mène une politique ambitieuse de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et s'engage pour avoir un impact positif sur la société avec des réalisations concrètes. En 2022, BNP Paribas a renforcé son engagement en faveur d'une économie durable et de l'accélération des stratégies de décarbonation, avec la signature de la Net-Zero Banking Alliance, de la Net-Zero Asset Owner Alliance et de la Net-Zero Asset Manager Initiative. Le Groupe prend ainsi des positions fortes, en étant membre fondateur des Principes pour une Banque Responsable de l'ONU, qui l'engage à aligner sa stratégie sur l'Accord de Paris et sur les Objectifs de Développement Durable (ODD). Dans le cadre de son plan stratégique 2022-2025, il a pour objectif de mobiliser 350 milliards d'euros à travers les activités de crédits et d'émissions obligataires durables liées aux sujets environnementaux et sociaux (crédits aux entreprises, institutionnels et particuliers liés aux sujets environnementaux et sociaux et émissions obligataires durables annuelles) et 300 milliards d'euros d'investissements responsables et durables gérés en 2025 (Fonds ouverts de BNP Paribas Asset Management distribués en Europe, classés Article 8 et 9 au sens de la réglementation SFDR). De plus, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, le Groupe BNP Paribas avait pris dès 2019 de nouveaux engagements afin de réduire à zéro son exposition au charbon thermique à horizon 2030 dans les pays de l'OCDE, et à horizon 2040 pour le reste du monde. Fin 2022, le Groupe BNP Paribas a publié son premier rapport d'alignement pour le climat et ses objectifs de réduction de l'intensité d'émissions carbone d'ici 2025 et engage les mesures nécessaires à l'alignement de ses portefeuilles de crédits à ses engagements de neutralité carbone. Enfin, en janvier 2023, le Groupe a renforcé sa politique d'engagement dans la société et s'engage dans le cadre d'une approche globale aux côtés de ses clients dans la transition vers une économie durable et bas-carbone. Fort des expertises développées au travers du *Low Carbon Transition Group*, le Groupe a annoncé de nouveaux objectifs matérialisant une accélération du financement de la production des énergies à bas-carbone et une réduction du financement de la production des énergies fossiles à horizon 2030. Si le Groupe ne parvenait pas à atteindre ces objectifs, qui dépendent en partie d'éléments en dehors de son contrôle, sa réputation pourrait être affectée.

7.2 Le Groupe BNP Paribas pourrait connaître des difficultés relatives à l'intégration des activités issues des opérations d'acquisition ou de rapprochement et pourrait ne pas réaliser les bénéfices attendus de ces opérations.

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des opérations d'acquisition de sociétés ou de rapprochement d'activités. Pour rappel, les dernières opérations significatives du Groupe BNP Paribas ont été l'intégration de la plateforme Prime Brokerage & Electronic Execution de Deutsche Bank en 2019, l'acquisition de 100 % d'Exane, détenue jusque-là à 50 % par BNP Paribas, finalisée le 13 juillet 2021, et l'acquisition de 100 % de Floa, filiale de Casino et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (via la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – BFCM) et l'un des leaders français des paiements innovants, finalisée le 1^{er} février 2022. Les intégrations opérationnelles d'activités ont impliqué, en 2022, 188 millions d'euros de coûts de restructuration. Une intégration réussie ainsi que la réalisation de synergies nécessitent, entre autres, une coordination satisfaisante des efforts du développement de l'activité et du marketing, le maintien du personnel de direction clé, des politiques d'embauche et de formation efficaces ainsi que l'adaptation des systèmes d'information et des systèmes informatiques. Toute difficulté rencontrée au cours du processus de regroupement des activités est susceptible d'engendrer une augmentation des coûts d'intégration ainsi que des économies ou bénéfices plus faibles qu'anticipé. De ce fait, il ne peut y avoir de garantie quant à l'étendue des synergies réalisées ni quant à leur date de réalisation. De plus, le processus d'intégration des activités opérationnelles existantes du Groupe BNP Paribas avec les activités opérationnelles acquises pourrait perturber les activités d'une ou plusieurs de ses branches et détourner l'attention de la Direction sur d'autres aspects des activités opérationnelles du Groupe BNP Paribas, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les activités et résultats du Groupe BNP Paribas. Par ailleurs, dans certains cas, des litiges relatifs aux opérations de croissance externe pourraient avoir un impact défavorable sur les processus d'intégration ou avoir d'autres conséquences défavorables, notamment sur le plan financier.

Bien que le Groupe BNP Paribas procède généralement à une analyse approfondie des sociétés qu'elle envisage d'acquérir, il n'est souvent pas possible de conduire un examen exhaustif de celles-ci. Dans l'hypothèse où le Groupe BNP Paribas n'aurait pas pu mener un exercice de due diligence approfondi préalablement à une acquisition, il pourrait acquérir des actifs douteux ou problématiques, ou des activités qui pourraient ne pas être rentables ou présenter certains risques potentiels qui ne se matérialisent qu'après l'acquisition. L'acquisition d'une activité non rentable ou d'une activité présentant des risques matérialisés peut présenter un impact négatif important sur la rentabilité globale du Groupe BNP Paribas et augmenter son passif.

7.3 L'environnement du Groupe BNP Paribas pourrait évoluer du fait d'une intensification de la concurrence, par des acteurs bancaires et non bancaires, ce qui pourrait peser sur les revenus et la rentabilité du Groupe.

Le Groupe BNP Paribas est confronté à une vive concurrence, que ce soit en France ou dans d'autres parties du monde où il est présent, notamment l'Europe et les États-Unis, et cette concurrence pourrait s'intensifier du fait du mouvement de concentration dans le secteur des services financiers, du fait de l'entrée de nouveaux acteurs dans le domaine des services de paiement et de financement ou du développement des plateformes de financement participatif (*crowdfunding*) ainsi que de l'évolution permanente des habitudes de consommation en matière bancaire. À titre d'illustration, le Groupe BNP Paribas a engagé des initiatives dans ce domaine avec le lancement de Hello bank! ou l'acquisition de Nickel ou celle encore de Floa, mais de nouveaux concurrents, soumis à une réglementation plus souple ou à des exigences moins fortes en matière de ratios prudentiels (fonds de dette, *shadow banks*) ou bénéficiant d'économies d'échelle, de synergies de données, d'innovations technologiques (opérateurs internet et mobiles, plateformes numériques, fintechs) ou d'un libre accès aux données financières des clients pourraient être plus compétitifs en proposant des prix plus bas et des services plus innovants répondant aux besoins nouveaux des consommateurs. Des technologies nouvelles, facilitant ou transformant les processus de transaction et les systèmes de paiement, telles que par exemple les technologies *blockchain* et les services qui y sont liés, ou susceptibles d'impacter significativement les mécanismes fondamentaux du système bancaire actuel, telles que par exemple les monnaies digitales des banques centrales, se sont développées ces dernières années ou pourraient connaître un essor dans un avenir proche. S'il est difficile de prévoir les effets de ces évolutions ainsi que la réglementation qui leur est applicable, l'usage de telles technologies pourrait néanmoins réduire les parts de marché des banques, et notamment du Groupe BNP Paribas, capter des investissements qui auraient pu être réalisés dans des technologies utilisées par des institutions financières plus établies, comme le Groupe BNP Paribas ou, plus largement, faire émerger un système monétaire différent dans lequel l'intérêt de recourir aux institutions financières établies, telles que le Groupe BNP Paribas, serait affecté. Si de telles évolutions continuaient à prendre de l'ampleur, en particulier grâce au soutien des gouvernements et des banques centrales, si le Groupe BNP Paribas ne parvenait pas à préserver sa compétitivité en France ou sur ses autres grands marchés en proposant une palette de produits et de services plus innovante, attractive et rentable que celle offerte par les concurrents actuels ou les nouveaux entrants ou si certaines de ces activités venaient à être exercées par d'autres institutions que les banques, il pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants, ou subir des pertes dans toutes ou certaines de ses activités. Il est également possible que l'application d'exigences renforcées (notamment en matière de capital réglementaire et de limitations d'activité) aux établissements financiers de taille significative ou d'importance systémique, auxquelles les nouveaux acteurs peuvent ne pas être soumis, engendre des distorsions de concurrence préjudiciables aux intérêts des plus grandes institutions du secteur privé, telles que le Groupe BNP Paribas.

7.4 Le Groupe BNP Paribas pourrait voir son activité perturbée et connaître des pertes en raison des risques liés aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), notamment au changement climatique, tels que des risques de transition, des risques physiques ou des risques de responsabilité.

Le Groupe BNP Paribas est exposé aux risques liés au changement climatique, directement sur ses propres opérations ou indirectement via ses activités de financement et d'investissement. Il existe deux principaux types de risques liés au changement climatique : (i) les risques de transition, qui résultent d'une modification du comportement des agents économiques et financiers en réponse à la mise en place de politiques énergétiques ou de changements technologiques en vue d'une transition vers une économie bas-carbone ; et (ii) les risques physiques, conséquence de l'impact direct du changement climatique sur les personnes et les biens via des épisodes météorologiques extrêmes ou bien des risques de long terme tels que la montée des eaux ou l'augmentation des températures. Le risque physique peut se propager tout au long de la chaîne de valeur des entreprises clientes du Groupe BNP Paribas, ce qui peut conduire à un défaut de paiement et donc générer des pertes financières, tandis que le processus de réduction des émissions est susceptible d'avoir un impact significatif sur tous les secteurs de l'économie en affectant la valeur des actifs financiers et la rentabilité des entreprises.

De plus, des risques de responsabilité peuvent découler de ces deux catégories de risque. Ils correspondent à la compensation financière qui peut être demandée par des particuliers, des entreprises, des gouvernements ou des organisations non gouvernementales (ONG) qui peuvent être affectés par des événements, des activités ou des effets liés au changement climatique et qui chercheraient à tenir les acteurs du secteur financier responsables du financement, de la facilitation ou de toute autre contribution à ces événements, activités ou effets. Ces dernières années, l'activisme des actionnaires, des fonds activistes, des ONG et autres, notamment en matière d'ESG, a été dirigé contre de nombreuses sociétés publiques. Ces initiatives visent notamment à exiger des entreprises qu'elles divulguent des informations importantes sur leurs actions et engagements liés à l'ESG et, dans certains cas, à les obliger à procéder à des réorientations stratégiques et commerciales. D'autre part, dans certaines juridictions, les opérateurs économiques peuvent également être confrontés à des actions en justice de la part de particuliers, d'entreprises, de gouvernements ou d'ONG, de groupes ou de personnes.

Les initiatives et cadres politiques et réglementaires, y compris aux niveaux français, de l'Union européenne et international, concernant le changement climatique et la durabilité, ainsi que les engagements volontaires et conjoints par le biais d'alliances industrielles, créent des risques juridiques, réglementaires et de réputation croissants. Le cadre réglementaire ESG est en constante mutation, évolue et continue d'évoluer. Il comporte, entre autres, des exigences en termes de divulgation d'informations et de prise en compte des risques climatiques dans les systèmes de mesures et de gestion des risques, ainsi qu'un devoir général de vigilance (voir section 6.1 *Des mesures législatives et réglementaires adoptées ces dernières années, ainsi que des évolutions législatives et réglementaires en cours ou à venir, pourraient affecter de manière significative le Groupe BNP Paribas ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel il opère*). Ces initiatives et cadres se chevauchent à certains égards et ne sont pas toujours cohérents dans leurs objectifs, ce qui entraîne une complexité réglementaire et, dans certains cas, un manque de clarté et des difficultés d'interprétation. La non-conformité des activités et de la communication du Groupe avec ces exigences réglementaires ainsi que toute autre réglementation concernant la transition vers une économie à plus faible émission de carbone, le changement climatique, la durabilité ou les investissements liés à l'énergie, pourraient avoir un impact négatif sur ses activités, la valeur de ses investissements et sa réputation.

BNP Paribas intègre progressivement l'évaluation de ces risques dans son dispositif de gestion des risques. Le Groupe suit ces risques dans le cadre de la conduite de son activité, dans celle de ses contreparties ou dans ses investissements pour compte propre ou pour compte de tiers. À ce titre, les politiques spécifiques de crédit et la Politique Générale de Crédit ont été enrichies depuis 2012 et 2014 respectivement avec l'ajout de clauses relatives à la responsabilité sociale et environnementale. De plus, le développement d'exigences réglementaires en la matière pourrait conduire à un accroissement des litiges subis par les institutions financières en lien avec le changement climatique et d'autres thématiques qui y sont relatives. Le Groupe pourrait ainsi être tenu responsable de défaillances dans l'exécution des transactions, telles qu'une appréciation inadéquate des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance de certains produits financiers.

De plus, des politiques sectorielles et d'exclusion de financement de certains secteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) ont aussi été mises en place et le Groupe BNP Paribas devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques (voir section 7.1 *Si le Groupe BNP Paribas ne parvenait pas à réaliser ses objectifs stratégiques, ou si ses résultats ne suivaient pas les tendances prévues, le cours de ses instruments financiers pourrait en être défavorablement affecté*). En dépit des actions menées par le Groupe BNP Paribas pour suivre les risques et lutter contre le changement climatique, les risques physiques, de transition ou de responsabilité liés à celui-ci, ou tout retard ou échec dans l'élaboration de leur mise en œuvre, pourraient avoir un impact négatif important sur les activités du Groupe, sa situation financière et sa réputation.

7.5 L'évolution de certaines participations dans les établissements de crédit ou financiers pourrait peser sur la situation financière du Groupe BNP Paribas.

Certaines catégories d'actifs peuvent être assorties d'une pondération de risque élevée de 250 %. Elles incluent : les établissements de crédit ou financiers consolidés par mise en équivalence dans le périmètre prudentiel, à l'exception des entités d'assurance ; les participations financières significatives, dans les établissements de crédit ou financiers détenus à plus de 10 % ; les actifs d'impôts différés dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles.

Au 31 décembre 2022, les actifs pondérés assortis d'une pondération de risque élevée de 250 % s'élèvent à 20 milliards d'euros, soit 3 % du total des actifs pondérés pour le Groupe BNP Paribas. Ils s'élèvent à 18 milliards d'euros, soit 3% du total des actifs pondérés du Groupe au 30 juin 2023. Si le Groupe BNP Paribas augmente le montant des actifs assortis d'une pondération de risque élevé (soit en augmentant la proportion de ces actifs assortis d'une pondération de risque élevé dans son portefeuille global d'actifs, soit en raison d'une augmentation de la pondération réglementaire des risques applicable à ces actifs), ses ratios d'adéquation des fonds propres pourraient être abaissés.

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.1 Composition de l'actionnariat au 30 juin 2023

Actionnaires	31/12/2022			30/06/2023		
	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV
BlackRock Inc.	74,46 ⁽¹⁾	6,0%	6,0%	84,85 ⁽²⁾	6,9%	7,1%
SFPI ⁽³⁾	96,55 ⁽⁴⁾	7,8%	7,8%	63,22 ⁽⁵⁾	5,1%	5,3%
Amundi	74,00 ⁽⁶⁾	6,0%	6,0%	61,33 ⁽⁷⁾	5,0%	5,1%
Gd Duché de Luxembourg	12,87	1,0%	1,0%	12,87	1,0%	1,1%
Salariés	52,73	4,3%	4,3%	53,86	4,4%	4,5%
• dont FCPE ⁽⁸⁾ Groupe	40,78	3,3%	3,3%	42,17	3,4%	3,5%
• dont détention directe	11,95	1,0% ^(*)	1,0% ^(*)	11,69	1,0% ^(*)	1,0% ^(*)
Mandataires sociaux	0,30	NS	NS	0,30	NS	NS
Titres détenus par le Groupe ⁽⁹⁾	1,40	0,1%	-	39,42	3,2%	-
Actionnaires Individuels ⁽¹⁰⁾	68,60	5,6%	5,6%	68,60	5,6%	5,7%
Inv. Institutionnels ⁽¹⁰⁾	853,42	69,2%	69,3%	849,88	68,8%	71,2%
• Européens	464,59	37,7%	37,7%	493,06	39,9%	41,3%
• Non Europ.	388,83	31,5%	31,6%	356,82	28,9%	29,9%
Autres et non identifiés ⁽¹⁰⁾	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 234,33	100%	100%	1 234,33	100%	100%

⁽¹⁾ Selon déclaration par BlackRock datée du 13 septembre 2022.

⁽²⁾ Selon déclaration par BlackRock datée du 19 avril 2023.

⁽³⁾ Société Fédérale de Participations et d'Investissement : société anonyme d'intérêt public agissant pour le compte de l'État belge.

⁽⁴⁾ Selon déclaration par la SFPI, Document AMF n° 217C1156 daté du 6 juin 2017.

⁽⁵⁾ Selon déclaration par la SFPI datée du 25 mai 2023.

⁽⁶⁾ Selon déclaration par Amundi datée du 16 novembre 2022.

⁽⁷⁾ Selon déclaration par Amundi datée du 19 mai 2023.

⁽⁸⁾ Les droits de vote du FCPE sont exercés, après décision prise par son Conseil de Surveillance, par le Président de ce dernier.

⁽⁹⁾ Hors positions de travail des tables de trading et y compris les titres rachetés dans le cadre du programme de rachat d'actions 2023 (NB : ces actions acquises seront annulées).

⁽¹⁰⁾ Sur la base d'analyses fondées sur les enquêtes SRD2 en 2022 et 2023 – Investisseurs institutionnels hors BlackRock et Amundi (en 2022 et 2023).

^(*) Dont 0,4% pour les actions visées à l'article L.225-102 du Code de commerce permettant de déterminer le seuil au-delà duquel la nomination d'un administrateur représentant les salariés actionnaires doit être proposée.

4.2 Amendement du point 2.1.1 « Présentation des mandataires sociaux » du chapitre 2

A la suite du non-renouvellement du mandat d'administratrice de Madame Fields Wicker-Miurin lors de l'Assemblée Générale Mixte de BNP Paribas le 16 mai 2023, le Conseil d'administration est composé des 14 membres suivants :

- **Jean Lemierre**, fonction principale : Président du Conseil d'administration de BNP Paribas
- **Jean-Laurent Bonnafé**, fonction principale : Administrateur Directeur Général de BNP Paribas

- **Jacques Aschenbroich**, fonction principale : Président d'Orange
- **Juliette Brisac** (administratrice représentant les salariés actionnaires), fonction principale : Chief Operating Officer de la Direction de l'Engagement d'entreprise du Groupe BNP Paribas
- **Pierre-André de Chalendar**, fonction principale : Président de la Compagnie de Saint-Gobain
- **Monique Cohen**, fonction principale: Senior Advisor de Seven2
- **Hughes Epailard** (administrateur élu par les salariés), fonction principale : Chargé d'Affaires Immobilier BNP Paribas
- **Rajna Gibson Brandon**, fonction principale : Professeur ordinaire de Finance à l'Université de Genève
- **Marion Guillou**, fonction principale : Administratrice de sociétés
- **Lieve Logghe**, fonction principale : Directrice Générale *ad interim* et Directrice Financière du Groupe Euronav
- **Christian Noyer**, fonction principale : Gouverneur Honoraire de la Banque de France
- **Daniela Schwarzer**, fonction principale : Membre du Directoire de la Fondation Bertelsmann
- **Michel Tilmant**, fonction principale : Administrateur de sociétés
- **Sandrine Verrier** (administratrice élue par les salariés), fonction principale : Assistante de production et d'appui commercial BNP Paribas.

Synthèse des échéances des mandats des administrateurs de la société

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 mai 2000 a décidé de limiter à trois années la durée du mandat des nouveaux administrateurs.

Administrateurs	2024 (AG statuant sur les comptes 2023)	2025 (AG statuant sur les comptes 2024)	2026 (AG statuant sur les comptes 2025)
J. Lemierre			✓
J.-L. Bonnafé		✓	
J. Aschenbroich			✓
J. Brisac	✓ (i)		
P.A. de Chalendar	✓		
M. Cohen			✓
H. Epailard	✓ (ii)		
R. Gibson-Brandon	✓		
M. Guillou		✓	
L. Logghe		✓	
C. Noyer	✓		
D. Schwarzer			✓
M. Tilmant		✓	
S. Verrier	✓ (iii)		

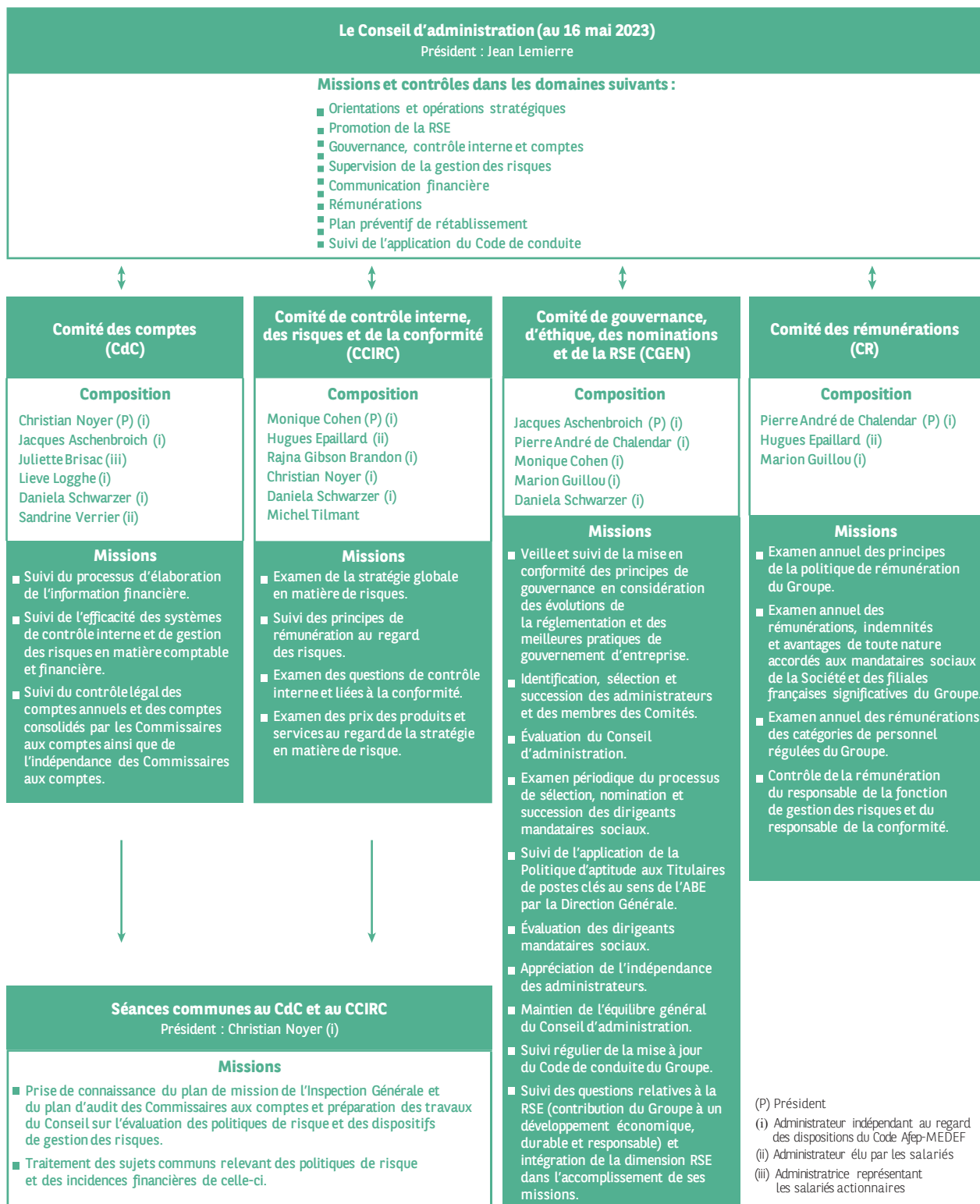
(i) *Administratrice représentant les salariés actionnaires.*

(ii) *Administrateur élu par les salariés cadres – Dates de début et de fin de son précédent mandat : 16 février 2018 – 15 février 2021. Réélu par les salariés cadres lors du premier tour de scrutin le 20 novembre 2020 (avec entrée en fonction le 16 février 2021).*

(iii) *Administratrice élue par les salariés techniciens – Dates de début et de fin de son précédent mandat : 16 février 2018 – 15 février 2021. Réélue par les salariés techniciens lors du premier tour du scrutin le 20 novembre 2020 (avec entrée en fonction le 16 février 2021).*

4.3 Amendement du point 2.1.2 du chapitre 2

Le tableau figurant en page 50 est remplacé par le présent tableau afin de tenir compte du changement de composition des membres des comités spécialisés.



4.4 Accessibilité de l'amendement

Ce document est disponible sur le site internet www.invest.bnpparibas.com ou sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le Groupe BNP Paribas peut, sans engagement, demander les documents :

- **par courrier :**
BNP Paribas – Finance & Stratégie
Relations Investisseurs et Information Financière
Palais du Hanovre
16 rue de Hanovre – CAT03B2
75002 Paris
- **par téléphone :** +33 (0)1 40 14 63 58

L'information réglementée est accessible sur le site : <https://invest.bnpparibas.com/information-reglementee>

4.5 Changement significatif

A l'exception des éléments mentionnés dans cet amendement au document d'enregistrement universel 2022, aucun changement significatif de la situation financière du Groupe n'est survenu depuis le 30 juin 2023, aucun changement significatif défavorable des perspectives du Groupe n'est survenu depuis le 27 juillet 2023.

A la connaissance de BNP Paribas, il n'y a pas eu d'événements récents qui soient significativement pertinents pour l'évaluation de la solvabilité de BNP Paribas depuis le 30 juin 2023.

5. RESPONSABLE DU CONTROLE DES COMPTES

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

- Deloitte & Associés a été renouvelé Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2018 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 23 mai 2006.

Deloitte & Associés est représenté par Laurence Dubois.

Suppléant : Société BEAS, 6, place de la Pyramide, Paris – La Défense (92), identifiée au SIREN sous le numéro 315 172 445 RCS Nanterre.

- PricewaterhouseCoopers Audit a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2018 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 26 mai 1994.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Patrice Morot.

Suppléant : Jean-Baptiste Deschryver, 63, rue de Villiers, Neuilly-sur-Seine (92).

- Mazars a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2018 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 23 mai 2000.

Mazars est représenté par Virginie Chauvin.

Suppléant : Charles de Boisriou, 61, rue Henri Regnault, Courbevoie (92).

Deloitte & Associés, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars sont enregistrés comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et placés sous l'autorité du « Haut Conseil du Commissariat aux Comptes ».

6. RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

PERSONNE QUI ASSUME LA RESPONSABILITE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET DE SES AMENDEMENTS

M. Jean-Laurent BONNAFÉ, Directeur Général de BNP Paribas

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET DE SES AMENDEMENTS

J'atteste que les informations contenues dans la version française du 2^{ème} amendement au document d'enregistrement universel 2022, déposé auprès de l'AMF le 27 juillet 2023, sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, qu'à ma connaissance le rapport semestriel d'activité qu'il contient aux pages 80 à 214 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Paris, le 27 juillet 2023,

Le Directeur Général

Jean-Laurent BONNAFÉ

7. TABLE DE CONCORDANCE

7.1 Rubriques de l'annexe I du Règlement (UE) 2017/1129

Afin de faciliter la lecture du document d'enregistrement universel, la présente table de concordance reprend les rubriques prévues par le Règlement délégué (UE) 2019/980 (Annexe I), complétant le Règlement (UE) 2017/1129 dit Règlement « Prospectus » et renvoie aux pages du présent document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune des rubriques.

Rubriques de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2019/980	Second amendement au Document d'enregistrement universel 2022 N° de page	Premier amendement au document d'enregistrement universel 2022 N° de page	Document d'enregistrement universel 2022 N° de page
1. PERSONNES RESPONSABLES			
1.1 Personne responsable du Document d'enregistrement universel	238	110	744
1.2 Attestation de la personne responsable du Document d'enregistrement universel	238	110	744
1.3 Attestation ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert			
1.4 Informations provenant d'un tiers			
1.5 Approbation de l'autorité compétente	2	2	1
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	237	109	742
3. FACTEURS DE RISQUE	215-232		315-330
4. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR			4-6 ; 751-753
5. APERÇU DES ACTIVITÉS			
5.1 Principales activités	248		7-19 ; 223-226 ; 726-732
5.2 Principaux marchés			7-19 ; 223-226 ; 726-732
5.3 Histoire et évolution de la société			6
5.4 Stratégie et objectifs			153-156 ; 626-627 ; 686-687 ; 703
5.5 Dépendance éventuelle			724
5.6 Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle			7-19 ; 128-144
5.7 Investissements			274-275 ; 612 ; 672-673 ; 725
6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE			
6.1 Description sommaire du Groupe/Organigramme	248		4 ; 686-687

Rubriques de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2019/980	Second amendement au Document d'enregistrement universel 2022 N° de page	Premier amendement au document d'enregistrement universel 2022 N° de page	Document d'enregistrement universel 2022 N° de page
6.2. Liste des filiales importantes	196-214		287-295 ; 604-611 ; 726-731
7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT			
7.1. Situation financière	3-75	3-71	156 ; 176 ; 178 ; 574-575
7.2. Résultat d'exploitation	61-75	59-71	128-144 ; 151-152 ; 159-165 ; 176 ; 224 ; 574
8. TRÉSORERIE ET CAPITAUX			
8.1. Capitaux de l'émetteur	55-57; 85; 87-88; 180-183	50-52 ; 56-58 ; 75-82	180-181 ; 599
8.2. Source et montant des flux de trésorerie	86		179
8.3. Besoins de financement et structure de financement		16	156 ; 502-519
8.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur			N/A
8.5. Sources de financement attendues pour honorer les investissements			N/A
9. ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE			305 ; 313-314
10. INFORMATION SUR LES TENDANCES			153-156 ; 725
10.1. Principales tendances récentes		84	153-156 ; 725
10.2. Tendances susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur		84	153-156 ; 725
11. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE			
11.1. Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	N/A	N/A	N/A
11.2. Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions	N/A	N/A	N/A
11.3. Déclaration de comparabilité avec les informations	N/A	N/A	N/A
12. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE			

Rubriques de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2019/980	Second amendement au Document d'enregistrement universel 2022 N° de page	Premier amendement au document d'enregistrement universel 2022 N° de page	Document d'enregistrement universel 2022 N° de page
12.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	233-235		35-48 ; 110
12.2. Conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction			53-54 ; 67-68 ; 78-106
13. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES			
13.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature		86-108	78-106 ; 262-270 ; 283-284
13.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages		86-108	78-106 ; 262-270 ; 283-284
14. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION			
14.1. Date d'expiration des mandats actuels	234		35-47
14.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration			N/A
14.3. Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations			56-63
14.4 Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme à un régime de Gouvernement d'entreprise qui lui est applicable			49-56
14.5. Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise			35-47
15. SALARIÉS			
15.1. Nombre de salariés			4 ; 653-654 ; 686
15.2. Actionnariat et stock-options			78-106 ; 208-209 ; 660-661
15.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur			
16. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES			
16.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	233		20-21
16.2. Existence de droits de vote différents des principaux actionnaires			20
16.3. Contrôle de l'émetteur			20-21

Rubriques de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2019/980	Second amendement au Document d'enregistrement universel 2022 N° de page	Premier amendement au document d'enregistrement universel 2022 N° de page	Document d'enregistrement universel 2022 N° de page
16.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle			21
17. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES			78-106 ; 284-285 ; 738-739
18. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR			
18.1. Informations financières historiques, y compris les états financiers	3-75; 80-214	59-71	5 ; 24 ; 128-296 ; 574-612
18.2. Informations financières intermédiaires et autres	3-75; 80-214	59-71	N/A
18.3. Audit des informations financières annuelles historiques			297-302 ; 613-618
18.4. Informations financières pro-forma			N/A
18.5. Politique de distribution des dividendes	20; 26 ;37		24 ; 27-28 ; 156 ; 602
18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	186-187	84-85	273-274
18.7. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	236	84	725
19. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
19.1. Capital social	180		20 ; 271-273 ; 593-595 ; 733 ; 760
19.2. Acte constitutif et statuts			733-738
20. CONTRATS IMPORTANTS			724
21. DOCUMENTS DISPONIBLES	236	84	724

Rubriques de l'annexe I du Règlement délégué (UE) n° 2019/980

En application de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2019/980 (Annexe I), les éléments suivants sont inclus par référence:

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021, présent.s respectivement aux pages 177 à 290 et 291 à 296 du Document d'enregistrement universel n°D.22-0098 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 mars 2022. L'information est disponible sur le lien suivant : <https://invest.bnpparibas/document/document-denregistrementuniversel-et-rapport-financier-annuel-2021> ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020, présent.s respectivement aux pages 161 à 271 et 272 à 277 du Document d'enregistrement universel n°D.21-0086 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 2 mars 2021. L'information est disponible sur le lien suivant : <https://invest.bnpparibas/document/document-denregistrement-universel-et-rapport-financier-annuel-2020> ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019, présentés respectivement aux pages 149 à 258 et 259 à 264 du Document d'enregistrement universel n° D.20-0097 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 mars 2020. L'information est disponible sur le lien suivant : <https://invest.bnpparibas/document/document-denregistrementuniversel-et-rapport-financier-annuel-2019> ;

7.2 Rapport de gestion

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Rapport financier annuel	N° de page
Attestation du responsable du document	744

La table de concordance ci-après permet d'identifier dans le présent Document d'enregistrement universel les informations qui constituent le rapport de gestion de la Société (incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise) et le rapport de gestion consolidé, telles que requises par les dispositions légales et réglementaires.

I. Situation et activité de la Société et du Groupe ¹	
Informations (textes de référence)	N° de page
▪ Situation de la Société et du Groupe durant l'exercice écoulé (L. 232-1 II et L. 233-26 du Code de commerce)	128-156 ; 176-295 ; 574-612
▪ Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe (L.22-10-35 et L. 225-100-1 I du Code de commerce)	128-156 ; 176-295 ; 574-612
▪ Indicateurs clés de performance de nature financière et, le cas échéant, non financière de la Société et du Groupe (L.22-10-35 et L. 225-100-1 I du Code de commerce)	128-171 ; 626-627 ; 634
▪ Évolution prévisible de la Société et du Groupe (L. 232-1 II et L. 233-26 du Code de commerce)	153-156
▪ Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion (L. 232-1 II et L. 233-26 du Code de commerce)	725
▪ Activité en matière de recherche et développement de la Société et du Groupe (L. 232-1 II et L. 233-26 du Code de commerce)	N/A

¹ Les informations relatives aux événements postérieurs au conseil d'administration du 7 février 2022 ne font pas partie du rapport de gestion.

▪ Prises de participation ou prises de contrôle dans des sociétés ayant leur siège social en France (L. 233-6 et L. 247-1 I du Code de commerce)	612
▪ Activité et résultats de l'ensemble de la Société, des filiales de la Société et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité (L. 233-6 et L. 247-1 I du Code de commerce)	7-19 ; 128-152
▪ Succursales existantes de la Société (L. 232-1 II du Code de commerce)	726-732
▪ Informations sur les implantations et les activités de la Société (L. 511-45 et R. 511-16-4 du Code monétaire et financier)	287-295 ; 726-732

II. Facteurs de risques et caractéristiques des procédures de contrôle interne¹

Informations (textes de référence)	N° de page
▪ Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe sont confrontés (L. 22-10-35 et L. 225-100-1 I du Code de commerce)	311-330
▪ Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et mesures prises par la Société et le Groupe pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de leurs activités (L. 22-10-35 du Code de commerce)	119 ; 534-546
▪ Objectifs et politique en matière de couverture de chaque catégorie principale de transactions de la Société et du Groupe (L. 22-10-35 et L. 225-100-1 I du Code de commerce)	496-500
▪ Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la Société et du Groupe (L. 22-10-35 et L. 225-100-1 I du Code de commerce)	368-519
▪ Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et le Groupe relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière (L. 22-10-35 du Code de commerce)	121-126

III. Informations concernant le capital social

Informations (textes de référence)	N° de page
▪ Nom des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital social ou des droits de vote et modifications intervenues au cours de l'exercice (L. 233-13 du Code de commerce)	20-21
▪ Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la Société qu'elles détiennent (L. 233-13 du Code de commerce)	287-295
▪ État de la participation des salariés au capital social (L. 225-102 du Code de commerce)	20-21
▪ Titres acquis par les salariés dans le cadre d'une opération de rachat d'une entreprise (L. 225-102 du Code de commerce)	N/A
▪ Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées (L. 233-29 et R. 233-19 du Code de commerce)	N/A
▪ Informations relatives aux opérations de rachat par la Société de ses propres actions (L. 225-211 du Code de commerce)	106-109 ; 271 ; 589
▪ Ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital (L. 225-181, L. 228-99, R. 225-137, R. 228-91 du Code de commerce)	N/A
▪ État récapitulatif des opérations réalisées par les mandataires sociaux, les dirigeants, certains cadres de la société et des personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels étroits au cours du dernier exercice et ayant fait l'objet d'une déclaration	105

¹ Les informations relatives à l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 intégrées dans le Pilier 3 après l'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration ne font pas partie du rapport de gestion.

(223-26 du règlement général de l'AMF, L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code monétaire et financier)

IV. Autres informations comptables, financières et juridiques

Informations (textes de référence)	N° de page
▪ Informations sur les délais de paiement (L. 441-14 et D.441-6 du Code de commerce)	591
▪ Montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices et montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % (243 bis du Code général des impôts)	24
▪ Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles (L. 464-2 du Code de commerce)	719
▪ Informations sur les instruments financiers dont le sous-jacent est constitué d'une matière première agricole et moyens mis en œuvre par la Société afin d'éviter d'exercer un effet significatif sur le cours des matières premières agricoles (L. 511-4-2 du Code monétaire et financier)	N/A
▪ Montant et caractéristiques des prêts financés ou distribués par la Société ou qu'ils distribuent tels que définis au III de l'article 80 de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et bénéficiant à ce titre de garanties publiques (L. 511-4-1 du Code monétaire et financier)	N/A
▪ Rendement des actifs de la Société (R. 511-16-1 du Code monétaire et financier)	354

V. Déclaration de performance extra-financière et plan de vigilance

Informations (textes de référence)	N° de page
▪ Informations sur les conséquences sociales et environnementales relatives à la Société, aux filiales et aux sociétés contrôlées (L. 22-10-36, L. 225-102-1 III et R. 225-105 du Code de commerce)	621-719
▪ Informations sur les effets de l'activité de la Société quant au respect des droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale (L. 22-10-36 et R. 225-105 du Code de commerce)	635-636 ; 692-710
▪ Informations concernant la Société, les filiales et les sociétés contrôlées et relatives : <ul style="list-style-type: none"> ▪ aux conséquences sur le changement climatique de l'activité et de l'usage des biens et services produits, ▪ aux engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, ▪ aux actions visant à lutter contre les discriminations et à promouvoir les diversités, ▪ aux mesures prises en faveur des personnes handicapées (L. 22-10-36, L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce)	621-719
▪ Accords collectifs conclus dans la Société, les filiales et les sociétés contrôlées et leurs impacts sur la performance économique de la Société, des filiales et des sociétés contrôlées ainsi que sur les conditions de travail des salariés (L. 22-10-36, L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce)	646-667
▪ Informations pour les sociétés exploitant au moins une installation figurant sur la liste prévue à l'article L. 515-36 du Code de l'environnement (L. 225-102-2 du Code de commerce)	N/A
▪ Modèle d'affaires de la Société (R. 225-105 I du Code de commerce)	686-687
▪ Informations sociales, environnementales et sociétales pertinentes au regard des principaux risques et politiques de la société, de ses filiales et sociétés contrôlées (R. 225-105 II du Code de commerce)	Chapitre 7
▪ Informations taxonomiques / Article 8 du Règlement (EU) 2020/852 « Taxonomy »	711-714

▪ Plan de vigilance (L. 225-102-4 du Code de commerce)	692-705
VI. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	
Informations (textes de référence)	N° de page
▪ Information sur la politique de rémunération des mandataires sociaux (L. 22-10-8 du Code de commerce)	78-86
▪ Informations relatives aux rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux (L. 22-10-9 du Code de commerce)	86-98
▪ Conditions de conservation des actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux (L. 225-197-1 du Code de commerce)	N/A
▪ Conditions de levées et de conservations des options attribuées aux mandataires sociaux (L. 225-185 du Code de commerce)	99
▪ Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice (L. 22-10-10 et L. 225-37-4 1° du Code de commerce)	35-48
▪ Conventions conclues entre l'un des mandataires sociaux de la Société et une filiale de la Société (L. 22-10-10 et L. 225-37-4 2° du Code de commerce)	49
▪ Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital (L. 22-10-10 et L. 225-37-4 3° du Code de commerce)	106-109
▪ Modalités d'exercice de la Direction Générale (L. 22-10-10 et L. 225-37-4 4° du Code de commerce)	51-52
▪ Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil (L. 22-10-10 1° du Code de commerce)	35-46 ; 50-51, 56-63
▪ Description de la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration ainsi que des objectifs, modalités de mise en œuvre et résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé (L. 22-10-10 2° du Code de commerce)	52-54 ; 72-77
▪ Informations sur la recherche d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes et résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité (L. 22-10-10 2° du Code de commerce)	55 ; 649 ; 697
▪ Éventuelles limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général (L. 22-10-10 3° du Code de commerce)	52
▪ Code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises auquel la Société se réfère (L. 22-10-10 4° du Code de commerce)	49
▪ Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale (L. 22-10-10 5° du Code de commerce)	28-31
▪ Description de la procédure relative aux conventions courantes conclues à des conditions normales mise en place par la Société et de sa mise en œuvre (L. 22-10-10 6° et L. 22-10-12 du Code de commerce)	77
▪ Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L. 22-10-11 du Code de commerce)	109
Annexes	
▪ Tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices (R. 225-102 du Code de commerce)	603

▪ Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière (L.22-10-36, L.225-102-1, R.225-105-2 et L.823-10 du Code de commerce)	720-722
▪ Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise (L. 22-10-71 du Code de commerce)	110

ETATS FINANCIERS ANNUELS	N° de page
▪ Comptes annuels	574-612
▪ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	613-618
▪ Comptes consolidés	176-296
▪ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	297-302

7.3 Appendice - Informations clefs concernant l'émetteur, en application de l'article 26.4 du Règlement (UE) n°2017/1129

1) Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ?

I. Informations générales

Siège social : 16 boulevard des Italiens, 75009 Paris, France

Forme juridique : La Société dénommée BNP PARIBAS est une société anonyme agréée en qualité de banque en application des dispositions du Code monétaire et financier (Livre V, Titre 1^{er}) relatives aux établissements du secteur bancaire.

Identifiant d'entité juridique : R0MUWSFPU8MPRO8K5P83

Droit régissant ses activités : BNP Paribas est une société de droit français et qui exerce ses activités dans de nombreux pays, tant en Europe qu'en dehors de l'Europe. Dès lors de nombreuses réglementations étrangères peuvent régir ses activités.

Pays d'origine : France

II. Principales activités

L'organisation de BNP Paribas s'appuie sur trois pôles opérationnels : *Corporate & Institutional Banking* (CIB), *Commercial, Personal Banking & Services* (CPBS) et *Investment & Protection Services* (IPS) :

- Le pôle **Corporate and Institutional Banking** (CIB), regroupe:
 - Global Banking,
 - Global Markets, et
 - Securities Services.
- Le pôle **Commercial, Personal Banking & Services**, regroupe :
 - Les banques commerciales de la zone euro :
 - la Banque Commerciale en France (BCEF),
 - BNL banca commerciale (BNL bc), la Banque Commerciale en Italie,
 - la Banque Commerciale en Belgique (BCEB),
 - la Banque Commerciale au Luxembourg (BCEL) ;
 - Les banques commerciales hors zone euro, qui s'organisent autour de :
 - Europe Méditerranée, couvrant les banques commerciales en dehors de la zone euro, notamment en Europe Centrale, en Europe de l'Est, en Turquie et en Afrique ;
 - Les métiers spécialisés :
 - BNP Paribas Personal Finance,
 - Arval et BNP Paribas Leasing Solutions,
 - Les Nouveaux Métiers Digitaux (notamment Nickel, Floa, Lyf) et BNP Paribas Personal Investors.
- Le pôle **Investment & Protection Services** regroupe :
 - l'Assurance (BNP Paribas Cardif),
 - la Gestion Institutionnelle et Privée : BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Real Estate, la gestion du portefeuille de participations industrielles et commerciales non cotées et cotées du Groupe BNP Paribas (BNP Paribas Principal Investments) et BNP Paribas Wealth Management.

BNP Paribas SA est la maison mère du Groupe BNP Paribas.

III. Principaux actionnaires au 30 juin 2023

BlackRock Inc. : 6,9% du capital¹ ;
SFPI² : 5,1% du capital ;
Amundi : 5,0% du capital³ ;
Grand-Duché du Luxembourg : 1,0% du capital.

IV. Identité des principaux dirigeants

Jean LEMIERRE : Président du Conseil d'administration de BNP Paribas ;
Jean-Laurent BONNAFÉ : Administrateur Directeur Général de BNP Paribas ;
Yann GÉRARDIN : Directeur Général délégué, en charge de Corporate & Institutional Banking ;
Thierry LABORDE : Directeur Général délégué, en charge de Commercial, Personal Banking & Services.

V. Identité des contrôleurs légaux des comptes :

Deloitte & Associés a été renouvelé Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2018 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 23 mai 2006.

Deloitte & Associés est représenté par Laurence Dubois.

Suppléant : Société BEAS, 6, place de la Pyramide, Paris-La Défense (92)

PricewaterhouseCoopers Audit a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2018 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 26 mai 1994.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Patrice Morot.

Suppléant : Jean-Baptiste Deschryver, 63, rue de Villiers, Neuilly-sur-Seine (92).

Mazars a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2018 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 23 mai 2000.

Mazars est représenté par Virginie Chauvin.

Suppléant : Charles de Boisriou, 61, rue Henri Regnault, Courbevoie (92).

Deloitte & Associés, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars sont enregistrés comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et placés sous l'autorité du « Haut Conseil du commissariat aux comptes ».

¹ Selon déclaration par BlackRock datée du 19 avril 2023

² Société Fédérale de Participations et d'Investissement : société anonyme d'intérêt public agissant pour le compte de l'Etat belge.

³ Selon déclaration par Amundi datée du 19 mai 2023

2) Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?

BNP Paribas a publié le 2 mai 2023 des séries trimestrielles de l'année 2022 recomposées pour tenir compte sur chacun des trimestres (i) de l'application de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente à la suite de la cession de Bank of the West le 1er février 2023 ; (ii) de l'application de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et de l'application de la norme IFRS 9 pour les entités d'assurance à partir du 1er janvier 2023 ; (iii) de l'application de la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyper-inflationnistes » en Turquie à partir du 1er janvier 2022 et (iv) de transferts internes d'activités et de résultats opérés chez Global Markets et dans la Banque Commerciale en Belgique.

<i>En millions d'euros</i>	Année 31/12/2022	Année 31/12/2021	Année- 1 31/12/2020	Intermédiaire 30/06/2023	Intermédiaire 30/06/2022
Produits d'intérêts nets	N/A	19 238	21 312	9 056	10 344
Commissions	N/A	10 362	9 862	4 926	5 105
Gains nets sur instruments financiers	N/A	7 777	7 146	6 071	5 678
Produit Net Bancaire	45 430	43 762	44 275	23 395	23 404
Coût du risque	(3 003)	(2 971)	(5 717)	(1 331)	(1 409)
Résultat d'exploitation	12 564	11 325	8 364	5 984	6 462
Résultat net, part du Groupe	9 848	9 488	7 067	7 245	4 933
Résultat par action	7,80	7,26	5,31	4,72 ⁽¹⁾	4,04

<i>En millions d'euros</i>	Année 31/12/2022	Année 31/12/2021	Année-1 31/12/2020	Intermédiaire 30/06/2023	Intermédiaire 30/06/2022
Total des actifs	2 663 748	2 634 444	2 488 491	2 671 181	2 891 007
Dettes représentées par un titre	220 937	220 106	212 351	262 923	229 506
<i>Dont dettes senior préférées à moyen long terme</i>	58 899 ⁽²⁾	78 845 ⁽²⁾	82 086 ⁽²⁾	N/A	N/A
Dettes subordonnées	24 160	25 667	23 325	23 734	25 702
Prêts et créances sur la clientèle (nette)	857 020	814 000	809 533	852 649	855 044
Dettes envers la clientèle	1 008 056	957 684	940 991	977 676	1 008 661
Capitaux propres (part du Groupe)	121 237	117 886	112 799	123 301	115 945
Créances douteuses/encours bruts ⁽³⁾	1,7 %	2,0 %	2,1 %	1,7%	1,8%
Ratio Common Equity Tier 1 (CET1)	12,3 %	12,9 %	12,8 %	13,6%	12,2%
Ratio de fonds propres total	16,2 %	16,4 %	16,4 %	17,8%	15,7%
Ratio de levier ⁽⁴⁾	4,4 %	4,1 %	4,4 %	4,5%	3,8%

(1) Calculé sur la base du résultat net distribuable en 2023

(2) Périmètre prudentiel

(3) Encours dépréciés (stage 3), bilan et hors-bilan, non nettés des garanties reçues, sur la clientèle et les établissements de crédit, y compris les titres de dette au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres sur les encours bruts sur la clientèle et les établissements de crédit, bilan et hors-bilan, y compris titres au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres (hors assurance).

(4) Sans l'effet de l'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème (calculé conformément à l'article 500 ter du Règlement UE n° 2020/873). L'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème a pris fin le 31 mars 2022.

Description succincte des réserves dans le rapport d'audit, ayant trait aux informations financières historiques : N/A**3) Quels sont les risques spécifiques de l'émetteur ?**

La présentation des facteurs de risque ci-dessous, consiste en une sélection non exhaustive des principaux risques spécifiques à BNP Paribas, qui doit être complétée par un examen de l'intégralité des facteurs de risque contenus dans le prospectus, par l'investisseur.

1. Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné au titre du risque de crédit et de contrepartie pourrait peser sur les résultats et sur la situation financière du Groupe BNP Paribas.
2. Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques du Groupe BNP Paribas pourrait provoquer des pertes significatives d'informations relatives aux clients, nuire à la réputation du Groupe BNP Paribas et provoquer des pertes financières.
3. Les fluctuations de marché et la volatilité exposent le Groupe BNP Paribas au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de marché et d'investissement.
4. Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Groupe BNP Paribas ainsi que de la dette du Groupe BNP Paribas pourraient avoir un effet défavorable sur son résultat net et sur ses capitaux propres
5. L'accès du Groupe BNP Paribas au financement et les coûts de ce financement pourraient être affectés de manière défavorable en cas de résurgence des crises financières, de détérioration des conditions économiques, de dégradation de notation, d'accroissement des spreads de crédit des États ou d'autres facteurs.
6. Le contexte économique et financier défavorable a eu par le passé, et pourrait avoir à l'avenir, un impact sur le Groupe BNP Paribas et les marchés dans lesquels il opère.
7. Des mesures législatives et réglementaires prises ces dernières années, en particulier en réponse à la crise financière mondiale, ainsi que des nouvelles propositions de loi, pourraient affecter de manière substantielle le Groupe BNP Paribas ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel il opère.
8. En cas de non-conformité avec les lois et règlements applicables, le Groupe BNP Paribas pourrait être exposé à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales, et pourrait subir des pertes à la suite d'un contentieux privé, en lien ou non avec ces sanctions.